COMITÉ

ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE

DE NOYON

COMPTES RENDUS & MÉMOIRES

LUS AUX SÉANCES

TOME VINGT ET UNIÈME

CHAUNY

IMPRIMERIE E. RONAT, PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

—

1908

COMITÉ

ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE

DE NOYON

DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS

COMITÉ

ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE

DE NOYON

COMPTES RENDUS & MÉMOIRES

LUS AUX SÉANCES

TOME VINGT ET UNIÈME

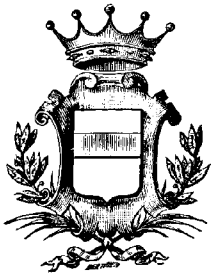

CHAUNY

IMPRIMERIE E. RONAT, PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

—

1908

BIBLIO

Pér. 8°
12208

COMPTES RENDUS

COMPTES RENDUS

1906 et 1907

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1906

Présidence de M. Bry.

La séance est ouverte à deux heures dans la salle de la Bibliothèque. Sont présents : MM. Ballot, Baudoux Alex., Baudoux Aug., Boudon, Bouillon, F. Brière, Cozette, Duquesnay, Fagard, Legrand, P. Sonnier, Tassus, le docteur Véroudart et Ponthieux, secrétaire. MM. de Bonnault et Plessier, de la Société historique de Compiègne, assistent à la séance. MM. le chanoine Debout et Donné, absents, se sont fait excuser.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Plessier et de Bonnault. Il annonce la démission de M. le comte de Bréda. Depuis la dernière séance, le Comité a perdu un membre titulaire, M. Robert de Devise, décédé au château de la Feuillée, près Nogent-sous-Coucy (Aisne), le 13 décembre 1905, et un membre correspondant, M. Poujol de Fréchencourt, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, décédé le 24 novembre 1905. M. le Président se fait l'interprète du Comité en adressant ses condoléances aux familles des deux membres défunts.

Il exprime également ses sympathies à l'égard de notre dévoué vice-président, M. Jourdain, qui vient d'être si cruellement éprouvé dans ses affections.

— Lecture est donnée des lettres de remerciements adressées par MM. Vaillant et de Boysson, admis à la dernière séance.

— M. le Président exprime les félicitations du Comité à M. Cozette, qui vient d'être nommé officier d'Académie.

— Lecture est donnée de la circulaire ministérielle du 23 décembre 1905, annonçant que le prochain Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 17 avril 1906. Les personnes qui désireraient y assister sont priées de se faire inscrire avant le 15 mars.

— La Société archéologique d'Eure-et-Loir se propose de célébrer son cinquantenaire à Chartres, les 6, 7 et 8 mai prochain.

— M. Lefèvre-Pontalis adresse une circulaire accompagnée d'un modèle de pétition pour la conservation des monuments religieux et artistiques.

— Un congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique se tiendra à Monaco du 16 au 21 avril.

— Le Président de la Société des Rosati picards, demande au Comité l'échange des publications des deux sociétés. Adopté.

— Le secrétaire donne lecture de la liste, assez longue, des publications reçues par le Comité, depuis le mois de novembre. Nous signalerons seulement la collection complète des ouvrages publiés par la Société archéologique et historique de l'Orléanais (nouvelle société correspondante), qui ne comprend pas moins de 29 volumes grand in-8°, 154 brochures in-8°, et 9 atlas in-folio ; l'album archéologique de la Société des Antiquaires de Picardie (14e fascicule), contenant *la Picardie à l'exposition des Primitifs français*, etc., etc.

Le Comité a reçu également de M. Delavenne : *Une commune du Beauvaisis : Noyers S. Martin raconté à ses habitants*, un vol. gr. in-8° ; du Dr Leblond : *Notes d'Epigraphie latine : I. Epigraphie chrétienne au VIIe siècle* ; II. *Le Mercure Barbu de Beauvais ; la fausseté de son inscription*, une brochure gr. in-8° ; de M. L. Thiot : *L'œuvre scientifique et historique de M. le Dr Baudon*, br. in-8°, etc.

Enfin, M. Abel Lefranc a bien voulu nous offrir une brochure rarissime trouvée à Paris : *Remontrances du clergé de France faite au Roy, le XIIII octobre 1585, par Monsieur l'évesque et comte de Noyon*, etc... Paris, chez Jean Richer, 1585 : un vol. relié in-18 [V. Bibl. Pagel, N° 993].

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Lectures

1° M. Augustin Baudoux : *Les évêques de Noyon : Simon de Vermandois* (suite). — Ce fut Simon de Vermandois qui fonda, en 1130, l'abbaye d'Ourscamp dans la forêt de Laigue, à une demi-lieue de Noyon, près d'un oratoire qu'on disait avoir été bâti par S. Eloi.

L'année suivante, l'évêque de Noyon eut la douleur de voir détruire par un incendie fortuitement arrivé, sa cathédrale, sa maison épiscopale, les bâtiments du cloître ainsi qu'une grande partie de la ville. Le pape Innocent II, qui était alors à Crépy-en-Valois, invita le clergé et les fidèles à contribuer par leurs largesses au rétablissement des édifices anéantis.

En 1136, Simon donna à l'abbaye de S. Crépin-aux-Bois le prieuré de Beaulieu-les-Fontaines.

Les discussions avec les chanoines de Tournai, au sujet de la séparation des deux évêchés, avaient repris de plus belle en 1142. Les Tournaisiens étaient parvenus à obtenir du pape le droit de nommer leur évêque ; mais, quinze jours plus tard, le pape changea d'avis à la suite d'une démarche de l'évêque de Noyon et les choses restèrent encore quatre ans dans le même état. Les deux évêchés ne furent séparés définitivement qu'en 1146, après de longues négociations et grâce à l'intervention de saint Bernard.

Ainsi se termina cette grande affaire agitée pendant si longtemps. Les évêchés de Tournay et de Noyon avaient été réunis pendant près de 600 ans.

Cette même année, Simon donna aux Templiers la cure de Tracy avec les dîmes qui en dépendaient.

Il partit pour la Terre-Sainte l'année suivante. On connait l'issue malheureuse de la seconde croisade. Comme l'armée française avait passé par Séleucie de Syrie, à trois lieues

d'Antioche, pour aller à Damas, l'évêque de Noyon y tomba malade et mourut le 10 février 1148. Son corps fut rapporté à l'abbaye d'Ourscamp, où il fut inhumé.

2° M. A. PONTHIEUX : *Notes diverses sur les anciennes corporations noyonnaises.* — M. Ponthieux donne lecture de différents documents des XVIe et XVIIe siècles qu'il a rencontrés dans les anciennes minutes des notaires noyonnais. Ces documents offrent un certain intérêt pour l'histoire des corporations d'autrefois, des confréries d'archers, d'arquebuziers, etc.

Communications diverses. — I.— M. de Bonnault apporte une copie du testament de Mgr de Bourzac dont il a été parlé à l'une des dernières séances, ainsi qu'un tableau généalogique (XVIIIe siècle) de la famille de cet évêque.

M. Augustin Baudoux utilisera ces documents pour l'histoire des évêques de Noyon.

II. — M. le Président annonce que le tome XX de nos Comptes rendus et Mémoires est en cours d'impression. On compte qu'il sera fort avancé, sinon terminé, pour le mois de septembre. Ce volume comprendra, outre les comptes rendus de séances et d'excursions de 1904 et de 1905, la suite des *Evêques de Noyon*, de M. Augustin Baudoux ; une *Notice historique sur Appilly*, de M. Ponthieux ; deux notices de M. F. Brière, l'une sur les *Imprimeries noyonnaises*, l'autre sur *l'architecte Labarre ;* une *biographie du chanoine Berton-Duprat*, par M. l'abbé Meister, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures et demie. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 23 mai 1906.

Le Secrétaire :

A. PONTHIEUX.

SÉANCE DU 23 MAI 1906

Présidence de M. E. Bry

La séance est ouverte à deux heures, dans la salle de la Bibliothèque. Sont présents : MM. Baudoux Alex., Baudoux Aug., Boudon, Bouillon, Brière, Cozette, Duquesnay, Dhivert, Fagard, Jourdain, Legrand, Tassus, le Dr Véroudart, et Ponthieux, secrétaire. MM. Emile Cottu, l'abbé Gallois et Régnier, absents, se sont fait excuser.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. le Président donne lecture de la correspondance adressée au Comité depuis le mois de février.

— M. R. Triger annonce l'envoi des volumes qui nous manquaient de la collection de la Société archéologique du Maine.

— M. l'abbé Beaudry, secrétaire de la Société historique de Clermont (Oise), a adressé les bulletins et le Ve fascicule des *Mémoires* de cette Société, ainsi qu'une plaquette parue à l'occasion du Congrès de Beauvais, dont il est l'auteur. Sur la proposition de M. le Président, il est admis au nombre de nos membres correspondants.

— M. Pierre Dubois, d'Amiens, annonce, pour le dimanche 27 mai, la visite d'un groupe de la Société des *Rosati picards*, qui se propose de passer la journée à Noyon.

— Le Trésorier de l'Académie d'Amiens sollicite une souscription pour l'érection d'une statue à Jules Verne. Le Comité s'inscrit pour une somme de dix francs.

— M. l'abbé Gallois, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, nous annonce pour la prochaine réunion, une étude sur D. Innocent Lemasson, prieur des Chartreux.

Lectures

1° M. l'abbé Tassus : *Le jeu d'arc dans le Noyonnais.* — On sait que nos Compagnies d'arc ont une origine religieuse : c'est à Rothade, évêque de Soissons, qui vivait au IXe siècle, que l'on attribue généralement l'érection de la célèbre *Confrérie de Saint-Sébastien*, établie en l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Les devoirs des premiers confrères consistaient à garder jour et nuit les reliques et la basilique où elles reposaient, laquelle était sans cesse envahie par l'affluence des pélerins...

Plus tard, des associations formées sur le même modèle se répandirent dans tout le diocèse de Soissons et même dans les diocèses voisins. Et au XVIIe siècle il n'y avait presque pas de paroisses dans le Noyonnais qui n'eussent un autel ou une chapelle sous l'invocation de saint Sébastien, avec une confrérie d'archers.

Ces compagnies d'arc, en offrant aux populations des campagnes une distraction saine et honnête et en pratiquant le respect, la déférence et l'obéissance, contribuèrent grandement à maintenir dans nos paroisses la concorde et la paix.

M. l'abbé Tassus, après nous avoir rappelé brièvement cet historique, retrace les divertissements auxquels se livraient et se livrent encore les archers : le tir de l'oiseau (qu'on appelait autrefois le *gay)*, les prix généraux ou provinciaux, les *parades,* etc. Il nous rappelle les règlements très sévères qui présidaient aux concours.

Le jeu d'arc de Babœuf existait au commencement du XVIIe siècle : les confrères baillèrent à surcens une maison et un héritage qui leur appartenaient à côté du Jeu, dans la rue du Monchel, moyennant 50 sols de loyer (1629). En 1736, le *bouquet provincial* fut transporté à Babœuf par les archers de Villeselve. Babœuf le rendit l'année suivante à une autre compagnie.

M. l'abbé Tassus termine en lisant différentes notes sur les prix d'arc qui eurent lieu dans la région noyonnaise au XIXe siècle.

Nous croyons devoir reproduire l'un de ces documents, que quelques anciens archers conservent peut-être encore

précieusement dans leurs papiers : c'est l'appel fait par la Compagnie de Babœuf, à l'occasion du prix qu'elle rendit le 31 mai 1841 :

« Messieurs et chers Collègues,

« Au milieu de la prospérité, du calme parfait dont jouit en ce moment notre belle France, grâce à la sagesse de son gouvernement, il nous est doux et honorable de vous inviter à nos fêtes, que nous vous préparons avec enthousiasme. Les siècles ont passé sur l'institution du noble jeu d'arc ; c'est à vous de montrer qu'ils n'en ont point altéré la glorieuse origine. L'honneur, l'ordre, la fraternité qui unissaient autrefois nos ancêtres, et les faisaient jouir d'une paix inaltérable, ont été les causes de l'établissement de ce jeu ; venez, Messieurs et chers Confrères, prouver avec nous à la génération qui nous contemple, que nous voulons être les dignes héritiers de tant de vertus.

« Des prix seront offerts à votre adresse avec la plus grande cordialité ; l'émulation qui règne dans vos contrées donne l'assurance qu'ils seront disputés avec envie, et que le triomphe réservé au vainqueur parmi vous le couronnera de gloire.

« Recevez, Messieurs et chers Confrères, l'assurance de nos sentiments les plus distingués, avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

« Vos dévoués serviteurs,
« *Les Officiers et Chevaliers du Jeu d'Arc de Babœuf.* »

2° M. A. Ponthieux : *Notes sur l'ancien Noyon : La paroisse Saint-Germain.* — On trouve la paroisse Saint-Germain mentionnée, pour la première fois dans un titre de l'année 1205. A l'origine, l'église n'était qu'une chapelle de l'hôpital Saint-Germain, qui disparut au commencement du XIIIe siècle pour se confondre avec le nouvel hôpital fondé en 1180 par Jean de Saint-Eloy, et qui devint, dans la suite, l'Hôtel-Dieu. La chapelle de Saint-Germain devint alors l'église paroissiale.

La paroisse comprenait les rues d'Wez, de l'Hôtel-Dieu, de l'Isle-Adam, du Tripot-d'Enfer et du Mez-l'Evêque ; et au-delà des remparts, les lieuxdits : le Moulin-Châtelain, l'Isle-Adam, le Mez-l'Evêque, etc.

M. Ponthieux a essayé de reconstituer l'histoire et la description de chacune de ces rues depuis le moyen-âge jusqu'à la Révolution. Il donne des détails sur la plupart des maisons qui portaient des noms particuliers, parfois bizarres, et oubliés depuis fort longtemps. Ainsi, dans la rue d'Wez, on trouvait : le four des Sots, le four Morican, l'hôtel de la Galouffre, le puits Tricot, l'hôtellerie du Cygne, la maison de Saint-Christophe, etc.

Dans le faubourg d'Wez : les hôtelleries de *Saint-Martin* et de *Saint-Germain*, le couvent des Cordeliers détruit en 1552 ; les moulins de Courcelles ou du Châtelain, d'Wez, des Fossés, le moulin Jean-Levert ; et aux environs : le fief du *Bois-Châtelain*, mouvant de l'évêché, qui appartint longtemps aux seigneurs de Blérancourt ; l'*Isle-Adam*, où Nicolas-Armand Lemaire, gouverneur de Noyon, fit bâtir un château à la fin du XVIIe siècle ; le *Mez-l'Evêque*, où l'abbaye d'Ourscamp, ainsi que l'Hôtel-Dieu, avaient des *censes*. Le père de Calvin y possédait également une maison en 1510.

A l'endroit où s'élèvent actuellement les casernes, existait le fief d'*Ingomer* ou des *Rouges-Maisons*, mouvant de la seigneurie de Pommeraye à Sermaize, arrière-fief de l'évêché, donné à l'Hôtel-Dieu au XVe siècle par Pierre Mautrachie, qui fut mayeur de Noyon. De ce fief en dépendait un autre, nommé le fief *Foliard*, consistant en cens et droits seigneuriaux, à percevoir sur plusieurs maisons de la rue d'Wez. Au Nord du fief d'Ingomer, le fief du *Bois de la Tombelle*, appartenant également à l'Hôtel-Dieu, etc.

M. Ponthieux donne une description de ces fiefs, ainsi que les noms des personnages qui les possédèrent depuis le XIVe siècle. Il fait connaître, en terminant, la liste des curés de Saint-Germain à partir de l'année 1451, ainsi qu'un état sommaire des biens et revenus de cette paroisse avant 1790.

3° M. Augustin BAUDOUX : *Les évêques de Noyon* (suite) : *Baudouin de Bologne*. — Baudouin de Bologne, abbé de Châtillon, fut sacré évêque de Noyon en 1149. Il était déjà connu dans ce diocèse pour avoir été abbé de Notre-Dame de Chauny (plus tard Saint-Eloi-Fontaines).

Au cours de l'année qui suivit son installation, il reçut du pape Eugène l'ordre de se joindre à l'abbé Suger pour

installer, à l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne, des religieux au lieu des chanoines *séculiers* dont la conduite n'était pas très édifiante.

En 1153, il confirma aux chanoines de Noyon, fortement éprouvés par l'incendie qui avait de nouveau ravagé la ville en 1152, les possessions des dîmes qui leur avaient été octroyées par ses prédécesseurs. Un grand nombre de nos paroisses du Noyonnais sont mentionnées dans la charte de confirmation qui est fort intéressante.

Il fit transférer à la cathédrale, en 1157, les reliques de saint Eloi : ce qui fut l'occasion d'une imposante cérémonie dont les annalistes ont rappelé le souvenir.

Ce fut de son temps que les chanoines de Saint-Quentin crurent devoir s'adresser au pape Alexandre III pour se plaindre des dépenses excessives que leur occasionnaient les visites épiscopales. Par une bulle, datée de 1159, le pape dut ordonner la réduction du personnel qui accompagnait l'évêque dans ses voyages.

En 1163, Baudouin mit fin à la contestation que Guibold, abbé de Saint-Eloi, avait avec Guy, châtelain de Noyon, au sujet du droit de justice à Crisolles et à Rimbercourt : il décida, par une charte conservée aux archives de Saint-Eloi, que l'abbé aurait deux parts dans cette justice et le châtelain une seule, dans la *mairerie*.

Communications diverses. — I. — M. l'abbé Tassus présente une monnaie d'or de Domitien, en parfait état de conservation, trouvée récemment à Pont-à-la-Fosse : Tête laurée à droite, avec les mots : DOMIT. COS. CAES. AVG. F. et au revers un cavalier (81-96 après J.-C.).

II. — M. Augustin Baudoux donne une analyse des comptes de la succession de Mgr de Bourzac, dont M. de Bonnault a bien voulu nous apporter la copie à la dernière séance.

Mgr de Bourzac est décédé à Noyon, le 23 janvier 1766. Deux jours auparavant, il avait rédigé son testament qui fut déposé chez Me Gueullette. Il instituait comme légataire universelle, sa sœur, Marie-Henriette Achards de Joumart de Légé, veuve, comtesse de Bourzac, qui n'accepta que sous bénéfice d'inventaire. La seule héritière, quant aux biens propres, était une cousine, veuve également, qui

avait épousé le président de Révol et qui institua, de son côté, comme légataire universel, Louis-Adrien Lepage, avocat, conseiller du prince de Conti.

En somme, le document en question constitue le compte de la succession de l'évêque de Noyon rendu par la comtesse de Bourzac audit sieur Lepage.

Nous n'essaierons pas de le résumer, puisqu'il doit être reproduit — du moins dans ses parties les plus intéressantes — dans un des prochains Bulletins. Nous dirons seulement que les meubles et effets vendus à Noyon produisirent plus de 30.000 livres. La bibliothèque fut cédée à l'abbaye d'Ourscamp pour 14.000 livres. La chapelle épiscopale léguée au chapitre est estimée 3.109 livres. Nous voyons aussi que Mgr de Bourzac avait fait rétablir le château de Carlepont ; qu'il y avait alors un procès pendant au Parlement pour la construction d'un port à Pont-l'Evêque, etc.

Les legs particuliers sont au nombre de vingt : 1.200 livres aux pauvres de Noyon ; 200 livres aux PP. Cordeliers ; 1.000 livres à l'école de la Charité ; 400 livres à l'Hôpital général, etc., etc.

III. — Le Secrétaire donne lecture de la liste des envois faits au Comité depuis la dernière séance : on y remarque la collection des publications des *Rosati Picards*, 17 broch. in-16 ; les Bulletins et Mémoires des Sociétés d'Abbeville, Amiens, Beauvais, du Mans, de Sens, etc.

Comme dons particuliers : *L'enceinte de Pommiers* (Aisne), *Noviodunum* des *Suessiones*, par M. Octave Vauvillé ; huit brochures de M. Robert Triger, relatives à la ville du Mans, etc.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

IV. — *Excursion.* — Il est décidé, après discussion, que la prochaine excursion aura lieu aux environs de Laon vers la fin du mois de juin. Les membres du Comité seront avertis en temps utile par les soins du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 22 août 1906.

Le Secrétaire :
A. PONTHIEUX.

L'excursion projetée aux environs de Laon, a eu lieu le 24 Juillet. A 8 heures 1/2 du matin, vingt-deux membres du Comité se trouvaient réunis au départ du train pour Tergnier.

A Tergnier, nous avons rencontré MM. Bocquet, d'Eppeville, Pierre Dubois — notre cicerone d'Amiens — et Francis de Roucy.

M. Souchon, archiviste de l'Aisne, nous attendait à la gare de Laon à 10 heures 1/2. On déjeuna au buffet, sans perdre de temps. M. le Président se fit l'interprète du Comité en remerciant les nouveaux membres qui n'avaient pas hésité à répondre à son appel, malgré l'inclémence du temps.

Un vaste omnibus de la maison Roger nous emmena d'abord à *Bruyères,* à 6 kilomètres de Laon. Nous avons visité l'église qui conserve d'admirables restes d'architecture des XIe et XIIe siècles ; elle servit de forteresse et de retraite dans les temps de guerre.

De Bruyères, nous sommes allés à *Vorges,* dont l'église « placée elle-même au centre d'une enceinte fortifiée, ayant ses fossés, ses portes, ses barrières et ses donjons, était également une forteresse de la plus exquise élégance ».

Nous n'avons pu voir les restes du château de *Presles,* qui se trouve sur la montagne, mais nous nous sommes longuement arrêtés à l'église paroissiale, savamment décrite par M. Lucien Broche, dans le *Bulletin monumental* de 1905.

A *Nouvion-le-Vineux*, enthousiasme général en présence du merveilleux clocher roman.

Cinq minutes d'arrêt à *Laval* : encore un clocher fortifié.

Le dernier monument visité fut la curieuse église d'*Urcel*, qui constitue à elle seule un fécond sujet d'étude archéologique.

Il était quatre heures lorsque nous avons quitté ce dernier village. Abandonnant notre voiture, nous avons repris le train à la gare de Chailvet, pour la direction de Chauny, où l'horaire nous imposait une heure d'attente. Nous sommes rentrés à Noyon à 7 h. 1/4, rapportant de cette excursion « à travers l'époque romane », la plus délicieuse impression, tout en regrettant que notre temps limité ne nous ait pas permis d'admirer certains détails avec plus de loisir.

A. P.

SÉANCE DU 22 AOUT 1906

Présidence de M. E. Bay

La séance est ouverte à deux heures dans la salle de la bibliothèque. Sont présents : MM. Baudoux Alex., Baudoux Aug., Bertin, Boudon, F. Brière, Donné, Gallois, Fagard, Legrand, Loir, Régnier, le Docteur Véroudart et Ponthieux, secrétaire. MM. Beaudry, le colonel Bougon et Pihan, se sont fait excuser.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Trois nouveaux membres titulaires sont présentés par M. le Président, au nom du Bureau. Ce sont : MM. Bocquet, fabricant de sucre à Eppeville-Ham (Somme), Léon Houdart et Létagneaux, à Noyon.

— M. le Président fait part de la mort de M. Flamand-Sézille, décédé à Noyon, le 2 août 1906, à l'âge de 73 ans. Entré au Comité au mois de mai 1895, M. Flamand avait été un des membres les plus assidus de nos séances. M. le Président s'est fait l'interprète de tous en adressant à la famille de notre collègue l'expression de nos regrets.

— Au nom du Comité, M. le Président adresse des félicitations à M. de Bonnault, membre correspondant de notre Société et secrétaire de la Société historique de Compiègne, pour la distinction si justifiée dont il vient d'être l'objet : on sait que M. de Bonnault a été tout récemment nommé chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Félicitations également à notre collègue, M. Magon de la Giclais, récemment élévé au grade de général de brigade, à Lyon.

Lectures

1° M. l'abbé Gallois : *Dom Innocent Le Masson, général des Chartreux* (1627-1703). — Philippe Le Masson, fils de Louis Le Masson et d'Adrienne Gillot, naquit sur la paroisse de Sainte-Godeberthe de Noyon, le 21 décembre 1627.

Après sa sortie des *petites écoles*, il fut placé au Collège des Capettes, où il put faire d'excellentes études. Attiré par la vie religieuse, il se présenta, à l'âge de 18 ans, au couvent des Chartreux que dirigeait alors le prieur D. Charles Marcotte. Au bout d'un mois d'épreuve, il fut admis au noviciat et son prénom de Philippe remplacé par celui d'Innocent qu'il devait conserver en religion. Quatre ans après, il s'engagea définitivement par la profession solennelle.

Sa ferveur et sa vive intelligence le mirent bientôt en évidence. Bien qu'il n'eut pas encore trente ans, il fut appelé aux délicates fonctions de vicaire du prieur ; c'est-à-dire qu'il dut s'occuper activement des intérêts temporels de la maison.

Il ne négligea pas toutefois ses études religieuses. Pour l'instruction de ceux qui se préparaient à la vie cartusienne et pour sa propre utilité, il réduisit en tableaux synoptiques la théologie morale et la doctrine du Concile de Trente. Cet ouvrage, dédié à Mgr de Clermont-Tonnerre, fut imprimé et publié en 1662.

L'exemplaire que possède la bibliothèque capitulaire de Noyon, hommage de l'auteur à son vénéré maître Louis Souillard, contient un tableau supplémentaire manuscrit — de la main même de D. Le Masson.

M. l'abbé Gallois continuera cette intéressante étude à la prochaine séance.

2° M. A. Ponthieux : *Notes sur l'ancien Noyon* (suite) : *La paroisse Sainte-Godeberthe*. — La paroisse Sainte-Godeberthe doit son origine au monastère fondé sur l'emplacement de l'église par sainte Godeberthe au VIIe siècle, puis transformé en une abbaye sous le vocable *de S. Pierre et S. Paul*. Au XIIe siècle, l'église abbatiale devint l'église paroissiale. On ne la trouve toutefois mentionnée pour la première fois avec ce titre qu'en 1258. Tombée en ruine au XVIIIe siècle, réparée tant bien que mal vers 1775, elle fut démolie en 1791 et le terrain nivelé pour l'agrandissement du Marché au blé.

La paroisse Sainte-Godeberthe comprenait : le côté gauche de la Place au blé, le côté gauche de la rue Fromenteresse, la rue de l'Arc, la rue des Béguines, la

rue de l'Abreuvoir, la rue de la Brasserie et la ruelle du Chevalet.

Parmi les *logis* ou *hôtelleries* remarquables de cette paroisse, nous citerons : les trois hôtels du *Chevalet*, de la *Brasserie* et de la *Pêche*, entre la ruelle du Chevalet et la rue de l'Abreuvoir ; le *Béguinage*, établi au XIIIe siècle, entre la rue des Béguines et la Versette ; l'hôtel des *Pourcelets*, qui donna son nom à la petite ruelle parallèle à la rue des Béguines ; l'hôtellerie de la *Fleur de Lys*, appelée ensuite de *S. Martin* (aujourd'hui l'hôtel du Barillet) ; *la Truie qui file*, dans la rue Fromenteresse ; le *Lyon d'Argent* et la maison de la *Blanche Tour* — appelée au XIVe siècle la *Maison de Blérancourt* — en haut de la rue de la Lavanderie, etc.

Pendant plus de 300 ans (1373-1692), la paroisse eut son *cimetière* dans le bas de la rue de Lavanderie. Il ne fut abandonné qu'à la fin du XVIIe siècle.

Enfin, on sait que l'ancien Jeu d'arc, acheté en 1700 par la Confrérie des Archers aux administrateurs de l'Aumône du Cloître, s'étendait le long de la Versette. Il s'appelait autrefois le *Jardin du Pavillon*. Il devint le *Jardin de l'Arc ;* de même que la rue de la Lavanderie s'appela la rue de l'Arc...

Les documents utilisés par M. Ponthieux lui ont permis de rétablir la liste à peu près complète des possesseurs de ces différents immeubles depuis le XVe siècle. On constate que presque toutes les maisons de cette paroisse furent détruites par l'incendie de 1552.

3° M. Augustin Baudoux : *Les Evêques de Noyon* (suite) : *Baudouin II de Bologne* (fin) ; *Baudouin III.* — En l'année 1164, la chaussée de Noyon à Pont-l'Evêque étant devenue impraticable, l'évêque Baudouin donna aux habitants de la ville la permission de la rétablir, mais à la condition que les droits qui lui étaient dûs seraient à l'avenir payés sur les marchandises qui arriveraient par cette nouvelle chaussée.

Baudouin de Bologne mourut en 1166 et fut inhumé en l'abbaye d'Ourscamp. Il fut remplacé par le doyen de la cathédrale, nommé également Baudouin, originaire des environs de Thérouanne.

Celui-ci fit, au début de son épiscopat, la translation des reliques de Ste Godeberthe, de S. Mummolin et de S. Eunuce, de l'église S. Pierre et S. Paul, dans sa cathédrale.

Il crut devoir confirmer par une nouvelle déclaration les usages, coutumes et privilèges du chapitre. Le texte de cet important document, qui se trouve dans le Cartulaire, a été reproduit par Colliette. Entre autres dispositions, la déclaration interdisait aux chanoines d'une congrégation *régulière* de se faire recevoir chanoine de Noyon. Un religieux de l'abbaye de Ham, nommé Dreux, ayant voulu, quelque temps après, quitter son cloître pour devenir chanoine de Noyon, ne put arriver à son but, bien qu'il fût recommandé par le roi Louis, l'archevêque de Reims et le comte de Flandre ; le pape Alexandre maintint le privilège du chapitre noyonnais, à la grande satisfaction des chanoines.

Vers la même époque, l'abbé de S. Barthélemy, voyant que les prêtres de sa communauté qui desservaient des cures rurales, prétendaient s'y maintenir malgré lui, sollicitait — et obtenait — du même pape Alexandre, l'autorisation de les rappeler dans le cloître, quand leur chapitre le jugerait à propos.

Baudouin III mourut en 1175, après avoir fondé dans la cathédrale un service anniversaire à l'intention de son oncle, appelé aussi Baudouin, qui s'était démis du décanat en sa faveur. Il fut inhumé à côté de son prédécesseur, en l'abbaye d'Ourscamp. Un dessin de leur tombeau a été reproduit par M. Peigné-Delacourt.

Communications diverses. — I. — M. Legrand présente une plaque de cuivre, de 13 centimètres sur 21, trouvée au Mont-Renaud, et sur laquelle est gravée, d'un côté, l'inscription suivante :

In restaurandis hujus domus ædificiis,
Ad instar Nehemiæ zelo zelatus,
V. P. D. Carolus Lenfant, P. Cartusiæ,
Prior hujus Domus,
Visitator provinciæ Picardiæ,
Claustrum hoc totum reædificavit,
Anno Domini 1774.

Et au verso :

In hujus claustri fundamentis sepultum hunc lapidem suo coaptavit loco venerandus sacerdos Joannes Franciscus Bertault Dutombel, canonicus ecclesiæ cathedralis noviomensis, hujus domus singularis amicus, die 21 Marti 1771.

D. Charles Lenfant, né à Lyon, profès de la Grande-Chartreuse et visiteur de la province de Picardie, fut prieur du Mont-Renaud de 1768 à 1773. Il fit faire, ainsi que l'indique cette inscription, d'importants travaux dans ce dernier établissement.

J.-Fr. Bertault, seigneur du Tombel, était chanoine de Noyon en 1747. Il était allié à la famille Goyer. Sa sœur, Marie-Ursule, avait épousé Claude-Charles-Valentin Meniolle, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roi, et demeurait à Noyon.

II. — M. le Dr Bougon adresse une note au sujet de la destination de deux petites tiges « en bronze argenté, longues de 7 centimètres environ, ornées de moulures ciselées et de verroteries rouges présentant une mortaise à leur partie centrale », trouvées fréquemment dans des tombeaux de l'époque mérovingienne, et signalées par M. Peigné-Delacourt dans ses Recherches sur le champ de bataille d'Attila.

Ces tiges paraissent avoir servi à consolider la garniture en bois du fourreau ; mais notre collègue, se basant sur les objets retrouvés en 1654 dans le tombeau de Childéric Ier à Tournay, et décrits par Chifflet, se demande si, dans certains cas, elles n'auraient pas formé des tringles d'écritoire, servant à presser les tablettes d'ivoire recouvertes de cire.

III. — M. l'abbé Tassus offre, pour la Bibliothèque du Comité, de la part de M. Menget, un bel exemplaire de l'Atlas in-folio contenant les plans, coupes, élévations et détails de l'église Notre-Dame de Noyon, par Daniel Ramée, et publié en 1845, dans la collection des *Documents inédits*, en même temps que la *Monographie* de L. Vitet.

IV. — M. le Président entretient le Comité d'un projet d'excursion pour le mois de septembre. Après discussion, il est décidé que cette excursion aura pour but les villes de Ham et de Péronne, et qu'elle se fera dans la deuxième quinzaine de septembre. L'itinéraire sera préparé par les soins du Bureau et les membres du Comité avertis en temps utile.

Le Secrétaire donne connaissance de la liste des ouvrages adressés au Comité depuis le mois de mai : Nous signalerons dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (section des sciences économiques et sociales), l'intéressante étude de notre collègue, M. Souchon, ancien archiviste de l'Aisne, sur les édifices religieux non aliénés dans le département de l'Aisne, à la veille de l'application du Concordat en l'an X. On y trouve des renseignements sur plusieurs églises de la région noyonnaise : Béthencourt-en-Vaux, Caillouël, Neuflieux, etc... (p. 45). Dans le dernier volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France : les recherches de M. Vauvillé sur *Noviodunum*, qu'il croit devoir identifier avec Pommiers (Aisne), etc.

Les trois membres présentés au début de la séance sont admis à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 21 novembre 1906.

Le Secrétaire :

A. PONTHIEUX.

L'EXCURSION du 25 SEPTEMBRE

L'horaire des trains ne nous ayant pas permis de réunir *Ham* et *Péronne* dans une seule excursion, nous avons du nous contenter de visiter la première de ces deux villes.

L'excursion a eu lieu le mardi 25 septembre. Elle a été favorisée par un temps superbe ; aussi tous les moyens de

locomotion connus jusqu'à nos jours avaient-ils été employés par les 18 membres qui avaient répondu à l'appel du Bureau.

M. Bocquet — qui devait être notre complaisant cicerone — nous attendait à 10 heures sur la place de la gare, où une voiture commandée par ses soins vint nous prendre pour nous conduire à Eppeville.

Nous avons vu les trois *dolmens* dans le marais, puis nous sommes revenus à l'église qui présente quelques restes d'architecture romane et de curieuses pierres tombales.

A midi, retour à Ham, et déjeuner à l'Hôtel de France, où nous avons eu le plaisir de rencontrer nos excellents collègues, MM. Pierre Dubois, d'Amiens, et Louis Régnier, d'Evreux ; M. le Président leur souhaita la bienvenue.

M. le Dr Dodeuil, membre de la société des Antiquaires de Picardie, et ancien maire de la ville de Ham, nous fit l'honneur de venir à notre rencontre, en compagnie de son fils, et nous commençâmes, sous sa direction, la visite des monuments de la ville.

Il nous conduisit d'abord à l'église, monument de l'époque de transition, intelligemment réparé et embelli aux XVIIe et XVIIIe siècles. Nous descendîmes dans la crypte, une des plus belles du Nord de la France, construite vers la fin du XIIe siècle. Après nous avoir fait admirer l'élégante architecture de ce curieux monument souterrain, M. le Dr Dodeuil prononça l'allocution suivante :

Monsieur le Président,
Messieurs,

Votre corporation de savants a daigné quitter un instant la vieille cité épiscopale qui, naguère, couronna des rois, pour visiter un simple doyenné de son antique diocèse.

Vous vous êtes rappelé les liens qui, dans ce sens, unissaient jadis la ville de Noyon et la ville de Ham.

Je désire que cette démarche vous soit agréable et je suis persuadé que vous ne la regretterez pas.

Vous rencontrerez ici tous les éléments qui peuvent satisfaire vos goûts d'historiens et d'archéologues.

Ham, vieille bourgade gauloise, se trouva sur le trajet suivi par les conquérants des Gaules et l'on constate, sous ses murs, à Muille, à Eppeville, des vestiges très importants du passage et du stationnement des légions romaines.

La bourgade s'accrut et devint plus tard le chef-lieu d'une toparchie qui réunissait trente-six paroisses. De là résulta quelque prestige pour les seigneurs ou toparques de Ham.

Une abbaye, un château-fort, donnèrent à la petite ville importance et célébrité.

Des luttes, des sièges soutenus avec héroïsme, la naissance de personnages distingués, les grands noms inscrits sur les registres d'écrou du château transformé en prison d'Etat, des évasions légendaires, ont sans cesse appelé, sur la ville de Ham, l'attention des touristes et des érudits.

Vous rappellerai-je, au point de vue de l'histoire, quelques faits mémorables ?

Parmi les sièges : celui de 1557, où Ham se fit broyer pour arrêter la marche sur Paris des troupes du roi d'Espagne et du duc de Savoie ; le siège de 1595, où le maréchal d'Humières trouva une mort glorieuse en venant conquérir la ville pour le roi Henri IV, qui s'écria : « Ham me coûte bien cher ! »

Vous dirai-je qu'en 1815, Ham, défendue par une poignée de vétérans et de gardes nationaux, ferma fièrement ses portes au corps d'armée de 30.000 hommes de Thyelman !

Enfin, de nos jours, le 9 décembre 1870, les Prussiens, cernés par le général Lecointe, signèrent ici une capitulation, la seule, hélas ! dans les annales d'une guerre désastreuse.

Sur un terrain plus pacifique, vous vous intéresserez à quelques membres de la maison de Bourbon, nés à Ham ; à des orateurs, tels que saint Gilbert, évêque de Meaux ; à Jean de Bellins, qui se signala par son éloquence au concile de Latran ; au général Foy, le grand orateur libéral sous la Restauration.

Le temps me manque pour vous parler suffisamment de l'académicien Du Trousset de Valincourt, auquel Boileau dédia sa XIe satire ; du poëte Vadé, le créateur et l'unique représentant du genre poissard, dans les œuvres duquel on trouve quelques perles qu'il faut extraire *de stercore Ennii*...

Ham a également donné le jour à l'abbé Thuet, auteur du *Guide des humanistes* et à Peltier, un des créateurs de la météorologie.

Je serais très incomplet et risquerais d'être taxé de susceptibilité grincheuse, si j'oubliais le dicton : *les fous de Ham*. Je regrette de ne pouvoir vous entretenir de la corporation des Sots, qui étaient de joyeux compères, éternisant les coutumes d'un autre âge, dans un siècle qu'effarouchèrent leurs bruyants ébats et leur débordante gaîté.

Je m'arrête, pour ne pas abuser de votre attention bienveillante.

Vous savez, Messieurs, vous qui êtes des chercheurs et des érudits, tout ce qu'on peut découvrir dans un petit coin de terre qu'on cultive avec amour.

Quant à moi, tout simplement captivé par les récits merveilleux de la tradition, je me suis attaché à ma ville natale et le séjour m'en a été rendu ainsi plus agréable.

C'est un moyen d'aimer deux fois sa Patrie : la petite et la grande !

M. le Président répondit en excellents termes, félicitant M. le Dr Dodeuil de l'intérêt qu'il portait au passé glorieux de la ville de Ham, puis nous remontâmes au grand jour pour consacrer le reste de la journée à la visite du château-fort.

A. P.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1906

Présidence de M. Bry

La séance est ouverte à deux heures, dans la salle de la Bibliothèque. Sont présents : MM. Baudoux Alex., Baudoux Aug., Bouillon, F. Brière, Donné, Dufour, Fagard, Gallois, Houdart, Jourdain, Legrand, Létagneaux, le Dr Véroudart, et Ponthieux, secrétaire. MM. Bertin, Cottu et Pihan, absents, se sont fait excuser.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. le Président présente au nom du Bureau cinq nouveaux membres *titulaires*. Ce sont: MM. le Dr Sainte-Marie Dodeuil, médecin à Ham (Somme) ; Charles Gronier, négociant à Ham ; Joseph Masson, libraire à Noyon ; L. Picard, bibliothécaire à la Faculté de Médecine de Paris, 143, boulevard Saint-Michel, et Voisin, pharmacien à Noyon. Il souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues, MM. Létagneaux et Houdart, qui assistent à la séance.

— Lecture est donnée de la circulaire ministérielle relative au prochain Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Montpellier au mois d'avril 1907. Les membres du Comité qui ont l'intention d'y adresser des communications, sont priés de bien vouloir se conformer aux instructions contenues dans ladite circulaire.

— M. le Président fait part d'une lettre de M. H. Quignon, président de la *Société d'études historiques et scientifiques du département de l'Oise*, demandant l'échange de publications. Adopté.

— M. Souchon, ancien archiviste de l'Aisne, membre correspondant du Comité, résidant actuellement à Paris, nous écrit qu'il tient à conserver les bonnes relations qu'il a toujours entretenues avec notre Société. Il se met à la disposition de nos membres pour les recherches de documents qu'ils auraient à faire dans les bibliothèques de la capitale. De vifs remerciements sont adressés à notre excellent collègue.

Lectures

1° M. l'abbé Gallois : *Dom Innocent Le Masson, général des Chartreux* (suite). — Dom Charles Marcotte étant mort en 1663, Dom Le Masson fut élu comme prieur du Mont-Renaud. Il gouverna cette maison l'espace de douze ans, n'en négligeant ni les intérêts matériels, ni les intérêts spirituels.

Il fit rebâtir presque tout le couvent dans le style de l'époque et fit dresser le *terrier* dans le but d'éviter à l'avenir les contestations au sujet des biens.

Il donnait tous ses soins à la direction des âmes qu'il conduisait à la perfection, en prenant pour modèle saint François de Sales. Le plus connu de ses pénitents fut Sébastien Sicler, l'ermite de Larbroye, à qui il apprit à maîtriser la fougue de son caractère et à unir le mérite de l'obéissance à celui d'une mortification héroïque.

Il fut élu général des Chartreux le 20 octobre 1675. A peine installé à la Grande-Chartreuse, un incendie l'obligea à la reconstruire presque entièrement. Ses occupations matérielles et l'administration d'un grand Ordre ne l'empêchèrent pas d'écrire sur quantité de sujets différents, de reconstituer les archives et de publier une histoire générale des Chartreux. Il se fit même imprimeur et installa des presses dans la maison basse de la Chartreuse. On est étonné qu'il ait pu mener de front tant d'œuvres diverses.

2° M. A. Ponthieux : *Notes sur l'ancien Noyon* (suite). *La Paroisse Saint-Pierre.* — L'existence de cette paroisse s'affirme dès le XIe siècle ; le droit de nomination à la cure, après avoir été longtemps en la possession des châtelains de Noyon, finit par être attribué à l'abbaye de Saint-Barthélemy.

L'ancienne église qui avait, presque seule, échappé à l'incendie de 1293, s'écroula en 1779, à la suite de circonstances que Lucas nous a rapportées dans son intéressant manuscrit. Les restes de constructions furent démolis à la Révolution et le terrain, vendu au District, est actuellement occupé par les maisons qui forment le coin des rues du Nord et Saint-Pierre.

La paroisse Saint-Pierre qui était — à cause des faubourgs — la plus considérable des paroisses de Noyon, comprenait avant la Révolution : dans la ville : les rues du Nord, Saint-Jean, Saint-Pierre, de Grèce (côté droit) et la place Saint-Barthélemy ; hors la ville : le faubourg Dame-Journe, le Coizel, Applaincourt, Tarlefesse, Ruhaut, Landrimont (en partie), Saint-Quirin et Poilbarbe.

Nous mentionnerons, parmi les principaux établissements religieux et maisons remarquables : la *Maison des Templiers,* entre la rue Saint-Jean et la rue Saint-Pierre, — dont la grosse tour fortifiée existait encore au XVIIe siècle — attribuée ensuite aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, puis acquise par le *Séminaire* à la fin du

XVIIe siècle ; — le *Petit-Ourscamp*, rue Saint-Pierre ; — les hôtelleries de *Saint-Michel*, au coin des rues Dame-Journe et Saint-Jean ; — *Saint-Jean*, dans la même rue, en face de la tour du Temple ; — l'*Aigle Noir*, dans la même rue, à côté de la tour ; — les *Croissants* et le *Pélican*, se faisant face, dans la rue Dame-Journe ; — l'*Ecu de France*, dans la rue Saint-Pierre, etc.

Hors de la ville, dans le faubourg Dame-Journe, on trouvait : au nord du cimetière actuel, l'*ancienne abbaye de Saint-Barthélemy*, démolie définitivement au XVIe siècle et dont les religieux vinrent habiter les maisons qui formaient le coin des rues Saint-Pierre et de Grèce, où ils firent élever de nouvelles constructions ; la *Maison* et le *Clos de la Trésorerie*, appartenant au trésorier de la cathédrale, dans la rue de Lille, en face le cimetière ; les hôtelleries du *Barillet*, du *Châtelet*, du *Point-du-Jour*, du *Cheval-Blanc*, du *Cheval-Rouge*, de *Sainte-Barbe*, de la *Belle-Etoile*, etc., sur lesquelles ledit trésorier percevait des droits d'*afforage*.

3° M. Aug. Baudoux : *Les évêques de Noyon* (suite) : *Renaud* (1175-1187).— Au début de son épiscopat, l'évêque Renaud fit un règlement pour le partage des vignes à attribuer à chaque prébende canoniale. Il réforma l'administration de l'Hôtel-Dieu et fit construire un nouvel hôpital (1178) à la tête duquel il installa vingt *frères*.

L'année suivante, à la suite du Concile général de Rome, auquel il assista, il obtint du pape Alexandre une bulle confirmative des possessions et privilèges du Chapitre.

Ce fut de son temps que l'ancien chemin d'Amiens à Soissons, qui passait autrefois par Orchies et Pont-l'Evêque, fut détourné de manière à traverser la ville, en entrant par le faubourg d'Wez et en sortant par la rue d'Orroir, et à se diriger vers Pontoise.

En 1181, Renaud dut intervenir dans la lutte violente engagée entre le Chapitre et les habitants de Thiescourt qui s'opposaient à la vente des bois dans lesquels ils avaient des droits d'usage.

Différentes bulles obtenues par le même Renaud, nous montrent que l'harmonie était loin de régner entre l'Evêque et le Chapitre. La paix fut momentanément rétablie à la suite d'un arrangement intervenu en 1183.

L'évêque Renaud mourut en 1187, et fut inhumé, comme ses prédécesseurs, dans l'église de l'abbaye d'Ourscamp.

Communications diverses. — I. — M. F. Brière expose que les fouilles nécessitées par l'établissement du Canal du Nord dans la région noyonnaise, ramèneront certainement au jour des débris intéressants pour l'archéologie locale ; le Comité, dit-il, devrait veiller à ce que les objets exhumés ne soient pas détruits ou dispersés. Il est décidé que le Bureau s'entendra à ce sujet avec l'ingénieur chargé de la direction des travaux.

II. — M. le Président fait un compte rendu de la cérémonie d'inauguration du monument de Marsy, à laquelle il a assisté. Plusieurs discours ont été prononcés par MM. Travers, Eug. Lefèvre-Pontalis, Plessier, etc. A la suite du déjeuner qui a réuni les assistants à l'Hôtel de la Cloche, M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, a insisté tout particulièrement, auprès des représentants des différentes Sociétés archéologiques qui s'y trouvaient, sur l'urgence des dispositions à prendre, dans l'intérêt de l'histoire de l'art chrétien, pour faire reproduire, soit par la photographie, soit par le dessin, les monuments ou parties de monuments religieux, ornements d'églises, autels, vitraux, fonts baptismaux, etc. qui existent encore actuellement.

III. — M. le Président annonce que l'impression du tome XX de nos *Comptes rendus et Mémoires* — qui devait être distribué à la séance de novembre — a subi un retard de quelques mois par suite de circonstances indépendantes de la volonté des membres de la Commission d'impression. Quatorze feuilles sur vingt sont tirées. La distribution aura lieu à la réunion de février.

L'impression du second fascicule du *Pouillé du diocèse de Noyon,* qui doit paraître en 1907, commencera dans le courant de janvier.

A cette occasion, M. F. Brière exprime les félicitations et les remerciements du Comité à M. Bry, président, pour son compte-rendu, si exact, de la fête du Cinquantenaire et de la réunion à Noyon des Membres du Congrès Archéologique de France en 1905.

IV. — M. F. Brière communique une curieuse brochure, pet. in-8°, 3 p., imprimée à Paris, chez Baudoin, imprimeur de l'Assemblée nationale, s. d. (1790). C'est une adresse à Monseigneur (le duc d'Orléans ?) de la municipalité du bourg de Blérancourt (Aisne), datée du 15 mai 1790, protestant, sur la proposition de Saint-Just, contre un libellé intitulé : *Déclaration d'une partie de l'Assemblée nationale sur un décret rendu le 13 avril 1790, concernant la Religion...*

Le texte de la délibération a été reproduit par M. l'abbé Vernier dans son *Histoire du canton de Coucy*, p. 152. On constate, chez M. de Saint-Just, les premières attaques de la névrose révolutionnaire. L'assemblée municipale de Blérancourt ayant arrêté que la *Déclaration* serait « lacérée et brûlée sur le champ », M. de Saint-Just, « la main sur la flamme du libellé, a prononcé le serment de mourir pour la Patrie, l'Assemblée nationale, et de *périr plutôt par le feu*, comme l'écrit qu'il a reçu, que d'oublier ce serment ».

V. — M. Legrand présente au Comité la matrice d'un sceau en cuivre trouvée à Armancourt en 1889. Armes : Un poisson accompagné d'une fleur de lys à droite et de deux étoiles à gauche. Légende (caractère du XIVe siècle) :

S'. I. DE. MAVGES. LE. IOINE.

Ce qui nous paraît signifier : *Scel de Jehan de Mauges, le Jeune*. Nous ne connaissons pas de localité de ce nom dans la région. Le pays de Mauges faisait partie de l'ancien Anjou.

VI. — M. Jourdain offre pour les collections du Comité les différents objets et documents qui suivent :

1° Un sceau en plomb, analogue aux *plombs* dont se servent actuellement certaines administrations, portant d'un côté une grande fleur de lys avec les lettres ...ION, et de l'autre : deux D accolés, accompagnés d'une petite fleur de lys de chaque côté. Au-dessus : DREUX et au-dessous, la date : 1641.

2° Une monnaie du prince du Conti : buste d'homme, à droite. F. DE BOURBON P. DE CONTI. Au revers : 3 fleurs de lys ✠ DOUBLE TOURNOIS. Il s'agit sans doute de François de Bourbon, comte de la Marche (1664-1709).

3° Une affiche du XVIIIe siècle. *Arrest du Conseil d'État du Roi*, concernant les liquidations des Offices sur les Offices municipaux, Offices et Droits domaniaux, supprimés par Edits d'août 1759, août 1764, mai 1765, avril 1768 et Déclaration du 15 décembre 1770. A Alençon, de l'imprimerie de la veuve Malassis l'aîné, imprimeur du Roi et du Collège. 1773.

4° Un dossier de cinq pièces relatives à la propriété de 2 setiers de terre, sis près de Noyon, provenant de l'abbaye d'Ourscamp, et vendus au district le 1er février 1793, au citoyen Pecquet (Louis-Théodore), qui s'intitulait « instituteur pour le soin des abeilles » ou « conservateur de la *République des Abeilles* » suivant les régimes. Sur la couverture du contrat d'acquisition, le doux apiculteur a exprimé son état d'âme dans les termes suivants :

« Y a-t-il quelqu'un à présent qu'il doit ne pas scavoir le Pouvoir de Dieu, l'Etre Suprême, sur touts les hommes dent l'estendu de l'Univaire ; il a voulu que touts les biens que possédoits touts les Clergés soit vendu, et touts ceus des Emigrés, et le tout a estait fait sent que personnes ne puissent a laire compte (aller contre) sa Divine et tout puissente Volontée. Lui-mème a trassée et dictée à nos législateurs la nouvelle Loy, et je dirée et j'ai dit : Vive la République, vive la Liberté, qui m'a fait achetaire (les terres) don voicy les titres, et que j'ai plantée l'arbre de la Liberté le 8 nonidi 1794, 2e année de la République française ».

5° Une quittance, divisée en dix coupons, délivrée par Antoine Trollart, percepteur à Cuts, canton de Carlepont, le 15 frimaire, an V, à un citoyen de ladite commune, taxé au rôle de l'emprunt forcé établi par la loi du 19 frimaire an IV, à la somme de 800 livres.

6° Une copie de l'inventaire des objets mobiliers qui se trouvaient, au 4 nivôse an IV, dans les bâtiments de l'ancien Evêché de Noyon, où avaient été établis simultanément : les bureaux du ci-devant District, des subsistances militaires, des Domaines et Biens nationaux, la salle des ventes, le service des archives, le bureau des contributions et un garde-meuble.

Aussi trouve-t-on énumérés dans cet inventaire les

objets les plus divers et les plus disparates : tables, chaises, fauteuils, flambeaux, pelles, pincettes, 3 habits d'uniforme en drap bleu, 21 fusils, 6 pistolets, 3 vieilles épées, 32 paires de sabots (envoyés au commissaire des guerres), 60 cordes à cloches provenant des paroisses, 4 selles, 2 musettes, 4 surplis, 2 soutanes en drap noir, 5 soutanes en étamine, 76 lavabos, etc,, etc.

Une partie des objets inventoriés provenait des émigrés, déportés et condamnés, Poirot, ci-devant chanoine, Branque, ci-devant curé de *Pontport* (Pont-l'Evêque), la veuve « Etourmelle » (Catherine de Lamoignon, veuve d'Estourmel), Walkiers, émigré, etc.

Les tables et chaises furent distribuées aux municipalités du canton. On constate avec peine de nombreuses disparitions : sur 2.100 livres de plomb, on n'en retrouve que dix et sur 90 cordes à cloches, il n'en reste que 60. Il est permis de supposer que plusieurs citoyens avaient attendu la Révolution pour renouveler leurs cordes à puits...

7° Une affiche intitulée : *Arrivée à Paris du général Bellevene*, apportant la Paix définitive conclue entre la République française et l'Empereur. « Signature des articles au Congrès de Lunéville. Joie générale dans tous les cœurs français. Prochain retour des jeunes guerriers dans le sein de leur patrie. Hymne de paix et de bonheur, chanté par le peuple à ce sujet. »

On trouve en tête les principaux articles du traité de paix du 9 février 1801, et comme tout en France « finit par des chansons », l'affiche se termine par l'hymne intitulé : *Le retour des jeunes guerriers*, par le citoyen Bouverot. Nous ne citerons que le premier couplet :

Enfin les souhaits
Du Peuple français
Sont remplis, nous avons la paix ;
Nos jeunes guerriers,
Couverts de lauriers,
Vont revenir dans leurs foyers,
Le tendre amour sourit à la victoire,
Auprès de leurs maîtresses en ce jour.
Tous nos héros ramenés par la gloire,
Recevront le prix des mains de l'Amour,
Ils oublieront entre leurs bras
Toute la fureur des combats,
Enfin, etc...

Aux débuts du XIXe siècle, on avait le « pacifisme » aimable...

— Sur la proposition de M. F. Brière, il est décidé que le Comité fera imprimer ses nouveaux Statuts et Règlement, établis conformément à la loi de 1901.

— Les membres présentés au commencement de la séance sont admis à l'unanimité. M. le docteur T. Dodeuil, est nommé membre *correspondant*.

— Le Secrétaire donne lecture de la liste des envois faits au Comité depuis le mois d'août : *Bulletin* du Comité des travaux historiques et scientifiques ; *Bulletins* ou *Mémoires* des Sociétés du Mans, d'Orléans (nous avons la collection complète des publications de cette Société), des *Rosati* Picards, des Antiquaires de Picardie, du Vimeu, de Clermont (Oise), etc.

Parmi les dons particuliers : Une vue du château de Ham, à la fin du XVIe siècle, et une photographie des poteries samiennes trouvées à Eppeville (Somme), don de M. Bocquet ; plusieurs intéressantes brochures et une biographie de M. Ed. Piette, don de M. Henri Fischer ; *Les Influences normandes au XIe et au XIIe siècle dans le Nord de la France,* par M. Eug. Lefèvre-Pontalis, don de l'auteur ; plusieurs volumes donnés par Mme Charles Ticquet ; enfin un petit volume in-12, relié, doré sur tranches, contenant quatre publications imprimées à Noyon, en 1751, chez Pierre Rocher. Les trois premières sont indiquées dans la *Bibliographie noyonnaise* de M. Pagel, sous les nos 1141, 1142 et 1143 ; la quatrième est intitulée : *Prières pour les stations du Jubilé*, imprimées par ordre de Mgr l'Evêque, comte de Noyon, Pair de France. A Noyon, chez P. Rocher..., 1751, in-12, 36 p. On y trouve les prières particulières qui devaient être dites à la cathédrale, à l'église de l'Hôtel-Dieu, à la chapelle de l'Hôpital général, à l'église des PP. Cordeliers, à Noyon ; à la collégiale, à l'église de l'Hôtel-Dieu, à l'église des Cordeliers, à l'église des PP. Capucins, à Saint-Quentin ; aux églises de Saint-Fursy, de l'Hôtel-Dieu, de Sainte-Claire et des Capucins, de Péronne ; aux églises de Notre-Dame, de Saint-Martin, de l'Hôtel-Dieu et des Cordeliers, de Chauny ; aux églises Collégiale, de Saint-Pierre, de l'Hô-

tel-Dieu et de Saint-Jacques, de Nesle, et enfin aux églises de l'abbaye, de Saint-Pierre, de Saint-Martin et de l'Hôtel-Dieu, de Ham. Le texte des prières diffère pour chaque église. Ce dernier volume est donné par la bibliothèque paroissiale.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— Le Comité a reçu le 7e fascicule du *Répertoire des sources historiques* du moyen-âge (bio-bibliographie) de M. l'abbé Ulysse Chevalier. Nous avons omis de mentionner l'étude sur *Noyon*, par André Rostand, membre de la Société des *Rosati* Picards, avec 6 planches (Cayeux-sur-Mer, impr. P. Ollivier), dans laquelle on trouvera un intéressant compte rendu d'une excursion faite à Noyon par les Rosati, le 27 mai dernier.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures. La prochaine réunion aura lieu le 20 février 1907.

Le Secrétaire,

A. PONTHIEUX.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1907

Présidence de M. Bry

La séance est ouverte à deux heures, dans la salle de la Bibliothèque. Sont présents : MM. Ballot, Baudoux Alex., Baudoux Aug., Bocquet, Boudon, Bréant, F. Brière, Cozette, Fagard, Gallois, Houdart, Jourdain, Lefèvre, Letagneaux, Régnier, Tassus, le Dr Véroudart et Ponthieux, secrétaire.

MM. Bouillon, Bréard, Charlier, Delguey, Donné, Frémin, Loir et Vaillant, absents, se sont fait excuser.

— Le nombre des membres présents ou représentés, comprenant plus du quart des membres titulaires, M. le Président, conformément à l'article 10 des statuts, déclare le Comité constitué en assemblée générale.

M. F. Brière, trésorier, donne connaissance de la situation financière de la Société. Les comptes de l'exercice clos et le budget présenté pour 1907 sont approuvés.

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre, qui est adopté.

— M. le Président communique la circulaire ministérielle relative au Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra, le 2 avril prochain, à Montpellier. Les membres du Comité qui désireraient y assister sont priés de faire parvenir leur adhésion avant le 1er mars. Il donne également lecture du programme des fêtes antiques qui seront données le 2 avril, par l'Institut de Carthage, dans le théâtre romain, pour attirer l'attention du public sur la destruction dont les ruines de Carthage sont aujourd'hui l'objet.

— Il annonce les démissions de MM. les abbés Bertin et Dupuis, et de M. le colonel Delannoy, membres titulaires du Comité.

— M. le chanoine Marsaux, l'un de nos membres correspondants les plus distingués, est décédé dans le courant du mois de janvier. M. le Président en fait part au Comité et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« S'il nous est toujours pénible de voir, par suite de circonstances imprévues ou trop prévues, de bons collègues nous quitter, combien plus grande est notre tristesse quand la mort fauche dans nos rangs. C'est le sentiment que nous avons éprouvé en apprenant la disparition si rapide de M. le chanoine Marsaux, vicaire général de Beauvais, décédé à Paris, le 11 janvier dernier.

« Il ne m'appartient pas de retracer la carrière sacerdotale de M. l'abbé Marsaux : Mgr Douais a rendu à son dévoué collaborateur l'hommage le plus compétent et le plus mérité. Mais il nous est permis de saluer en notre regretté collègue, le savant modeste et distingué, l'érudit consciencieux, l'artiste au goût délicat et toujours sûr. Esprit chercheur et laborieux, M. Marsaux, très au courant des progrès de l'archéologie monumentale, s'était spécia-

lisé dans l'étude du mobilier religieux, de la statuaire et des vitraux d'église ; il a laissé de nombreuses monographies où sont consignés, sous une forme à la fois précise et agréable, les résultats de ses fréquentes excursions dans l'Ile-de-France.

« M. Marsaux était l'un de nos membres correspondants. Il donna à notre Bulletin l'*Inventaire de la Confrérie N. D. des Joies*, enrichit notre bibliothèque de la plupart de ses travaux et fut, pour le Comité, lors du voyage à Beauvais, un guide éclairé et charmant.

« La mort de M. l'abbé Marsaux a causé de sensibles regrets à tous ceux qui l'ont connu ; elle est un vrai chagrin pour ceux qu'il honorait de son amitié et qui ont pu, en jouissant de la culture de son esprit, apprécier la bonté de son cœur. Je suis sûr d'être votre interprète, Messieurs et chers collègues, en rendant ce témoignage à une aussi pure et vénérable mémoire. »

— M. le Président présente, au nom du Bureau, deux nouveaux membres *titulaires :* MM. A. Cannot, maire de Saint-Aubin, par Blérancourt (Aisne), et Fortin, imprimeur à Noyon, et deux membres *correspondants :* MM. Laurain, archiviste du département de la Mayenne, qui prépare un travail important sur l'épigraphie du département de l'Oise, et le comte de Ghellinck, délégué du gouvernement belge aux Congrès archéologiques de France.

— Le Secrétaire donne lecture des envois faits au Comité depuis la dernière séance. Citons : l'*Inventaire sommaire de la collection Bucquet-Auxcousteaux*, vol. gr. in-8°, et deux autres brochures de M. le Dr Leblond ; différentes études de MM. Houlé, Ch. Bréard, Meister, Laurain et Martin-Sabon, et les *Mémoires* ou *Bulletins* des Sociétés du Vimeu, des *Rosati* picards, de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, de Château-Thierry, d'Abbeville, etc., etc.

Lectures

1° M. l'abbé Gallois : *D. Innocent Le Masson* (suite et fin). — M. l'abbé Gallois nous retrace le rôle important joué par D. Innocent Le Masson, comme général des

Chartreux. Il rappelle ses polémiques avec l'abbé de Rancé, au sujet de la réforme des statuts pour lesquels il parvint à obtenir l'approbation pontificale.

D. Innocent Le Masson eut aussi à préserver son Ordre contre les erreurs du Quiétisme et du Jansénisme.

Le 4 mai 1703, à la veille d'une assemblée du Chapitre général, D. Le Masson tomba si gravement malade, que les médecins commencèrent à désespérer de lui. Il mourut deux jours après. Il était alors âgé de 76 ans et gouvernait l'Ordre depuis 28 ans.

Sa tombe se trouve à la Grande Chartreuse, la première à la gauche du visiteur qui entre au cimetière par la porte du Cloître. Elle est indiquée par une petite croix de pierre, sur laquelle on lit :

OB. R. P. I. D. INNO. LE MASSON. 1703. ÆT. 76. REG. 28.

Après avoir fait un rapprochement entre Jean Calvin et Innocent Le Masson, tous deux Noyonnais et élèves du Collège des Cappettes, M. l'abbé Gallois conclut ainsi : « Aujourd'hui, les Chartreux sont des exilés. Leurs vertus et leurs bienfaits ne les ont pas défendus contre la haine anti-religieuse. Le monastère fondé par S. Bruno et où tout parle de D. Le Masson — car il n'est point d'édifice qu'il n'ait bâti ou restauré — est désert. Ils n'ont pu emporter les reliques de leurs morts, qui continuent à reposer dans le petit cimetière au milieu de la maison silencieuse. Mais sur la terre étrangère, les novices s'instruisent, les professeurs s'affermissent dans l'esprit cartusien, en étudiant les livres de D. Le Masson.

Dans la ville qui lui a donné le jour, et qui devrait se glorifier d'un de ses plus nobles enfants, rien ne le rappelle au souvenir de ses compatriotes. C'est à peine si quelques érudits connaissent son nom... »

2° M. A. Ponthieux : *L'administration de la paroisse* constitutionnelle *N.-D. de Noyon* (1791-1792). — On sait que la cathédrale de Noyon fut fermée pour la première fois, le 22 novembre 1790, à cinq heures du soir, en vertu d'un décret de l'Assemblée constituante. Cependant le service divin continua à être célébré dans les églises de la Ville jusqu'au 16 juillet suivant.

La loi du 27 avril 1791 ayant supprimé ces paroisses

pour n'en former qu'une seule avec la *ci-devant* cathédrale comme église paroissiale, l'église Notre-Dame fut rouverte le 17 juillet 1791, et les autres églises fermées définitivement. L'abbé Gibert, ancien curé de S. Martin, avait été élu curé de la nouvelle paroisse constitutionnelle, le 25 mai précédent.

Ce sont les comptes de cette paroisse que M. Ponthieux a utilisés dans son travail. On y trouve de précieux renseignements pour l'histoire de la propriété avant la Révolution, car tous les biens et revenus des anciennes paroisses y sont désignés en détail. La plupart des immeubles furent vendus au cours de l'année 1791.

Les meubles et effets desdites paroisses furent adjugés à la criée, du 26 septembre au 8 octobre de cette même année. Une partie des ornements fut rachetée par les représentants des communes pour leurs églises.

3° M. Augustin Baudoux : *Les évêques de Noyon* (suite), *Etienne de Nemours* (1188-1221). — Etienne de Nemours, fils de Gautier de Villebéon de Nemours, chambellan de France, fut élu évêque de Noyon en l'année 1188. Les actes se rapportant à son administration épiscopale sont fort nombreux.

Notre collègue étudie d'abord Etienne de Nemours dans ses rapports avec la commune et avec la Royauté.

Un de ses premiers actes fut l'organisation de la Maladrerie de S. Lazare, où il installa un chapelain séculier. En 1191, il traita avec le roi Philippe-Auguste au sujet du *droit de gîte*, et il parvint à en exempter les habitants de cette ville, moyennant une redevance de 160 livres. L'année suivante, il abandonna aux religieux de l'Hôtel-Dieu, les fossés de la ville, depuis la porte d'Wez jusqu'à la porte Coquerel, avec le droit d'y pêcher.

En 1195, il parvint à rétablir l'accord entre les bourgeois et le Chapitre qui contestaient au sujet de leurs juridictions respectives. Il fit un règlement sur la valeur de la monnaie de billon émise à Noyon, comparativement à celle de Paris.

En l'an 1200, il régla les coutumes de la commune de Carlepont. Sur la demande des maire et échevins de la Ville, il accomplit certaines réformes dans le régime des successions : tout enfant, garçon ou fille, sorti de la maison

de ses père et mère avec une partie de leurs biens, ne pouvait, à l'avenir, partager le surplus qu'à charge de rapport, etc.

Communications diverses. — I. — M. l'abbé Chrétien communique au Comité plusieurs documents relatifs aux généraux Marschall et Marin, de Ville. Le Secrétaire donne lecture de quelques-unes de ces pièces et entre autres d'une curieuse lettre adressée par le commandant Marin à ses parents à son départ pour l'Egypte. Nous croyons devoir la reproduire *in extenso :*

ARMÉE
EXPÉDITIONNAIRE

En rade, 4 nivôse an 13
et le 1er *du règne de Napoléon.*

B. Marin, major au 16e régiment d'infanterie de ligne, commandant les deux bataillons expéditionnaires, sur le vaisseau le *Bucentaure,* en rade à Toulon,

« A son très cher Père,

« Je me suis embarqué aujourd'huy à 9 heures du matin à la tête de 1.800 hommes du régiment. *La joie brillait sur toutes les figures.* J'ai vu peu d'expéditions où le soldat ait montré autant de contentement. Je me promets de faire de la bonne besogne avec des troupes aussi bien disposées. Le lieu de notre destination est toujours un secret ; rien ne transpire.

« Ecrivez-moi aussitôt la réception de ma lettre ; il serait possible que votre réponse me trouvât encore en rade. Quoi qu'il arrive, je vous donnerai de mes nouvelles la veille que nous mettrons à la voile.

« Le vaisseau sur lequel je suis est le vaisseau-amiral, où est le général en chef. Je serai mal logé en raison de la grande quantité d'officiers qui montent à bord ; *mais il me suffira de penser à notre passage et retour d'Egypte pour me trouver fort heureux.*

« Adieu, mon cher père, je vous embrasse, vous, ma chère mère, frères, sœurs, parents et amis.

Votre fils : MARIN. »

II. — M. l'abbé Chrétien a communiqué également un imprimé de trois pages gr. in-8o (Compiègne, de l'impr. G.

Escuyer, an XIII), relatant la *Fête de la Rose, en l'an XIII.* On y trouve le discours prononcé par M. Poulletier, président du tribunal de l'arrondissement de Compiègne, qui avait été invité par le maire de Salency à accompagner la Rosière avec Madame Bigant, « épouse de M. Bigant, receveur des Domaines ».

Ce document n'est pas mentionné dans la *Bibliographie Noyonnaise.* Il mérite d'être réimprimé dans le Bulletin.

III. — MM. G. Régnier et l'abbé Tassus, qui ont examiné les sarcophages récemment trouvés à Porquéricourt, entretiennent le Comité de cette découverte déjà signalée par les journaux locaux.

Il y a actuellement neuf tombes mises à jour. Elles sont toutes orientées de l'est à l'ouest et formées d'épaisses plaques de pierres découpées dans le calcaire grossier de nos collines et juxtaposées avec soin.

Les corps avaient été recouverts de la terre argileuse du sous-sol. Sauf la chaînette et les débris de cuivre dont il a été parlé, — et qu'on suppose être ceux d'une croix, — aucun objet intéressant n'a été recueilli.

En attendant que de nouvelles découvertes nous permettent de fixer une époque, nous pensons que ces tombes n'ont pas une très haute antiquité et que l'on se trouve en présence du cimetière primitif de la paroisse. Il est possible que la première église de Porquéricourt ait été bâtie en cet endroit, au milieu du village qui existait alors : la rue voisine porte, d'ailleurs, le nom de *Chemin du Tour de Ville.*

IV. — M. G. Régnier présente une hache en silex poli provenant des fouilles faites au Mont-de-Cuy et un sceau de plomb d'une bulle du pape Martin IV (1281-1285) qui, comme on sait, était originaire de la Touraine.

V. — Me Jourdain donne lecture d'une note relative à la vente du domaine de la *mairerie* de Thiescourt, faite le 27 septembre 1792, au District de Noyon.

Ce domaine, que le Chapitre de Noyon avait inféodé dès le XIIe siècle sous le nom de *mairie*, consistait alors en 100 setiers de terres et prés, en 35 pièces, sises au terroir de Thiescourt ; il fut racheté, moyennant 28.300 livres, par M. Ch. Fr. Bauchard, curé de la paroisse.

Celui-ci avait également racheté, moyennant 1.800 livres, les biens des Chartreux sis à Thiescourt, d'une contenance de 1/4 setiers ; il passa, l'année suivante, déclaration de command au profit de 135 particuliers de Thiescourt.

Le presbytère, qu'il avait acquis dans les mêmes conditions, fut par lui légué plus tard à la commune, suivant testament du 23 novembre 1833.

Dons à la Bibliothèque

1° Par S. E. le Cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux : Un superbe livre d'heures du XVe siècle, avec des enluminures remarquables, provenant de la bibliothèque de Mgr de Clermont-Tonnerre. (Ce manuscrit sera l'objet d'une étude spéciale).

2° Par Me Jourdain : Un document daté du 18 Messidor an II, portant le sceau du tribunal du District de Noyon ; Une suite d'articles publiés en 1905 dans deux journaux du département de l'Aisne, intitulés : *Le Conventionnel Merlin de Thionville à Commenchon*, et signés : Edouard Duflot.

Me Jourdain fait observer que cette notice, qui, d'ailleurs n'est pas sans intérêt, contient quelques inexactitudes ; ainsi, Maria de las Mercedès Jameo, femme de lettres, née en 1788, décédée en 1852, y est indiquée comme tante de Mme Le Barbier de Tinan, fille du conventionnel Merlin de Thionville, et comme femme de Christophe Merlin, frère du même conventionnel ayant habité Brunehamel. L'auteur l'appelle néanmoins, à plusieurs reprises, « la comtesse Merlin ».

« Comtesse Merlin », elle l'était bien, cette femme de lettres, par son mariage avec Antoine-François-Eugène, comte Merlin de Douai (1778-1852), qui fut pair de France en 1839, lequel était fils du conventionnel Merlin de Douai, mais il n'existait aucun lien de parenté entre les deux familles.

Peut-être s'est-il établi une confusion entre le général comte Merlin de Douai et l'un des frères de Merlin de Thionville, Gabriel Merlin, baron de l'empire et général de brigade, qui habita quelque temps Noyon, vers 1810.

On trouve dans cette notice la lettre de Mme Le Barbier de Tinan, datée du 6 avril 1884, dans laquelle il est fait allusion à l'étude publiée par notre ancien vice-président, M. Poissonnier, sur l'ancienne abbaye de Commenchon, achetée par Merlin : « J'ai entre les mains une brochure d'un monsieur, dont je me suis hâtée d'oublier le nom, qui parle en très mauvais termes de mon père et assure qu'il n'a laissé que de très mauvais souvenirs dans le pays ».

On sait que M. Poissonnier avait — sans s'en douter — failli avoir un duel avec les petits-fils du célèbre conventionnel...

Il faut avouer que les termes dont s'était servi M. Poissonnier, à une époque où tout n'était pas à l'admiration sans réserve des hommes de la Révolution, n'étaient pas bien méchants, et s'ils ont pu froisser la susceptibilité légitime des descendants de Merlin, ils se rapprochaient davantage de la vérité historique que les éloges dithyrambiques qui lui sont prodigués de nos jours.

3° Par M. Donné : Un certain nombre de volumes dont la liste sera donnée dans le prochain Bulletin.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— Sur la proposition de M. le Président, il est décidé que la prochaine excursion du Comité aura lieu à Péronne, au commencement de mai.

— Les membres présentés au début de la séance sont admis à l'unanimité.

— Il est procédé à la distribution du tome XX de nos comptes rendus et Mémoires, qui vient d'être terminé. Le second fascicule du *Pouillé de l'ancien Diocèse* est sous presse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 1/2. La prochaine réunion aura lieu le 16 mai 1907.

Le Secrétaire :

A. PONTHIEUX.

SÉANCE DU 16 MAI 1907

Présidence de M. Bry

La séance est ouverte à deux heures dans la salle de la Bibliothèque. Sont présents : MM. Baudoux Alex., Baudoux Aug., Bocquet, Bouillon, F. Brière, Dufour, Fagard, Gallois, Houdart, Jourdain, Legrand, Létagneaux, Martel, Tassus, Véroudart et Ponthieux, secrétaire. MM. Bègue, Bréant, Régnier et Vaillant, absents, se sont fait excuser.

— Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

— M. le Président annonce le décès de M. Jules Lair, archiviste-paléographe, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, auteur de nombreux mémoires sur l'histoire de la Normandie. Il rappelle que M. Lair assista, l'année dernière, à Noyon, à la réunion du Congrès archéologique de France.

— M. le Président présente, au nom du bureau, deux nouveaux membres *titulaires* : MM. Lucien Arnette, avocat à la Cour d'appel, 18, quai d'Orléans, à Paris, et Fulbert Dhervilly, agriculteur, à Matigny (Somme) ; et une nouvelle société correspondante : les Bénédictins de l'abbaye de Ligugé, établis actuellement à Chevetogne, par Leignon (Namur), Belgique.

— Le Secrétaire donne lecture de la liste des nombreuses publications adressées au Comité depuis le mois de février. Nous citerons : les trois premiers volumes des *Archives de la France monastique* et les six premiers fascicules de la *Revue Mabillon*, publiés par les Bénédictins ; quatre gros volumes in-folio de recherches généalogiques, par le vicomte de Ghellinck ; les trois premiers numéros du *Mercure Musical* (don de M. Fortin) ; une étude sur *Portiez (de l'Oise)*, par M. Thiot ; le t. XIX

des *Mémoires de la Société académique de l'Oise* ; trois volumes des *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer* (Voir un intéressant article sur les archives des ducs d'Aumont, à Monaco) ; le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France,* 33e année, 4e livraison (étude sur la généalogie des Folleville, seigneurs de Campagne (Oise) ; les *Monnaies gauloises de l'arrondissement de Clermont*, par V. Leblond (don de l'auteur) ; trois volumes des *Mémoires du Comité archéologique de Senlis ;* les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société d'Émulation d'Abbeville ; des Antiquaires de la Morinie, des Rosati picards, etc., etc.

Lectures

1° M. l'abbé Tassus : *Antoine-Louis Duprat, marquis de Barbançon* (1715-1775). — Antoine-Louis Duprat, né à Mareuil-sur-Ay, le 10 novembre 1715, entra au service militaire à l'âge de 16 ans comme lieutenant dans le régiment du Roi, et fit la campagne d'Italie. En 1735, il prit le commandement d'un régiment qui porta son nom, et il se signala par la suite en Westphalie, en Bohême, en Alsace et dans les Pays-Bas. Il fut créé maréchal de camp le 1er janvier 1748, premier veneur du duc d'Orléans en 1752 et lieutenant-général des armées en 1758.

Il mourut à l'âge de 60 ans, le 4 décembre 1775. Par son testament du 1er mars de l'année précédente, il avait constitué des fondations importantes en faveur des habitants de Varesnes et des environs. M. l'abbé Tassus nous donne lecture des passages de ce testament relatifs à l'Hôpital de Varesnes et aux prix de vertu fondés par le marquis.

Ces œuvres charitables devaient être anéanties par la Révolution. La banqueroute des *deux tiers* réduisit les rentes de l'hospice à une somme de 1.000 livres, insuffisante pour assurer le traitement du personnel et l'entretien des bâtiments. En 1804, cet établissement fut supprimé et les rentes réunies à celles de l'hospice de Noyon.

M. l'abbé Tassus termine sa lecture en donnant des détails sur l'organisation du bureau de charité cantonal

institué à Noyon en l'an XI et sur le bureau de bienfaisance de Babœuf installé en 1825.

2° M. Augustin BAUDOUX : *Les évêques de Noyon : Etienne de Nemours* (suite). — Etienne de Nemours fonda en l'année 1204 le bénéfice connu sous le nom de *Cornet d'autel* et lui attribua 6 muids de blé à prendre sur les moulins de Pont-l'Evêque ; il donna cette même année à l'abbaye de Saint-Eloi, 12 muids de bois, près du vivier de Courcelles.

En 1208, il fit la dédicace de l'église de Suzoy sous l'invocation de Saint-Médard, le jeudi 16 juillet. Cet événement, dit le chanoine Sézille, est attesté par une inscription en caractères de ce siècle, conservée à l'intérieur de cette église sur le mur du côté de l'Evangile.

Il autorisa en 1210 la fondation de la chapelle de la Potière, dans la paroisse de Lassigny.

Ce fut sous son épiscopat que commencèrent les fameuses discussions — terminées seulement au XVIIIe siècle — entre l'évêque de Noyon et le chapitre de Saint-Quentin, au sujet de leurs droits respectifs. Le pape Etienne décida en 1217 : que l'église de Saint-Quentin est sujette de l'évêque de Noyon par le droit qu'un évêque a dans son diocèse ; mais que dans les matières civiles il n'a point de juridiction sur chaque chanoine, etc.

Etienne de Nemours mourut en 1221, après être resté 33 ans au siège épiscopal de Noyon, et fut inhumé en l'abbaye d'Ourscamp.

3° M. A. PONTHIEUX : *La Bienfaisance à Noyon avant la Révolution : L'Aumône du Cloître.* — L'aumône du cloître, qui subsista jusqu'en 1790, sous l'administration des chanoines, formait ce que nous appellerions aujourd'hui le *bureau de bienfaisance* du chapitre cathédral de Noyon. Ses revenus, relativement considérables, lui permettaient de distribuer chaque année des secours efficaces, non seulement à Noyon, mais dans les paroisses rurales de la région, qui étaient soumises à la juridiction des chanoines, et dans celles où ils possédaient des biens, au nombre de 21.

M. Ponthieux cite des actes qui permettent de constater l'existence de l'aumône, dès la fin du XIIe siècle (testament

du doyen Hugues de Coucy, etc.). Après avoir établi une liste assez longue des principaux donateurs ou bienfaiteurs depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution, il explique le mode de répartition des secours en blé et en argent, d'après les anciens comptes qui ont été conservés (1565 et années suivantes).

Il termine en donnant un état sommaire des revenus de l'établissement à la fin du XVIIIe siècle ; la majeure partie de ces biens (qui auraient dû être respectés, puisqu'ils appartenaient aux pauvres) fut vendue révolutionnairement et les revenus qui restèrent furent, après avoir subi la réduction des deux tiers, employés à constituer, en l'an XI un *bureau de charité cantonal*.

4° Me JOURDAIN : *Quelques noms de militaires morts ou disparus au service, de 1792 à 1815.* — Sous ce titre, Me Jourdain communique au Comité les notes qu'il a prises en feuilletant et en classant les minutes d'actes et en compulsant une partie des archives de la Justice de paix de Noyon.

Notre collègue n'a pas relevé moins de 200 noms de « militaires morts ou disparus au service ». Comme il fallait le penser, le plus grand nombre des soldats dont on n'eut plus de nouvelles, disparurent dans les campagnes d'Espagne et de Russie.

Parmi les noms relevés, nous citerons le commandant Robida, né à Bussy, disparu en Espagne, près de Corbera ; le capitaine Vaillant, qui semble être né à Noyon ; Degauchy, né à Chevilly-Catigny, tué accidentellement par un camarade, près de Courtray ; Duflost, cuirassier au 9e régiment ; Hébert, de Noyon, décédé à Saint-Domingue ; Maréchal, tué à la bataille de Cambrai, en l'an II ; Sézille de Biarre ; les frères Goyer, de Villiers, décédés l'un en 1805, et l'autre en 1811, à Olmeida ; Ricot, tué à Austerlitz ; Doré, de Béhéricourt, et Gourbière, de Grandrû, tous deux blessés mortellement à Eylau ; Guilloux, dit Demaisons, et Liégaux, faits prisonniers au Quesnoy ; Grare, décédé à Lago ; le général Cardon, qui, quoique né à Saint-Amand-les-Eaux, appartient à Noyon, par sa femme, Mlle Bibaut, et qui mourut à Perpignan en l'an X ; enfin, Marie-Rose Gillot, veuve Bichart, qui, pour suivre son fils, s'était fait incorporer au 72e régiment de

ligne, en qualité de cantinière et mourut à Weskapel, en Zélande, en l'an V.

Notons aussi deux jeunes Marie-Louise, Bouche, disparu à Brienne, après 6 semaines de services, et Bouillon, disparu à Craonne un mois après son incorporation, puis Trousselle, un vieux grognard disparu à Waterloo.

Il a semblé intéressant à Me Jourdain de recueillir, pour notre histoire locale, les noms de ces modestes héros, humbles enfants du Noyonnais, qui méritent bien de ne pas tomber dans l'oubli.

Communications diverses. — I. — M. le Président invite le Comité à choisir le but de l'excursion du mois de juin. Après différentes observations de la part des membres présents, il est décidé que l'on visitera certains villages particulièrement intéressants de la vallée de l'Automne (les deux Béthisy, Saint-Waast de Longuemont, Saintines, Verberie, etc.). La date de l'excursion sera fixée par les soins du Bureau, et les Membres du Comité avertis en temps utile.

II. — Le secrétaire annonce que l'impression du tome XXI de nos *Comptes rendus et Mémoires* est commencée : La *Notice historique sur Babœuf*, de M. l'abbé Tassus, notre vice-président, comprendra environ quinze feuilles.

Le second fascicule du *Pouillé de l'ancien Diocèse de Noyon* (doyennés de Vendeuil et de Saint-Quentin), sera terminé pour le mois de septembre.

III. — Les deux membres titulaires présentés au début de la séance sont admis à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion aura lieu le 20 août 1907.

Le Secrétaire :

A. PONTHIEUX.

P.-S. — L'excursion annoncée a eu lieu le mardi 25 juin. Une voiture, prise à Compiègne, à huit heures du matin, nous emmena d'abord à *Champlieu* (théâtre, temple, et thermes romains) ; puis à *Orrouy* (église en partie romane,

vitraux du XVIe siècle, château du comte Doria, galerie de tableaux); à *Béthisy S. Martin* (église des XIIe et XVIe siècles).

On arriva à midi à *Béthisy S. Pierre* où un déjeuner nous était préparé à l'Hôtel de la Vieille-Bouteille.

Le programme de l'après-midi était ainsi rédigé : *Béthisy S. Pierre* (église des XIIe, XIIIe et XVIe siècles ; fossés et substructions d'un château du XIe siècle ; château de la Douye, XIVe et XVIe siècles) ; *Saintines* (donjon du XVIe siècle, église, clocher du XIIe siècle, rétable de S. Jean-Baptiste, volets peints et statues) ; *S. Waast de Longuemont* (église, parties du Xe et du XIIe siècle, le petit Cappy, salles souterraines voûtées en ogive, XVIe siècle) ; *Verberie* (église du XIIe au XVIe siècle, reliquaire en cuivre découpé).

La voiture nous ramena à la gare de Compiègne à 6 heures et demie.

SÉANCE DU 21 AOUT 1907

Présidence de M. Bry

La séance est ouverte à deux heures, dans la salle de la Bibliothèque. Sont présents : MM. Baudoux, Aug. Cannot, Dufour, Fagard, Houdart, Lance, Létagneaux, Loir, Picard, Vaillant, Véroudart et Ponthieux, secrétaire. MM. Arnette, Baudoux Alex., Brière, Gronier, Jourdain, Pihan, Régnier et Tassus, absents, se sont fait excuser.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. le Président annonce la démission de M. l'abbé Poissonnier et présente, au nom du Bureau, un nouveau membre titulaire, M. Lance-Paternotte, de Noyon.

— Lecture est donnée du programme du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne en 1908. Les Mémoires devront être remis au Président avant le 30 janvier prochain.

Lectures

1° M. A. Dufour : *Le Plessis-Patte-d'Oie.* — *Plessis* est un nom commun à beaucoup de localités ; il signifiait au moyen-âge un lieu entouré de haies. Au XIIe siècle, les seigneurs du pays y ajoutèrent leur surnom de *Patte-d'Oie*, pour le distinguer des autres Plessis du voisinage : Plessis *Godin*, Plessis *Cacheleu*, Le Plessis *Monseigneur de Roye*, etc.

On trouve cette localité mentionnée dans des chartes au commencement du XIIe siècle. Une légende, encore vivace dans le pays, prétend qu'une église paroissiale aurait existé à une époque très reculée, sur le terroir du Plessis, à l'usage des trois villages de Berlancourt, Plessis et Flavy-le-Meldeux. Aucun document n'est venu, jusqu'à ce jour, appuyer cette tradition.

L'église de Berlancourt et la chapelle de Flavy sont citées dans une bulle du pape Alexandre, en l'année 1179. L'église primitive — si elle a existé — serait donc antérieure au XIIe siècle.

Il semble toutefois qu'une chapelle consacrée à la Vierge — dont la statue aurait été retrouvée au lieudit les Champs-Palour (le camp à l'ourmel) — a pu être bâtie au commencement du XVIe siècle et détruite vers 1557, avec une grande partie du village, lors de l'invasion espagnole.

M. Dufour donne des détails précis sur l'étendue du terroir du Plessis, sur les biens possédés avant la Révolution par les seigneurs, les établissements religieux et les particuliers. Cette étude sera continuée.

2° M. Aug. Baudoux : *Les évêques de Noyon* (suite) : *Gérard de Bazoches* (1221-1228). — Gérard de Bazoches, descendant de la branche cadette de la maison de Châtillon, succéda à l'évêque Etienne de Nemours en 1222 ; il était alors chanoine de Noyon.

Nous le voyons, dès le début de son épiscopat, s'intéresser aux malades de l'hôpital Saint-Jean : il ordonne qu'il y aurait à l'avenir, à la tête de cet établissement, 20 sœurs converses fortes et en état de s'acquitter des devoirs de la maison.

Il eut de graves difficultés avec la commune, à l'occasion de l'arrestation, puis de la condamnation au bannissement,

par le maire et les jurés de Noyon, d'un certain Jean Buche, fonctionnaire du chapitre.

Le chapitre ayant vu, dans cette arrestation, une atteinte portée à ses privilèges — Jean Buche ayant été pris dans le cimetière de la cathédrale — s'était pourvu devant l'évêque et avait jeté l'*interdit* sur la ville, après avoir fait excommunier le maire et les jurés.

Gérard de Bazoches, appelé comme arbitre, rendit une sentence qui ne donnait satisfaction à aucune des deux parties ; elles en appelèrent au pape. Mais, entre temps, quelques bourgeois s'assemblèrent devant la cathédrale, aux cris de : Commune, Commune..., forcèrent les portes et maltraitèrent ceux qu'ils rencontrèrent dans l'église.

Ces violences demandaient une réparation. De nouveaux arbitres furent choisis. Ce furent l'archevêque de Reims, avec les évêques de Beauvais et de Senlis. Ils parvinrent à rétablir la paix. Gérard de Bazoches fut indulgent ; il remit aux bourgeois les amendes qu'ils lui devaient et leur accorda satisfaction sur d'autres points.

En 1226, à l'occasion d'une visite que l'évêque de Noyon fit à la cathédrale de Saint-Quentin, les chanoines soulevèrent de nouvelles difficultés au sujet de leurs privilèges : il fallut encore une bulle du pape pour fixer les droits de chacun.

Gérard de Bazoches mourut en 1228 et fut enterré dans le chœur de la cathédrale. Une épitaphe latine qui avait été gravée sur sa pierre tombale, a été traduite en vers français par un Chartreux du Mont-Renaud, au XVIIe siècle.

3° M. A. Ponthieux : *Les maisons canoniales de Noyon* en 1789. — On sait qu'au commencement du XIe siècle, les chanoines de Noyon, qui vivaient en communauté dans le cloître de la cathédrale, délaissèrent la vie commune pour aller demeurer chacun dans une maison particulière. Ils se logèrent, en général, autour de la cathédrale, soit dans des maisons appartenant au chapitre, soit dans d'autres maisons dont ils étaient possesseurs.

Le cartulaire du chapitre nous rapporte qu'un certain nombre d'entre eux léguèrent à la communauté les maisons qu'ils avaient fait construire.

Bref, en 1789, le chapitre ne possédait pas moins de 40 maisons, *baillées à vie* aux chanoines, moyennant un

loyer correspondant à l'importance de l'immeuble et variant entre 100 et 500 livres. Les vingt autres chanoines se logeaient en ville.

Ces maisons canoniales, dont M. Ponthieux a essayé de fixer l'exact emplacement, se répartissaient ainsi : 7 dans la rue de Gruny (côté droit) ; 4 dans la rue du Calvaire ; 14 depuis la place Corbaut jusqu'à la petite rue Saint-Antoine ; 8 à côté de l'église de la Madeleine et dans la rue de l'Evêché, et enfin 7 dans la rue Saint-Pierre et la rue de Grèce.

Communications diverses. — I. — A l'occasion d'une demande de renseignements adressée par l'Administration militaire sur les levées d'hommes faites dans la région de 1791 à 1793, M. Loir signale les noms suivants qui figurent sur le registre des enrôlements de la ville de Senlis : J.-B. Dupont, né à Noyon et S.-Ch. Guilbert, né à Pont-l'Evêque, engagés pour 3 ans, le 27 mars 1792, dans le 49e régiment d'infanterie, ci-devant Vintimille ; et Jean-Marie Mouturier, âgé de 18 ans, né à Noyon, engagé dans le 1er bataillon de la Haute-Vienne, sur les conseils d'un racoleur.

II. — M. Loir expose que parmi les ouvrages de la Bibliothèque de M. Le Mareschal, vendus dernièrement à Beauvais, se trouvait une suite d'anciens mandements des évêques de Noyon, qui a été acquise par notre collègue M. le marquis de Luppé.

Comme le Comité prépare un supplément à la *Bibliographie Noyonnaise*, de M. Pagel, M. Loir propose de demander à M. de Luppé de bien vouloir nous donner les titres des imprimés qu'il possède sur Noyon, afin de pouvoir les faire figurer, s'il y a lieu, dans le supplément en question.

M. le Président remercie M. Loir de son intéressante communication, et ajoute que le Comité ne négligera rien pour que ce supplément soit aussi complet que possible.

III. — M. Félix Lecomte a adressé, pour la Bibliothèque du Comité, un paquet de titres anciens des XVIIe et XVIIIe siècle, relatifs à la propriété du Four à Verres, hameau dépendant de Carlepont.

Le *Four à Verres* était un fief appartenant aux évêques

de Noyon. Il est à supposer que l'un d'eux y avait fait établir une *verrerie* au XIVe ou au XVe siècle, car dans une déclaration de 1587, Louis de Brossart, écuyer, qui en était alors propriétaire, reconnaît devoir à l'évêque-comte de Noyon, 4 livres pour le droit de chauffage qu'il a le droit d'exercer dans tous les bois dudit évêque pour l'*entretien du four à verres*...

La verrerie n'existait plus au XVIe siècle. Les possesseurs successifs du domaine furent : 1587. Louis de Brossart. — 1608. Charles de Leval, écuyer, et Anthoine de Boffles, écuyer, mari de Charlotte de Leval. — 1642. Charles de Leval. — 1660. Joel d'Hénaut, écuyer, et Madeleine de Montguyot, sa femme, créanciers et tuteurs de Charles et Antoine de Leval, enfants mineurs de feu Charles de Leval, seigneur d'Armentières. Ils vendent la propriété à Laurence du Royer, veuve de Charles Goudin, écuyer, sr de La Bory, demeurant à Coudun. — 1683. Enguerrand de Colnet, écuyer, seigneur du Vivier et de Lassigny, usufruitier du Four à verres, par suite de la donation qui lui en a été faite par feue Isabelle de Goudin, son épouse. En 1714, M. de Colnet s'intitulait seigneur du Four à verres et de Jossigny, sous-lieutenant des chasses de la forêt de l'Aigle et demeurait à Noyon. Il vivait encore en 1732. — 1730-1758. François Lepeintre, conseiller du Roi, procureur en la maîtrise des eaux et forêts, demeurant à Noyon. — 1771. Me Charles-Antoine-Gabriel Lejeune-Dutillard, ancien commissaire des guerres.

IV. — M. le chanoine Chrétien offre, également pour la bibliothèque du Comité, une intéressante collection de volumes liturgiques des XVIIIe et XIXe siècles, ainsi que l'*Histoire du Valois*, par Carlier, en 3 vol. in-4° reliés.

V.— Différents objets destinés au Musée ont été adressés par M. Donné.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Excursion. — M. le Président donne communication d'une lettre de notre excellent collègue, M. Pierre Dubois, de la Société des Antiquaires de Picardie, qui nous propose une excursion à faire dans la seconde quinzaine de septembre, à Roye, Carrépuits et Tilloloy. M. Loir nous invite à visiter, au retour, les églises de Saint-Nicaise, de Conchy

et de Plessier-de-Roye. Ces propositions étant acceptées, le Bureau se chargera de dresser l'itinéraire et de prévenir nos collègues en temps utile.

— M. Lance est admis, à l'unanimité, en qualité de membre *titulaire*, et sur la proposition de M. le Président, le titre de membre *correspondant* sera conservé à M. l'abbé Poissonnier.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2. La prochaine séance aura lieu le mercredi 20 novembre.

Le Secrétaire :
A. PONTHIEUX.

Excursion du Mardi 17 Septembre 1907

Carrépuits, Roye, Laucourt, Tilloloy

Le mardi 17 septembre, notre Comité faisait sa seconde excursion archéologique de l'année. Cette promenade d'arrière-saison, toujours moins longue que celle d'été, ne comportait pas la visite d'une grande ville ou de monuments d'une célébrité universelle : un simple chef-lieu de canton, Roye, trois villages de ses environs : Carrépuits, Laucourt et Tilloloy, étaient les seuls points d'arrêt du voyage. Mais le programme de la journée avait été dressé par M. Pierre Dubois, président de la Société des Antiquaires de Picardie. L'érudition de notre collègue, sa haute compétence artistique, sa parfaite connaissance des localités, sa verve spirituelle et sa grande affabilité devaient puissamment contribuer à classer cette excursion parmi nos plus intéressantes.

A sept heures, nos collègues, très exacts, se trouvent réunis rue Saint-Eloi, nº 50. Un break reçoit Mesdames Léon Houdart et Lance, Messieurs Ballot, Brière, Cannot, l'abbé Cottret, le docteur Delguey, Ponthieux, Vaillant et Bry. En attendant que les véhicules attelés de chevaux soient entrés dans le domaine de l'archéologie, nous éprou-

vons tous une vraie joie de rouler sur le pavé au moyen des vieilles méthodes qui cahotèrent notre enfance. Mais si nous délaissons aujourd'hui le chemin de fer, plusieurs d'entre nous ont fait appel aux plus modernes engins de locomotion. En effet, une brillante escorte de cyclistes, composée de MM. Collet, Léon Houdart, Lance père et fils, Régnier père et fils, accompagne notre voiture, tandis qu'une arrière-garde de jeunes fervents de la pédale, MM. Maurice et Henri Véroudart et Pierre Pont, se forme sous la prudente direction de M. le docteur Véroudart. Enfin, l'automobile de M. Arnette emporte avec son maître et conducteur, Mme Arnette, M. et Mme Augustin Baudoux, M. André Jaquemet et M. Achille Masson. Le monstre haletant, — je parle de l'auto — imitant le lièvre de La Fontaine, a laissé prendre à la tortue qui nous traîne placidement, une avance qui sera bientôt dépassée. Mais qu'importe l'allure, puisque nous devons tous nous réunir au même but.

A la *Maison bleue,* nous trouvons notre collègue, M. Chalot, venu de Beaurains au rendez-vous qu'il nous avait fixé. Et nous continuons à dérouler le long ruban de la route de Roye. La brume du matin, qui, au départ, nous avait fermé l'horizon, s'est dissipée sous les rayons d'un soleil déjà pâle, mais encore tiède. Les arbres ont conservé leurs feuillages, teintés de jaune et de rouge parmi les verdures persistantes, tout cela est d'un charme pénétrant : c'est le dernier sourire de l'été qui vieillit, c'est l'avant-coureur de l'automne qui s'approche.

Mais ne nous perdons pas dans le bleu, n'oublions pas que nous sommes des archéologues et que le chemin que nous suivons est classé, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, comme une section de la route de Milan à Boulogne et la principale des quatre voies qu'Agrippa fit ouvrir dans les Gaules à partir de Lyon. Nous n'y rencontrons pas de légions romaines, mais nous y croisons le 9e cuirassiers, revenant des manœuvres et encadrant notre voiture entre deux files étincelantes de casques et de cuirasses.

A l'angle d'un chemin, une roulotte de romanichels guette les voyageurs à exploiter. Il s'en détache une brune fille de l'Orient, qui, avec une légèreté d'oiseau, s'accroche à la portière, veut nous tirer les cartes et sur-

tout tirer de nos poches les gros sous vers lesquels elle tend une main de duchesse. Un gamin la suit, moins vêtu de ses haillons que du bronze de sa peau : ces citoyens de partout n'ont cure des entraves de la vie civilisée.

Quittant la grande route, nous prenons le chemin de Margny-aux-Cerises. Ce village, que nous traversons, est ainsi nommé, d'abord parce qu'il n'existe pas l'ombre d'un cerisier sur son terroir, ensuite et surtout à cause de l'important marché aux fruits rouges qui s'y tenait autrefois et dont le pays noyonnais était l'abondant pourvoyeur.

Voici Champien ; nous apercevons à peine l'immense château des comtes d'Hautefort ; encore quelques minutes et nous serons à Carrépuits.

Il n'y a pas lieu de payer ici l'humiliant et grotesque tribut qu'une légende picarde et narquoise attribue au portier de Péronne de la part de tout nouvel arrivant dans cette ville. Toutefois, l'entrée à Carrépuits faillit être onéreuse à l'un d'entre nous. Une branche d'un arbre mal élagué fit irruption dans la voiture et cingla la paupière du président qui vit trente-six chandelles en plein jour. On aide le patient à descendre et à gagner l'auberge voisine ; médecins, infirmières et infirmiers l'entourent de prévenances et de mouchoirs ; toutes et tous rivalisent de zèle et d'attentions pour le soigner... à l'œil.

L'incident, qui aurait pu être un accident, n'eut aucune suite fâcheuse ; et si, malgré Pascal, je mets ici le moi en évidence, c'est dans le seul dessein de rendre un reconnaissant hommage à l'esprit de parfaite confraternité qui règne au sein du Comité ; c'est pour affirmer à mes chers collègues que si ce qui m'a le plus frappé à Carrépuits, ce fut une branche d'arbre, ce qui m'y a le plus touché, ce fut le cordial empressement d'amitiés toujours prêtes à rendre service.

A Carrépuits, nous trouvons tous nos compagnons cyclistes et automobilistes, et nous saluons de nos plus sympathiques acclamations M. Pierre Dubois, qui, dès à présent et pour tout le jour, s'est mis gracieusement à notre disposition.

Carrépuits

Ce nom, comme celui des Cavillier, éveille une idée de carillon. Joyeux timbres préludant au marteau monotone des heures par des airs vifs et populaires, modestes sonneries de villages, majestueux bourdons de cathédrales, tout un monde campanaire s'est envolé de ce petit nid du Santerre pour aller peupler les clochers de la région et de bien au-delà. Noyon, depuis 1807, possède trois de ces filles en bronze, de Nicolas Cavillier, et c'est une joie pour nous de connaître leur berceau. Aller à Carrépuits, c'est donc visiter la fonderie des Cavillier ; mais le touriste qui se figurerait un établissement en rapport avec la renommée des mélodieux chefs-d'œuvre qui en sont sortis, celui-là serait bien désillusionné. Rien ne distingue la maison des maisons voisines, si ce n'est une enseigne décorée de deux cloches d'or. On entre dans une cour carrée entourée de bâtiments en briques, les uns à usage d'habitation, les autres servant à loger des ustensiles et des provisions, tous se composant seulement d'un rez-de-chaussée. Un étroit corridor nous conduit au jardin, semblable à tous les jardins ruraux ; au bout, une espèce de haute grange dont l'extérieur ne dit rien de particulier. Nous y pénétrons et saluons avec respect et le maître et le lieu. Le maître de céans, c'est M. Xavier Cavillier, le représentant d'une dynastie de fondeurs de cloches dont l'origine remonte à 1540. Le lieu, c'est l'atelier où toutes les générations qui se sont succédé depuis 1636 ont exercé leur art.

M. Xavier Cavillier porte avec aisance et sans ostentation le poids de trois siècles de gloire ; il nous accueille avec une grave et aimable courtoisie, puis il expose à nos esprits profanes, mais attentifs, les mystères de la confection des cloches. Grâce à ses complaisantes explications, nous entrons en connaissance avec le *noyau*, la *fausse cloche*, la *chape*, la *tête ;* nous savons l'usage de la grande fosse : on y enterre les moules pour la coulée. De chaque côté sont les fourneaux, que l'on chauffe au bois, cela donne aux produits une meilleure qualité que le charbon. La fonderie n'a pas de cheminée, la fumée s'échappe par de larges ouvertures pratiquées à la partie supérieure des murs latéraux.

Sur le sol, nous voyons quatre cloches terminées, et prêtes à partir pour leur destination.

Les Cavillier ne possèdent pas seulement l'habileté pratique de leur art : des cahiers, rédigés par les grands ancêtres, en tiennent consignées la théorie et l'histoire, et c'est par un coup d'œil jeté sur ces précieuses archives, que nous terminons notre visite. On nous montre d'abord une collection nombreuse et variée de modèles d'ornements et d'alphabets gravés sur bois, presque tous venant de famille. Puis, s'aligne devant nous une bibliothèque de vénérables manuscrits, en compagnie desquels on voudrait avoir des journées à dépenser. C'est la *Généalogie de la famille,* écrite en 1764, par Philippe III Cavillier et continuée par ses descendants jusqu'à nos jours ; le *Glossaire de l'argot des anciens fondeurs,* par Nicolas, fils du précédent ; et les mémoriaux, les états de marché, les tracés, les règlements de comptes, les attestations, etc., véritables titres de noblesse, inestimable trésor conservé avec un soin pieux et transmis de père en fils, comme la plus glorieuse part de l'héritage.

Rappelons en passant que Roger Cavillier, le premier fondeur de ce nom et qui était né à Corbie, vint à Noyon exercer sa profession. Ce fut l'un de ses fils, Philippe, qui fonda en 1636 ou 1638, la maison de Carrépuits où il s'était marié.

L'heure fugitive, dont nous sommes forcément avares, ne nous permet pas de donner à tant de documents intéressants toute l'attention qu'ils méritent. Mais si notre mémoire n'a su prendre ou retenir qu'une faible partie des attractions qui lui étaient offertes, il est un souvenir qui nous restera, c'est celui de M. Xavier Cavillier. A cet artiste si compétent et si modeste, à ce vigilant gardien des traditions familiales, nous adressons notre salut reconnaissant et cordial, et nous partons pour Roye.

Roye

Il n'est plus permis de confondre Roye avec le *Rhodium* de la Table Théodosienne que les distances portées sur la carte de Danville identifient avec Roiglise.

La ville de Roye et ses faubourgs sont agréablement bâtis sur les flancs de trois collines qui dominent l'Avre et

les plaines fertiles du Santerre. Sa situation, à la jonction de deux routes importantes, a souvent attiré dans ses murs les ravages de la guerre. A qui serait curieux de connaître par le menu les vicissitudes de cette petite cité picarde, nous indiquons la très complète et consciencieuse *Histoire de la Ville de Roye*, par Emile Coët.

Pour nous qui devons lire aujourd'hui sur les pierres, nous nous attachons aux pas et nous nous suspendons aux lèvres de M. P. Dubois, qui traduit si bien le langage des monuments.

Il est 10 heures et demie, nous venons d'arriver par le faubourg de Péronne, et notre guide, soucieux de ne rien laisser échapper à nos regards, nous a fait descendre de voiture en face de l'ancienne Poste aux chevaux dont il nous signale les bâtiments aux proportions symétriques et grandioses. La route de Paris à Lille, traversant Roye, donnait à son relai de Poste une importance exceptionnelle.

Nous passons auprès du jeu de paume, installé dans un ancien fossé de la ville, et l'un des plus beaux de la région où ce noble exercice est en honneur ; puis nous nous dirigeons vers l'église Saint-Pierre, dont nous devons, avant le déjeuner, examiner l'extérieur.

La façade principale est curieuse, mais les remaniements successifs qu'elle a subis en rendent l'étude difficile à qui ne possède pas le coup d'œil sagace de notre cicerone. Ici comme ailleurs, je demande à M. Dubois grâce pour les infidélités de ma mémoire, lui déclarant que je prends à ma charge les lacunes et les bévues probables de mes descriptions.

La construction de l'église Saint-Pierre doit être quelque peu antérieure à 1184, date du plus ancien document connu qui en fasse mention. Les parties vraiment romanes de la façade sont sans doute des restes de l'édifice primitif qui y ont été enchassés. Le portail principal est en arc brisé, son tympan et son chambranle, malgré la recherche archaïque de leur ornementation, révèlent une facture moderne d'assez mauvais style. Mais les trois voussures et leurs colonnettes annelées sont bien conservées. La voussure inférieure est ornée de zigzags ; la médiane, très riche, a ses claveaux décorés d'animaux fantastiques et de disques creusés en entonnoirs. La voussure supérieure est ornée d'un tore aminci à arêtes, creusé d'un canal perlé.

Une moulure d'archivolte en quart de rond à feuilles d'acanthe et surmontée d'un canal à têtes de clous, encadre le tout.

M. Dubois nous signale toute cette décoration imitée des ivoires d'Orient, comme formant exception dans les églises romanes de Picardie.

Les deux portes latérales sont en style flamboyant de la fin du XVe siècle ; celle de droite se compose d'un cintre surbaissé surmonté d'une accolade aiguë ; celle de gauche est décorée d'élégants pinacles.

La grande fenêtre du pignon est du pseudo-roman ; percée en 1667, elle a été restaurée en 1843 par M. Ramée et remaniée complètement en 1871. Au-dessus de cette fenêtre et au centre du pignon s'ouvre une petite rosace rappelant la roue de fortune de Saint-Etienne de Beauvais. Ses huit colonnes rayonnant autour d'un quatrefeuille sont à chapiteaux non sculptés.

Tout l'intérêt extérieur de l'église Saint-Pierre étant épuisé, nous nous rendons sur la place d'Armes dont la maison n° 9 offre un complet et remarquable spécimen des constructions à charpente apparente du XVIe siècle. Le pignon, sur rue, est encadré par un arc Tudor, disposition que M. Dubois nous dit être fort rare dans les maisons analogues de nos régions. Les solives, poteaux et poutres ornés de rinceaux et de têtes d'animaux ; les linteaux de la porte d'entrée et des fenêtres sculptés de feuillages et de fruits ; les potelures se croisant en losanges, en carrés ou en croix Saint-André, tout donne à cette façade, très bien conservée, une physionomie des plus caractérisée. Mais on frémit en pensant qu'au rez-de-chaussée de ce monument historique et inflammable, un épicier vend des essences minérales !...

Notre infatigable guide constate que nous avons encore le temps de voir l'Hospice : nous y courons et sommes très courtoisement reçus par un administrateur et par la vénérable supérieure de l'établissement. Dirigé aujourd'hui par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, il remplace l'ancien Hôpital de la Charité, fondé en 1614. Ce qui attire le plus l'attention dans la maison actuelle, c'est la salle du Conseil garnie de son mobilier Louis XV. Nous admirons surtout la table avec ses cuivres d'un goût si parfait, les fauteuils, les armoires, les consoles, et surtout une pendule finement

ciselée. La pharmacie renferme des bahuts sculptés par les religieux qui desservaient autrefois l'Hospice ; on y voit aussi des vases en faïence de Nevers et des pièces rares de faïence de Strasbourg.

Invités par les bonnes sœurs, nous faisons le tour du jardin qui domine pittoresquement en terrasse un ancien fossé de la ville. Sur ces entrefaites, un gai carillon s'envole du beffroi : il est midi, c'est l'heure du déjeuner qui, d'ailleurs, avait déjà sonné dans nos estomacs en avance sur l'horloge municipale.

Avec le légitime empressement de voyageurs matineux qui, depuis le départ, n'ont encore vécu que de grand air et de jouissances artistiques, nous nous dirigeons vers l'hôtel du *Cygne de la Croix*. Un cygne surmonté d'une croix, tel est le rébus que nous montre l'enseigne, suivant, en cela, maints exemples tirés de nos vieilles hôtelleries.

Quatre tables dressées dans une même salle nous réunissent. A peine sommes-nous installés qu'un mouvement se produit vers la porte : on se lève, on regarde et une joyeuse acclamation salue l'entrée d'un nouvel arrivant. C'est M. le chanoine Chrétien, notre excellent ami et collègue de Ressons-sur-Matz, qui nous fait l'aimable surprise de venir prendre part au repas et aux promenades qui vont suivre.

En excursion archéologique, on doit se nourrir surtout de vieilles pierres et de vieux meubles, c'est entendu. Toutefois, les convives font honneur aux plats sans s'inquiéter de la marque des faïenciers, et l'animation des causeries s'accroît en raison directe de la satisfaction de l'appétit. C'est un concert de propos érudits ou plaisants, toujours agréables, et où règne l'harmonie la plus parfaite. Le président du Comité ne peut résister au désir d'y exécuter un solo, et en attendant le café, il prend la parole. Il félicite d'abord ses collègues d'avoir répondu si nombreux à l'appel du Bureau, et présente les excuses des absents que retiennent le soin de leur santé ou leurs occupations. Mme du Vergier, MM. Bouillon, de Boysson, Fagard, l'abbé Gallois, Jourdain et l'abbé Tassus ont exprimé leurs regrets. Il remercie les dames de leur gracieux concours et se fait l'interprète de notre commune reconnaissance envers M. Pierre Dubois. En effet, le dis-

tingué Président des Antiquaires de Picardie ne s'est pas contenté de dresser le menu scientifique de la journée, il nous le sert lui-même avec une exquise complaisance et l'assaisonne du sel très fin de son esprit. Digne successeur des Corblet et des savants amiénois qui, en 1856, tinrent à Noyon leurs inoubliables Assises archéologiques. M. Dubois voudra bien porter à sa Société le témoignage de nos sentiments d'indéfectible confraternité. S'adressant aux benjamins de la caravane, le président les félicite d'avoir trouvé dans l'excursion d'aujourd'hui autre chose que l'attrait d'une promenade ; l'éveil de leur curiosité en présence des choses sérieuses témoigne d'un louable désir de s'instruire. Donc, nous les anciens, nous saluons dans les jeunes l'espoir de l'avenir. C'est un espoir réalisable, lorsque, comme MM. Véroudart fils, on compte son père parmi les membres du Bureau actuel, et qu'on peut lire sur nos anciennes listes, celui d'un bisaïeul, M. Derivry, qui fut longtemps trésorier du Comité.

M. Dubois remercie son confrère noyonnais ; avec un charme de langage plus facile à goûter qu'à reproduire, le Président de la vaillante Société picarde affirme ses sympathies et celles de ses collègues à l'égard de notre Comité « jeune branche toujours attachée au vieux tronc » ; il s'estime heureux de se trouver au milieu de nous, et, par une amicale interversion des rôles, peu s'en faut qu'il ne se proclame notre obligé. Cet office de guide qu'il remplit avec tant de plaisir aujourd'hui, M. Dubois espère que nous lui fournirons l'occasion de le recommencer dans les pays qu'il affectionne et qu'il connaît si bien.

M. Régnier vient clore la partie oratoire du déjeuner ; habitué à priser les choses, il prise aussi les personnes, et, d'un accent dont la vigueur égale celle de ses sentiments, notre aimable collègue porte la santé des dames, des présidents, des membres du Bureau, de tout le monde. Après cette surenchère mise à nos congratulations, nous adjugeons au généreux toasteur une salve d'applaudissements, et nous quittons l'hôtel du *Cygne de la Croix*.

Maintenant la parole est aux édifices, et à leur fidèle interprète, M. Dubois.

L'église Saint-Pierre, dont nous visitons l'intérieur, n'a pas d'autres restes romans que ceux qui subsistent encore

dans la façade. Les colonnes de la nef n'ont pas de chapiteaux, les nervures partent du fût, suivant le style de la fin du XVe siècle, mais la voûte et celles des collatéraux, en simple croisée d'ogives, sont des premières années du XVIIe siècle. Les voûtes du chœur datent de la fin du XVe et du début du XVIe, les clés et pendentifs sont richement ciselés. A remarquer les faisceaux de colonnettes de la croisée et du chœur, dont les chapiteaux sont remplacés par des feuillages enroulés, des ceps de vigne, etc.

Si curieux que soient ces détails d'architecture, ils doivent céder la meilleure part de notre attention aux magnifiques vitraux du XVe et du XVIe siècle qui sont la plus belle parure de l'église Saint-Pierre de Roye, et qui sont dûs à la libéralité de corporations ou d'opulents particuliers.

Six fenêtres flamboyantes à trois meneaux et à tympan en forme de cœur et de trèfle, mais de dessins différents, qui ouvrent sur les bas-côtés, sont décorées de ces merveilleuses verrières, ainsi que la fenêtre de l'abside, celle de la chapelle de la Sainte Vierge et celle du transept droit : cette dernière a quatre meneaux. Par malheur, plusieurs compartiments en verre blanc témoignent d'actes irréparables de vandalisme. Mais les sujets que le temps ou les hommes ont respectés ou qui ont été restaurés sont encore nombreux ; ils sont empruntés à la Bible, à la vie des Saints et à l'Histoire. M. Dubois nous en fait, panneau par panneau, une description attachante qu'écoute avidement un groupe de Royens et de Royennes qui est venu se joindre à nous.

Avec notre guide, nous admirons l'heureux agencement des scènes, la pureté du dessin, l'éclat du coloris et l'expression si vivante des physionomies. Ces vitraux rappellent ceux d'Engrand Leprince, à Saint-Etienne de Beauvais, avec lesquels ils peuvent soutenir la comparaison. D'autres verrières, d'une facture analogue à celles de Roye, et que l'on voit dans les églises voisines, rendent vraisemblable l'existence, au XVIe siècle, d'un atelier à Roye ou aux environs.

Nous nous sommes séparés à regret de chefs-d'œuvre dont l'étude minutieuse exigerait plusieurs séances. Mais le temps presse ; aussi, passons-nous rapidement devant

l'Hôtel-de-Ville sans nous laisser tenter par son musée et sa riche bibliothèque. A l'angle de la place Saint-Florent, une ruelle étroite aboutit au rempart ; un escalier accroché au flanc de la muraille nous fait descendre à la rue des Fontaines. De cet emplacement des anciens fossés, l'œil embrasse les restes d'enceinte, envahis ça et là par les herbes, et dont les lignes pittoresques s'étendent du Sud à l'Ouest de la ville.

Une forteresse existait déjà en 752, mais on ignore à quelle date remontent les travaux rudimentaires qui, avec les marais environnants, contribuaient à la défense de la place. C'est après l'érection de la Commune (1183), que s'élevèrent des fortifications régulières avec tours et ouvrages avancés. Elles furent plusieurs fois modifiées, sans toutefois offrir une résistance bien sérieuse à l'ennemi, et si Roye osa soutenir onze sièges en règle, on peut dire avec M. Coët « que les habitants ne mesuraient pas leur courage à la force de leurs murailles ». La tour Saint-Laurent, construite en briques, est un reste important de la vieille architecture militaire de la cité.

Nous terminons notre visite à Roye par l'église Saint-Gilles, située sur la route de Paris. De l'édifice roman, il ne reste rien. L'église actuelle, rebâtie à la fin du XVe siècle, et presqu'entièrement en briques, est cruciforme. L'intérieur est très régulier ; les travées de la nef et du chœur ont leurs arcs en tiers point reposant sur des piliers hexagones sans chapiteaux. Les voûtes, autrefois en bois avec poinçons et tirants, sont maintenant en croisée d'ogives. Deux verrières du XVIe siècle attirent l'attention ainsi que les statues de la Sainte Vierge, de Saint Roch, de Saint Georges et de Saint Nicolas. Au rétable du maître-autel se trouve une sculpture sur pierre formant cinq compartiments avec dais, qui renferment les statuettes de Notre Seigneur et des quatre évangélistes.

Notre programme à Roye est rempli ; en hâte, nous remontons en voiture, car deux autres stations archéologiques doivent nous retenir et les heures s'enfuient.

Laucourt

Ce petit village possède une église intéressante qui est une reconstruction du XVIe siècle, mais dans le style de la

fin du XVe. Elle est en briques, sur soubassement de grès ; on ne voit de pierres qu'aux encadrements et aux meneaux des fenêtres flamboyantes du chœur et au petit portail latéral. Les murs de la nef sont surmontés de petits pignons. L'édifice est en forme de croix latine avec un seul collatéral ; l'intérieur a été restauré vers 1889. Les voûtes sont lambrissées, la charpente est apparente. Le pourtour du chœur est garni de boiseries, style Louis XIV, assez remarquables. Des verrières du XVIe siècle méritent une mention spéciale ; l'une d'elles, bien conservée, représente la Sainte Vierge avec ses emblèmes scripturaires ; vers le sommet de la fenêtre, on voit la scène de la Visitation. Deux autres verrières, en moins bon état, retracent, l'une, la Présentation, l'autre, la Salutation Angélique. Au-dessus de l'autel du transept sud, un vitrail représente le Christ en croix entre la Vierge et Saint-Jean ; le même sujet est reproduit à la fenêtre du transept opposé, mais l'œuvre, plus terne, paraît être du XVIIe siècle.

Près de la porte latérale se trouve une *Pieta,* groupe sculpté d'une expression très caractérisée.

Les fonts baptismaux, du XVIe siècle, ont la forme d'un ciboire cantonné de quatre colonnettes.

On conserve dans l'église de Laucourt une curieuse boiserie sculptée, de style Renaissance, provenant d'un ancien jubé. Ce morceau, de six mètres de longueur sur un mètre vingt centimètres de hauteur, est divisé en vingt-cinq panneaux, dont treize sont occupés par les statues du Christ et des Apôtres et douze, alternant avec ceux-ci, sont remplis d'arabesques et encadrés de deux pilastres finement sculptés et supportant chacun une minuscule statuette. Les statues du Christ et des Apôtres reposent sur des socles décorés de personnages dont quelques-uns portent des écussons. Une ligne de riches sculptures réunit tous ces socles. Au-dessus des têtes des statues sont des dais d'un travail plus récent et plus médiocre. Au milieu de la corniche qui règne le long de la partie supérieure du jubé, s'élève une arcade en tiers point, fleuronnée, du XVIe siècle, que surmonte un Christ en croix.

Malgré ses imperfections et ses mutilations, ce fragment de jubé est intéressant et présente bon nombre de jolis détails sur lesquels il serait trop long d'insister.

Avant de quitter Laucourt, nous examinons dans le cimetière une petite chapelle du XVIe siècle, richement décorée de sculptures Renaissance, et dont le pignon est soutenu par un contre-fort très orné qui a peut-être porté une statue.

Et maintenant, nous rebroussons chemin et prenons la route de Tilloloy. Le soleil, avare de ses rayons, est caché derrière un rideau de nuages, la plaine monotone et embrumée se confond avec le ciel grisâtre et c'est sous une pluie fine et pénétrante que nous arrivons à destination.

Tilloloy

Nous mettons pied à terre en face de l'église et sommes reçus avec le plus aimable empressement par le curé du lieu, M. le chanoine Odon, membre de la Société des Antiquaires de Picardie. Cette prévenance si cordiale nous touche, car nous savons que M. le curé de Tilloloy relève à peine de maladie et que toute fatigue prolongée lui est encore interdite. Mais le désir de nous être agréable et l'amour de l'art l'emportent sur les précautions sanitaires. M. l'abbé Odon dirige donc notre visite à son église, il souligne et analyse chaque détail avec la compétence dont témoigne la monographie si complète qu'il a rédigée pour la *Picardie Historique et Monumentale*. C'est à ce beau travail, d'une valeur scientifique égale à son mérite littéraire, que nous renvoyons le lecteur soucieux d'acquérir l'entière connaissance du curieux édifice qui nous occupe : car, tout en dépassant les limites ordinaires d'un compte rendu, nous devons borner notre moisson de souvenirs à un petit nombre de gerbes.

L'église de Tilloloy, aujourd'hui classée monument historique, a été construite vers 1530 par Antoinette de Rasse, femme de Jean III de Soyecourt. L'œuvre est en briques, avec ornements en pierre sculptée de style Renaissance. Le plan, symétrique, est cruciforme ; la nef, sans collatéraux, a deux travées ainsi que le chœur ; le chevet est polygonal. Les murs des transepts se terminent par un pignon triangulaire, et le clocher, carré, est adossé au chevet.

La façade principale, flanquée de deux tours rondes, regarde le parc du château ; c'est, de tout l'extérieur de

l'église, la partie la plus remarquable ; M. Léon Palustre en a signalé l'originalité, la science de l'harmonie et l'habileté de main qui se révèle dans l'exécution des détails. Cette façade est décorée en pierre blanche sur fond de briques ; elle se compose d'un porche à cintre surbaissé ; les montants de ce porche et les deux pilastres qui les accompagnent présentent une riche variété d'ornements Renaissance : médaillons, bustes, figurines d'anges, emblèmes de pélerinage rappelant le voyage à Lorette de la fondatrice, armes, figures de monstres, feuillages, fleurs et arabesques aux dessins capricieux et charmants.

Au-dessus du porche règne une frise fleuronnée montrant à l'une de ses extrémités l'écusson des Rasse, à l'autre, celui des Soyecourt et au centre la cordelière de veuve enlaçant les lettres F. A. Au-dessus des pilastres, deux niches aux dais savamment fouillés flanquent l'archivolte. La décoration de celle-ci n'est pas banale, c'est un arc à cinq lobes encadrant l'écusson de la dame de Soyecourt ; cet écusson, placé au centre du tympan, est supporté par deux lions lampassés ; deux dauphins feuillagés réunissent leur tête au sommet de l'arc qu'ils encadrent.

Une riche galerie communique avec les deux tourelles ; plus haut, entre deux niches d'un admirable travail, s'épanouit une rose flamboyante dont l'archivolte forme gargouille à sa partie inférieure. Un peu plus haut, une élégante frise, coupée par la niche centrale, traverse la façade et contourne les tourelles. Des arcs originaux et gracieux ornent le pignon, au centre duquel se trouve un *oculus* formant quadrilobe ; les rampants du pignon sont décorés de volutes à larges feuilles. Les fenêtres des deux tours offrent la profusion et la variété d'ornements qui caractérisent bien l'époque de François Ier. Mais le vandalisme de 1793 a détruit les statues en pierre qui peuplaient les niches élégantes de cette façade. Une de ces niches a reçu, en 1878, de M. le comte d'Hinnisdal, la statue de saint Henri, son patron.

Un premier coup d'œil jeté dans l'intérieur de l'église donne pour l'ensemble une heureuse impression d'harmonie, et la beauté de chaque détail accroît encore la satisfaction que l'on éprouve à l'aspect de toute œuvre réussie.

C'est d'abord la voûte, en briques apparentes comme les murs de la nef, mais dont les nervures prismatiques en pierre se détachent sur le fond rouge et frappent le regard par la symétrie de leurs dessins et l'agencement de leurs écussons armoriés. La nervure qui suit l'axe de la nef et du chœur, et celle qui suit l'axe du transept sont ciselées en arêtes de poisson. Près de leur intersection, quatre pendentifs en pierre représentent les quatre animaux évangélistiques. Des rosaces et des fleurons ciselés à jour ornent le dessus des fenêtres et les nervures festonnées de la nef et du transept ; en outre, on ne compte pas moins de trente-sept écussons aux clefs de voûte. Les arceaux de cette voûte retombent sur des consoles qui servent de dais à des niches d'une beauté égale à celles de l'extérieur.

Dans le transept sud se trouve la chapelle de Saint-Nicolas dont l'autel et le rétable en bois sont du XVIIIe siècle ; on y remarque une charmante piscine encadrée de deux colonnettes géminées aux formes capricieuses.

La chapelle de la Sainte Vierge est dans le transept nord, l'autel, en bois, est de la même époque que celui de Saint-Nicolas. Un tableau peint sur bois et signé : Pilipo (*sic*) Lippi, attire l'attention.

Les connaisseurs admirent la clôture du chœur ; elle est en chêne et se compose de vingt-quatre panneaux encadrés par des pilastres couronnés d'élégants chapiteaux et couverts de sculptures Renaissance des plus variées et d'un grand mérite d'exécution.

Le chœur, très riche d'ornementation, est éclairé par six fenêtres flamboyantes ; du côté de l'épître se trouve la chapelle de la famille d'Hinnisdal, communiquant avec le chœur par une large arcade surbaissée. La décoration de cette chapelle s'harmonise bien avec le reste de l'édifice. Quant au maître autel, qui est du commencement du XIXe siècle, il n'est en rapport, ni de proportion, ni de style, avec l'église et le rétable. Celui-ci est en albâtre de diverses couleurs ; ses colonnes, niches, pilastres, accolades, moulures, frontons, présentent un assemblage savamment combiné des motifs d'architecture employés à la fin de la Renaissance.

A droite du maître autel, on voit une piscine qui est l'une des plus remarquables de la Picardie ; elle est en forme de niche surmontée d'un dais d'une grande

richesse, qui va se rétrécissant jusqu'à la console de la niche supérieure, couronnée elle-même par un dais non moins élégant. L'abondance et le fini des détails font de ces œuvres délicates de véritables broderies et dentelles de pierre.

Le XVIe siècle fut une des plus brillantes époques de la peinture sur verre, et ici, comme à Saint-Pierre de Roye, cette forme si artistique et si populaire de l'iconographie chrétienne a été largement pratiquée. Si les beaux panneaux de maître Mathieu Bléville ne nous sont pas tous parvenus dans leur état primitif, d'intelligentes restaurations exécutées au milieu du siècle dernier par M. Bazin et en grande partie aux frais des châtelains de Tilloloy, nous ont restitué les sujets à peu près dans leur intégrité.

Toutes les fenêtres sont tripartites et se terminent dans le haut par de petits compartiments flamboyants. Celles de la nef seules sont en verre blanc, mais celles des transepts et du chœur offrent à l'observateur un vaste champ d'intéressantes études. Ces vitraux ont été, de la part de M. le chanoine Odon, l'objet d'une description minutieuse et d'une appréciation compétente. Nous ne pouvons que les indiquer sommairement.

La verrière du transept sud représente la vie de saint Jean-Baptiste ; un dernier panneau nous montre l'évêque d'Amiens, Richard de Gerberoy, recevant le chef du saint. La fenêtre du transept nord, en majeure partie restaurée en 1867, reproduit les diverses scènes de la Passion. La fenêtre au-dessus de l'autel de la Sainte Vierge a conservé de splendides restes d'un Christ en croix entre les deux larrons.

Le chœur, nous l'avons vu, a six fenêtres, celle du fond ayant été malheureusement supprimée lorsqu'au XVIIIe siècle on adossa le clocher à l'abside, mais les six verrières qui les décorent retracent l'histoire complète de la Sainte Vierge.

1re *verrière*. — C'est la plus proche de l'abside du côté de l'épître. La Nativité, la Présentation et le Mariage de la Vierge y sont représentés. Au bas de cette fenêtre sont les portraits, avec écussons armoriés, du comte de Schülenburg et de sa femme, née d'Himnisdal.

2e *verrière*. — Elle représente l'Annonciation et la Visitation de la Sainte Vierge et la Naissance de Notre-Sei-

gneur. Dans la partie inférieure du vitrail se trouvent les portraits et armoiries de Ponthus de Belleforière, seigneur de Tilloloy et de Françoise de Soyecourt, sa femme.

3e *verrière.* — Située au-dessus de la chapelle de la famille d'Hinnisdal, elle a été en grande partie remise à neuf en 1860, sauf dans le haut, les écussons de Rasse et d'Ongnies qui sont anciens. Les sujets de ce vitrail sont l'Adoration des bergers et l'Adoration des Mages.

4e *verrière.* — Elle fait face à la précédente et a été restaurée en 1863 ou 1864. Les sujets représentés sont la Purification et la Maison de Lorette portée par les anges. On voit sur deux compartiments latéraux et anciens, des donateurs agenouillés sur des prie-Dieu aux armes de Lannoy et de Rasse. Au bas se trouve l'effigie de Mgr Boudinet, évêque d'Amiens.

5e *verrière.* — Le Massacre des Innocents occupe la partie supérieure dont un panneau seulement sur les trois a été refait. Au-dessous, la Fuite en Egypte avec un épisode légendaire emprunté à une gravure de Martin Schœn, et Jésus parmi les docteurs.

6e *et dernière verrière.* — C'est la plus remarquable de toutes par ses ornements d'architecture et par l'importance de ses parties anciennes. Elle représente le Trépas, les Funérailles, l'Assomption et le Couronnement de la Sainte Vierge. Dans un panneau inférieur est l'effigie d'Antoinette de Rasse, fondatrice de l'église.

Ces pages étincelantes, où l'artiste a si bien interprété les Evangiles et les vieux légendaires, se recommandent par les qualités de composition, de dessin et de coloris que l'on admire chez les meilleurs peintres-verriers du XVIe siècle.

Les monuments funéraires de l'église de Tilloloy ne sont pas moins intéressants pour l'histoire locale que pour l'art. Dans la chapelle de la Sainte Vierge se trouvent les pierres sépulcrales de Damoiselle Marye Norquier († 1659), gouvernante de la Marquise de Soyecourt ; de Masset Villain, jardinier du château († 1664) ; et de Claude Belva, garçon menuisier, clerc et greffier de Tilloloy († 1732). Il est touchant de voir ces modestes serviteurs accompagner dans la fraternité de la tombe les nobles chevaliers, seigneurs du pays.

Contre le mur, au fond de la chapelle, s'élève le mausolée érigé à la mémoire des trois frères Maximilien, Charles et Abdias de Soyecourt, derniers descendants masculins de la première maison de ce nom, morts au cours du XVIe siècle et inhumés dans l'église du couvent des Jacobins de Compiègne. Leurs statues en pierre, de grandeur naturelle et agenouillées, sont placées entre les colonnes de marbre noir qui divisent le massif du monument. Derrière ce mausolée, deux plaques de marbre portent des inscriptions concernant Maximilien-Antoine de Belleforière de Soyecourt ; elles constituent une biographie lapidaire abrégée, mais précise, de ce grand veneur de France dont les deux fils périrent à la bataille de Fleurus (juillet 1690). La Bruyère, dans ses *Caractères*, a fait l'éloge du plus jeune des deux frères.

Près de l'abside, côté de l'évangile, est le tombeau de Ponthus de Belleforière, mort en 1590 en défendant Corbie, et de Françoise de Soyecourt, sa femme ; tous deux représentés à genoux. Du côté de l'épître, un autre tombeau nous montre les statues « gisantes » de François III de Soyecourt et de sa femme Charlotte de Mailly. Ce Soyecourt fut en 1552 l'un des défenseurs de Metz contre Charles-Quint.

De chaque côté du sanctuaire, deux grandes niches cintrées abritaient des tombeaux qui furent détruits à la Révolution ; l'une d'elles contient un cénotaphe dont on ne peut lire l'inscription sans être profondément ému : c'est le monument élevé à la mémoire de Mlle Henriette d'Hinnisdal, morte à Paris le 4 mai 1897, dans l'incendie du Bazar de la Charité.

Nous remarquons les beaux bancs en chêne aux dossiers à balustres tournés, et nous quittons cette très intéressante église, décorée avec tant d'art et de goût et peuplée de tant de souvenirs illustres ou touchants.

Un pont jeté sur le fossé du domaine nous conduit à de vastes pelouses bordées de tilleuls, (d'où le nom de Tilloloy) et qui précèdent la cour d'honneur. Entre cette cour et un parc d'environ cent cinquante hectares, se développe la masse imposante du château. Son propriétaire actuel, M. le Comte d'Hinnisdal, aurait bien voulu nous faire lui-même les honneurs de cette demeure princière, mais il

avait disposé de sa journée avant d'avoir pu connaître la date de notre visite ; ce fut pour l'aimable châtelain l'occasion d'exprimer ses regrets en une lettre empreinte de la plus exquise bienveillance pour le Comité, dont la dette de gratitude se trouve ainsi augmentée. M. le chanoine Odon, avec son inlassable complaisance, nous sert encore de guide.

Construit dans le style du commencement du règne de Louis XIV, le château est en pierres et briques et se compose d'un corps de logis à deux étages avec deux ailes en retour ; le pavillon central est couvert d'un toit en mansarde. Des chaînes de pierre en bossage décorent les angles des murs, les bordures des fenêtres et les corps de cheminées.

La porte d'entrée, façade nord, est surmontée d'un fronton triangulaire orné de guirlandes et portant l'écusson de Belleforière : *de sable semé de fleurs de lys d'or.* Ces armoiries rappellent que cette demeure seigneuriale, dont la première pierre fut posée le 26 avril 1645, a été construite par Maximilien de Belleforière, marquis de Soyecourt, comte de Tilloloy, etc., surnommé le « père des pauvres ». Il avait fondé en 1633 un couvent de religieux Minimes à Roye, sur un terrain qu'il avait acheté aux moines d'Ourscamp.

Nous traversons, sans nous y arrêter, le vestibule pour voir la façade méridionale. Sur le fronton de la porte ont été gravées au siècle dernier, les armes de la maison d'Hinnisdal : *de sable au chef d'argent chargé de trois merles.* De profonds fossés aux talus gazonnés séparent du parc le principal corps de logis. Le parc est un majestueux jardin français, bordé de superbes bouquets d'arbres et complètement clos de murs. On le dit avoir été dessiné par Le Nôtre ; il est bien dans le goût de l'époque et s'harmonise parfaitement avec l'architecture du château.

Le vestibule, dans lequel nous rentrons, est grandiose ; nous y remarquons le buste en pierre de Belleforière, le grand veneur ; nous y admirons le monumental escalier en pierre avec sa rampe en fer forgé d'un beau travail. Sur le mur qui domine cet escalier se trouve un document fort intéressant : c'est l'arbre généalogique des Soyecourt, Belleforière et Seiglières, orné des armoiries de tous les membres de ces illustres maisons. A côté est celui de la

famille d'Hinnisdal, dont plusieurs membres figurent à Versailles, dans la galerie des Croisades.

Nous passons, trop rapidement au gré de notre curiosité, devant une grande vitrine placée sur le palier du premier étage et renfermant des objets rapportés de ses lointains voyages par la comtesse de Schülenburg, née d'Hinnisdal. Des tableaux retraçant des scènes historiques, et de nombreux portraits de famille garnissent le mur d'une longue galerie ; il faudrait s'arrêter à chaque pas, car toutes ces figures évoquent un monde de souvenirs se rattachant à notre histoire nationale. Mais l'heure s'avance ; nous nous hâtons vers la chambre la plus intéressante du château, celle dite de Louis XIV. C'est dans cette chambre que couchait le roi lorsqu'il passait dans ce pays pour se rendre en Flandre. Elle est décorée de tapisseries du XVIIe siècle représentant des traits de la vie de Cyrus. On y voit un portrait de Louis XIV peint par Rigaud et donné au grand veneur par le roi lui-même.

Dans les vastes pièces du rez-de-chaussée, aux meubles de grand style, se trouvent aussi des souvenirs précieux, parmi lesquels des portraits d'ancêtres des maisons de Tilloloy et des maisons alliées. La galerie et les salons constituent un véritable musée des plus illustres noms de France : les Montmorency, les La Rochefoucauld, les Pas de Feuquières, les Monchy d'Hocquincourt, les Potier de Gesvres, les Béthune-Pologne, etc. On nous signale le portrait d'une comtesse d'Hinnisdal qui périt sur l'échafaud révolutionnaire, ainsi que son père, Joachim-Charles de Seiglières, comte de Soyecourt, seigneur de Tilloloy.

D'après une tradition rapportée par plusieurs auteurs, Louis XIV, qui avait été plusieurs fois, et à sa grande satisfaction, l'hôte de Tilloloy, fit un jour au marquis de Soyecourt une proposition d'achat. Le seigneur qui tenait à son château qu'il s'était plu à embellir, fit cette spirituelle réponse : « Sire, cette maison est à vous, mais je demande à Votre Majesté d'en rester l'intendant ». Le roi comprit et n'insista point.

Parmi les hauts personnages qui reçurent jadis l'hospitalité au château de Tilloloy, on mentionne aussi le roi de Danemark qui y fut en octobre 1768.

Les modestes visiteurs d'aujourd'hui n'ont pas la prétention d'occuper la postérité. Simples pélerins aux régions

du passé, ils sont heureux de recueillir, dans l'histoire des hommes d'autrefois et dans la vue des monuments que les révolutions ont laissé debout parmi tant de ruines, les épaves de ce qui a fait la vraie grandeur de la France. Ils aiment surtout à saluer de leurs sympathies les traditions d'art, d'honneur, de patriotisme et de vertus chrétiennes si noblement continuées dans une famille à laquelle aucune illustration n'a manquée, pas même celle du martyre.

Nous quittons Tilloloy, tout pénétrés de ces sentiments. Que M. le comte d'Hinnisdal veuille bien en accueillir l'expression et y trouver une nouvelle forme de notre respectueuse reconnaissance.

Il est cinq heures, il faut partir. Nous prenons congé de M. le chanoine Odon, à qui nous adressons nos plus vifs remerciements, ainsi qu'à M. Pierre Dubois, qui nous quitte pour retourner à Roye. L'automobile de M. Arnette, qui gronde d'impatience (je parle de l'auto), entraîne ses six voyageurs dans la direction de Lassigny. Par ce mode de transport, la ligne courbe est souvent le plus court chemin d'un point à un autre. Les cyclistes enfourchant leurs montures, reforment l'escorte comme au matin, et le reste de la caravane retrouve place dans son classique char-à-bancs.

Nous passons par Beuvraignes ; là, M. le chanoine Chrétien, dont la présence nous fit tant de plaisir, se sépare de nous ; il va prendre le train qui le ramènera à Ressous.

L'église de Beuvraignes mérite attention et pourrait entrer dans un programme d'excursion archéologique ; presque en face, il y a une chartreuse, — ce n'est pas un couvent — mais on fabrique dans ces bâtiments une liqueur, la *Melina*, véritable chartreuse de Picardie. Sans nous arrêter à l'enseigne tentatrice, nous poursuivons notre chemin, laissant à quelques cyclistes gourmets, la satisfaction d'augmenter la force motrice de leurs pédales.

Après Beuvraignes, nous traversons Amy, ensuite Avricourt, et rejoignons la route de Noyon. Les ombres du soir s'épaississent de plus en plus, et il est nuit close quand nous arrivons à notre point de départ du matin. Le retour s'est effectué sans incidents et à l'heure marquée

pour permettre à nos compagnons plus éloignés de retrouver sans hâte leurs trains respectifs.

Nous nous séparons donc, tous contents de notre journée si bien employée, contents les uns des autres et ravis des guides obligeants qui, par l'étendue de leur savoir, ont si fortement contribué à l'intérêt de cette excursion.

E. BRY.

NOTE. — Dans la partie technique de nos descriptions, nous avons suivi, en les résumant, les savants travaux de MM. Emile Coët, l'abbé Corblet, de Guyencourt, et Duhamel-Decéjean pour Roye et Laucourt, et de M. le chanoine Odon, pour Tilloloy.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1907

Présidence de M. BRY

La séance est ouverte à deux heures dans la salle de la Bibliothèque. Sont présents : MM. Baudoux Alex., Baudoux Aug., Bègue, Bocquet, Bouillon, de Brunier, Fagard, Gallois, Houdart, Jourdain, Legrand, Létagneaux, Pagel, Régnier, Tassus, le docteur Véroudart et Ponthieux, secrétaire. MM. F. Brière, Dufour, Marcé et Vaillant, absents, se sont fait excuser.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. le Président annonce le décès de notre collègue, M. Gustave Viguès, chevalier de la Légion d'honneur, ancien président de la Chambre syndicale des bois des îles, décédé le 22 août dernier, à Fontenay-sous-Bois, à l'âge de 62 ans. Il présente, au nom du Bureau, trois nouveaux membres titulaires : MM. l'abbé Caffin, vicaire de la Cathédrale de Noyon ; Delebecque-Vaillant, propriétaire à Guiscard, et Mme Léon Houdart, de Noyon.

— M. le Président rappelle que les mémoires destinés au Congrès des Sociétés savantes de 1908, devront être parvenus au ministère avant le 30 janvier.

Lectures

1° M. Augustin BAUDOUX : *Les Évêques de Noyon* (suite) : *Nicolas de Roye* (1226-1240). — Après la mort de l'évêque Gérard, on lui choisit comme successeur Nicolas de Roye, doyen de l'église de Tours, fils de Pierre de Roye et neveu de Barthélemy de Roye, chambrier de Philippe-Auguste.

Peu de temps après sa nomination, il eut un différend avec les chanoines au sujet d'un justiciable du Chapitre qu'il avait fait arrêter de sa propre autorité. Comme il refusait de le rendre, le Chapitre jeta un interdit sur toutes les églises de la ville. Le service divin cessa à la Cathédrale. La Cour de Rome allait être saisie de l'affaire, lorsque les parties jugèrent à propos de transiger.

Aussitôt après sa réconciliation avec les chanoines (1223), Nicolas approuva la donation qui venait de leur être faite par Philippe de Berlancourt, des deux tiers de la dixme du village de Berlancourt.

Ce fut à cette époque (1230), que les frères mineurs de l'Ordre de S. François (ou Cordeliers) s'installèrent à Noyon, au faubourg d'Wez.

L'année suivante, le Chapitre fut autorisé à acheter une rente de quatre muids de blé et deux muids d'avoine sur la dixme de Lassigny.

Au mois de septembre 1233, Nicolas de Roye érigea en cure la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, de Beaulieu, qui, jusqu'alors, avait été dépendante de la cure d'Ecuvilly. Il mourut en 1240, avant Pâques, après avoir légué par testament, à l'église Sainte-Geneviève, de Paris, 80 livres parisis pour l'entretien de la châsse.

2° M. A. PONTHIEUX : *Introduction au Pouillé de l'ancien Diocèse de Noyon.* — M. Ponthieux donne lecture de quelques notes concernant les *Pouillés*, imprimés ou manuscrits, de l'ancien diocèse de Noyon, conservés dans les dépôts publics.

Le plus ancien imprimé, rédigé en latin, en l'année 1615, par le chanoine Claude Dambreville, secrétaire de l'évêché et notaire apostolique, a été publié dans le *Grand Pouillé des Bénéfices de la France,* chez Alliot, en 1626.

Le second, rédigé en français, vingt ans plus tard, avec quelques détails différents, a paru également chez Alliot et comprend 60 pages dans les *Bénéfices de l'Archevêché de Reims.*

Le troisième est mieux connu : il se trouve à la fin du tome III des *Mémoires* de Colliette, imprimé en 1773 chez Samuel Berthoud, à Cambrai. Enfin, en 1876, M. Peigné-Delacourt a donné une nouvelle édition de ce dernier sous le titre de *La France Monumentale*, chez M. G. Chamerot, à Paris.

Parmi les manuscrits connus, M. L. Desnoyers cite le *Pouillier des bénéfices et Capelles de tout l'évesché de Noyon,* année 1596, dans la collection de D. Grenier à la Bibliothèque Nationale ; un autre plus moderne, dans la même collection, fol. 186 ; le *Grand Pouillé* du XVIIe siècle dans le fonds Saint-Germain, n° 879, où le diocèse de Noyon figure au tome II, p. 366, etc.

3° M. E. Bry : *Compte rendu de l'excursion du 17 septembre.* — La dernière excursion que le Comité a faite aux environs de Roye, sous la direction de M. Pierre Dubois, président de la Société des Antiquaires de Picardie, a été suivie par un grand nombre de nos collègues. Tous ont pu apprécier, une fois de plus, la haute compétence et le talent d'exposition de notre excellent cicerone, qui nous avait déjà guidé, il y a trois ans, dans la ville d'Amiens.

Dans un compte rendu plein d'humour, où les menus incidents de la journée sont agréablement rappelés, M. le Président Bry nous donne le récit de cette intéressante promenade.

Communications diverses. — I. — M. Léon Houdart donne l'analyse d'une suite de documents du XVIIIe siècle concernant l'ancien moulin de Genvry. Le moulin seigneurial, aujourd'hui détruit, était alors (1766) la propriété de Louise-Charlotte d'Estourmel, dame de Flavy-le-Martel,

Genvry, Chigny et autres lieux, qui demeurait au château de Frétoy. Le meunier s'appelait Jean Bourse.

Celui-ci était en procédures avec la dame de Genvry au sujet des réparations à faire au moulin et du curage de la rivière. Il ne paraît pas avoir eu gain de cause.

En 1791, le moulin fut loué pour 9 ans, aux époux Delatte, par Mme Catherine-Louise de Lamoignon, veuve de M. Louis-Auguste d'Estourmel, dernier marquis de Frétoy, moyennant un loyer annuel de mille livres, plus six chapons vifs et emplumés.

M. Houdart fait connaître certaines clauses et curieuses particularités des actes analysés, qu'il offre à la bibliothèque du Comité.

II. — En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, notre collègue, M. Marcé, annonce qu'il a retrouvé au château de Carlepont une plaque de marbre, aux armes de Mgr de Bourzac, rappelant les réparations faites audit château en 1762. Il promet de nous adresser prochainement le texte exact de l'inscription.

III. — M. Pagel signale dans les archives du grand Séminaire d'Auch, dont il a entrepris le dépouillement, une copie manuscrite du *Pouillé* de Colliette.

IV. — M. Jourdain donne lecture d'un acte de 1754, concernant le grammairien Lhomond, né à Chaulnes en 1727, mort à Paris en 1794. On sait qu'après avoir fait ses études, comme boursier, au collège de Dainville, à Paris, il fut nommé principal de ce collège par les chanoines de Noyon.

Nous voyons dans l'acte en question, M. Charles Lhomond, curé de Misery, se constituer caution en faveur du jeune étudiant, pour la somme de 3.000 livres, envers MM. les Administrateurs du collège de Dainville, « pour sûreté de la gestion que doit faire ledit sieur Charles-François Lhomond, des biens et revenus appartenans audit collège, à laquelle il a été ce jourdhui nommé (2 août 1754) ».

V. — M. Jourdain lit ensuite certaines dispositions testamentaires d'un lieutenant de la Légion de Flandre, nommé Pierre-Charles Carpentier, prises à Bourg en

octobre 1766, en faveur de ses amis, officiers de ladite Légion. Nous y rencontrons les noms qui suivent : de Larre, de Jaucourt, Duverger, de Piennes, de Pellisson, de Peyssac, de Novion, etc.

Carpentier, parvenu à un grade assez élevé, malgré sa « roture », avait une sœur cabaretière au faubourg Dame-Journe.

— Parmi les envois faits au Comité, dont M. le Président nous donne la liste, nous citerons : le tome VII des *Mémoires de la Société Académique de Chauny,* dernier volume publié par cette Société, offert par M. l'abbé Poissonnier ; le tome XXXII des *Mémoires de la Société Académique de Laon ; Une fête au château de Tilloloy*, par M. le chanoine Odon ; l'*Excursion de Thourotte-Elincourt,* par M. Plessier, etc., etc.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— Les membres présentés au début de la séance sont admis à l'unanimité.

— Il est procédé à la distribution du 2e fascicule du *Pouillé* de l'ancien diocèse de Noyon, comprenant les doyennés de Vendeuil et de Saint-Quentin. M. le Président invite les membres du Comité à retirer le plus tôt possible les volumes auxquels ils ont droit.

— Le Secrétaire fait passer sous les yeux des membres présents les feuilles imprimées du tome XXI de nos *Comptes rendus et Mémoires* en cours d'impression. Il pourra être distribué à la séance de mai.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 19 février 1908.

Le Secrétaire :

A. PONTHIEUX.

Publications reçues par le Comité pendant les années 1906 et 1907.

A. — ENVOIS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

1° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* :

— Section d'histoire et de philologie : Année 1905, nos 1 et 2, 3 et 4. Année 1906, nos 1 et 2, 3 et 4. Quatre vol. gr. in-8°.

— Section d'archéologie : Année 1905, 2e et 3e livraisons (pl.). Année 1906, 1re, 2e et 3e livraisons. Année 1907, 1re livr. Six fasc. gr. in-8°.

— Section des sciences économiques et sociales : Congrès des Sociétés savantes, tenu à Paris en 1904, à Alger en 1905, à Paris en 1906. Trois vol. gr. in-8°. — Bulletin des années 1904, 1905 et 1906, 3 br. gr. in 8°.

2° *Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne.* Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le 21 avril 1906. — *Id. à Montpellier.* Discours prononcés... le 6 avril 1907. Deux br. gr. in-8°.

3° *Programme* du Congrès des Sociétés savantes... en 1907 et 1908. Deux br. in-8°.

4° *Liste des Membres* du Comité des travaux historiques et scientifiques en 1907, br. in-8°.

5° *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.* N° 29, 6 sept. 1906. N° 30, 25 octobre 1907.

6° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques* publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée par MM. Robert de Lasteyrie et Alexandre Vidier. Tome V, 1re et 2e livraisons. 2 fasc. in 4°.

7° *Bibliographie annuelle des travaux...* par les mêmes. (1903 et 1904) (avec les titres et couvertures). Un vol. in-8°.

8° *Bibliographie générale des travaux...* par les mêmes (1902-1903). Un vol. gr. in 4°.

B. — ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES :

1° *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.* Tome XIX, 2e partie, 1905 ; 3e partie, 1906. — *Inventaire sommaire de la collection Bucquet-Auxcousteaux*, rédigé par le Dr Leblond. Ensemble 3 vol. gr. in-8°.

2° De la Société historique de Compiègne : *Bulletin.* Tomes XI et XII. 2 vol. gr. in-8°.

3° — *Procès-verbaux, rapports et communications diverses.* Tomes XIII (1904), XIV (1905) et XV (1906). 3 br. in-12°.

4° — *Description des fouilles archéologiques* exécutées sous la direction de M. Albert de Roucy, par V. Cauchemé. 3e partie. Les cimetières gallo-romains. 1 fasc. in-4°.

5° *Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis.* 4e série. Tomes VII (1904), VIII (1905) et IX (1906). 3 vol. gr. in-8°.

6° De la Société archéologique et historique de Clermont : *Procès-verbaux et communications diverses*, 1903, 1904 et 1905. 3 br. in-8°.

7° — *Bulletin* de 1906, 2 livraisons in-8°. — *Mémoires,* 3 fascicules gr. in-8°.

8° *Bulletin de la Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise.* Tome Ier, nos 1, 2 et 3. — Tome II, nos 1, 2 et 3 (1906). — *L'industrie de la boucherie* dans le département de l'Oise au XIXe siècle, par Hubert Bourgin. Ensemble, 7 br. in-8°.

9° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* Année 1905, 3e et 4e trimestres. Année 1906, les 4 trimestres. Année 1907. 1er, 2e et 3e trimestres. Ensemble 9 fasc. in-8°.

10° De la même Société : *Album archéologique*, 14e et 15e fascicules (avec héliogravures). — *La Picardie historique et monumentale.* Tome III. N° 3. Arrondissement d'Abbeville. Canton de Rue, notice par M. Rodière. Canton d'Ault, par M. R. de Guyencourt. Deux fasc. gr. in-8°, avec 26 pl. hors texte.

11° *Mémoires de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts, d'Amiens.* Tome LI (1904). Tome LII (1905). Tome LIII (1906). 3 gr. vol. in-8°.

12° *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin.* 4e série. Tome XV, années 1901 à 1904. Un vol. gr. in-8°.

13° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.* 3e série. Tome XI (1901-1902) ; Tome XII (1903-1904). Deux vol. in-8°.

14° *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.* Années 1905 et 1906. 2 vol. gr. in-8°.

15° *Bulletin de la Société académique de Chauny.* Tome VII. (Ce volume, envoyé par M. l'abbé Poissonnier, est le dernier, la Société ayant cessé d'exister.) Un vol. gr. in-8°.

16° *Bulletin de la Société académique de Laon.* Tome XXXII. 1er fascicule. Un vol. in-8°.

17° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Morinie.* 54e année, 1905. 3e et 4e fascicules. — 55e année, 1906. Les 4 fascicules. — Couverture du tome XI et tables des années 1902 à 1906. — 56e année, 1907. Les 4 fascicules. Ensemble 11 br. in-8°.

18° *Mémoires* de la même Société. Tome XXVIII (1906-1907). Un vol. in-8°.

19° *Bulletin trimestriel de la Société d'émulation d'Abbeville.* Année 1903, nos 1, 2-3, 4. — Année 1904, nos 1, 2, 3, 4. — Année 1905, nos 1, 2, 3-4. — Année 1906, nos 1-2, 3-4. — Année 1907, nos 1, 2, 3-4. Ensemble 15 br. in-8°.

20° *Mémoires* de la même Société. 4e série. Tome V. 1re partie. Un vol. in-8°.

21° *Table générale des publications* de la même Société (1797-1904) suivie de la liste des membres de la Société depuis sa fondation, par Armand Boucher de Crèvecœur. Un vol. in-8°.

22° *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.* Tome VI (1900-1903). Un vol. in-8°.

23° De la même Société : *Le Patois boulonnais* comparé avec les patois du Nord de la France, par feu M. le chanoine Haignéré. 1901, Un vol. in-8°.

24° *Mémoires* de la même Société. Tome XXII (1903) contenant le *Vocabulaire du Patois boulonnais*. — Tome XXIII (1903). — Tome XXIV (1906). — Ensemble 3 vol. in-8°.

25° *Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu*. Année 1905, nos 6 et 7. — Année 1906, nos 8 à 17. — Année 1907, nos 18 à 21. Ensemble 18 br. in-8°.

26° *Rosati picards*. Amiens. *Conférences*. I à XXX. 30 br. in-12.

27° Idem. Statuts, conférences, œuvres diverses... liste des membres (1904-1907). Br. in-8°.

28° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*. Tome XIII, 3e livraison. — Tome XIV, 1re livr. Deux vol. in-8°.

29° *Recueil des travaux de la Société libre des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure*. VIe série, tome IVe, année 1906. Un vol. in-12.

30° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. 31e année, 6e livraison. — 32e année, 4e, 5e et 6e livr. — 33e année, 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e livr. — 34e année (1907) 1re, 2e, 3e et 4e livr. — Ensemble 12 br. in-8°.

31° *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*. Tome XIV, 1er et 2e fascicules. — *Procès-verbaux* de la même Société. Tome XI, 10e, 11e et 12e fasc. — Tome XII, les 4 premiers fascicules ; plus les 9 premières feuilles du *volume du Cinquantenaire* en 4 fascicules. Ensemble 13 fasc. in-8°.

32° *Revue historique et archéologique du Maine*. Tome LVII, année 1905. 1er semestre. — Tome LVIII, année 1905, 2e semestre. — Tome LIX, 1906, 1er semestre. — Tome LX, 1906, 2e sem. — Tome LXI, 1907, 1er sem. — 5 vol. in-8°.

33° *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*. Tome II à XXIX (1853 à 1905) 28 vol. gr. in-8°. — *Atlas* de planches pour les tomes IV, IX, XI, XII, XV, XVII, XVIII, XX et XXVI, 9 fasc. in-folio. — Tome XXXI, un vol. gr. in-8°.

34° De la même Société : *Concours de 1869 et 1875*. Un vol. gr. in-8°.

35° *Bulletin* de la même Société, avec titres et tables. Tomes II à XIII (1856-1904), soit 12 vol. sous couvertures mobiles renfermant 152 fascicules (nos 25 à 180). Manquent les fascicules 1 à 24, 27, 38, 127 et 151. — Tome XIV (fascicules 181 à 188).

36° *Bulletin de la Société archéologique de Sens.* Tomes I à XXII (1846 à 1906). Plus 6 vol. in-8° publiés sous les auspices de la Société *(Chronique de l'abbaye Saint-Pierre Le Vif. Le livre des reliques de l'abbaye. Cartulaire du chapitre de Sens. Le cardinal de Loménie de Brienne. Sièges de Sens, Flore du Sénonais)* et 3 brochures in-4°. *(Musée gallo-romain de Sens. Inscriptions et monuments du musée gallo-romain. Cartulaire sénonais de Balthazar Taveau.)*

37° *Bulletin de la Société archéologique du Gers.* 6e année, 3e et 4e trimestres 1905. — 7e année, 1er et 2e trim. 1906. — 8e année, 1er, 2e et 3e trim. 1907. Ensemble 7 br. in-8°.

38° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.* Nouvelle série. Nos 34, 35 et 36. (Séances du 29 nov. 1904 au 3 juillet 1906), trois fascicules in-8°.

39° *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.* T. XXXIV. Année 1906, les 4 trimestres. 4 br. gr. in-8°.

40° *Mémoires de l'Académie de Nîmes.* VIIe série. Tomes XXVIII (1905) et XXIX (1906). Deux vol. in-8°.

41° *Annales des Facultés de Droit et de Lettres d'Aix-en-Provence.* Tome I (1905), en 4 br. gr. in-8°. — Tome II (1906), 2 fascicules in-8°. — Tome I (1907), 2 fasc. in-8°.

42° *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.* Années 1905 et 1906, deux vol. in-8°.

43° *Bulletin et Mémoires* de la même Société. 7e série. Tome V. Mémoires 1904-1905. Un vol. in-8°.

44° *Académie des belles-lettres, antiquités et histoire de Stockholm.* Bulletins et Mémoires (1903-1905) 2 volumes et 6 br. gr. in-8°.

45° (Bénédictins de Saint-Martin de Ligugé). *Revue Mabillon,* 11 premiers fascicules (mai 1905 à nov. 1907), in-8°.

46° — *Archives de la France monastique* : I. *Recueil historique des archevêchés, évêchés...* par D. Beaunier. — II. *Les moines de l'ancienne France,* par D. Besse. — III. *Les dépendances de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés,* par D. Anger. — IV. *Introduction* au Recueil historique des archevêchés, évêchés... etc., par D. Beaunier. Ensemble 4 vol. gr. in-8°.

C. — DONS D'AUTEURS :

1° *Autour du Plateau de Liancourt.* Notes d'archéologie et d'histoire locale par Amédée Beaudry, secrétaire de la Société arch. et hist. de Clermont, br. gr. in-8°.

2° *Contribution documentaire à l'histoire de Montigny-en-Chaussée,* par le même, br. in-8°.

3° *L'église de Montigny-en-Chaussée,* par le même, br. in-8°.

4° *Daniel de Rebergues, sieur de Mérennes, et les branches clermontoises de sa famille,* par le même, br. in-8°.

5° (Photographie). *Poteries samiennes* recueillies par M. Bocquet, d'Eppeville, 1 feuille.

6° *Vue du château de Ham* au XVIe siècle, éditée par le même, 1 f. gr. aigle.

7° *Béatification des Carmélites de Compiègne,* par le baron de Bonnault, br. gr. in-8°.

8° *Documents relatifs à la marine normande* aux XVe et XVIe siècles, par Ch. Bréard, br. gr. in-8°.

9° *Sur la côte du Calvados de Honfleur à Isigny* au XVIIIe siècle, par Ch. Bréard, br. in-8°.

10° Trois photographies d'*anciennes sépultures à Remy,* par le même, 3 pl. gr. in-4°.

11° *Le temple de la forêt d'Halatte et ses ex-voto,* par le comte de Caix de Saint-Aymour, br. in-8°.

12° *Une commune du Beauvaisis. Noyers Saint-Martin* raconté à ses habitants, par Albert Delavenne. 1905, br. gr. in-8°.

13° *Enquête sociale* sur la circonscription régionale élémentaire *le pays,* par Ed. Demolins, br. gr. in-8°.

14° *Saint-Valery par l'image*, par M. Pierre Dubois, br. gr. in-8°.

15° *Le château de Sarcus*, par le même, br. in-12.

16° *Notes sur les retables flamands* des XVe et XVIe siècles de l'Oise et de la Somme, par le même, br. in-8°.

17° *Chartes et documents concernant la famille Vaernewick*, (en deux vol. in-folio reliés). — *Le Chartrier de la maison de Diesbach* (en un vol. in-folio broché) par le vicomte de Ghellinck.

18° *Parcs et jardins de Picardie*, par L. Goudallier, br. in-8°.

19° *Notice-Etude sur une petite seille...* du cimetière franc d'Escames (Oise), par A. Houlé, br. gr. in-8°.

20° *Etude sur les cimetières francs* des vallées du Thérain, de la Brèche et du Petit-Thérain, par le même, br. gr. in-8°.

21° *Notice sur une statuette...* provenant du Mont-César, par le même, br. gr. in-8°

22° *Notice-Etude sur des recherches et découvertes archéologiques* dans le département de l'Oise. Epoques romaine et franque, par le même, br. gr. in-8°.

23° *Le chemin de Laval à Craon*. Historique de sa construction, par E. Laurain, archiviste de la Mayenne, br. in-8°.

24° *Trois naissances illustres* (Saint Louis, Charles IV, Fernel), par le même, br. gr. in-8°.

25° *Renaud de Béronne*, bailli de Senlis, par le même, br. gr. in-8°.

26° *Notes d'épigraphie latine*. — I. *Epigraphie chrétienne au VIIe siècle*. — II. *Le Mercure Barbu de Beauvais ;* la fausseté de son inscription, par le Dr V. Leblond, br. gr. in-8°.

27° *Marques de verriers sur un barillet gallo-romain* trouvé à Beauvais, par le même, br. gr. in-8°.

28° *Le pays des Bellovaques*, essai de géographie historique et de numismatique, par le même, br. in-8°.

29° *Le Balnéaire gallo-romain de Beauvais*, par le même (avec M. G. Acker), br. in-8°.

30° *Monnaies gauloises* recueillies dans l'arrondissement de Clermont, par le même, br. gr. in-8°.

31° *Les influences normandes aux XIe et XIIe siècles* dans le Nord de la France, par Eug. Lefèvre-Pontalis, br. in-8°.

32° *La prédiction de la Sybille et la vision d'Auguste*, par le chanoine Marsaux, br. in-8°.

33° *Promenade artistique dans le département de Seine-et-Oise* (avec planches), par Martin-Sabon, br. gr. in-8°.

34° Douze planches photographiques représentant des détails de la *cathédrale de Noyon*, par M. Martin-Sabon, 12 f. in-4°.

35° *L'hôtel de Froidmont à Beauvais* (1225-1790), par l'abbé Meister, br. gr. in-8°.

36° *Un agent de la diplomatie secrète sous Louis XV* (le chanoine Berton-Duprat), par le même, br. gr. in-8°.

37° *Les nonnains de Compiègne*, par le chanoine Morel, br. gr. in-8°.

38° *Roscelin, chanoine de Saint-Corneille*, par le même, br. in-8°.

39° *L'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois*. Esquisse historique, par le même, br. gr. in-8°.

40° *Une fête au château de Tilloloy* (11 sept. 1901) et notices historiques sur les maisons de Lubersac... d'Hinnisdal, etc., par le chanoine Odon, curé de Tilloloy. Un volume gr. in-8°.

41° *Notice sur le chanoine Marsaux*, par L. Pihan, br. gr. in-8°.

42° *Description d'anciennes sépultures et de divers objets découverts à Jaux* (Oise), par L. Plessier, br. gr. in-8°.

43° *L'excursion de Thourotte-Elincourt*, par le même, br. in-8°.

44° *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin*. IX. — *Parnes*, par Louis Régnier, vol, gr. in-8°.

45° *L'église de Villetertre (Oise). Une particularité architectonique* du chœur de Saint-Etienne de Beauvais, par le même, br. in-8°.

46° *M. l'abbé Marsaux*, par le même, br. in-8°.

47° *L'œuvre scientifique et historique de M. le Dr Aug. Baudon*, par L. Thiot, br. gr. in-8°.

48° *Portiez (de l'Oise)*, sa vie, ses travaux, par le même, br. gr. in-8°.

49° *La statue de J.-D. Cassini et le portrait de Geneviève de Laistre*. Lettres, documents et souvenirs, par P. Tremblay, br. gr. in-8°.

50° Huit études de M. Robert Triger, président de la Société historique et archéologique du Maine, extraites de la *Revue du Maine*, 8 br. in-8°.

51° *La maison de la reine Bérengère, au Mans*, par le même, vol. gr. in-8°.

52° *L'enceinte de Pommiers* (Aisne). *Noviodunum des Suessiones*, par O. Vauvillé, vol. gr. in-8°.

D. — DONS PARTICULIERS :

1° De la bibliothèque paroissiale de Noyon : *Jubilé universel de l'année sainte. — Instruction pastorale de Mgr de la Cropte de Bourzac*, etc. (V. Compte rendu de la séance du 28 nov. 1906). Un vol. rel. in-12.

2° De M. Augustin Baudoux : *Œuvre de Saint-Joseph de Noyon. Cinquantième anniversaire...* Fête du 6 oct. 1901. Br. gr. in-8°.

3° De M. Bry : Association des anciens élèves du Petit Séminaire de Noyon. *Compte rendu de la réunion générale du 26 juin 1906*. Br. gr. in-8°.

4° — *Le Petit Séminaire de Noyon. Notice*, par M. l'abbé Vauchelles, br. gr. in-8°.

5° — *Ecole-Maîtrise de Noyon. Distribution solennelle des prix* (28 juillet 1907). Discours de M. l'abbé Canthelou, br. in-8°.

6° De M. Raymond Chevallier : Société française d'archéologie. *Guide du Congrès de Carcassonne en 1906.— Liste des membres* du Congrès archéologique de France. 2 br. in-8°.

7° De M. le chanoine Chrétien : *Actes de l'évêché de Noyon* (1790-1793). Recueil factice contenant les formulaires des actes du secrétariat de l'évêché de Noyon et

diverses pièces et correspondances de M. l'abbé De la Croix, vicaire général de Mgr de Grimaldi. Reg. mss. in-4° relié.

Nota. - M. le chanoine Chrétien a donné en outre un grand nombre d'ouvrages historiques ou liturgiques dont le classement n'est pas encore terminé. La liste en sera publiée dans le prochain volume.

8° De M. le chanoine Dhivert : Petit séminaire de Noyon. *Distribution des prix* du mercredi 25 juillet 1906. *Compte rendu et discours*, br. gr. in-8°.

9° — Ecole secondaire Sainte-Marie de Pont-Sainte-Maxence. *Distribution des prix* du jeudi 25 juillet 1907. *Compte rendu et discours*, br. gr. in-8°.

10° — *Association des anciens élèves* de l'école secondaire ecclésiastique de Noyon et de Pont-Sainte-Maxence. *Compte rendu de la réunion générale* du 19 juin 1907, br. gr. in-8°.

11° De M. Donné : *Description du département de l'Oise*, par Cambry. 1803. 2 vol. in-8° reliés.

12° — *Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge*, par A. de Caumont. 1841. Un vol. in-8°.

13° — *Cours d'Antiquités monumentales.* Histoire de l'Art dans l'Ouest de la France. — Tome I. *Ere celtique.* — Tomes II et III. *Ere gallo-romaine.* — Tome IV. *Moyen-âge. Architecture religieuse.* — Tome V. *Moyen-âge. Architecture militaire et civile.* — Tome VI. *Fonts baptismaux, autels, tombeaux, peinture sur verre, fresques, émaux, boiseries.* 6 volumes in-8° reliés.

14° — *Cours d'Antiquités monumentales. Atlas* de CVI planches, par A. de Caumont. Un atlas in-4° oblong, relié.

15° — *Introduction aux Mémoires sur la Révolution française* ou tableau comparatif des mandats et pouvoirs donnés par les provinces à leurs députés aux Etats généraux de 1789, par F. Grille. 1825. 2 vol. in-8° reliés.

16° De M. Pierre Dubois : *Le département de la Somme : Ham*, par MM. Duthoit et Dusevel, br. gr. in-8°.

17° De M. Henri Fischer, gendre de M. Piette : *Etudes d'ethnographie historique.* — 1. *Le chevêtre* et la semi-domestication des animaux aux temps préhistoriques. —

2. *Fibules pleistocenes.* — 3. *Déplacement des glaces polaires* et grandes extensions des glaciers, par M. Piette, 3 br. gr. in-8°.

18° — *Edouard Piette* (1827-1906), br. gr. in-8°.

19° De M. Fortin, imprimeur : *Mercure musical.* IIIe année. Nos 1 et 2. — *Vingt suites d'orchestre du XVIIe siècle français* (1640-1670). — *De Lulli à Rameau* (1690-1730).— *L'Esthétique musicale,* par Jules Ecorcheville. Trois vol. gr. in-4°.

20° — *Catalogue des mss. de musique byzantine* de la bibliothèque nationale... par Amédée Gastoué, br. in-4°.

21° De M. Gaudissart, bibliothécaire : *Bibliothèque municipale* de Noyon. *Catalogue des ouvrages,* br. in-8°.

22° De M. Jourdain : *La contribution patriotique et le service des subsistances à Mantes en 1789,* par E. Graves. br. gr. in-8°.

23° De Mgr. le cardinal Lecot : (Manuscrit) *Livre d'heures* du XVe siècle, avec enluminures. Un vol. relié in-4°. (Ce manuscrit doit être l'objet d'une étude spéciale.)

24° De M. Abel Lefranc : *Remonstrance du clergé de France* faite au Roy, le XIIII octobre 1585, par Monsieur l'Evêque Comte de Noyon. Paris. Jean Richer. 1585. Un vol. in-18 relié.

25° De M. Plessier : *Statuts* de la Société historique de Compiègne, br. gr. in-8°.

26° De M. L. Régnier : *Les messes miraculeuses de Saint-Grégoire dans l'Oise,* par le chanoine Marsaux, br. in-8°.

27° De M. le chanoine Robin : *Discours prononcés à la distribution des prix* de l'institution Saint-Vincent de Senlis, le 27 juillet 1906, br. gr. in-8°.

28° De Madame Ticquet : *L'imitation de Jésus-Christ,* traduite et paraphrasée en vers français, par P. Corneille. Paris. Robert Ballard. 1670. Un vol. in-24°.

29° — *Discours sur l'histoire universelle,* de Bossuet. 4e édition. Paris. Michel David, 1707, un vol. in-12.

30° — *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices,* par E. Courtois, député de l'Aube, un vol. in-8°.

31° — *Description de la cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau, un vol. in-8°.

32° — *Office noté* selon le rit de l'ancien diocèse de Noyon. Impr. Soulas-Amondry, 1843, 2 vol. in-8°.

33° — *Office des Morts...* Impr. Soulas-Amondry, 1844, un vol. in-8°.

34° — *Office de Beauvais...* un vol. in-12.

E. — ACQUISITIONS DU COMITÉ

1° *Répertoire des sources historiques du moyen-âge.* Bio-bibliographie, par Ulysse Chevalier. Fascicules 6, 7, 8 et 9, gr. in-8°.

Nota. — Les autres objets (manuscrits, cartes, plans, etc.) déjà décrits dans les comptes rendus des séances, ne sont pas mentionnés dans cette liste.

MÉMOIRES

Une Liste des Évêques de Vermand

Et des Évêques de Noyon

La liste des évêques de Vermand et des évêques de Noyon que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux du *Comité*, est empruntée au ms. 712 fol. 92 de la Bibliothèque de la Reine au Vatican. Elle attira mon attention au cours de recherches poursuivies pendant mon séjour à Rome après le consistoire du 14 décembre 1899. Je ne pouvais manquer de la retenir, tout au moins à titre de curiosité locale. Il est d'ailleurs possible qu'elle ait une valeur documentaire.

Dressée au XIIe siècle, elle a été continuée jusqu'au XIVe. Son origine se trouve déterminée par la mention qui y est faite d'abord de la fondation de l'abbaye du Mont Saint-Quentin par Albert, comte du Vermandois, et père de l'évêque Leudulfe, ensuite de la consécration de l'église de cette même abbaye par l'évêque Baldric ou Baudry, en 1106 : « *Leudulfus qui fuit filius Alberti comitis qui hunc locum Sancti Quintini edificavit.... Iste* (Baldricus) *ecclesiam istam quam Waldricus abbas edificare ceperat episcopali benedictione consecravit, anno Verbi Incarnati M° C° VI° ». — « Hunc locum, ecclesiam istam » :* l'auteur de notre liste appartient à ce lieu, vit auprès de cette

église. Or, l'abbaye de Saint-Quentin, fondée par le comte Albert, et dont l'église fut consacrée en 1106 par Baudry, évêque de Noyon, répond à l'abbaye du Mont Saint-Quentin près de Péronne (1). C'est là que notre liste a été dressée.

On ne nous dit pas à quelle occasion ou dans quel but. De but spécial, aussi bien, il semble qu'on n'en a pas eu. Le Mont Saint-Quentin appartenant au diocèse de Noyon, il était naturel que l'abbaye possédât les dyptiques de cette église; d'autant qu'elle n'avait cessé, depuis sa fondation, d'entretenir avec elle les relations les plus honorables. J'ai rappelé déjà que le fondateur de l'abbaye était le père de Leudulfe, évêque de Noyon. Baudouin, évêque de Noyon (1044-1068), lui fit don de l'église Sainte-Radegonde (2). C'est en présence de l'évêque Ratbode (1068-1098) que l'abbé Godefroy accepta un arrangement qui mit heureusement fin à un litige survenu entre l'abbaye et le seigneur de Péronne (3). Ce même évêque confirma la cession à l'abbaye d'un bien important (4). L'évêque Baudry paraît avoir été son grand bienfaiteur. Il la confirma dans la possession de sept églises, car l'expression « *altare* » *(ei septem altaria confirmavit)* dont le *Gallia* se sert me paraît avoir le sens d'église. Je l'ai déjà dit : il consacra l'église de l'abbaye, qui venait d'être terminée par les soins et aux frais d'Adélaïde, épouse du seigneur de Péronne (5).

Ce fut là, de la part de l'évêque, un acte de haute bienveillance, et même d'amitié.

Aussi, je serais porté à penser qu'à cette occasion, l'idée vint à un moine de l'abbaye, l'abbé ou le bibliothécaire, par exemple, de posséder la succession épiscopale de

(1) *Gall. christ.*, IX, 992, 1104.
(2) Ibid., IX, 1103.
(3) Ibid., 1104.
(4) Ibid., 1104.
(5) Ibid., 1104.

Noyon. Cette conjecture est confirmée par les caractères extérieurs du ms., qui, depuis le commencement jusqu'à l'évêque Baudry, est du XIIe siècle et contemporain de la consécration dé l'église; tandis que, à partir de l'évêque Baudry, il a été écrit par des mains différentes; l'encre elle-même change presque à chaque nom. Le principal du travail s'est donc accompli dans les environs de 1106, date de la consécration de l'église par l'évêque de Noyon, grâce de choix, aux yeux des pieux moines. Cela autorise ma conjecture; d'autant que, en ce point, l'auteur paraît particulièrement bien informé.

Il ne se borne pas, en effet, à relever le fait de la consécration de l'église de l'abbaye; il en donne la date avec une attention et une abondance de précisions dignes d'être remarquées : « *Episcopali benedictione consecravit, anno verbi incarnati M° C° VI°, indictione XIIII, epacta XIIII, concurrente VII, regnante rege Philippo.* »

Il se montre bien informé sur un autre point encore. Les Bénédictins ont savamment disserté sur le fondateur de l'abbaye du Mont Saint-Quentin. S'ils me paraissent avoir réussi à écarter l'opinion établie à Péronne que le fondateur n'était autre qu'Erchinald, majordome de Dagobert II; si, de même, ils ont été assez heureux pour le chercher dans la maison des Comtes de Vermand, ils ont hésité entre Albert et Eilbert, un autre comte; ils n'ont osé se prononcer, tout en inclinant pour le comte Albert. Il est permis de penser que, s'ils eussent connu notre liste, ils en eussent accepté le témoignage net et explicite : « *Leudulfus, qui fuit filius Alberti comitis, qui hunc locum Sancti Quintini edificavit* ». La question paraît tranchée.

Quant à la liste des évêques, elle comprend deux séries : les évêques de Vermand : « *Isti sunt episcopi Viromandensis pagi* » ; les évêques de Noyon : « *Post istos fuerunt isti episcopi Noviomi* ». Le siège se déplace, mais c'est la même église ; la succession épiscopale

commencée à Vermand se continue à Noyon. Il ne semble pas qu'on ait jamais hésité sur la succession Vermandoise. M. le Président du Comité a eu l'obligeance de me communiquer les listes comparatives des évêques de Vermand et de Noyon que le regretté M. Blond avait réunies d'après des travaux et des auteurs faisant autorité : le Cartulaire de N.-D. de Noyon, Levasseur, le *Gallia christiana* de Claude Robert (1626), le *Gallia christiana* des frères de Sainte-Marthe (1656), Moët de la Forte-Maison. Dans le ms. de la Reine, la succession épiscopale à Vermand se déroule dans le même ordre :

Hylarius.
Martinus.
Germanus.
Maximinus.
Bosonius.
Eternus.
Item Hylarius.
Divitianus.
Remedius.
Mercorius.
Promotus.
Suffronius.
Alomerus.

Sur l'ordre de la succession, l'accord est complet. Il n'y a qu'une différence à signaler, c'est en ce qui regarde la forme des noms : le *Possonius* ou *Cosonius* du *Gallia* s'appelle ici *Bosonius*.

Malheureusement, le ms. de la Reine ne donne pas les années de chaque épiscopat.

Notre liste reste de même muette sur les années des évêques de Noyon. Mais en ce qui regarde la succession, sans parler de l'évêque *Transmarus* qui vient d'être retrouvé et qui aurait vécu vers 700, l'accord n'existe plus.

Voici comment elle se présente dans le ms. de la

Reine jusqu'en 1106, date probable à laquelle on a eu la pensée de l'établir.

Je mets en regard celle du *Gallia christiana*.

Ms. de la Reine	*Gall. Christ.*
Sanctus Medardus	S. Medardus
Augustinus	Faustinus
Gondulfus	Gundulfus
Ebrulfus	Chrasmarus
Bertmundus	Ebrulfus
Sanctus Acharius	Bertundus
Sanctus Elygius	S. Acharius
Sanctus Mommolenus	S. Eligius
Gonduinus	S. Mummolenus
Warulfus	Autgarius
Crismarus	Gunduinus
Fragmengerius	Guarulfus
Humriamus	Framengerus
Wido cum Sancto Eunucio	Hunuanus
Helyseus	Guido I
Adelfredus	S. Eunucius
Dido	Elisaeus
Gillebertus	Adalfredus
Pleonus	Dido
Gondelmarus	Gislebertus
Gismarus	Pleon
Rangarius	Wandelmarus
Eicordus	Rautgerius
Emmo qui occisus est	Aicarius
Rainelmus	Emmo
Heidido	Rainelmus
Raimbertus	Heidilo
Ainardus	Rambertus
Gualbertus	Ainardus
Transmarus	Walbertus

Radulfus
Fulcerus
Hadulfus
Leudulfus, qui fuit filius Alberti comitis, qui hunc locum Sancti Quintini edificavit.
Ratbodus
Harduinus
Hugo
Balduinus I^us
Ratbodus
Baldricus. Iste eclesiam istam quam Waldricus, abbas, edificare ceperat, episcopali benedictione consecravit, anno Verbi incarnati M° C° VI°, indictione XIIII, epacta XIIII, concurrente VII, regnante rege Philippo, presente Wirenbaudo abbate.
Transmarus
Rodulfus
Fulcharius
Hadulfus
Licudulfus
Ratbodus
Harduinus
Hugo
Balduinus I^us
Ratbodus II.
Baldericus

Entre saint Médard, premier évêque siégeant à Noyon, et l'évêque Baudry, auquel je viens de m'arrêter et qui est mort en 1113, la liste du ms. de la Reine compte 40 évêques ; le *Gallia christiana* que je prends pour terme de comparaison, en compte 41. Mais si l'on veut bien remarquer que le ms. de la Reine unit Gui et saint Eunucius, « *Vido cum sancto Eunucio* », que le *Gallia* au contraire sépare, on arrive au même compte. Mais l'ordre n'est pas rigoureusement le même ; le ms. de la Reine place *Crismarus* après Warulfus, c'est-à-dire le onzième dans la succession ; le *Gallia* place *Chrasmarus*, le même sans aucun doute, après Gundulfus, c'est-à-dire

le quatrième. Le ms. de la Reine place *Gismarus* après Gondelmarus, c'est-à-dire le vingt-unième. Mais ce *Gismarus* est inconnu du *Gallia* et des autres auteurs. Ne faudrait-il pas voir en lui le *Transmarus* que les textes publiés par M. Ludwig Traube dans la *Perrona Scottorum* viennent de révéler ?

Si cette hypothèse se vérifiait, le ms. de la Reine en recevrait une grande autorité.

Pour beaucoup de noms de ces évêques, l'orthographe présente des variantes parfois profondes ; et même le Faustinus du *Gallia* succédant à saint Médard s'appelle Augustinus dans le ms. de la Reine. Je croirais à *Augustinus ;* car le *Faustinus* du *Gallia* n'a d'autre support qu'une conjecture résultant de la publication par Ballandus d'un sermon d'un évêque du nom de *Faustinus*. Les frères de Sainte-Marthe ne s'y étaient point trompés : pour eux, le successeur de saint Médard avait nom *Augustinus*.

La suite de la succession épiscopale après l'évêque Baudry, nous donne :

Ms. de la Reine	*Gall. Christ.*
Lambertus	Lambertus
Symon	Simon I
Balduinus	Balduinus II
Item Balduinus	Balduinus III
Rainaldus	Rainaldus
Stephanus	Stephanus
Gerardus	Gerardus
Nicholaus	Nicolaus
Petrus, qui primo vocatus fuit Karolus et fuit filius Philippi regis Francie.	Petrus
Item Wermonderus	Vermondus
Item Guido	Guido I

Item Simon de Nigella	Simon II
Item Petrus	Petrus II
Andreas	Andreas
Item Florentius	Florentius
Item Fulcaudus	Fulcaudus
Item Willermus	Guillelmus
Stephanus	Stephanus II
Petrus	Petrus III
Bernardus	Bernardus
Guido	Guido II
Firminus	Firminus
Philippus	Philippus I

Elle s'arrête donc à Philippe d'Arbois (1351).

La succession épiscopale dans le ms. de la Reine est en tout conforme à celle du *Gallia* et ne provoque aucune remarque.

L'intérêt du ms. de la Reine n'est pas en cette partie, appartenant à une époque fort documentée, mais bien en la partie plus ancienne. Il me semble qu'ici la liste du ms. de la Reine, sans prétendre à l'honneur d'être la liste définitive, a quelque droit à être retenue et consultée pour l'établir.

REGINA 712, f° 92

Isti sunt episcopi Viromandensis pagi :

Hylarius, Martinus, Germanus, Maximinus, Bosonius, Eternus, *Item* Hylarius, Divitianus, Remedius, Mercorius, Promotus, Suffronius, Alomerus.

Post istos fuerunt isti episcopi Noviomi :

Sanctus Medardus, Augustinus, Gondulfus, Ebrulfus, Bertmundus, Sanctus Acharius, Sanctus Elygius, Sanctus Mommolenus, Gonduinus, Warulfus, Crismarus, Fragmen-

gerius, Humrianus, Wido cum sancto Eunucio, Helyseus, Adelfredus, Dido, Gillebertus, Pleonus, Gondelmarus, Gismarus, Rangarius, Eicordus, Emmo, qui occisus est, Rainelmus, Heidilo, Raimbertus, Ainardus, Gualbertus, Transmarus, Rodulfus, Fulcerus, Hadulfus, Leudulfus qui fuit filius Alberti Comitis qui hunc locum Sancti Quintini edificavit, Ratbodus, Harduinus, Hugo, Balduinus Ius, Ratbodus, Baldricus. Iste ecclesiam istam quam Waldricus abbas edificare ceperat episcopali benedictione consecravit, anno verbi incarnati Mo Co VIo, indictione XIIII, epacta XIIII, concurrente VII, regnante rege Philippo, presente Wirenbaudo abbate. Lambertus, Symon, Balduinus, *Item* Balduinus, Rainaldus, Stephanus, Gerardus, Nicholaus (1), Petrus qui primo vocatus fuit Karolus et fuit filius Philippi regis Francie, *Item* Wermonderus, *Item* Guido, *Item* Simon de Nigella, *Item* Petrus, Andreas, *Item* Florentius, *Item* Fulcaudus, *Item* Willermus, Stephanus, Petrus, Bernardus, Guido, Firminus, Philippus, Petrus.

(1) Désormais encres et mains différentes.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA PAROISSE DE BABŒUF

CHAPITRE I

Le Village de Babœuf et ses Antiquités

§ I. — Le Village actuel

Babœuf, désigné dans les chartes du moyen-âge sous les noms de *Bathbodium, Batbodus, Baboi, Balbodium,* etc., (1) est aujourd'hui un village de près de 600 âmes, à six kilomètres de Noyon, sur la route de La Fère. Son territoire, d'une contenance de 720 hectares, est borné par ceux d'Appilly et Mondescourt à l'Est, Grandrû au Nord, Béhéricourt au Nord-Ouest, Salency au Sud-Ouest, Varesnes et Bretigny au Sud.

Agréablement placé sur le versant sud des côteaux de Picardie, le village voit se dérouler à ses pieds une immense prairie, dans laquelle serpente la rivière d'Oise. Si l'on s'élève sur la montagne, l'horizon s'étend et s'agrandit, et l'on peut découvrir la plupart des villages du Noyonnais situés dans la vallée de l'autre côté de la rivière.

(1) 988. *Bathbodium.* — 1030. *Batbodium.* — 1063. *Batbodus.* — 1155. *Baboi.* — 1168. *Babodium.* — 1199. *Babue.* — 1218. *Balbodium.* — 1221. *Babou.* — 1235. *Babuef.* — 1304. *Babueu.* — 1309. *Babuef,* etc.

Un clocher légendaire (1) que tout le monde connaît dans la contrée, se détache nettement au milieu des toits échelonnés dans la verdure et contribue à donner à Babœuf sa physionomie bien caractéristique.

Le canal de Saint-Quentin, la ligne du chemin de fer du Nord et la grande route apportent l'animation et la vie à ce bourg si pittoresque dont les rues pavées sont larges et bien entretenues (2).

Le sol de Babœuf — comme tous les terrains en pente — est de nature variable (3).

Sur les hauteurs du côteau, la terre très légère, et bien exposée au soleil, permettait autrefois d'y cultiver la vigne (4). Les bourgeois de Noyon s'approvisionnaient de *vin de Babœuf*. Cette culture est aujourd'hui complètement abandonnée, par suite de la facilité des communications qui permet aux vins du Midi d'arriver rapidement dans nos contrées. Les vignerons ont cessé de célébrer la Saint-Vincent, qu'ils fêtaient jadis si joyeusement. Depuis 1868, on ne publie plus le *ban des vendanges*.

Dans la plaine, constituée en partie par la terre forte, on cultive le blé, la betterave, les haricots, etc.

La prairie baignée par l'Oise, fournit chaque année une grande quantité d'excellent foin, dont une partie est vendue sur pied, aux amateurs réunis sur la Place, le jour de la Saint-Jean.

(1) *Babu, ch'cloqui pointu...*

(2) On a découvert des traces de pavage bien au delà des habitations actuelles, ce qui permet de supposer qu'une partie du village a été détruite au XVe siècle en même temps que le château, l'église et la ferme de l'abbaye de Saint-Eloi. (V. plus loin).

(3) Voir pour la description géologique de Babœuf, Graves, *Topographie géognostique*, p. 222, 286, 316, 438 et 531 — et *Précis stat. du canton de Noyon*, p. 13. La hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 36 mètres à Pont à la Fosse ; 92 mètres au Moulin à vent, et 177 mètres au Camp de Babœuf et de Béhéricourt. Ce dernier point est le plus élevé de la région : le plateau du Mont Saint-Siméon n'est qu'à 164 mètres et l'ancien moulin à vent de Grandrû à 166 mètres.

(4) V. le détail des vignes de Babœuf dans le dénombrement de 1619, *Mem. du Comité*, T. XX. p. 256 et Graves, *Précis stat.* p. 197.

Sur la montagne, on exploite une carrière de pierres pour l'entretien des chemins.

M. Menget a établi, en 1872, une importante manufacture de chaussures, au nord du village, près du chemin de Babœuf à Grandrû. Elle occupe actuellement cent cinquante ouvriers.

Rappelons ici l'établissement de l'ancienne usine pour la préparation des cendres noires, installée en 1827. Elle employait une dizaine d'ouvriers, lorsque M. Dalbine y joignit, vers 1835, une fabrique de sulfate de fer et d'alumine qui acquit de l'importance jusqu'à occuper une trentaine d'hommes et à livrer au commerce dans les villes de Lille, Rouen, Paris, 300,000 kilogrammes de vitriol et autant d'alun.

Cette fabrique a cessé d'exister vers 1870.

Disons enfin que Babœuf est situé dans cette partie de la vallée de l'Oise, bien connue par sa fertilité et que l'on s'est plu à surnommer la *Vallée d'Or*. Ces avantages sont fort appréciés par les habitants qui, attachés au sol qui les a vu naître, s'en éloignent rarement et y reviennent toujours avec plaisir. Volontiers ils rediraient, avec le poëte :

> Oui, mon pays c'est le plus beau du monde
> Et mon clocher le plus haut d'alentour (1).

(1) Dans sa *Description du département de l'Oise* (2 vol. in-8° 1803) le préfet Cambry célèbre, non sans quelque enthousiasme, les avantages du canton de Babœuf :

« Les cidres de Babœuf, dit-il, sont les meilleurs du canton. On les vend dans le pays, à Péronne, à Cambrai, à Lille. Les foins couvrent le quart du terroir ; ils sont très estimés ; on s'en servait *pour la nourriture des chevaux de la Cour*....

« ...Le canton de Babœuf présente l'été l'image la plus agréable, quand la nature se couvre de fleurs, de feuilles et de fruits, et c'est avec raison, disent les habitants, que César (?) appela ce lieu la *Vallée d'Or*... L'habitant de Babœuf est robuste ; il vit de 66 à 75 ans ; on connait à Brétigny un homme de 90 ans sans aucune infirmité ; il lit, il écrit sans lunettes ; un autre de 85 ans, dont la mère a vécu 101 ans... etc., etc... » (T. I., p. 402 et suiv.)

§ 2. — Etymologie de Babœuf

D'où vient le nom de *Babœuf?* Nous avons indiqué ses diverses dénominations dans les chartes du moyen-âge. *Bathbodium* est le nom latinisé par les copistes. Au XIIIe siècle, on disait : *Babue* et *Babuef*. (1)

La terminaison *buef, beuf,* indique un *endroit aquatique ;* on la retrouve dans les noms des villes de Paimbeuf, Elbeuf, Quillebeuf, etc., situées au bord des fleuves.

Nous avons à Noyon, la rue du Buhat, qui conduisait à la Verse ; à Berlancourt, le chemin et la fontaine du Buhat (prononcé *beue*, en picard) ; à Suzoy « la rue de Banbeuf, qui maine au wez de lad. ville » (2) ; à Candor, le chemin du Buhat conduisant à la fontaine Jacques Lepot (1776) ; à Beaulieu, le jardin Buhat ; à Ville, le lieudit Pecquebeuf (1550) ; à Guiscard, l'étang de Bœuf (3), etc.

Au bas de la montagne, en avant de la prairie, on trouve un lieu marécageux qu'on nomme le *Vivier*. Ce marais, qu'on a essayé de dessécher en pratiquant de larges fossés, formait autrefois un vaste étang alimenté par les débordements de la rivière, beaucoup plus fréquents qu'aujourd'hui par suite de l'irrégularité de son cours ; de sorte que la montagne de Babœuf paraissait avoir sa base dans l'eau.

Le radical *bat*, ou *bath*, se retrouve dans les mots de basse latinité *batillæ* (dont on a fait *bailles*), *batifolium*,

(1) A rapprocher du nom d'homme Ratbod, qui a fait Rabue et Rabeuf.

(2) Titre du XVe siècle dans les archives de la communauté des Chapelains. — V. Bullet. *Dissertation.*

(3) M. Graves s'est trompé en disant que ce lieu « a pris son nom d'un étang desséché et des bœufs qu'on employait à la culture contre l'usage général du pays. » *(Précis stat. du canton de Guiscard*, p. 36). On trouve le *vivarium bovis* dans un acte de 1250. (Arch. Oise, G. 1547).

d'où est venu *bastion*, *batischa*, etc., qui signifient à peu près tous des ouvrages fortifiés *en bois*. (1)

Babœuf a donc pu signifier : *lieu fortifié près d'un marais, d'une rivière*. Nous nous bornerons à cette étymologie...

§ 3. — Le Camp de Babœuf

Antiquités gallo-romaines et franques

« Le coteau qui domine la commune de Babœuf, dit M. Graves dans sa *Notice archéologique*, porte des vestiges attribués généralement à une fortification romaine. Ces vestiges, on les trouve sur le plateau d'une sorte de promontoire tenant au reste de la colline par un col étranglé, configuration assez commune dans les pays de calcaire et dont on paraît avoir profité en tout temps pour la défense du pays. Les villes ou châteaux de Chaumont, Clermont, Pierrefonds, etc..., sont situés sur de pareils prolongements.

Il est impossible maintenant de reconnaître exactement la figure de l'enceinte, les déblais des carrières pratiquées sur le même point étant confondus avec la partie des retranchements que cette exploitation n'a point détruite.

Les pentes sont garnies d'un talus escarpé qui semble évidemment un ouvrage de main d'homme. On peut aussi remarquer le chemin rapide et exhaussé, à la manière des voies militaires, par lequel on monte du village de Babœuf sur la colline.

Le plateau entier est couvert de tuiles rouges à rebord et d'une grande quantité de médailles qui ont enrichi les collections de MM. Richard et Colson, de Noyon. Entre

(1) V. ces mots dans le glossaire de Ducange. — En 1202, les religieuses de l'Abbaye aux bois s'installèrent dans la forêt de Bouvresse, en un lieu nommé *Batiz* ; dans la forêt d'Halatte, on trouve au XIVe siècle, le bois *Bateiz*, etc...

les deux moulins, le sol en était jonché et c'est là sans doute qu'était l'assiette du camp (1) ».

Lorsque cette montagne fut mise en culture, la charrue a ramené au jour des amphores, des haches, des lances en bronze, des meules en grès, beaucoup de poteries rouges avec dessins; l'une d'elles portait cette inscription : ATTIC.

M. Béguery, de Noyon, en a retiré des grands et petits bronzes de Maximilien, Constantin, Licinius, Tetricus et autres; des poteries, notamment un vase noir décoré de linéaments délicats et aussi de petits animaux en bronze, entr'autres : un chien, un coq, regardés comme ayant été des objets de vénération.

M. le docteur Colson présenta en 1858, au Comité de Noyon, une petite statuette en bronze, trouvée sur la montagne de Babœuf, qui représente une alouette déployant les ailes pour prendre son vol et ouvrant le bec pour commencer son chant (2). Les ouvertures laissées à la partie inférieure semblent indiquer qu'elle fut attachée autrefois à l'extrémité d'une enseigne, ou qu'elle servit à orner le casque d'un guerrier. L'alouette, dit le docteur Colson, fut trouvée à l'endroit même du *castrum stativum* des Romains.

J'ai moi-même recueilli un grand nombre de pièces de monnaie, trouvées en cet endroit, de Néron, Constantin, Julius Crispus, Constans, Pavianus, Victorinus, Claudius, Tetricus, Maximianus et de Posthume (un des trente petits tyrans qui, sous l'empire de Gallien, se partagèrent les provinces de la Gaule). Une pièce en or de Domitien, très bien conservée, a été trouvée en 1906 à Pont-à-la-Fosse : Tête laurée à droite, avec les mots : DOMIT. COS. II, CAES. AUG. F. et au revers un cavalier.

Près du camp de Babœuf, nous avons rencontré l'emplacement de trois feux d'environ 1 m. 60 de diamètre

(1) Graves, *Notice archéologique* fos 110 et 161.
(2) Mém. du Com. arch. de Noyon. T. 1, p. 34.

sur 0 m. 80 de profondeur, remplis de poteries brisées, de couleur grise ou noire, ornées d'une série de traits faits à l'aide de l'ongle ou du poinçon. Point de poteries rouges dites *samiennes :* ces débris proviennent de vases accusant une fabrication plus grossière et moins soignée. Ils appartiennent à l'époque franque.

Tout porte à croire que le plateau a continué à être habité après l'occupation gallo-romaine. L'endroit où ces feux existaient constituait d'ailleurs un excellent poste d'observation pour surveiller la vallée de l'Oise. D'autre part, la vue s'étend jusqu'à Saint-Quentin (1).

Dans l'enceinte du *camp,* près du calvaire qui marque l'emplacement de l'ancienne église des *Trois-Monts,* on

(1) La composition de ce chapitre était déjà terminée, lorsque nous avons reçu de notre excellent collègue, M. Maurice Dubois, conseiller référendaire à la Cour des Comptes et propriétaire au château de Frétoy, l'intéressante communication qui suit, au sujet des *feux* de la montagne que nous avons eu l'occasion d'examiner avec lui :

« ..... Depuis que nous avons remué ensemble ces cendres depuis si longtemps éteintes et recueilli tant de fragments de petites et frêles poteries dont il nous était difficile de comprendre l'usage, je me suis bien souvent demandé quelle pouvait être l'origine de ces « feux ».

Le hasard, qui nous sert si souvent, a placé dernièrement sous mes yeux des planches lithographiées représentant des vases funéraires trouvés dans les sépultures par incinération de Charnay, Saône-et-Loire.

Charnay est une localité que je connais, située en vue du point de jonction de la Saône et du Doubs, sur la voie romaine de Châlon à Besançon ; sa situation, à mi-côteau, dominant la vallée et le cours du fleuve, n'est pas sans analogie avec celle de Babœuf et elle a dû aussi constituer un point d'observation stratégique que ni les Gaulois, ni les Romains ne devaient négliger.

Les vases trouvés à Charnay sont en terre, de deux couleurs, de 0,05 à 0,25 de hauteur, les uns rouges, en poterie samienne, les autres gris et absolument semblables comme contours, rebords et dimensions à ceux qu'il nous serait facile de reconstituer avec les fragments si nombreux que vous avez recueillis.

D'une notice, jointe à ces planches, il résulte que ces fragments ont été trouvés dans diverses couches de cendres mélangées de quelques petits fragments de charbon et de débris d'ossements calcinés. On s'est trouvé en présence d'une agglomération de sépultures par incinération gallo-romaines.

Il y avait plusieurs manières de procéder à l'incinération ; dans

rencontre également une quantité considérable d'ossements provenant de tombes qui ont été fouillées. J'ai vu moi-même de très beaux sarcophages en pierre dure qu'on avait utilisés pour déposer de nouveaux corps. Les restes des premiers occupants étaient rangés sur les côtés et aux pieds.

Un peu plus loin, près des feux dont je viens de parler, et en dehors du camp, on a découvert, il y a quelque temps, une tombe renfermant le squelette d'un guerrier, orné de son collier de perles variées, en terre cuite et en pâte de verre, semblables à celles que l'on voit dans les cimetières de l'époque franque. Un scramasax se trouvait à son côté.

Des sondages faits en cet endroit ont amené la mise à jour d'autres sépultures. L'une d'elles contenait un sque-

---

le principe on brûlait les corps dans le lieu même de l'inhumation ; on recueillait les cendres et les débris d'ossements dans une urne qui était déposée dans la fosse du bûcher avec les vases qui avaient servi à la cérémonie.

Les vases avaient contenu l'eau lustrale, les parfums, les larmes des pleureurs, ainsi que des mets et des boissons (ceci explique pourquoi nous avons trouvé des fragments d'écuelles, de plats, de pots à liquides, mélangés avec des formes de vases à onguents et à parfums).

On appelait *Bustum* le lieu où le corps était brûlé et enseveli ; c'est le cas des sépultures de Charnay, tandis que *Ustrina* ou *Ustrinum* se disait du lieu où le corps avait été brûlé pour transporter les cendres dans un tombeau particulier ou dans un columbarium.

A Béhéricourt, nous n'avons trouvé aucun fragment d'ossements calcinés et point d'urne ; il faudrait donc en conclure que nous sommes en présence d'un *ustrinum* et j'incline à penser que ce sont des corps de soldats romains qui ont été incinérés.

Le camp de Babœuf est là, et il n'y a pas de doute sur la présence d'une force militaire romaine du deuxième au troisième siècle, sur ce point. Les nombreuses médailles que vous avez recueillies, celles que nous savons en provenir, fixent notre religion à cet égard.

Le Romain dans les Gaules devait craindre souvent de voir sa sépulture violée et ses ossements jetés au vent ; ne devait-il pas désirer que ses cendres fussent recueillies pour être rapatriées.

Nous serions donc en présence d'un *ustrinum* et son emplacement un peu en dehors de l'enceinte du camp, mais en vue de celui-ci, viendrait à l'appui de cette hypothèse.

Je ne puis m'expliquer autrement l'origine des « feux » et des poteries.....»

Paris, le 14 Juin 1907.

lette de femme dont le crâne était percé d'un trou rond à la partie postérieure. Sur ce squelette, en reposait un autre plus petit, celui d'un enfant de six ans environ, dont la poitrine était traversée par un *scramasax* resté entre les côtes.

Quel drame de famille cache ce funèbre assemblage... C'est ce que nous ne saurons jamais.

Peut-être pourrait-on y voir des victimes des sacrifices humains qui se perpétuèrent longtemps dans la Gaule ? Tout auprès de ces tombes existe un rocher au-dessous duquel on a pratiqué une chambre dans la pierre même, ainsi que des degrés pour accéder à la partie supérieure. Nous le mentionnons, sans essayer d'émettre un avis sur sa destination.

§ 4. — La Butte des Mormonts

On voit sur la montagne, près des carrières, une tombelle (ou *tumulus*) désignée ordinairement sous le nom de *Butte des Mormonts*. Elle figure un ovale dont le grand diamètre peut avoir 30 mètres. Bien qu'abaissée considérablement à la suite des fouilles qui y furent exécutées en 1828, elle s'élève encore de sept mètres au-dessus du terrain environnant.

Les fouilles de 1828, mirent à jour des ossements humains et des débris de poteries grossières.

On a cherché à faire dériver *Mormont* de *Martis mons*, montagne dédiée au dieu Mars, ce qui est tout naturel, puisque le plateau était occupé par un établissement romain. Quoiqu'il en soit, lorsque le christianisme se fut propagé dans les Gaules, les évêques de Noyon y firent bâtir une église sous l'invocation de saint Médard, et la paroisse nouvelle prit le nom de *Mont Médard* ou Montmard. (1)

(1) En 1213, le châtelain de Noyon donna aux religieux de Saint-Eloi, la permission de prendre dans ses carrières de « *Montis Medardi* » tout ce qui leur serait nécessaire pour les besoins de leur ferme de Babœuf (Arch. Oise. II. 1972).

§ 5. — Anciens chemins et lieux-dits

Le territoire de Babœuf était traversé de l'ouest à l'est par la *chaussée royale* — très ancienne (1) — *de Noyon à Chauny*. Elle fut réparée sous Louis XIV. En 1775, son tracé fut rectifié et la route nouvelle fut rapprochée du village (2). C'est celle que nous avons aujourd'hui.

Cette voie portait, en 1788, le n° 16 et le nom de *route de Paris à Chauny*. Son tracé était combiné avec le système de défense militaire des frontières du Nord ; le chemin de Nesle à Chauny, qui passe à Guiscard, était classé comme un de ses embranchements.

Elle est devenue la *route nationale n° 38*, de Noyon à La Fère. Son alignement dans la traverse de Babœuf a été réglé par une ordonnance royale du 31 janvier 1841.

Un autre chemin, également fort ancien, était qualifié route de Noyon à Guise. Il passait au nord de la route actuelle, arrivait à Babœuf en se confondant avec la rue des Marais, traversait la place, longeait l'église, passait à la Croix Saint-Claude et de là se dirigeait vers Mondescourt et Villequier-Aumont (Aisne).

On le trouve mentionné dans les actes sous le nom de *voie pallée* (3).

Ces deux grands chemins étaient traversés à la limite du terroir, vers Mondescourt, par une autre voie bien connue dès les premiers temps de la monarchie : c'était

(1) Elle est mentionnée dans une charte de 1155, « *callis regius* » Cart. d'Iléronval, p. 5. — V. D. Grenier. *Introd.* p. 500.

(2) V. l'ancien tracé dans les cartes de Cassini.

(3) V. le *Glossaire* de Ducange, aux mots *Pallare* et *Palata*. La voie *pallée* semble indiquer un chemin sur les bords duquel se trouvaient des clôtures formées de pieux *(palatæ)*, soit pour la chasse, soit pour la protection des récoltes.

le *chemin S. Hubert* par lequel on venait de toutes les parties du Vermandois et de la Flandre au célèbre pèlerinage de Brétigny.

Le tracé, dans son ensemble, est presque direct depuis Ham jusqu'à Cuts. Son parcours est jalonné par des débris de tuiles à rebords qui accusent sa haute antiquité ; aussi M. Graves est tenté de voir dans cette chaussée « une de ces voiries primitives dont les conquérants d'abord, et ensuite le christianisme, auraient maintenu l'existence » (1).

La rue principale de Babœuf portait le nom de *rue de l'Église*, autrefois *grande rue du Moustier*. Partant de la place, elle se dirigeait vers l'est, longeait l'Église, passait au *Marteloy* et allait aboutir à un carrefour où l'on trouvait à droite la *rue Carie*, allant sur Appilly, et à gauche la *rue Marotte* allant vers le nord.

De la Place, partaient également : la *Vieille rue*, se dirigeant sur Pont-à-la-Fosse ; la *rue des Marais*, qui se confondait avec le chemin de Babœuf à Noyon, traversée par la *voirie de M. de Canny*, qui allait du château dans la direction de Varesnes ; la *rue Caline*, parallèle à la rue des Marais et longeant l'abreuvoir pour aboutir à la rue Canny ; le *chemin de Babœuf à Béhéricourt* ; le *chemin du Lavoir* longeant le presbytère actuel et se dirigeant vers la Montagne.

La *rue des Béguines* réunissait la rue de l'Église à la *rue du Montchel* : celle-ci allait du jeu d'arc à la *rue d'Ogne* (2) qui se poursuivait jusqu'à la Croix-Saint-Claude.

La *ruelle Goguet*, partant de la rue d'Ogne, donnait naissance au *sentier de Belval*, qui conduisait aux *Franches*

(1) Graves. *Not. Arch.* p. 246. — Peigné-Delacour. *Itinéraire de J. César en Belgique.* — *Mém. du Com. Arch. de Noyon.* T. II, p. 262.

(2) V. au chapitre III, un acte du XIIe siècle, dans lequel il est parlé du bois d'Ongne « *nemore Ungnensi* ».

Vignes et allait rejoindre le chemin du lavoir pour monter à la fontaine Saint-Pierre ; elle était reliée au *chemin des Ruattes* par la ruelle du jeu d'arc qui longeait les murs du château.

La *ruelle Credo* et la *rue Neuve*, parallèles à la vieille rue, réunissaient la rue de l'Eglise au grand chemin de Noyon à Chauny. Le prolongement de la rue Neuve, au nord de la rue de l'Église, jusqu'à *la Croix-Saint-Claude*, s'appelait la *rue du Marteloy*, et plus haut, ruelle de la Croix-Saint-Claude ou des Ruattes.

La *rue des Bocquets*, autrefois *rue Marotte*, commençait à la rue de l'Église, et allait passer au carrefour du *Point du Jour*, pour aboutir à droite à la *ruelle Caudron*, qui la reliait à la *rue Carie*, et à gauche à la *ruelle Fursy* qui se dirigeait vers le *Petit Marais*.

La ruelle Caudron tirait son nom du *Jardin Caudron*, dont nous parlerons plus loin, et qui était le chef-lieu du fief de Guny.

La *rue Martin* ou *rue Colas* partait du carrefour du Point du Jour pour se diriger vers Grandrû.

Parmi les anciens lieux-dits nous citerons : *la Place*, au chemin de Babœuf à Béhéricourt ; *la Mairie*, au-dessus de la Place ; *la Cornemuse*, à l'Est de la Mairie ; le *Pas de Leu* et le *Long Bouel*, vers Béhéricourt ; et plus haut : les *Pierrettes*, les *Larrissets*, le *Larris de M. de Canny*, le *Larris des Mormonts*, la *Fontaine des Fièvres ;*

Guny et *La Matte*, au-dessus du *Monchel*, à l'Est des Ruattes ; *le Cleu*, près des Ruattes ; et vers Grandrû : le *Camp du Rozel*, les *Treuées*, le *Buisson caché*, les *Franches Vignes*, le *Canton du Calice*.

Patelart et la *Fontaine Thivy*, vers Mondescourt, au Nord de la voie Pallée.

Le *Marteloy*, les *Egoulars*, la *Fosse Louvière*, le *Petit Marais*, le *Point du Jour*, le *Courtil Caudron*, près du village.

La *Fontaine Rohart* ou *Rouchart*, les *Grièves*, les *Esquielles*, vers Appilly; l'*Embloucquement*, à l'Est de la Rue des Vaches.

Le *Grand Marais* vers Brétigny; le *Fossé des Bedans*, formant limite entre Babœuf et Varesnes.

Nous aurons encore l'occasion d'en rappeler plusieurs autres dans les documents que nous rapporterons au cours de cette notice. (V. chapitre IV § 3).

Les limites du terroir de Babœuf sont ainsi indiquées dans une déclaration de la fin du XVIIe siècle :

« Lesdites seigneurie et terre de Babœuf commencent par deux grands chemins : l'un qui mène de Noyon à Chauny, l'autre qui conduit à Babœuf et Mondescourt, dont led. sr de Barbançon (1) est seul seigneur justicier, haut, moyen et bas; et quant au territoire, il commence au sud de la *Chaussée Pavée* qui monte audit village, ou *chemin des Vaches dudit Béhéricourt* et descend dans tout le pré jusqu'au bord de la rivière d'Oise, et passant ladite rivière, continue jusqu'au fossé nommé *des Bedans*, qui tire vers Varesnes et remonte jusqu'au rû de Brétigny qui fait la séparation dudit côté desdites terres et seigneuries, et continue, tirant du côté d'Appilly, jusqu'à un enclos planté d'arbres appartenant à Eloy de Targny et à une autre maison et clos appartenant de présent à Jacques Henne; auquel lieu est une chaussée qui se nomme le *chemin de S.-Hubert* et qui appartient audit seigneur à cause de ladite terre de Babœuf et d'Appilly, et continue ladite chaussée en traversant le chemin dudit Appilly, celui de Chauny, celui de Mondescourt, jusqu'à un pré qui appartient aux héritiers de Jacques Fortin, proche dudit Moulin de Mondescourt, duquel endroit il faut suivre le rû jusqu'au *Moulin de Bas* de Grandrû, que l'on nomme *de Dampcourt*; et depuis led. moulin, à commencer à une

(1) V. Chapitre IV.

piécente qui est à la pièce de terre du sr Leduc, le long du jardin et héritage dépendant de la maison dudit moulin, continuant droit aux *Trouées* de la Montagne dudit Babœuf et à la *Tombe des Mormonts* jusqu'au *pavé de la Chaussée* dudit Babœuf qui descend au chemin des Vaches dudit Béhéricourt, dans tout lequel circuit s'étend la seigneurie et terroir dudit Babœuf... » (1)

CHAPITRE II

La Paroisse

§ I. — La Paroisse de Mont-Médard

Origène, cherchant la cause des progrès rapides du christianisme dans la Gaule, dit que ce pays s'y trouvait préparé de loin par la doctrine des Druides, qui lui avaient enseigné l'unité de Dieu et l'immortalité de l'âme.

Vaincus par les Romains, les Gaulois conservèrent leurs croyances et ne les abandonnèrent que pour embrasser la religion chrétienne, qui fut prêchée dans notre pays, dans la deuxième moitié du troisième siècle, par les premiers apôtres du Vermandois, et tout particulièrement par saint Quentin et ses disciples.

Vermand ayant été détruit par Attila, le siège épiscopal du Vermandois fut transféré, en 531, à Noyon, siège d'un château fort, par saint Médard, quatorzième évêque de Vermand.

Cette translation fut un évènement important pour notre contrée. Fortunat nous dit, en parlant de saint Médard, que la sainteté de sa vie changea le pays de face et le convertit au christianisme.

(1) Extrait du Registre pour la confection du papier terrier du village et terroir de Babœuf, signé : De Targny (1687) aux archives communales.

Un mouvement religieux considérable fut nécessairement produit par le zèle du saint Prélat dans les villages voisins de Salency, où il avait reçu le jour.

A l'origine, les prêtres demeuraient dans le palais de l'Évêque, vivant en communauté des oblations des fidèles. Ils partaient aux jours marqués par lui, pour se répandre dans les villes et les campagnes, où ils célébraient les saints Mystères, conféraient les sacrements et prêchaient la parole de Dieu, puis revenaient près de l'Évêque, dont ils formaient le conseil ; ils l'accompagnaient aussi aux offices de sa cathédrale.

Cette organisation, en rapport avec les nécessités des premiers temps, avait pour principal inconvénient de séparer trop souvent et trop longtemps le pasteur de sa paroisse.

D'autre part, ces premières paroisses étaient très étendues et comprenaient souvent plusieurs localités pour la même église. Aussi, dès qu'ils purent le faire, les évêques s'empressèrent-ils de les multiplier.

Les lieux qui ne purent obtenir de cures particulières furent annexés par l'évêque à l'église voisine. (1).

Babœuf ne fut d'abord qu'un hameau dépendant de la paroisse de *Mont-Médard* dont l'église était située sur la montagne à l'endroit où se trouve encore un calvaire.

(1) En outre, les évêques de Noyon envoyaient au milieu des populations rurales des missionnaires chargés de les instruire des vérités du Christianisme. De ce nombre fut saint Momble dont le nom est resté populaire jusqu'à nos jours.

Saint Momble, disciple de saint Furcy et, après lui, abbé de Lagny, s'était retiré à Condren, pour prêcher dans le diocèse de Noyon, avec la permission de saint Eloi, qui l'avait ordonné prêtre. Il avait réuni autour de lui plusieurs compagnons entre autres, saint Gobain.

Il mourut à Condren le 18 novembre 654. Les miracles opérés après sa mort sur son tombeau ont rendu célèbre le lieu de sa sépulture. Son corps, transporté dans la suite à Chauny, dans l'Église Notre-Dame, y était en grande vénération.

Cette paroisse était une des plus anciennes du Noyonnais : elle comprenait jusqu'au douzième siècle, les trois villages de Babœuf, Béhéricourt et Grandrû. Saint Médard, dont les habitants avaient conservé un pieux souvenir, avait été choisi comme patron (1).

Les cures, nous dit Colliette dans la préface de son *Pouillé*, furent toutes *séculières* dans leur première origine. Mais le nombre des prêtres qui devaient les desservir étant quelquefois trop petit, les évêques, seuls et naturels collateurs de toutes, en attachèrent plusieurs, dès le xe siècle, à divers monastères. C'est ce qui s'appelait : *donation de l'autel* de tel ou tel lieu. Les moines les desservaient en propres personnes (2).

C'est ainsi que l'autel de Mont-Médard fut donné en 1105, par l'évêque Baudry et le châtelain Hugues à l'abbaye de saint Eloi de Noyon qui avait déjà à Babœuf — ainsi que nous l'exposerons plus loin — des possessions considérables (3).

Cette donation fut confirmée trente-sept ans plus tard (1142) par l'évêque Simon de Vermandois. Les dépendances de l'autel consistaient alors dans :

1° Les grosses dixmes, tant du vin que des grains;

2° Les deux tiers des menues dixmes;

3° Les deux tiers de l'offrande à Noël, la moitié à l'Epiphanie, les deux tiers à la Purification « *in Parasceve* », à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint et la moitié au jour des morts;

4° La moitié de l'offrande aux enterrements;

5° 18 deniers à prendre à Noël sur le presbytère.

Le nombre des prêtres séculiers s'étant peu à peu aug-

(1) Certains pensent que la dédicace de l'église à saint *Médard* a pu être également provoquée par l'existence d'un autel dédié au dieu *Mars*, qui aurait subsisté après l'occupation romaine.

(2) Colliette. — *Observations sur ce Pouillé...* p. 3.

(3) V. *Cart. d'Héronval.* Note de la page 9. — D. Grenier. *Papiers* t. 217. — Arch. de l'Oise. H. 1970. V. Pièce justificative N° II.

menté, et les ordres religieux reconnaissant que leur institut primitif était plutôt de rester dans leurs cloîtres que d'exercer le ministère paroissial, les moines abandonnèrent le gouvernement des cures et se contentèrent de désigner à l'évêque diocésain les prêtres qu'ils chargeaient de l'administration de la paroisse ; ce qu'on appela : jouir du *droit de présentation.*

Nous connaissons deux curés de la paroisse de Mont-Médard :

Gautier, témoin en 1163, dans une charte en faveur des religieux d'Héronval (1) ;

Simon, cité en 1189 dans une transaction entre l'abbaye de saint Eloi et l'*avoué* de Babœuf (2).

A la fin du XIIe siècle, la population de Babœuf et de Béhéricourt s'était augmentée considérablement au détriment de Mont-Médard. Peu à peu, les « laboureurs » abandonnaient le plateau pour descendre dans la vallée, où ils trouvaient un sol plus fertile et plus abordable.

Grâce à la générosité d'un *avoué* (3) de Babœuf, Renaud de Magny, de sa mère Agnès et de sa femme Cécile, les habitants de ce village purent faire bâtir une église au milieu de leur hameau, vers l'année 1206. Ils se séparèrent ainsi de Mont-Médard. Béhéricourt fut détaché ensuite et enfin Grandrû, qui, resté le dernier, conserva saint Médard comme patron.

Ces trois villages ayant leur église particulière, celle du Mont-Médard fut convertie en simple chapelle, que l'on trouve désignée dans quelques titres sous le nom de *Chapelle des Trois-Monts.* L'emplacement est aujourd'hui marqué par une croix.

(1) Cart. d'Héronval. p. 9.

(2) Arch. de l'Oise. H. 1971. Il fut plus tard chanoine de Noyon. (Inv. somm. du cart. du chap. p. 357).

(3) Nous parlons plus loin des *avoués* de Babœuf.

Cependant, les habitants de Babœuf continuèrent encore longtemps à enterrer leurs morts autour de l'église des Trois-Monts (1), et jusques dans ces dernières années les trois paroisses de Babœuf, Béhéricourt et Grandrû conservèrent l'usage de diriger l'une des processions des Rogations vers l'emplacement de l'ancienne église et d'y prier quelques instants pour les ancêtres qui y reçurent la sépulture.

§ 2. — La Paroisse Saint-Nicolas de Babœuf

Babœuf, nous dit le P. Labbé (2), fut érigé en paroisse indépendante dès l'année 1206. Renaud de Magny, qui était *avoué* du village de Babœuf, pour l'abbaye de Saint-Éloi, en fut le premier bienfaiteur avec sa mère Agnès et sa femme Cécile.

Le plus ancien document qui ait été conservé relativement à l'administration de la nouvelle paroisse est une transaction du mois de Janvier 1302 entre les religieux de Saint-Éloi et les paroissiens de Babœuf au sujet de la réparation du *cancel* de leur église (3).

Les paroissiens comparaissent au nombre de quarante-sept. Ce sont : Jean Maisons, Pierre le Boulier « de le Rue » et Pierre Bésiars, *échevins* de Babœuf ; Pierre dit Bésiars et Jean Pasquier, marguilliers de l'église, Raoul de Guny, chevalier (4), maistre Renaud de Fillencourt, Simon Bailles, tavernier, Pierre Bailles, Simon, dit Verris, Denis, dit de Haudrecourt, Jean dit Cauche, Simon, dit Barisiaus, *Gilo Marescallus* (Maréchal), etc.

Après de nombreux débats et procès qui ont eu lieu tant

(1) Peut-être faut-il voir dans cet usage l'étymologie véritable de la butte des Mormonts : le *Mont des Morts*.

(2) Hist. mss. de Chaulny en Picardie, art. *Babœuf*.

(3) Archives de l'Oise, H. 1972. V. Pièce justificative N° IX.

(4) Voir plus loin ce que nous disons du fief de Guny, sis à Babœuf.

en la cour de Noyon qu'en celle de Reims, les paroissiens déclarent renoncer à toute réclamation qu'ils pourraient prétendre contre les religieux au sujet de la réparation dudit cancel, à laquelle l'abbaye n'est nullement tenue.

Qu'entend-on par cancel ? Du Cange nous le fait comprendre : CANCELLUS *locus altaris cancellis septus.* CANCELLI ALTARIS, *quibus altaris septum vel locus munitur.* C'est l'entourage, la clôture en bois ou en maçonnerie du lieu où se trouve l'autel, c'est-à-dire du chœur.

Cette première église de Babœuf paraît avoir été détruite au cours des guerres du XVe siècle (1). Il n'en reste que les soubassements. Celle qui existe aujourd'hui fut reconstruite vers la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe siècle. Elle n'a plus qu'un seul bas-côté, au lieu des deux qui l'accompagnaient primitivement. On a retrouvé les fondations du second dans les fouilles qui ont été faites en 1875 sur la propriété de M. Menget.

Les circonstances ne permirent pas sans doute de rebâtir tout l'édifice à la fois : la reprise de la construction est surtout visible sur le mur qui est au Nord ; il semble avoir été élevé provisoirement en attendant le rétablissement du bas-côté qui manque. Le clocher primitif se trouvait au Nord à l'extrémité de ce même bas-côté (2).

La partie la plus remarquable du monument est le chœur qui a été entièrement refait et dont l'architecture est beaucoup plus soignée et plus ornementée que celle de la nef. Cela tient à ce que la construction et l'entretien du chœur étaient à la charge des *gros décimateurs* — c'est-

(1) On verra que la grange de la cense de l'abbaye de Saint-Éloi — qui se trouvait à côté de l'église, fut « arse et détruite par la fortune de la guerre et par les ennemis et adversaires du Roy nostre sire » en l'année 1430. (Arch. Oise, H. 1983).

(2) Voir le dessin que nous donnons de l'ancienne église, reproduit par les soins de M. Peigné-Delacourt, d'après un plan très ancien appartenant à M. de Devise.

à-dire de la riche abbaye de Saint-Éloi — tandis que la nef était entretenue par les paroissiens.

Dans son ensemble, l'église affecte une figure rectangulaire. L'abside néanmoins est polygone ; le chœur, élevé, d'un bel appareil, à longues fenêtres ogivales géminées, ornées de moulures prismatiques et d'animaux grotesques.

Les voûtes du chœur et du bas-côté sont ornées de nervures reticulées et de pendentifs : les plus remarquables sont ceux du Sauveur, de Saint-Nicolas, de N.-D. des Joies et des quatre Évangélistes. Les piliers sont cylindriques.

Le chœur est couronné par une balustrade à jour accompagnée de gargouilles. Les contreforts portent des niches bien fouillées et les murs des salamandres.

Détail particulier dans les fenêtres du chœur : la moulure qui arrête les nervures à la base des fenêtres, au lieu de se poursuivre directement, alterne à deux étages d'une nervure à l'autre. Cette disposition se retrouve dans la plupart des édifices construits de 1450 à 1520 et notamment à Saint-Séverin de Paris.

Le clocher est formé d'une grosse tour carrée en grès, supportant une flèche élevée et très pointue, couverte d'ardoises. Il fut réparé en 1807. Une liste de souscription dressée alors pour venir en aide à la commune recueillit 931 francs.

Les cloches que l'église possédait au moment de la Révolution avaient été bénites en 1743. La grosse pesait 1100 kilogs. Une autorisation de Mgr de Grimaldi, en date du 11 Mai 1786, permit à la fabrique de faire refondre la moyenne qui était fêlée. Florentin Cavillier, de Carrépuis, fut chargé de ce travail. La nouvelle cloche, pesant 1543 livres, fut bénite le mardi de la Pencôte 1786. Joseph Boisset était marguillier en exercice.

En 1793, les deux petites furent enlevées.

En 1818, sous M. Wateau, avec la grosse qui était restée, on fit trois petites cloches dont la plus grosse pesait 530 kilogs.

Celle-ci fut nommée *Marie-Reine-Louise* par Louis Gillot, receveur de la fabrique et Marie-Reine Deserein, épouse de Joseph Boisset ; Médard Maréchal, Nicolas Fernet, Médard Bérenger et Claude Maréchal étaient conseillers de fabrique. La seconde fut nommée *Marie-Nicole-Alexandrine* par Nicolas Mannier, arpenteur, et Marie-Élisabeth Lefébure, épouse de Jean-François Warmont. La troisième, *Françoise-Marie-Joseph-Domitille* par Etienne François et Marie-Marguerite-Domitille Lefèvre, épouse de Joseph Cavé.

En 1875, la moyenne cloche étant fêlée, on les remplaça par trois autres provenant de la fonderie Lecul et Daperon d'Amiens. La grosse pèse 1203 kilog., la moyenne 906 kilog. et la petite 656 kilog. Leur baptême eut lieu le 29 août ; elles furent montées et sonnées dans la soirée. Le lendemain un concours de sonneurs permit d'apprécier la justesse de leur accord et la pureté de leur son. Le premier prix fut adjugé aux sonneurs de Saint-Martin de Chauny, le deuxième aux sonneurs de Manicamp et le troisième à ceux de Morlincourt.

La nef de l'église se terminait au couchant par un pignon donnant sur une propriété particulière. Le terrain voisin fut acheté en 1873 et lorsqu'il fut déblayé, le conseil de fabrique fit construire, sous la direction de M. Delfortrie, d'Amiens, un portail dans le style de l'église. On en a profité pour établir à l'intérieur une tribune dans laquelle on a placé un grand orgue. La dépense totale s'est élevée à vingt mille francs environ.

Le petit portail qui donne sur la rue est surmonté d'un trumeau sur lequel on trouve sculptées les armoiries des seigneurs de Barbançon : *D'argent, à 3 lionceaux de*

ÉGLISE ACTUELLE DE BABŒUF

LE PETIT PORTAIL

gueules 2 *et* 1 *armés, lampassés et couronnés d'or, les* 2 *de chef affrontés.*

Sur les murs du bas-côté, on lit cette inscription :

Le xxvïi de mars 1606 fut faict un si horrible vent que les clochers, moulins à vent tomboient (et) *aũes bastimens. Edme de Marquet, clerc de Babe...*

Et plus loin :

*Le jour de S*t*.... fut f*t *un gr... v..... une grande perte de biens sur terre. 1685.*

L'autel est d'un beau marbre, le sanctuaire décoré de panneaux. La nef est d'un côté ornée de lambris en chêne, moulures Louis XV, provenant de l'ancienne chapelle du Mont-Renaud. La chaire et le confessionnal sont en chêne, dans le style de l'église.

Les fonts baptismaux de date récente sont en marbre blanc. En les plaçant, en 1865, on a trouvé sous le carrelage d'anciens fonts ovales, en belle pierre et de grande dimension. Ceux-ci ont été transportés au presbytère.

On voit, çà et là, dans le dallage, de petits carreaux en terre cuite vernissés, sur lesquels se trouvent peintes des têtes d'hommes ou d'animaux, de l'époque de François Ier.

La plus ancienne des pierres tombales a été sciée. M. Debras, ancien curé de Babœuf, en a reproduit le dessin dans les registres de la paroisse. Cette tombe en pierre de Senlis, dit-il, a été trouvée en plusieurs morceaux.

Au haut, se trouve une croix sous laquelle est écrit : « *Crucem tuam adoramus, non confondas nos ab expectatione nostra* ».

D'un côté, on lit : *Quentin Enson, archer et fourier de M. de Vendôme, qui trespassa le 4 Janvier 1544.* De l'autre : *Demoiselle Jeanne Tabary, sa femme, qui trespassa le 3 Octobre 1554* — PRIEZ DIEU.

Au milieu, sous la croix, se trouve d'un côté, la figure

dudit Enson presque effacée et de l'autre le portrait de la Dame agenouillée sur un prie-Dieu, ayant devant elle un livre ouvert.

Une autre pierre, autrefois au bas du Maître-Autel, a été relevée et placée près des fonts baptismaux. Elle représente deux prêtres en chasuble. Ce sont deux frères, dont l'un était curé de Babœuf. Au-dessous on lit l'inscription suivante : *Ci-dessous reposent les corps de vénérables et discrètes personnes : messire Antoine Simon, vivant prêtre et ancien curé de N.-D. du Pont-Lévêque et ensuite directeur des Ursulines de Noyon, décédé à Pont-Lévêque le 2 Février 1683. Et messire Etienne Simon, son frère, prêtre, bachelier en théologie, curé de céans et bienfaiteur de cette église, qui décéda le 7 Janvier 1694. Tous deux natifs de Noyon. Priez pour leur âme.*

Dans les bancs de la nef de la chapelle, en face de la petite porte, on peut voir la pierre tombale de Jean Lobbé, clerc séculier, décédé en 1680, fort regretté des habitants. Elle est au pied d'un pilier sur lequel doit se trouver son épitaphe, car l'écriture illisible se termine par ces mots : *Priez pour lui, Pater.*

Les vitraux sont modernes. Dans le chœur, le vitrail du milieu représente la *Cène*, et au-dessus le *Crucifiement.*

A droite, le vitrail de saint Joseph est composé de six médaillons représentant le mariage de la Sainte-Vierge, la naissance de l'Enfant Jésus, la Fuite en Egypte, l'intérieur de Nazareth, Jésus au milieu des docteurs et la mort de saint Joseph.

A gauche, le vitrail de saint Nicolas, composé également de six médaillons : la charité de saint Nicolas surpris jetant une bourse pour doter trois jeunes filles pauvres; son sacre; sur mer il ressuscite un matelot; débarqué à Alexandrie, il guérit les malades; il délivre de la mort

trois chevaliers innocents; saint Nicolas protecteur de l'enfance.

Dans la chapelle de la Sainte-Vierge : N.-D. des Joies, patronne secondaire, N.-D. du Mont-Carmel, dont la confrérie est érigée dans la paroisse. Dans la nef, saint Médard, patron de l'église des Trois-Monts, saint Eloi, sainte Anne, sainte Catherine.

L'église possède quatre tableaux sur toile : l'*Adoration des Bergers*, le *Mariage de la Sainte-Vierge*, un *Saint Sébastien*, une scène très remarquable de *Jésus chez Lazare*, avec ses apôtres; en face de lui, Marthe et Marie. C'est une excellente copie d'un chef-d'œuvre de Lesueur qui nous vient de l'abbaye de Saint-Eloi.

Dans la sacristie, un panneau en chêne, qui autrefois faisait probablement partie d'un triptyque, représente le Sauveur tenant le calice à la main avec cette inscription : *Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus, sepultus.*

§ 3. — Les Confréries de Saint-Claude, du Mont-Carmel et de Saint-Joseph. — Les Reliques

La Confrérie de Saint-Claude

La *croix* dite *Saint-Claude*, qui se trouve au nord du village, a été érigée par les membres d'une Confrérie très ancienne qui existait à Babœuf avant la Révolution.

On sait que saint Claude, après avoir été plusieurs années archevêque de Besançon, prit le dessein de se retirer dans le monastère de Saint-Oyant, dont il fut nommé abbé. Il mourut le 6 Juin 696 ou 697.

Son corps, déposé dans l'église de l'abbaye, fut retrouvé cent cinquante ans plus tard, intact et sans aucune corruption. Ce fait extraordinaire, joint à plusieurs miracles éclatants opérés sur son tombeau, donna lieu, pendant tout le moyen-âge, à un pèlerinage continuel au monastère

de Saint-Oyant, qui prit par la suite le nom de *Saint-Claude.*

En 1249, Hubert de Buene, abbé de Saint-Oyant, fit déposer le corps du saint dans une châsse en chêne, ornée de pierres précieuses et couverte de toute part de lames d'argent et de diverses décorations.

Les pèlerins des provinces les plus éloignées y affluèrent.

Le tombeau de saint Claude était très connu dans le Noyonnais. En 1688, les pèlerins de Babœuf qui avaient fait le voyage pour vénérer les reliques du saint archevêque, demandèrent à Mgr de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, l'autorisation d'établir une confrérie de Saint-Claude à Babœuf.

Nous allons donner les principaux articles du règlement qu'ils adoptèrent :

I

La fin principale de cette confrérie est de s'unir ensemble pour honorer d'une manière particulière Dieu, qui est admirable, et ses Saints, et lui demander, par l'intercession de saint Claude, toutes les vertus chrétiennes qu'il a pratiquées à un si haut degré, pendant sa vie.

II

Tous ceux qui entreprendront le voyage de Saint-Claude, se souviendront de l'incertitude de cette vie, et avant de partir, autant que faire se pourra, auront soin de se munir des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; tout au moins, ils assisteront à la Sainte Messe et demanderont à leur Pasteur des lettres de recommandation qui ne seront accordées à aucun enfant, sans le consentement exprès de ses père et mère ou du tuteur, ni à aucune personne dont la longue absence pourrait être préjudiciable à sa famille.

III

Les pèlerins partiront de la *Croix Saint-Claude*, après avoir récité l'*O Crux Ave*. Ils s'exerceront pendant leur voyage à la pratique de toutes les vertus; ils ne feront de tort à personne; ils garderont la paix entre eux; ne s'abandonneront point dans leurs nécessités ou maladies, et s'il arrive que quelqu'un d'eux meure dans son voyage, ses compagnons ne manqueront pas de rapporter un certificat authentique de sa mort et de sa sépulture.

IV

Ils se recommanderont tous les jours aux intercessions de saint Claude, dans la prière du matin et du soir qu'ils n'omettront jamais, et quand ils seront arrivés à la ville de Saint-Claude, après s'être confessés et avoir communié, si la commodité le leur permet, ils visiteront dévotement le corps glorieux du Saint et prendront un certificat de leur visite qu'ils rapporteront.

V

A leur retour, ils viendront droit à la *Croix* des pèlerins de Saint-Claude, en feront donner avis au marguillier de la confrérie, lui remettront leur certificat qui sera apporté à M. le curé pour être examiné. S'il se trouve authentique, il avertira les anciens pèlerins de s'assembler à la dite croix; là après avoir chanté : *O crux ave* et l'antienne *Confessor Domini*, ils accompagneront solennellement, le *bourdon* en main, les nouveaux pèlerins jusque dans l'église, où l'on rendra grâces à Dieu de leur heureux retour, par la récitation des prières prescrites dans le *Manuel*.

VI

Il ne sera permis à aucun pèlerin, ancien ni nouveau, d'entrer cette journée-là au cabaret ; mais s'il se fait quelque récréation charitable, à l'occasion de cet heureux retour, elle se fera dans les maisons particulières, sans aucun excès et sans qu'il y ait aucune obligation.

VII

Le jour qui leur sera assigné par M. le curé pour entrer dans la confrérie, après s'être confessés et avoir communié, ils feront un ferme propos, entre les mains dudit sieur curé et devant l'autel, d'honorer particulièrement tous les jours de leur vie leur saint Patron en récitant l'*Oraison de saint Claude*.

VIII

Toutes personnes de l'un et l'autre sexe pourront être reçues dans cette confrérie par manière d'association, en faisant la même promesse et satisfaisant aux autres devoirs des confrères, quoiqu'ils n'aient pas fait le pèlerinage, pourvu qu'ils soient gens de bonnes mœurs et craignant Dieu.

IX

Tous les ans, le sixième jour de juin, auquel c'étoit la fête du glorieux saint Claude, l'office s'en fera solennellement dans la dite église de Babœuf. Auront soin d'y assister tous ceux et celles qui seront de la dite confrérie ; ils se disposeront à y communier saintement et sans y manquer et renouvelleront devant le Saint-Sacrement les bonnes résolutions qu'ils auront prises au jour de leur réception.

X

Le même jour, à l'issue des vêpres, se tiendra l'assemblée générale de tous les confrères. Il sera fait lecture du présent règlement; on y délibérera sur les moyens de le pratiquer avec une fidélité exacte. Après quoi, on fera élection d'un marguillier qui sera chargé de recevoir les aumônes des confrères. Il rendra compte de sa gestion dans le mois qui suivra sa sortie de charge.

XI

Le dit marguillier aura soin de faire les mises nécessaires pour l'entretien du service divin, la décoration des images et lieux pieux qui dépendront de la dite confrérie. Il ne fera aucune dépense extraordinaire sans l'avis des confrères.

XII

Il veillera aussi à l'exécution du présent règlement. En cas de contravention considérable, il en avertira M. le Curé, afin que, si la chose le mérite, il en donne avis aux confrères, dans une assemblée extraordinaire que l'on pourra tenir le quatrième dimanche du mois. Si quelqu'un refusait d'acquiescer aux bons avertissements qui lui auraient été donnés, il sera retranché du nombre des confrères, et son nom rayé du *livre de la Confrérie*.

XIII

Tous les ans, le septième jour de septembre, on célébrera une messe solennelle en l'honneur de sainte Reine. Tous les confrères auront soin d'y assister dévotement.

XIV

Le quatrième dimanche de chaque mois, on fera une procession solennelle après les vêpres paroissiales, en l'honneur de saint Claude, à laquelle assisteront tous les pèlerins et associés de la dite confrérie; un des confrères qui aura communié le matin, à l'intention de tous les associés vivants ou trépassés, y portera l'image du Saint; ce qui se fera alternativement, selon l'ordre de la réception.

XV

Tous les confrères diront à telle heure du jour qui leur conviendra cinq *Pater* et cinq *Ave Maria*, les trois premiers en l'honneur de la Sainte Trinité, les deux autres en l'honneur de saint Claude et de sainte Reine.

XVI

Les pèlerins, et non autres, assisteront aux processions solennelles, le *bourdon* à la main, toutes les fois qu'il leur sera ordonné et non autrement.

XVII

Enfin, tous ceux et celles qui entreront en cette confrérie, tâcheront d'imiter les vertus de leur saint Patron, éviteront les mauvaises compagnies; ils auront soin de s'entr'aider dans leurs besoins, se visiteront et consoleront dans leurs maladies et surtout veilleront à se procurer l'administration des Sacrements. Si quelqu'un d'eux vient à décéder, après avoir assisté dévotement à son enterrement, ils s'efforceront de soulager son âme par leurs prières en disant chacun pour le moins une fois les sept Psaumes de la Pénitence, ou s'ils ne savent lire, le chapelet. Les plus zélés sont exhortés à communier une fois pour le repos de son âme.

Afin que ce règlement s'accomplisse de bonne volonté et non par contrainte; pour obvier aux scrupules, les confrères sont avertis qu'ils ne sont obligés à son exécution sous peine d'aucun péché; mais ils sont exhortés à le pratiquer avec toute la fidélité possible et à s'en servir comme d'un moyen très utile pour faire plus aisément leur salut.

Nous, vicaire général de Monseigneur l'Evêque Comte de Noyon, désirant concourir de tout notre cœur aux pieuses intentions des pèlerins de saint Claude, et à la dévotion que Dieu leur a inspirée pour honorer la mémoire de leur saint Patron, avons accordé et accordons l'établissement de la dite confrérie en la paroisse de Babœuf, suivant les règlements que nous avons approuvés et approuvons comme étant conformes à l'esprit de l'Eglise, exhortant tous les confrères de la dite confrérie à les mettre fidèlement en pratique, pour l'honneur de ce grand Saint et pour le salut de leurs âmes. En foi de quoi, nous avons signé et apposé le sceau de Mon dit Seigneur à notre présente permission, le quinzième du mois de Juin mil six cent quatre-vingt-huit.

Signé : de Théis.

Noms des confrères vivants :

François Béranger	Joseph Mannier
Pierre Béranger	Louis Tugaut
Jacques Mannier	Jean Mannier
Nicolas Mannier	Claude Villain
Noël Séphaire	Charles Villain
Pierre-Jacques Séphaire	Louis Béranger
Jean Séphaire	Claude Gillot
Jacques Lefèvre	François Gillot
Jean Polleur	Louis de Brie

Louis Tatin
Antoine Quillet (rayé)
Pierre Boisset
Eloy Briquet
Bruno Vignon
Charles-Ambroise Guilbert
Joseph Maréchal
Jean Séphaire
François Capelle
Nicolas Villion
Charles Polleur
Louis de Villers
Joseph Le Moine
Nicolas Prévôt
François Gossart
Médard Maréchal
Pierre-Jean Pollet
Jean-Baptiste Pollet
Martin Tatin
Vincent Fernet
Pierre-Nicolas Lefèvre
Joseph Polleur
Pierre Parmentier

Nouvelle liste des associés de la dite confrérie en 1768 :

Pierre Fernet, berger
Charles-François Béranger
Louis Tugaut fils
Marie Lefèvre
Marie-Jeanne Maréchal
Catherine-Elisabeth Maréchal
Anne Quillet
Jean Villain
Marie-Anne Lacomblé
Marie-Anne Maréchal
Mlle Agnès de Laporte
Marguerite Le Moine
Magdeleine Polleur
Elisabeth Vauvillé
Marie-Hélène Mannier
Marie-Véronique Béranger
Marie-Catherine Quillet
Martine Polleur
Elisabeth Quillet
Marie-Jeanne Linard
Magdeleine Lefranc
Marie-Anne Thuillier
Marie-Anne Leplat
Marie-Louise Leplat
Marie-Jeanne Polleur
Marie-Anne Gillot
Marie-Jeanne Carrière
Marie-Marguerite Platel
Geneviève Quillian

En 1790, M. Debras, curé, constate que le nombre des confrères est de 29.

Médard Maréchal, Pierre-Nicolas Lefèvre, Joseph Polleur et François Gossard, tous quatre de Babœuf, ont fait le pèle-

rinage de Saint-Claude, ainsi que l'atteste le certificat de M. de Lance, secrétaire de l'église de Saint-Claude, en date du 22 Septembre 1764.

Le 5 Octobre, ils ont été reçus dans la Confrérie par M. Philippe, curé, et plusieurs anciens pèlerins.

Marie-Marguerite Platel, François Gossard, son fils, Geneviève Quillian et Pierre Parmentier, revenus du pèlerinage de Saint-Claude, ainsi que l'atteste leur certificat du 12 Mai 1768, ont été reçus dans la Confrérie le 26 Mai.

Le 30 Septembre, ont été reçus dans la Confrérie Pierre-Jean Pollet, Jean-Baptiste Pollet, Nicolas Mannier, Jean-François Séphaire, Martin Tatin (1), Vincent Fernet et François Lavaque, revenus du pèlerinage de Saint-Claude, suivant le certificat de M. Mavilliers, sacristain de l'église de Saint-Claude.

Confrérie du Mont-Carmel

A la demande de M. l'abbé Mouquet, curé de Babœuf, le Souverain Pontife Grégoire XVI, par un indult du 28 Novembre 1836, établit la Confrérie du Mont-Carmel dans l'église Saint-Nicolas de Babœuf.

Confrérie de Saint-Joseph

Une Confrérie, très ancienne, de Saint-Joseph, pour la Bonne Mort, existait à Babœuf. On ne connaît pas la date de sa fondation. Le 14 Janvier 1865, elle a été affiliée à l'Archiconfrérie de Saint-Joseph de Beauvais.

(1) Ce fut Martin Tatin qui planta, autour de la *Croix Saint-Claude*, les tilleuls provenant du bois de Varesnes, qu'il avait demandés au garde de M. de Barbançon. Une vingtaine d'années plus tard, le même Martin Tatin devait avertir M. Debras, curé de Babœuf, de l'arrivée des révolutionnaires de Varesnes. Il l'accompagna dans sa fuite sur la montagne, après leur départ.

Une messe est chantée le 19 Mars pour tous les confrères et on dit une messe basse avec recommandation pour les confrères décédés pendant l'année (1).

Reliques

L'église de Babœuf possède un grand nombre de reliques qui proviennent de l'abbaye de Saint-Eloi. Elles ont été données après la Révolution, par l'un des derniers religieux de cette abbaye, M. l'abbé Wateau, curé de Babœuf.

En 1852, M. l'abbé Lemaire, curé de Venette, donna une relique de Saint-Nicolas, une de Saint-Sébastien et une parcelle de la Vraie Croix renfermée dans un médaillon en vermeil enchassé dans une croix en argent.

§ 4. — Biens de la Fabrique et de la Cure

Au mois de juin 1730, Messire Edme Cuquigny, curé de Babœuf, fit la déclaration suivante :

Paroisse de Babœuf : 120 familles. *Pont-à-la-Fosse*, hameau de 5 maisons.

Revenu de la cure : 80 s. de bled, c'est-à-dire deux tiers de bled et un tiers d'avoine, payés par les gros décimateurs, un tiers de la menüe dixme, estimé 100 livres, 15 livres par les Religieux de S. Eloy de Noyon pour la jouissance des deux autres tiers de la menüe dixme, 16 setiers de terre de cure affermés 34 s. de bled, 6 faulx et demie de prés estimées 120 livres, 2 setiers 1/2 de vignes produisant, année commune, 24 pièces de vin au moins, 50 livres sur la fabrique pour acquit des fondations, obits, etc. Le tout estimé annuellement 1000 livres au moins, sans y comprendre le casuel qui doit être assez considérable.

(1) Dans un acte du 17 Avril 1753, nous trouvons le nom de Jean Falempin, dit « pèlerin de Lorette », vigneron à Babœuf.

Revenu de la fabrique : 300 livres ou environ pour fermages de terres, prés et rentes, le tout consistant en 16 setiers de terres affermées 29 s. de bled et 5 arpens et demi de vignes affermées 65 livres 5 sols; en 8 faulx de prés affermés 92 livres, en deux autres setiers de terres affermées 21 livres et 2 livres 8 sols de rentes.

Le clerc séculier joüit de 40 livres dües par la fabrique.

Les principales fondations consistent :

1° En un service solennel de l'Ange Gardien.

2° Matines et salut de S. Jean-Baptiste.

3° L'octave du S. Sacrement fondée par M. Le Franc, ancien curé de Babœuf.

4° En une mission fondée tous les 7 ans à la charge de MM. du séminaire de Noyon qui reçoivent tous les ans certaine quantité de bled qu'a laissé M. Simon, aussi curé de Babœuf.

La commune de cette paroisse joüit de 8 à 900 livres. Plus 9 obits solennels (1).

Le 29 février 1752, Me J.-Fr. Philippe, qui avait succédé à Me Cuquigny à la cure de Babœuf, déclare être possesseur des immeubles suivants, tous en roture et *relevant de la seigneurie de Babœuf :*

1° La *maison presbytérale* dudit Babœuf, consistant en cuisine, salle, sallette, fournil, chambre, grenier, cave, grange, écuries et autres bâtiments, cour, jardin, et lieux en dépendant, contenant en totalité 22 verges, située vis-à-vis la Place, t. d. l. au septentrion à la *petite Place* vis-à-vis le château, où est l'*abreuvoir*, et à la *rue Caline;* d. au midi à Jacques Leplat et Madeleine Guillot, sa femme; d. b. orient à la *Place dudit Babœuf où est le Jeu de Batoir;* d. b. occ. à la maison et jardin de l'*école des garçons*; chargée d'un denier de cens envers la seigneurie de Babœuf;

(1) *Pouillé de l'ancien Diocèse de Noyon*, un vol. in-4° (1904.) 23 p.

2° Un setier 6 verges de terre, à la fontaine Crenin à la ruelle Credo ;
3° 33 v., à la Voirie ;
4° 31 v. 7/12, aux Joncquerolles ;
5° 35 v., aux Berlandes ;
6° 27 v. 5/8, près de la Longue roye ;
7° 32 v. 1/2, au Pont-à-la-Fosse ;
8° 25 v. 1/2, au Moyenpré ;
9° 64 v. 1/2, au même lieu ;
10° 38 v. 1/3, au rû d'Héronval ;
11° 22 v. 3/4, au Clos Bernard ;
12° 71 v., lieu dit le Petit Marais ;
13° 2 setiers une verge, au même lieu ;
14° 19 v. 1/2, proche le Moulin ;
15° 26 v., au même lieu ;
16° 50 v. 1/2, au même lieu ;
17° 20 v. 1/4, au même lieu ;
18° 16 v. 2/3, à la Voie Pallée ;
19° 46 v. 5/6, au même lieu ;
20° 40 v. 1/2, proche d'Etivy ;
21° 27 v. 3/4, au même lieu ;
22° 24 v., à La Fosse Louvière ;
23° 25 v. 1/8, au même lieu ;
24° 61 v. 1/2, lieu dit Le Cleux ;
25° 13 v. 1/4, au même lieu ;
26° 15 v. de vignes, près de la Montagne ;
27° 6 v. 1/2 de vignes, aux Trouées ;
28° 26 v. de vignes, au Pas de Leu ;
29° 5 v. 1/2 de vignes, aux Pierrettes ;
30° 19 v. 2/3 de vignes, à la Cornemuse ;
31° 21 v. de vignes, lieu dit La Place ;
32° 22 v. 1/2 de vignes, lieu dit le Canton ;
33° 12 v. de prés, lieu dit le Prés du Mortier ;
34° 55 v. 3/4 de prés, à La Paturelle ;
35° Une faux et 33 v. 1/2 de prés, au même lieu ;
36° 57 v. de prés, lieu dit la Grande Bizeuse ;

37° 60 v. de prés, au même lieu;
38° 20 v. 1/2 de prés, aux Etroits;
39° 74 v. 1/6 de prés, proche Les Prés Picot;
40° 22 v. de prés, au même lieu;
41° 26 v. 5/6 de prés, au Clocher;
42° 36 v. 3/4 de prés, lieu dit La Faux quarrée (1).

Nous n'avons pas la désignation des immeubles qui se trouvaient dans la mouvance de l'abbaye de Saint-Eloi.

Voici, d'autre part, le compte rendu par Charles Borgnet, marguillier en charge, pour sa gestion des deniers de la fabrique, du 1er octobre 1787 au 1er octobre 1788, en présence de Me Jean-Joseph Debras, curé de la paroisse, des anciens marguilliers et autres habitants de Babœuf « assemblés au son de la cloche, en la manière accoutumée » :

Recettes

1° Reliquat du compte précédent.	35 l. 18 s.
2° Revenu des places.	95 l. 10 s.
3° Recette des surcens et de la moitié de l'herbe du Cimetière	29 l. 12 s.
Fermage des terres et prés loués, suivant bail passé devant Me Antoine Guibert, notaire à Varesnes, le 3 avril 1780 :	
4° Un mencaud aux *Hayettes;* 6 verges sur le *Cleux;* 24 verges au même lieu, loués	31 l. 10 s.
5° Trois quartiers de terre en 3 pièces, au terroir de Grandrû, lieudit le *Ferquoi*, loués	6 l. »
6° Trois setiers à Appilly, au *Champ à le Saule*	15 l. 10 s.

(1) Registre terrier de la seigneurie de Babœuf, gr. vol. mss. in-f° de 1009 pages (p. 683-698).

7° Un setier de terre à l'*Arbre Gournay* et 3 quartiers de pré, au *Fossé des Bèdans*. . . 45 l. »

8° Six boisseaux de terre, au *Rà Cauru;* un mencaud à la *Prayette;* un mencaud à la *Fosse Louvière* . . . . . 21 l. 10 s.

9° Un mencaud aux *Berlandes;* un quartier aux *Prez Fumet* . . . . . 23 l. »

10° Sept quartiers et deux boisseaux au *Moulin de Babœuf*; trois quartiers à la *Saule-Gerny*. . . . . 60 l. 10 s.

11° Cinq quartiers au *Moyen Prés* . . . . 27 l. »

12° Six boisseaux aux *Jonquerolles* . . . 7 l. 10 s.

13° Deux boisseaux aux *Gravières* et dix-huit verges au terroir de Béhéricourt, lieudit les *Mormonts* . . . . . 8 l. 5 s.

14° Trois quartiers près le Moulin . . . . 25 l. »

15° Trente-six verges à Béhéricourt, lieu dit la *Ruelle des Mormonts* . . . . . 16 l. »

16° Dix-sept verges à Béhéricourt aux *Hautes Tannières*. . . . . 8 l. 10 s.

17° Douze verges à la ruelle des Mormonts 5 l. 10 s.

18° Dix verges au *Pas Le-Leu* et cinq verges au *Lary-Sec*. . . . . 8 l. 5 s.

19° Trois quartiers à l'*Arbre Gournay;* un quartier au lieu dit les *Béguignes* et un quartier près la chaussée de Noyon . . . . . 38 l. 5 s.

20° Un mencaud à la Prayette; trois quartiers à la *Fontaine Rohart;* cinq quartiers au-dessus de l'Arbre Gournay . . . . . 46 l. »

21° Trois quartiers au *Champ Hermand* . 17 l. »

22° Cinq quartiers et deux boisseaux au Champ Hermand . . . . . 33 l. 10 s.

23° Trois quartiers de prés au lieu dit *Les Moulins* . . . . . 26 l. 10 s.

24° Un quartier de prés aux *Etroits* . . . 10 l. »

25° Trois quartiers de prés appelés le *Prés Mortier*.	18 l.	10 s.
26° Une demi-faux de prés au *Prés Sainte-Anne*	5 l.	»
27° Trois quartiers de prés aux *Aunois* . .	18 l.	5 s.
28° Cinq quartiers de prés *à la Herche*. .	25 l.	10 s.
29° Trente verges de prés à *Pont-à-la-Fosse*	18 l.	5 s.
30° Une demi faux de prés appelée *la demi-faux carrée*.	12 l.	»
31° Trois quartiers de prés appelés la *Promedieu*.	18 l.	»
32° Deux septiers et deux verges et demie de terre à Morlincourt, lieu dit *La Chambrie*	23 l.	»
Total de ce bail	618 l.	15 s.

Autre louage de terres, *cy-devant vignes*, par bail passé devant ledit Guibert, le 9 avril 1782 :

33° Vingt-quatre verges aux *Pierrettes*. .	8 l.	»
34° Trente verges au *Pas Le-Leu*.	8 l.	»
35° Cinq verges sur Babœuf, vers Béhéricourt, et sept verges à Béhéricourt.	8 l.	5 s.
36° Neuf verges au *Pas-le-Leu*	3 l.	5 s.
37° Un quartier et deux verges, aux *Plantes*	4 l.	»
38° Quatre verges aux *Pierrettes*.	1 l.	10 s.
39° Douze verges au même lieu	3 l.	»
40° Vingt-quatre verges, à la Chaussée de Béhéricourt	18 l.	»
41° Huit verges aux *Pierrettes*.	»	15 s.
42° Quatre verges au *Baraquin*	3 l.	10 s.
43° Dix verges au *Grimpet*	»	7 s.
44° Dix verges à la *Place*	3 l.	»
45° Douze verges au *Grimpet*	»	5 s.

46° Vingt-cinq verges en trois pièces à Béhéricourt, lieu dit *La Cloqueté*.	9 l. »
47° Quatre verges sur le *Cleux*.	5 l. »
48° Quatorze verges aux *Trouées*.	6 l. »
Total de ce bail. . . .	81 l. 17 s.
Total général des recettes de 1787. . .	861 l. 12 s.

Charges et dépenses ordinaires que doit acquitter le marguillier pendant son année d'exercice :

1° A M. le curé pour *obits*, fondations et services d'usage	44 l. 15 s.
2° Au Maître d'Ecole pour gages, fondations et *carillonner*.	39 l. 15 s.
3° Pour la rédaction du compte de fabrique	6 l. »
4° Au sous-chantre	10 l. »
5° Au *Serpent*	10 l. »
6° Au suisse, pour gages et entretien de son costume	10 l. »
7° Au bedeau, gages et entretien des cloches	13 l. »
8° A la Sœur d'Ecole, huit septiers de bled et quarante sols, pour entretien des allées du Cimetière	2 l. et 8 srs
9° A M. l'Archidiacre, suivant le testament de Me Simon, lors de sa visite	1 l. 10 s.
10° Au receveur des décimes	24 l. 8 s.
11° La cire pour l'année, environ	30 l. »
12° Aux sonneurs	23 l. 10 s.
13° A l'abbaye Saint-Eloi, pour une pièce de terre à la *Fosse Louvière*.	» 7 s.
14° Au sieur Lenrumé, sa rente	27 l. »
15° Au sieur Reneuve, sa rente	22 l. »

Obits et Fondations

1° *Une Mission* qui devra être donnée tous les sept ans aux frais et par les soins des prêtres de la mission de Noyon, qui ont reçu à cet effet de Me Simon, les terres qu'il possédait sur les terroirs d'Ognes et d'Abbécourt, affermées 45 livres. (Les deux dernières missions ont été données en Octobre 1779 et en Février 1788.)		
2° 7 Janvier : Obit de M. Etienne Simon	3 l.	»
3° 3 Février : Obit de M. Antoine Simon	3 l.	»
4° 24 Juin : Salut de Saint-Jean-Baptiste, fondé par Jean Boisset, le 7 Octobre 1718. .	2 l.	»
5° 26 Juillet : Messe de Sainte-Anne . . .	1 l.	»
6° 2 Octobre : Messe de l'Ange Gardien, fondée par M. Simon	3 l.	»
7° 25 Octobre : Obit de Jean Boisset. . .	4 l.	5 s.
8° 7 Novembre : Obit pour Jacques Boisset et Barbe Béra	4 l.	5 s.
9° 10 Décembre : Obit pour Jeanne de Longuemort, mère de M. l'abbé Simon	3 l.	»
10° 13 Décembre : Obit fondé par Adrien Hacquelin pour le repos de son âme, suivant son testament reçu par Mre Delaporte, curé de cette paroisse, le 12 novembre 1712 . . .	1 l.	8 s.
11° L'octave du Saint-Sacrement, fondé par Me Jacques Lefranc, curé de cette paroisse	10 l.	»
Total des dépenses ordinaires.	199 l.	2 s.
Les dépenses extraordinaires montent à	669 l.	5 s.
Total.	868 l.	7 s.

D'où il résulte un déficit de 6 l. 15 s. « que ledit Borgnet, marguillier, a avancé de ses deniers, laquelle somme lui sera remboursée par Quentin Maréchal, son successeur en charge... ».

Des décrets de l'Assemblée Constituante, datés des 13 Mai et 16 Juillet 1790, ayant ordonné la vente des biens du clergé comme *biens nationaux*, les terres de la fabrique et de la cure furent mis en adjudication au District de Noyon à la fin de cette même année.

En compensation, la Nation prenait l'engagement de pourvoir d'une façon convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres.

§ 5. — Les Curés de Babœuf

Nous avons donné plus haut les noms des deux curés connus de la paroisse de Mont Médard.

Le premier curé de Saint-Nicolas de Babœuf, paraît avoir été Pierre, l'un des exécuteurs testamentaires de Renaud de Magny, mort en 1222. (V. ci-après).

1421. — Nicaise Lefebvre

Le 26 mars 1421, messire Nicaise Lefebvre, curé de Babœuf, prend à surcens, moyennant 28 sols parisis, de la fabrique de l'Eglise Saint-Martin de Noyon, une maison, jardinet et *courcelle*, lieu et pourpris, au dit Noyon, « en la rue de dessoubz l'Ostel de Lonepont, aboutant par derrière à la petite rivière de Verse. » (1)

(1) Archives de l'Eglise St-Martin de Noyon.

Guillaume Deschamps † 1554

Sa pierre tombale se trouve sous le porche occidental de la cathédrale de Noyon, avec l'inscription suivante :

Cy gist noble et discrette personne Mᵉ Guillaume Deschamps, en son vivant prestre chanoine en l'église de Noyon et curé de Saint-Nicolas de Babœuf, diocèse dudit Noyon, seigneur de la Mareelle les Gaigny, prés.....able, lequel décédda audit Noyon le XXI... jour de febvrier l'an mil Vᶜ cinquante quatre. Priez dieu pour luy.

La pierre porte la représentation du défunt.

1576. — Jehan de Bellement

Jehan de Bellement, (1) chanoine de Noyon, était curé de Babœuf. En cette qualité, il procéda, par acte du 14 avril 1576, (2) en compagnie des marguilliers de la paroisse, à la location des biens de la cure.

Dans ce même acte, il est parlé d'une donation faite à l'église de Babœuf, par Guyot Leleu, laboureur de Beaugies « en souvenir d'Adrienne Maréchal, sa femme, en premières noces, natifve de Babœuf », de trois quartiers de terre légués sous diverses conditions.

Dans un autre acte portant la même date, il est parlé de Messire Jehan Watelin, prêtre, *vice-gérant* de Babœuf.

Par acte du 24 août 1576, le même Jehan de Bellement fait un échange de terre avec Claude Sézille, de Babœuf.

1602-1605. — Barbulles

De 1602 à 1605, les actes paroissiaux sont signés par Mʳᵉ Barbulle, nommé ensuite à la cure de Tracy-le-Mont.

(1) V. Annales de Levasseur, p. 1335.
(2) Minutes de Mᵉ Pain, notaire à Noyon.

1612. — Angoulan

Signe les actes paroissiaux.

1618. — Dulau

Messire Dulau est nommé curé de Babœuf. Il y chante sa première messe.

1621. — Jacques Mongin

1630. — Jehan de l'Escluze

1671. — Jacques Lefranc, est nommé à la cure.

En 1669, les registres paroissiaux sont tenus conformément à l'ordonnance de 1667. Ils sont cotés et paraphés par Balthasar de Fourcroy, conseiller du Roy au bailliage de Noyon. Le second acte de l'année est le baptême d'une fille au *chirurgien* de Babœuf.

Nous voyons les noms de famille suivants : Villain, Quilliet, Leroy, de St-Quentin, Lécart, Froissard, Villion, Gillot, Maréchal, Boisset, Leplat, Dermigny, Taffu, Borgnet, Platel. (24 actes en 1669).

« Le 26 juin 1671, a été inhumé dans le chœur de l'église de céans, Maistre Jacques Lefranc, prestre, curé de Babœuf, âgé de 70 ans, par moi, Pierre Lecouvreur, curé de Vauchelles, doyen rural du doyenné de Noyon, et Maistre Jacques le Brun, curé de Grandrû. »

En août 1671, la paroisse est desservie par le P. François, religieux cordelier de Noyon.

En novembre, Mre Carré est commis à la cure.

Le 24 août 1672, M. de Chilly, prêtre habitué de Saint-Maurice de Noyon, est délégué par M. Detargny, comme curé de Babœuf. En octobre, les actes sont signés par M. le Brun, curé de Grandrû, et ensuite par M. Samson, vicaire.

1673-1683. — Mre Etienne Simon

Le 12 février 1673, Me Simon, prêtre bachelier en théologie de la Faculté de Paris, prend possession de la cure de Saint-Nicolas de Babœuf.

Un mariage, célébré entre Etienne Maréchal et Madeleine Martine, a été déclaré nul par une sentence de Louis Vaillant, prêtre docteur en Sorbonne, juge ordinaire du diocèse de Noyon, en date du 25 janvier 1685, la dite Martine ayant prouvé qu'elle y avait été forcée par ses parents...

Le registre pour 1678 est paraphé par Charmolüe, écuyer, conseiller du roi au bailliage du Vermandois.

Le 28 octobre 1680, Jean Lobbé, clerc séculier, fut inhumé dans la chapelle de l'église, en face la petite porte. La communauté des habitants réunie dans l'église, après les vêpres, sous la présidence de Mre Simon, curé, lui choisit pour successeur Estienne Destrées, clerc de Grandrû.

« Le 3 février 1683, fut inhumé, au chœur de l'église de Babœuf, le corps de vénérable et discrète personne, Messire Antoine Simon, prestre, ancien curé de la paroisse de Pont-Lévèque et directeur des religieuses Ursulines de Noyon, décédé le jour précédent en la maison presbytérale de Babœuf, chez son frère, après avoir reçu avec piété les sacrements de l'église ». (1).

Après vingt-et-un ans de sacerdoce dans la paroisse, Me Etienne Simon mourut le 7 Janvier 1694, à l'âge de 56 ans. Par son testament, il fonda une mission qui devait être donnée à Babœuf tous les sept ans par les Lazaristes du Séminaire de Noyon. Nous voyons sur les registres que la deuxième mission commença le 2 Septembre 1714 (2).

(1) Nous notons dans les registres paroissiaux : 37 actes en 1677, 58 en 1678, 58 en 1679, 52 en 1680, 40 en 1681, 33 en 1682, 46 en 1683 ...38 en 1688.

(2) La croix Saint-Claude fut plantée au cours de cette mission.

La troisième qui eut un grand succès se termina le jour de la Saint-André 1722, par une communion générale. La quatrième a été donnée par les Missionnaires de la Maison d'Amiens. Communion générale le 11 Février 1731.

Les registres nous rapportent le récit détaillé de la mission commencée le 17 Octobre 1779 par M. Dumont, chanoine de Noyon, qui seul en fut chargé pendant les huit premiers jours. Il fut ensuite assisté de M. Philippot, supérieur du Séminaire de Noyon, et de Mre Baillet, docteur en théologie et curé de Marest. M. Philippot était chargé de la prédication et de la confession; M. Varlet, chanoine de Noyon, était désigné pour la prédication et les conférences et M. Baillet pour la prédication, les conférences et les catéchismes.

Ces conférences, auxquelles M. Sauvel, prieur-curé de Salency, et M. Génin, curé de Grandrû, prêtèrent leur concours, produisirent un bien considérable.

La mission dura trois semaines. Il y avait trois exercices : le premier, à cinq heures du matin, commençait par la prière, une instruction et la messe. A onze heures, catéchisme pour les enfants. A midi, prédication pendant une demi-heure. A six heures du soir, prière, prédication ou conférence, bénédiction avec le Saint-Ciboire. Cette mission finit le vingt-quatrième dimanche après la Pentecôte. Le lendemain, messe d'actions de grâces, et le mardi, service solennel pour feu Mre Simon, fondateur de la mission.

A la suite de cette mission, Marie-Françoise Villain entra dans l'Ordre des Sœurs de la Présentation, Marie-Aimable Béranger, s'engagea dans la Sainte Famille et Rosalie Leplat dans l'Ordre de la Charité.

La dernière mission fut donnée en 1788.

Mre Simon fonda en outre plusieurs obits pour le repos de son âme et de celle de Jeanne de Longuemort, sa mère. Il institua l'office de l'Ange-Gardien et fit divers legs aux pauvres de sa paroisse, à l'Hôpital général de Noyon et à différents établissements. Il fut enterré par le curé de

Carlepont, doyen rural de Noyon, dans le chœur de l'église de Babœuf, sous une pierre dont l'inscription rappelle les titres et qualités du défunt, en présence de Jacques Lebrun, curé de Grandrû, François, curé de Béhéricourt, Landru, curé de Mondescourt.

1694-1730. — Mre Godebert de la Porte

A Me Simon, succéda Me Godebert de la Porte, prêtre, ci-devant curé de la paroisse Saint-Martin de Roiglise — et ensuite, par mutation, curé des paroisses de N.-D. de Béthencourt et de Saint-Barthélemy de Villeneuve-sur-Somme — maître ès-arts et gradué de l'Université de Paris, âgé alors de quarante ans. Il prit possession de la cure, le 26 Février 1694, en présence d'Estienne, clerc-secrétaire, de Jean Poleux, vigneron, Jacques Boisset, laboureur, Pierre Taffu, vigneron, et autres appelés par Pierre Decaisne, notaire royal et apostolique de la Ville de Noyon.

Les armes de Godebert de la Porte étaient : *D'or, à un chevron de gueules, surmonté d'une étoile de même et accompagné de trois croissans d'azur, deux en chef et un en pointe, le chevron chargé de deux clefs d'argent posées dans le sens du chevron, les pénetons confrontés.*

En 1699, il fait réparer le plancher de la nef et les lambris qui sont près des crédences. Il achète à Nicolas Sensse de Noyon, une grande lampe pour le chœur, un bénitier, un instrument de paix de la Résurrection et une navette pour mettre l'encens.

Le 8 février de la même année, il fait un accord avec Antoine Levert, menuisier à Ham, pour la fourniture des bancs destinés aux femmes moyennant vingt-cinq sols le pied, mis en place, charroi excepté ; puis, pour un plancher au grand autel et une galerie à placera utour des fonts baptismaux.

Le 24 janvier 1700, il traite avec Simon Deslandes, couvreur à Noyon, moyennant 125 livres, pour réparer le clocher, fournir les matériaux et le plomb, puis pour l'entretien pendant 10 ans, moyennant dix livres par an.

Le 26 avril suivant, il accorde à Claude Magnin, cordier à Noyon, 70 sols par an, pour fourniture et entretien des cordes pendant 18 ans.

Me Delaporte signalait sur ses registres les évènements importants survenus de son temps :

« Le jour de la Purification 1701, dit-il, il a fait un vent si épouvantable que plusieurs clochers et édifices ont été renversés. L'église de Babœuf a beaucoup souffert. Le 12 mai, le feu a pris dans la rue du *Marteloy*, chez Noël, sur les deux heures du matin ; il a consumé huit maisons.

« 1709. Hiver très long et très rigoureux, particulièrement la nuit du 5 au 6 janvier. Les blés ont été gelés. En juin, il a valu vingt-deux livres le setier (cinquante-deux litres). Pas de vendanges. Le vin vieux valut quarante écus et plus la *marnoise*. Une grêle épouvantable tombée le 15 juillet 1725 et suivie de pluies torrentielles, anéantit les récoltes. Les vendanges furent nulles... »

Me Delaporte, qui était alors très âgé, fut aidé dans son ministère, depuis 1728 jusqu'à sa mort, par Me Lemaire, nommé vicaire de Babœuf.

« Le 2 novembre 1730, est décédé Mre Godebert de la Porte, prêtre-curé de cette paroisse, qu'il a gouvernée l'espace de 36 ans, et son corps a été inhumé le lendemain, par nous, Nicolas Dequivre, doyen rural de Noyon, en présence de Jacques Henne, curé de Béhéricourt, Edme Cuquigny, curé de Grandrû, Gabriel de Gouy, curé d'Appilly, Pierre Martine, chapelain de Noyon, Me Simon Valentin, diacre, chanoine de Nesle. »

1731-1742. — Mre Edme Cuquigny

Mre Cuquigny, curé de Grandrû, dessert la paroisse en 1731 et 1732. Il est ensuite nommé curé de Babœuf.

En février 1742, il est nommé chanoine de Noyon et remplacé à Babœuf par Mre Philippe.

1742-1772. — Mre Jean-François Philippe

En 1744, des réparations importantes sont faites au clocher et à la toiture de l'église par Louis Baudrimont, maître-couvreur à Noyon.

1753. — Nicolas Dyve, charron à Béthencourt-en-Vaux, reçoit 60 livres, pour avoir réparé la monture des cloches.

7 mai 1772. — Baptême de la deuxième cloche, par Mre Philippe, avec l'autorisation de Mgr l'évêque de Noyon.

François-Alexandre Guibert, commis par M. le marquis de Barbançon, pour le remplacer en qualité de parrain, lui donne les noms de *Marie-Louise-Antoinette*.

M. Philippe était un pasteur très populaire et très aimé de ses paroissiens. Le souvenir de son nom s'est conservé à Babœuf jusques dans ces dernières années.

On raconte que, le dimanche après les vêpres, la jeunesse, invitée par lui, se réunissait devant la porte du presbytère, pour se divertir. Assis dans son fauteuil, il présidait lui-même aux jeux, et lorsque le soir arrivait, sur un signal qu'il donnait, tout le monde se rendait à l'église pour la prière du soir, après quoi chacun rentrait chez soi.

En 1772, M. Philippe tomba à l'autel pendant la messe de minuit. On dut aller à Noyon chercher un de ses confrères pour terminer l'office ; il mourut deux jours après.

« L'an 1772, le 29 décembre, le corps de Messire Jean-François Philippe, prestre, curé de cette paroisse, âgé de

soixante-cinq ans, décédé le 27 du présent mois, après avoir gouverné ladite paroisse avec fidélité et prudence pendant l'espace de 30 ans environ, a été inhumé dans le chœur de l'église, par nous, prestre curé de la paroisse de Magny-Guiscard et doyen rural de Noyon, en présence de MM. les chanoines de Baynast et Cuquigny de N.-D. de Noyon, Me Philippot, supérieur du Séminaire de Noyon, MM. Fagard, curé d'Appilly, Bérun, curé de Béhéricourt, Féchon, curé de Grandrû, Bétard, curé de Pontoise, Dechaume, curé de Varesnes, Coudan, curé de Larbroye, et de MM. les curés de Salency et Mondescourt. Signé : J. Mannier. »

En 1773, la paroisse est desservie par le P. Benoist, religieux capucin de Bapaume, et l'abbé Coupé.

1774-1775. — Mre Crépin

M. Crépin est nommé curé de la paroisse en 1774. Il a présenté à Mgr de Beauvais une trentaine de personnes qui ont été confirmées dans la chapelle de l'évêché de Noyon.

Au cours de la même année, des réparations importantes ont été faites au presbytère, comme l'indique le rôle de répartition dressé par Eloi Tondu, conseiller du Roy, en conséquence de l'adjudication faite le 15 juillet 1773, et montant à la somme totale de 1,890 livres.

Les héritiers de Me Philippe, curé décédé, y sont portés pour la somme de . . . . . 168 l.
Le marquis de Barbançon, pour. . . . . 193 l.
L'abbaye de Saint-Éloi, pour . . . . . 218 l.
Le curé, pour . . . . . 10 l. 11 s.
L'église pour. . . . . 12 l. 14 s.
La communauté des habitants, pour . . . 72 l. 4 s.
etc., etc.

Ce rôle fut rendu exécutoire le 29 novembre 1774.

M. Crépin, tombé malade en février 1775, mourut le 6 mai suivant et fut enterré le 7, dans le chœur de l'église de Babœuf, par le curé de Crisolles, doyen rural du doyenné de Noyon, en présence de MM. les curés de Grandrû, Salency, Mondescourt, Appilly, et de deux religieux de Noyon.

1775. — Mre Debras

Le vicaire de Manicamp, Me Debras, lui succéda au mois de juin.

Signalons en passant l'acte de décès de Marie-Louise Alleaume, épouse de François-Alexandre Guibert, maître *chirurgien* (inhumée en présence de huit ecclésiastiques des paroisses voisines).

1777. — Adjudication d'importants travaux de réparation à l'église et au clocher moyennant 2.400 livres. La répartition des charges faite, comme la précédente, par Eloy Tondu, tant sur les propriétaires de biens-fonds et rentes foncières de Babœuf que sur les tailliables de la paroisse, exempts ou non, privilégiés et non privilégiés :

Le comte de Barbançon dut payer. . . .	144 l. 14 s.
Le curé de Babœuf.	14 l. 17 s.
Le Chapitre de Noyon.	41 l. 12 s.
L'abbaye de Saint-Eloy	163 l. 9 s.
La communauté des habitants	54 l. »

etc., etc.

Le rôle fut rendu exécutoire le 24 septembre 1777.

1776. — Différents mémoires payés aux ouvriers maçons et charpentiers indiquent que la sacristie fut bâtie à cette époque.

19 mai 1777. — Payé 135 l. au cellerier de l'abbaye Saint-Eloi, pour 18 chênes fournis pour la construction de la sacristie. (1)

(1) Compte de Pierre Grégoire.

1778. — Payé à Lubin, menuisier à Chauny, 165 l. 17 s. pour le buffet de la sacristie.

16 décembre 1778. — Payé au sieur Tourbier, marchand fripier à Noyon, 66 l. pour un fauteuil de célébrant, une aube et son cordon.

1780. — Payé à Louis Liage, marchand d'ornements à Jussy, 465 l. pour divers ornements.

1782. — Payé à François Péru, 41 l. 71 s. pour façon de la porte du cimetière et fourniture du fer.

1786. — Refonte de la moyenne cloche pesant 1543 livres par Florentin Cavillier de Carrépuis. La bénédiction eut lieu le 6 juin. Joseph Boisset était marguillier en exercice.

1787. — Payé à Florentin Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuis, 100 l. pour avoir fondu la moyenne cloche.

— Payé au sieur Levert, serrurier à Noyon, 122 l. pour ferrures de vitraux du bas-côté de l'église.

Dans les dépenses extraordinaires de 1788, figure une somme de 207 l. 12 s. payée au sieur Thomas, marchand marbrier à Beaumont en Brabant, pour solde de compte du *grand autel*, suivant sa quittance du 7 mars 1788.

Nous voyons dans les comptes précédents que la fabrique a payé en 1782, pour le transport dudit autel en marbre . . . . . 165 l.

A compte en 1783	207 l.
» en 1784	207 l.
» en 1785	208 l.
Solde en 1788	207 l. 12 s.
	994 l. 12 s.

D'après le compte de 1786, la fabrique a dû payer un à compte de 207 l. ce qui mettrait le prix de l'autel à 1,201 l. 12 s.

En 1787, la fabrique n'a pu rien payer par suite de la refonte d'une cloche et des réparations à faire aux vitraux de l'église.

1788. — Payé au sieur Lemoine, vitrier à Noyon, 119 l. à compte sur les ouvrages de vitrerie faits à l'église.

— Payé au sieur Dobsen, md de fer à Noyon, 138 l. 19 s. pour fer et taule fournis pour l'église.

— Payé à Lubin, menuisier à Chauny, 117 l. pour avoir fait des bancs dans l'église.

— La restauration des fonts baptismaux, faite en 1788, a coûté plus de 200 livres.

Cette même année, en exécution du testament de Me Simon, la mission fut donnée par un père Minime de la maison d'Amiens, assisté par M. Philippot, supérieur du séminaire, Sagnier, théologal de Noyon, Baillet, curé de Marest, Lagouelle, curé de Grandrû, et Debray, vicaire de Salency. La mission dura du 1er au 4e dimanche de Carême, avec trois exercices par jour, l'un à 5 h. du matin, l'autre à 11 h., le troisième, le soir, suivi du salut et d'un *De profundis* pour M. Simon, fondateur.

Acte de délibération de la Municipalité de Babœuf du 5 Décembre 1790

« Le cinq Déc. 1790, vers 9 h. du matin, heure indiquée par M. Debras pour prêter le serment exigé par la Constitution civile du Clergé, les officiers municipaux étant assemblés en l'église, avant la messe paroissiale, nous y avons trouvé le sieur Debras, revêtu de ses habits et ornements sacerdotaux, le quel a, devant le peuple et le clergé, fait le serment de veiller avec soin sur les fidèles de cette paroisse qui lui sont confiés, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. Au même instant, le sieur Debras a déclaré que son intention est de continuer ses fonctions pastorales. Il a renouvelé le serment civique prêté le 14 Juillet dernier, et a ajouté de sa main sur le Registre de la Municipalité

la restriction suivante : *Sauf l'unité, l'autorité et la juridiction spirituelle de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.* »

Signé : DEBRAS, curé de Babœuf

« Le 9 Mai 1791, le procureur du District de Noyon enjoint au procureur de Babœuf, de demander au sieur Curé de biffer les restrictions par lui ajoutées au procès-verbal. Ce dernier a fait réponse qu'il ne pouvait y consentir, a protesté contre l'élection d'un curé pour le remplacer, a déclaré être fidèle à la Constitution pour le temporel, et être prêt à acquitter gratuitement ses fonctions pastorales si on le juge à propos ».

1791. — M. Debras, curé de Babœuf, refusa de lire la lettre pastorale de M. Massieu, évêque constitutionnel.

Un de ses paroissiens, Jean-Antoine Cavé, tailleur d'habits et assesseur du Juge de Paix, refusa également de se trouver à l'assemblée du 22 Mai 1791 — bien que convoqué par le Maire et les officiers municipaux — afin de ne pas signer le procès-verbal rédigé à ce sujet contre M. le curé.

Un arrêté du Directoire du Département avait déclaré vacante la cure de Babœuf et le sr Legrand, d'Ercheu, avait été élu curé au lieu du sr Debras, le 15 Mai 1791, par l'assemblée des électeurs du District. Le sr Legrand n'ayant pas accepté, il fut procédé 15 jours plus tard à une nouvelle élection qui nomma pour Babœuf un vicaire de Péronne, appelé Cottonnet. Celui-ci ne paraît pas davantage avoir été installé.

Enfin, le 2 Octobre, le sieur Rubin fut désigné par l'évêque constitutionnel et il prêta le serment exigé par la Constitution.

M. Debras, qui avait dû cesser d'exercer ses fonctions, vivait à Babœuf, entouré de l'estime générale, lorsqu'un

beau jour, une bande de révolutionnaires, venant de Varesnes, se présente devant son presbytère pour lui faire un mauvais parti. Prévenu au dernier moment, le bon curé n'eût que le temps de monter sur un arbre, et là, protégé par le feuillage, il put voir passer au-dessous de lui les vaillants citoyens qui avaient conjuré sa perte.

Lorsqu'il furent disparus, il jugea prudent de quitter le village (1).

Quelques jours après, une autre troupe d'individus avinés fit irruption dans l'église pour détruire les emblèmes religieux et les statues des saints qui s'y trouvaient. D'un coup de hache, ils firent tomber la tête de l'Agneau en marbre blanc qui orne le devant du grand autel. Une grande armoire en chêne, placée sous le clocher, et renfermant les titres et archives de la paroisse, fut pillée par eux. Ils portèrent sur la Place tout ce qu'elle contenait, y mirent le feu et dansèrent autour des flammes en poussant des cris sauvages.

Le culte pendant la Révolution

« Ce aujourd'hui 4 frimaire an II (24 Novembre 1793) de la République Française, une, indivisible et impérissable, Nous, maire, officiers municipaux et procureur de la

(1) A Grandrû, les révolutionnaires surprirent le curé, M. Lagouelle, dans son presbytère. Il les reçut avec calme. Lorsqu'ils lui eurent annoncé qu'ils allaient l'emmener au District, M. Lagouelle leur fit observer que, vu le long trajet à faire, il serait prudent de prendre quelque réconfortant avant le départ.

Sur leur acceptation empressée, il envoie chercher plusieurs bouteilles de son meilleur vin, et lorsqu'il les voit tous bien en train de s'abreuver, il leur demande la permission de passer quelques instants dans la pièce voisine pour changer de vêtements. Il en profite pour aller se blottir, sans perdre de temps, dans une cachette préparée à l'avance sous les noisetiers du jardin.

La bande le crut parti et chercha en vain le curé de Grandrû dans le village et dans les champs.

M. Quervelle, curé de Mondescourt, qui avait également refusé de prêter le serment, vivait caché chez les particuliers, célébrait en secret la messe dans les granges et conférait les sacrements aux fidèles.

commune de Babœuf étant assemblés, s'est présenté le citoyen Christophe Rubin, prêtre assermenté, nommé curé de la dite commune, qui nous a remis ses lettres de prêtrise, de quoi nous avons fait le présent procès-verbal. »

« Ce jourd'hui 4 nivôse an II (24 Décembre 1793) de la République, une, indivisible, impérissable, les citoyens de Babœuf ayant depuis longtemps témoigné le chagrin qu'ils avaient d'être privés de l'exercice de leur Religion par l'interruption de l'exercice antérieur du culte catholique dans lequel ils sont nés et ont été élevés, une grande partie d'eux nous ont requis vouloir bien convoquer l'assemblée générale des habitants de la dite commune, pour délibérer sur leurs plaintes réitérées, depuis l'interruption de l'exercice de ce culte.

L'affaire mise en délibération devant le Conseil général de la commune du dit Babœuf, tous les habitants assemblés et dûment convoqués au son du tambour que nous avons fait battre dans toutes les rues et carrefours de la dite commune, il a été délibéré d'une voix unanime, qu'il seroit envoyé deux députés de la dite assemblée vers le citoyen Christophe Rubin, prêtre-curé de la dite paroisse, pour l'inviter à se transporter à la dite assemblée. Y étant venu, le citoyen maire lui fit part de l'inquiétude dans laquelle étaient les habitants, depuis l'interruption de l'exercice du culte catholique, le suppliant d'une voix unanime de vouloir reprendre et continuer les fonctions pastorales interrompues, l'engageant à leur dire la messe tous les jours comme de coutume, ne connaissant aucune Loi émanée de la Convention Nationale qui en interdise l'usage. Le citoyen Rubin en obtempérant à l'invitation des dits habitants a consenti à exécuter ce dont ils le requerroient, sous leur responsabilité, et leur a demandé acte de leur invitation et leur a promis de se rendre à leur désir, pourvu qu'il n'encourre aucune peine, ce que nous lui avons octroyé pour lui servir et valoir en ce que de raison. »

Le 2 Avril 1794, un certificat de *civisme* et de *patriotisme* est délivré au citoyen Rubin, sur sa demande.

Il y avait alors à Béhéricourt deux religieux de l'abbaye de Saint-Eloi de Noyon, D. Delaby et D. Wateau, qui s'étaient retirés dans ce village après la suppression de leur monastère. Ils vivaient du produit de leur travail manuel; Dom Wateau avait dû prendre le métier de forgeron, tandis que D. Delaby travaillait le bois.

Ce dernier, ainsi que nous le montre la délibération suivante, obtint de la municipalité de Babœuf la permission d'exercer son ministère dans cette paroisse :

« Ce jourd'hui 19 Prairial an 3 de la République (19 Juin 1795), devant nous, maire et officiers municipaux soussignés, est comparu le citoyen Hilaire Delaby, lequel a déclaré être prêtre catholique et désirer exercer son ministère dans notre commune, ce que nous lui avons accordé en le priant de faire usage de notre église et de vouloir bien être le *ministre* des habitants de Babœuf qui ont unanimement adopté la Religion catholique. »

Nous voyons sur le Registre des délibérations que le 30 Thermidor 1803, M. Debras avait repris ses fonctions de curé de Babœuf. Il les conserva jusqu'à la fin d'Octobre 1805, époque à laquelle il quitta la paroisse pour aller à Beaumont-en-Beines où il fut enterré.

Pendant son absence, de 1791 à 1803, les sacrements furent conférés par MM. Delaby, de Béhéricourt, Lagouelle, curé de Grandrû, Oyon, curé d'Appilly, Quervelle, curé de Mondescourt, ainsi que l'attestent les actes paroissiaux dressés par ces vénérables prêtres qui ont fait de leur mieux, dans les circonstances difficiles où ils se trouvaient.

Rétablissement du Culte catholique en France

En décembre 1803, le premier dimanche de l'Avent, à l'issue de la messe paroissiale, Tugaut Jacques, Pollet

Pierre et Briquet Eloy sont installés marguilliers de la paroisse de Babœuf.

1805-1831. — Dom Wateau

Nous venons de parler des deux bénédictins de Noyon réfugiés à Béhéricourt. Ils étaient souvent visités par les fidèles de la région, qui trouvaient auprès d'eux les secours spirituels dont ils avaient besoin.

Comme les religieux de Saint-Éloi avaient, avant la Révolution, le privilège de présenter à la cure de Babœuf, D. Wateau s'en prévalut pour demander celle-ci qui lui fut immédiatement accordée. Il dut, en même temps, desservir la paroisse d'Appilly, où il se rendait à cheval.

6 février 1806. — Le conseil municipal constate que l'église est en très mauvais état. Comme il n'y a pas de fonds disponibles pour les dépenses les plus urgentes, il est décidé que chaque habitant au-dessus de dix ans payera un franc par an jusqu'à ce que l'édifice soit restauré entièrement.

20 janvier 1811. — En vertu d'une circulaire du préfet, le conseil vote un supplément de traitement de 200 francs au desservant.

1818. — Fonte de cloches (V. plus haut)

M. Wateau mourut en 1831. A l'entrée du cimetière de Béhéricourt, en face de la porte du clocher, on voit deux pierres tombales qui rappellent le souvenir des deux bénédictins, et sur lesquelles on lit ces simples mots :

Ici repose le corps de Jean-François Wateau, curé de Babœuf, décédé à Béhéricourt le 4 avril 1831, âgé de 79 ans.

Ici repose le corps de Hilaire Delabie, curé de Béhéricourt, décédé le 8 avril 1833, âgé de 79 ans.

Du mois d'avril 1831 au mois de juillet 1832, la paroisse fut desservie par M. Ballédent, curé de Salency, M. Lagouelle, curé de Grandrû, M. Obry, supérieur du Séminaire de Noyon, et M. Carruette, nouvellement nommé à Salency.

1832-1849. — M. l'abbé Mouquet.

M. Mouquet, pasteur zélé, doué d'un caractère énergique et entreprenant, s'efforça de réorganiser la paroisse, privée depuis longtemps de curé résident. Il y établit la confrérie du Mont Carmel.

5 mars 1837. — Décès de Mlle Thérèse Grégoire, qui, par son testament, lègue une maison pour servir de logement au curé de la paroisse. Elle donne, en outre, à la fabrique une somme de 600 francs et plusieurs pièces de terre évaluées 7.000 fr., à charge de messes pour elle et sa famille.

Cette demoiselle légua encore : aux pauvres de Babœuf, des terres estimées 6.497 fr. ; à la commune, des terres estimées 5.350 fr. pour l'entretien d'une *sœur d'école* ; aux pauvres de Béhéricourt, 1.200 fr. et à l'hospice de Noyon, 3.146 francs.

A l'aide de ces différentes libéralités, M. l'abbé Mouquet put faire réparer le plafond de l'église et bâtir une école pour les petites filles. Il y installa une religieuse de la Sainte Famille d'Amiens, sœur Adélaïde, qui resta 32 ans à Babœuf.

En 1849, il fut nommé doyen de Breteuil.

1849-1850. — M. l'abbé Barthès

Fut un an à peine curé de Babœuf. Nommé vicaire à Paris en 1850, il y mourut au cours d'une épidémie, victime de son dévouement.

1851-1853. — M. l'abbé Jacquet

Il fit l'acquisition des reliquaires, de la chasuble verte et du grand dais pour les processions du Saint-Sacrement. Il fut ensuite appelé comme vicaire de Saint-Etienne de Beauvais, où il mourut en 1862.

1854-1856. — M. l'abbé Egret

M. l'abbé Egret reçut 150 francs d'une personne charitable pour faire peindre les lambris du chœur. Ce travail fut exécuté par son successeur. Nommé ensuite curé de Crisolles, il y resta jusqu'à sa mort.

1856-1862. — M. l'abbé Bauchy

Il acheta, en 1857, le chemin de la Croix, donné par Mademoiselle Boisset, et, en 1859, le bâton de la Vierge. En 1860, carrelage du chœur de l'église.

1862. — M. l'abbé Tassus

1864. — Acquisition d'une statue de saint Nicolas, offerte par les jeunes gens de la paroisse, d'un harmonium pour accompagner le chant et d'un confessionnal en chêne (fait par Pierre Letourné, menuisier à Babœuf).

1865. — Legs de Catherine Dermigny.

Madame Etienne Cavé, de Paris, donne les fonts baptismaux en marbre blanc et la grille de communion.

1866. — Construction par la commune de deux chambres au presbytère. Deux lutrins sont placés dans le chœur avec livres de chant. Percement d'une porte de sacristie dans la chapelle de la Vierge.

1869. — Installation d'une chaire dans le style de l'église. La fabrique et la commune font réparer le clocher et les lambris de l'église. Dépense : 3,000 francs.

1871. — La fabrique achète 72 fr. de rente pour assurer la fondation de la messe de l'Ange Gardien, l'obit de Jean Boisset et la fondation Lefèvre, dont le capital remboursé à la fabrique avait été employé à la restauration de l'église.

1873. — Legs de M. l'abbé Lemaire, ancien curé de Venette, originaire de Babœuf.

29 août 1875. — Baptême de cloches. Mademoiselle Virginie Boisset, marraine de la grosse cloche, donne un calorifère, dont l'installation a coûté 860 fr.

1875. — Madame veuve Cavé, de Paris, lègue à la fabrique une somme de mille francs, à charge de messes pour elle et sa famille.

1876. — Pose d'un vitrail dans la chapelle de la sainte Vierge, offert par Mademoiselle Florence Cavé en souvenir de sa sœur décédée, marraine de la moyenne cloche.

1879. — Travaux de plâtrerie et de peinture dans l'église. Dépense, 1,040 fr.

M. le curé de Babœuf est chargé du binage de Mondescourt.

La portion de cimetière qui servait de jardin à la sœur d'école, a été consacrée de nouveau, après les bénédictions liturgiques, à la sépulture des morts.

L'école des filles, bâtie par M. l'abbé Mouquet, étant devenue insuffisante, la commune a fait construire une salle de classe. La bénédiction eut lieu le 25 août. M. Edmond Robert, sous-préfet de Compiègne, y assistait. Il prononça un discours, dans lequel il fit l'éloge de la sœur Marie Florence.

1881. — Mademoiselle Aimable Gouy lègue à la fabrique une rente de 37 fr., à charge de messes pour elle et sa famille.

Mademoiselle Virginie Boisset lègue aussi une rente de 600 fr., à charge de services religieux pour elle et ses parents défunts, et une rente de deux cents francs au bureau de bienfaisance.

1883. — Construction de bancs dans le chœur et réparation des lambris. Dépense : 1,200 fr.

14 mai. — Bouquet provincial.

1884. — Enlèvement des terres et consolidation du mur au côté Nord de l'église.

Fondation de M. Gény en faveur des demoiselles Cavé, ses tantes.

1885. — Pose des vitraux de Sainte-Anne et de Sainte-Catherine, provenant des ateliers du Mesnil-Saint-Firmin.

Réparation de la toiture du clocher, à l'aide d'une corde à nœuds. Dépense : 1,200 fr.

1887. — Pose des vitraux de Saint-Médard et de Saint-Eloi, provenant de la maison Latteux-Bazin.

19 mai. — Les paroissiens de Babœuf célèbrent les noces d'argent de M. l'abbé Tassus et lui offrent une médaille en or représentant la Bienfaisance.

1890. — Legs de Catherine Dautrempuis.

1891. — Legs d'Emile Maréchal, qui fut pendant 40 ans marguillier de la paroisse.

1892. — Legs de Mademoiselle Tellier.

22 mai. — Inauguration et bénédiction du portail de l'église, de la tribune et du grand orgue, sous la présidence de M. l'archiprêtre de Noyon.

Le portail construit sous la direction de M. Delfortrie, d'Amiens, par M. Carton, entrepreneur à Noyon, avec de gracieuses sculptures de M. Hesse, d'Amiens, a coûté 14,000 fr.

Le grand orgue, offert par M. Paul Menget et M. le curé a coûté 6,000 fr.

1893. — Agrandissement du cimetière par suite de l'acquisition du terrain de Julien Borgnet.

1894. — Construction d'un caveau sous la croix du cimetière pour la sépulture des curés de la paroisse.

13 novembre 1895. — Réception à Babœuf du cardinal Lécot, archevêque de Bordeaux.

12 mai 1901. — Cérémonie de la confirmation donnée par Mgr Douais, évêque de Beauvais.

M. l'abbé Tassus est nommé chanoine honoraire.

1904. — Restauration des fenêtres du chœur dans le style de l'église, et pose de vitraux sortant des ateliers Koch, de Beauvais, et Bulteau, de Noyon.

Décembre 1906. — Application de la Loi de séparation de l'Église et de l'État, et confiscation des biens de la Fabrique.

Par arrêté préfectoral du 9 décembre 1906, les biens de la Fabrique de Babœuf ont été placés sous séquestre en vertu de l'article 5 § 1er de la loi du 9 décembre 1905.

Ces biens consistent en sept titres de rente française 3 o/o :

1. 44 fr. Legs de Marie-Anne Caron (1875).
2. 600 fr. — Virginie Boisset (1879).
3. 37 fr. — Aimable Gouy (1881).
4. 40 fr. — Maréchal Emile (1891).
5. 50 fr. — Madeleine Tellier (1893).
6. 28 fr. — Adélaïde et Florence Cavé (1884).
7. 42 fr. provenant du legs Elisabeth Lefèvre (1824), et de rentes antérieures à la Révolution, remboursées à la Fabrique, formant ensemble une somme de 841 francs.

Plus les immeubles suivants :

1. 43 ares 34 cent. de terre, sur Babœuf (Legs Froissard).
2. 2 hect. 40 a. de terre (Legs Thérèse Grégoire).
3. 20 ares de pré (Legs Nicolas Mannier).
4. 89 ares 75 cent. de terre, sur Crépigny (Aisne) (Legs Marie Joseph et Catherine Dermigny).
5. 3 hect. 59 a. de terre, sur Babœuf (Legs de M. l'abbé Lemaire).
6. 38 ares 98 cent. de terre (Legs Vve Charmet).
7. 56 ares 80 cent. de terre (Legs Catherine Dautremepuis), loués 937 francs.

§ 6. — Les Ecoles de Babœuf. Les Clercs Séculiers

Dans son étude si consciencieuse et si documentée sur les *Ecoles dans les anciens diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis* (1), notre collègue, M. l'abbé Morel, nous a rappelé les services rendus par l'Eglise catholique à la cause de l'enseignement et de l'éducation du peuple.

Il nous a retracé, avec preuves à l'appui, l'histoire des écoles primaires établies par les évêques de Noyon dans toutes les paroisses du diocèse, avec les règlements élaborés à ce sujet (2).

Nous trouvons à Babœuf un clerc séculier dès le commencement du XVIIe siècle : c'est Edm. De Marquet, dont le nom est gravé sur les murs de l'église de Babœuf à la date de 1606, au milieu d'autres inscriptions ; puis Nicolas Petit, cité dans un acte de 1638.

Les registres paroissiaux nous donnent plus tard, en 1674, la signature de Jean Lobbé, clerc séculier, qui fut enterré dans la chapelle de l'église, le 28 octobre 1680 ; on voit encore sa pierre tombale en face de la petite porte du bas-côté.

Lorsqu'il s'agissait de nommer le maître d'école — ou clerc séculier — chargé d'instruire les enfants, la communauté des habitants se réunissait en assemblée générale. Jean Lobbé étant mort fort regretté de la paroisse, les habitants procédèrent au choix de son successeur.

(1) Un vol. in-8°, Compiègne, 1887.

(2) V. notamment les documents publiés par M. l'abbé Chrétien dans les *Mémoires du Comité Archéologique de Noyon*, T. VIII, p. 158 et s., et T. XVI, p. 140 et suiv.

Voici, d'après les registres paroissiaux, comment se fit cette nomination :

Les paroissiens ayant assisté aux vêpres dans leur église de S. Nicolas, M. Simon, curé, fit au prône l'éloge du défunt, envers lequel la paroisse avait de grandes obligations, et il déclara que, pour le plus grand bien de tous, il était nécessaire de le remplacer par un digne successeur, qui pût marcher sur ses traces.

Après ces paroles, l'office étant terminé, les paroissiens se retirèrent à la porte de l'église, et là, ayant délibéré, ils décidèrent, d'un commun accord, d'accepter comme clerc et maître d'école de Babœuf, Etienne Destrées, de Grandrû, qui s'était présenté. Toutefois, sa nomination ne devait être définitive qu'après l'approbation de Mgr de Noyon ou de son grand vicaire.

Alors, M. le Curé s'étant levé de sa place, dit à haute voix : « Messieurs, vous voyez le choix que nous avons fait ; s'il y a quelqu'un dans cette assemblée qui ne soit pas content, qu'il se lève et le dise en toute liberté ».

Tout le monde ayant témoigné, par une inclination de tête accompagnée d'un silence respectueux, que ce choix lui était agréable, M. Simon, s'adressant alors au sieur Destrées, lui dit : « Magister, vous êtes reçu clerc de cette paroisse, et, en cas de besoin, M. le Greffier vous délivrera un acte de cette délibération ».

Or, les habitants de Grandrû, qui étaient satisfaits de leur maître d'école, firent des difficultés pour le laisser partir, bien que sa nomination à Babœuf eut été confirmée par le vicaire général.

Le 24 novembre suivant, les habitants de Babœuf réunis de nouveau à la porte de l'église, décidèrent qu'un procès serait intenté au sieur Destrées, s'il ne venait pas prendre possession de son poste : ce que voyant, les habitants de Grandrû se résignèrent à laisser partir leur instituteur.

Etienne Destrées exerça ses fonctions à Babœuf durant 47 années, c'est-à-dire jusqu'en 1727, époque à laquelle il fut remplacé par son fils, Louis Destrées.

1727-1751. — Louis Destrées.

1751-1767. — Jean-François Vatin.

En 1767, Jean-Baptiste Vatin succéda à son père. Il exerçait encore à la Révolution.

Une école de filles existait également à Babœuf, dès le commencement du XVIIIe siècle. Nous pouvons nous rendre compte, par le mandement publié en 1724, par Mgr de Rochebonne, évêque de Noyon, du soin apporté par cet évêque à l'organisation des écoles de filles dans les paroisses de son diocèse.

A partir de 1740, les marguilliers de la fabrique de Babœuf portent chaque année, dans leurs comptes de gestion, 4 setiers de blé et 23 livres 2 sols pour le traitement de la *sœur d'école*. De 1748 à 1790, ce traitement fut porté à 8 setiers de blé et 40 sols. Inutile d'ajouter que les parents payaient pour l'écolage de leurs enfants.

Le *Pouillé* de l'ancien diocèse ajoute qu'elle reçoit 70 livres de la commune.

Le clerc avait 40 liv. de la fabrique, plus le casuel et ses droits d'écolage.

En 1793, les écoles furent fermées.

En avril 1794, J.-B. Vatin demande à l'assemblée cantonale l'autorisation d'ouvrir une école publique à Babœuf; sur un certificat de *civisme* et de capacité, l'autorisation lui est accordée.

Pareille autorisation est délivrée le 16 juin suivant à Catherine Destrées, pour une école de filles.

Le 10 janvier 1795, l'administration du canton de Babœuf se réunit pour délibérer sur l'article Ier de la Loi de Brumaire an II, concernant l'organisation de l'instruction publique et d'après laquelle il doit être établi dans chaque canton une ou plusieurs écoles primaires dont le siège sera déterminé par l'administration.

L'assemblée déclare « qu'il faudrait un instituteur dans chaque commune, puisqu'elles ont chacune une maison et un jardin pour l'instituteur et autant pour l'institutrice.

« Considérant que depuis que l'on a installé *trois* instituteurs seulement pour les *dix* communes du canton de Babœuf, qui sont : Babœuf, Salency, Dominois, Béhéricourt, Grandrû, Mondescourt, Appilly, Bretigny, Varesnes et Morlincourt, les maîtres et maîtresses des autres communes ont cessé de faire l'école, il en est résulté que les enfants de ces communes, privés d'instituteurs, ne sont plus allés à l'instruction, qu'ils ne font que jouer dans les rues, manquer de respect aux personnes et aux propriétés et ont totalement oublié ce qu'ils ont appris ;

« Considérant en outre que, d'après le désir des habitants, les maîtres et maîtresses de plusieurs communes ont repris leurs classes ;

« Émet le vœu *qu'un instituteur au moins* soit *rétabli* dans chaque commune *comme avant la Loi de l'an II* sur les écoles » (1).

Nous avons relevé dans les registres paroissiaux les signatures apposées au bas des actes de mariage.

On verra par les chiffres que nous donnons ci-après, que les écoles étaient très fréquentées à Babœuf à la fin du XVIIe siècle ; la moyenne des hommes qui savent signer est bien supérieure à celle des communes voisines. Les

(1) Extrait du Reg. des Délibérations du canton de Babœuf (Arch. dép.)

clercs Lobbé et Destrées remplissaient consciencieusement leurs fonctions :

HOMMES :

De 1691 à 1700 :	48 mariages,	38	signatures, soit	79 %
1701 à 1710 :	51 —	32	—	62
1711 à 1720 :	47 —	30	—	64
1721 à 1730 :	57 —	39	—	68
1731 à 1740 :	58 —	41	—	70
1741 à 1750 :	38 —	31	—	81
1751 à 1760 :	46 —	35	—	76
1761 à 1770 :	48 —	35	—	73
1771 à 1780 :	37 —	30	—	81
1781 à 1790 :	34 —	26	—	76

En 1804, Marie-Aimable Cassel, âgée de 23 ans, est nommée institutrice à Babœuf ; elle recevra des parents, 0 fr. 60 pour les élèves de 1re classe et 0 fr. 50 pour les autres.

Le 14 février 1806, J.-B. Vatin, instituteur depuis 1767, fait observer que ses émoluments ayant diminué pendant l'époque révolutionnaire, où les écoles et les offices étaient interrompus, il aurait droit à une augmentation.

Le conseil municipal décide que chaque chef de famille sera tenu de lui payer 3 francs par an. Il recevra en outre 0 fr. 40 par mois pour les commençants, 0 fr. 50 pour ceux au-dessus, 0 fr. 60 pour les écrivants et 0 fr. 75 pour ceux qui seront au calcul.

Le 24 juin 1806, le conseil accorde à la sœur d'école Marie-Josephe Dermigny, installée depuis le mois de janvier, 0 fr. 50 cent., qui lui seront payés par chaque chef de famille.

Les parents payeront en outre par mois 0 fr. 40 pour les commençantes, 0 fr. 50 pour celles qui liront, 0 fr. 60 pour celles qui écriront ; la sœur jouira de l'école et du jardin dit *de l'école des filles*.

Le 2 décembre 1812, le sieur Vatin est remplacé par

Nicolas-Théodore Souaille, lequel, dans la séance du 15 mai 1813, demande à faire revivre un antique usage de cette commune, qui consiste à percevoir une gerbe de blé sur chaque particulier, pendant la moisson et dans le champ même. Ce qui est accordé à l'unanimité.

Clercs-laïcs après la Révolution.

1794-1812. J.-B. Vatin (l'ancien clerc séculier).
1813-1836. Nicolas-Théodore Souaille.
1836-1844. Boulanger.
1844-1850. Joseph Mourot.
1850-1853. Louis Loire.
1853-1874. David-Pierre Remy.
1874-1879. Narcisse Bouin.
1879-1882. Armand Delavierre.
1882-1897. Georges Trézel.

Pour terminer le chapitre de la paroisse, nous rappellerons qu'au point de vue *judiciaire,* Babœuf dépendait, pour la majeure partie, du bailliage royal de Noyon. Seul le fief des Onze Mazures (Pont-à-la-Fosse) — dont nous parlerons plus loin — ressortissait au bailliage de Chauny.

Le cadre de cette notice ne nous permet pas d'expliquer ici les circonstances qui avaient amené cette organisation ; nous renverrons le lecteur au chapitre intéressant que M. Mazière a consacré à ce sujet dans les Mémoires du Comité archéologique de Noyon (1).

Au point de vue *fiscal, administratif* et *militaire,* la paroisse de Babœuf dépendait :

De l'élection et de la subdélégation de Noyon, dans la généralité de Soissons ;

Et du gouvernement particulier de Noyon dans le gouvernement général de l'Ile de France.

(1) Tome XI p. 230-236.

CHAPITRE III

Biens et Revenus de l'Abbaye de Saint-Éloi de Noyon à Babœuf

§ I. — Les donations des rois de France

Nous avons essayé de retracer dans le Tome X des Mémoires du Comité Archéologique de Noyon (1) l'histoire de l'abbaye fondée au XIIe siècle, par saint Éloi, à l'est de la ville de Noyon, sous le vocable de saint Loup, évêque de Troyes.

Ce monastère, où le saint évêque fut inhumé en l'année 659, fut dans la suite désigné sous le nom *d'abbaye Saint-Éloi*. Les rois de France et les évêques de Noyon la gratifièrent de possessions considérables dans le Noyonnais, et notamment à Babœuf.

Dans la charte confirmative délivrée vers l'an 982 par le roi Lothaire, on lit ce qui suit :

« ... *Confirmamus et villas quas à progenitoribus nostris regibus, Clodovœo scilicet et Ludovico, sibi datas, antiqua possessione eadem ecclesia tenuit, ut ea libertate in perpetuum possideat, qua regalis celsitudo quœ ipsi dedit, possideat. Horum hœc sunt nomina : Carisiolas, Remimberticurtem, Manencurtem, Sigericurtem, Badincurt,* Babodium *cum molendino uno et coloniis, et terris et pratis quam plurimis ; ...* » (2).

(1) Tome X. des *Mémoires du Comité* (1893) pp. 137-205.

(2) Ibid. p. 143. — Arch. de l'Oise. H. 2128. Inv. somm. p. 141. — Dans une bulle datée du 11 avril 1135, le pape Innocent II confirme aux religieux : « *altare S. Medardi, cum suis appendiciis, et villam Batbodii, cum terris, vineis, pratis, silvis et aquâ ;* » (D. Grenier.)

Les rois mentionnés sont vraisemblablement Clovis II (638-656) et Louis le Débonnaire (814-840).

Nous avons parlé, dans le chapitre précédent, de la donation faite en 1105, à l'abbaye de Saint-Éloy, par le châtelain Hugues et l'évêque Baudry, de l'autel du Mont-Médard avec ses dépendances, les grosses dixmes, etc. (1).

Pendant tout le cours du moyen-âge, les religieux unirent tous leurs efforts pour arrondir et augmenter leur domaine de Babœuf.

En 1155, il achètent à ceux de Longpont 5 muids de terre entre Waripont et Babœuf; en 1168, ils font avec les mêmes un important échange de possessions contiguës à leurs fermes respectives de Babœuf et d'Héronval, afin de faciliter l'exploitation de leurs terres et la perception des revenus.

Nous trouvons dans l'acte d'échange les lieux dits suivants : La Croix de Foulques, le Champ du Sentier, « *ad piere asnerec* », « *ad longum buel* », le Champ Faitin, « *ad Rosellum, ad Esclopel, ad tivias, in Warenvalle* », le Champ Mannier, le Champ Fulbert, « *ad bus Gunteri* », la Cousturelle, « *ad arundinem, ad Genestoi* » etc. (2). On pourra les rapprocher de certaines dénominations employées de nos jours.

En 1176, ils cèdent à ceux de Longpont, moyennant un cens annuel de 10 sols, le bois qu'ils avaient sur la montagne de Grandrû, t. d. p. au bois d'Ongne « *nemore Ungnensi* »; d. p. aux bois Raoul de Guni et de Guillaume de Vilette et aux bois d'Héronval (3).

Dès une époque très reculée, les religieux avaient à Babœuf pour les représenter, deux officiers principaux : l'*avoué* et le *maire*.

(1) V. plus haut p. 25 et Pièce justificative N° 2.
(2) Archives de l'Oise, H. 1970 et *Cart. d'Héronval*, p. 14.
(3) Arch. de l'Oise, H. 2078.

Ducange a consacré plusieurs colonnes de son *Glossaire* (1) à la définition des avoués. Leurs fonctions consistaient non seulement à plaider les causes des églises auxquelles ils étaient attachés, mais aussi à administrer leur temporel, à accepter les dons qui leur étaient faits. Ils rendaient de plus la justice dans les lieux où ce droit appartenait aux églises dont ils étaient représentants.

Ils étaient souvent choisis parmi les laïcs, soit par le pouvoir temporel, soit par l'abbé et les religieux. On les appelait encore : *defensores ecclesiarum, tutores* et *actores, munburdi, pastores laïci, causidici.*

Les avoués disparurent avec le développement de la civilisation, la nécessité de la protection ne se faisant plus sentir.

Les *maires*, eux, avaient un rôle moins important : ils étaient principalement chargés d'assurer à l'abbaye la perception de ses revenus (2).

Ces deux offices, la mairie et l'avouerie, avaient été, comme toutes les charges analogues, érigés en *fiefs*. Nous allons rappeler quelques actes qui aideront à nous donner une idée assez exacte de ces fonctions.

§ 2. — L'Avouerie de Babœuf

Le plus ancien des avoués de Babœuf, dont le nom ait été conservé, est le chevalier Heverard, qui vivait au commencement du XIe siècle. Cet Heverard avait pris l'habitude de percevoir chaque année un droit sur le vin produit à Babœuf, et il avait continué à exiger cette

(1) *Verbo* Advocati.

(2). V. A. Ponthieux : *Notice sur Apilly* et l'analyse sommaire du cartulaire du chapitre cathédral : mairies d'Apilly, de Damery, de Douvieux, d'Ecuvilly, d'Ercheu, d'Esmery, de Hombleux, de Larbroye, etc., etc.

coutume jusqu'à sa mort, malgré l'excommunication pontificale inscrite dans le privilège de l'abbaye de St-Eloi (1).

Sa fille et héritière, ODE, se maria trois fois. Du temps de ses deux premiers maris, elle continua à percevoir le droit exigé par son père ; mais se trouvant malade, poursuivie par les avertissements continuels de l'évêque, elle en fit l'abandon, « *et festucam demissionis super altare S. Eligii transmisit* » du consentement de Névelon, son mari, qui, à la prière de l'évêque, jura sur l'autel de St-Eloi d'observer cet abandon.

Nous donnons aux pièces justificatives cette curieuse charte, datée de l'année 1083 (2). On y voit figurer avec l'évêque de Noyon, le châtelain, les moines, les clercs, Névelon, le « *manumissor* », plusieurs chevaliers du voisinage et Samson, maire de St-Eloi.

Un siècle plus tard (1189), l'avouerie était passée à RENAUD DE MAGNY, second fils de Simon, seigneur de Magny (3) et d'Agnès de... Son père était mort en 1188, à l'abbaye d'Ourscamp, où il avait pris l'habit religieux à la fin de ses jours. Son frère aîné, Regnier, avait épousé Mauduite de Coucy et fut seigneur de Magny, de 1188 à 1204 (4).

(1). Nous avons reproduit dans notre *Histoire de l'abbaye de St-Eloi* (p. 145) cette terrible formule d'excommunication : « *Si quis vero præsumptor, aut temerarius homo inventus fuerit, sive clericus, sive laïcus, qui hoc omnia evellere tentaverit, aut in aliquo minuere, aut disrumpere voluerit, sciat se Dei omnipotentis odio, et Domini nostri apostolorum principis Petri, atque Pauli et omnium Sanctorum anathematis vinculo innodatum, et cum Diabolo et cum Juda traditore Domini nostri Jesu Christi, eterni incendii supplicio concremandum, nec unquam præfato anathemate absolvendum, nisi resipuerit, et ad satisfactionem venerit. Fiat, fiat, fiat...* »

(2) Arch. de l'Oise. H. 1970. — D. Grenier. T. 194. — *Annal. bened.* F. 4 p. 509.

(3) V. Cart. de Morienval. p. 6. — Cart. d'Ourscamp, p. 192, 202, 209, 235, 250 et 253.

(4) Cart. d'Ourscamp. p. 113, 115, 116, 117, 118, etc.

La femme de Renaud s'appelait Cécile, elle était sœur d'Hugues, seigneur de Guny (1).

Une transaction, passée en cette année 1189 entre ledit Renaud et les religieux de St-Eloi, va nous donner quelques détails intéressants sur les droits et les devoirs de l'avoué. Nous reproduisons ici l'analyse sommaire de la charte donnée par M. Roussel, archiviste (2).

« La maison de l'abbaye, sise à Babœuf, possède, dans la forêt de « *Lovetain* », le droit de prendre ce qui lui est nécessaire pour bâtir, brûler, faire des haies autour des récoltes, pour les vignes et les pressoirs; ces choses seront prises dans la partie du bois affectée aux communs usages, quand on pourra les y trouver, sinon, on pourra les prendre dans toute la forêt.

L'abbé sera tenu d'ordonner au moine qui résidera dans la maison de Babœuf de ne faire couper que les bois nécessaires au service de cette maison.

Le bois contigu à la susdite forêt appelée Quesnoy, « *Kaisnetum* », appartient en propre à l'abbaye qui peut le donner, le couper ou le vendre.

Si des délits sont commis dans ce dernier bois, la moitié des amendes sera pour le seigneur, et l'autre moitié pour l'abbaye.

Le maire de Babeuf fera signifier par le doyen « *per decanum* », le jour auquel les plaintes seront déposées, soit devant le moine, soit devant l'avoué, dans la maison de St-Eloi, à Babœuf.

Au sujet des amendes qui sont partagées entre l'avoué et l'abbaye, aucune des deux parties ne pourra en absoudre les délinquants sans le consentement de l'autre.

Si l'on en vient au duel, il aura lieu à Noyon, devant

(1) Elle est nommée Sizylie *de Balbodio*, dans les anciennes chartes. Elle survécut à son mari et ne mourut qu'en 1218.

(2) Arch. de l'Oise, H. 1971. — Voir le texte aux pièces justificatives.

le tribunal de St-Eloi et l'avoué percevra, comme à Babœuf, ce qui lui appartiendra.

On doit tenir trois fois par an, un plaid général à Babœuf, où les habitants du village fourniront un « past » convenable, « *procurationem condignam* », à l'abbé et à l'avoué.

Si d'un commun accord, ce plaid n'était pas tenu, les redevances accoutumées devraient néanmoins être payées.

Les habitants de Babœuf pourront aller librement aux four, moulin, pressoir, qu'il leur plaira.

Si l'avoué envoie ses porcs à la paisson, « *ad pastionem* » dans la forêt de Louvetain, le moine de Babœuf pourra y en envoyer 20 des siens.

Si des porcs étrangers y sont admis moyennant une somme d'argent, le moine pourra envoyer 40 porcs sans rien payer.

Si aucun porc n'y est envoyé par l'avoué ou par des étrangers, le moine ne devra pas en envoyer. »

Ces conventions furent approuvées par Agnès, mère de Renaud, et Cécile, sa femme, en présence d'Hugues, doyen de Noyon, de Michel, doyen de Meaux, de Jean, abbé de Ham, de trois chanoines nommés Enguerrand, Jovin et Wermond, de Simon, curé de Mont-Médard, de Raoul, comte de Soissons, Raoul le jeune, châtelain de Nesle, Regnier de Magny, Guy, son fils, Geoffroi de Ville, Hugues de Betencourt, Alard de Crisolles et Barthélemy de Dives. (1).

Renaud de Magny ne paraît pas avoir laissé d'enfants. Il accompagna Philippe d'Alsace en terre sainte, pendant la 3e croisade et fut tué à la prise de Ptolémaïs en 1191. (2).

(1). Arch. Oise. H. 1971. 2 p. parch. — V. Pièces justificatives.

(2) *Recueil des historiens des Gaules*. T. XVII. p. 512. « *Reginaldus de Magni occisus in prælio.* » — Dans un acte de 1195, il est parlé de la maison de feu Renaud de Magny « *beate memorie* ». Cart. du chap. cath. f° 192.

L'avouerie passa à son fils appelé aussi RENAUD DE MAGNY. (1)

En 1213, celui-ci donna son consentement à ce que le cours de la fontaine du Mont de Babœuf, qui traversait sa vigne, demeure en l'état qui est porté dans ses titres. (2).

La même année, aux environs de la S. Mathieu, l'archevêque de Reims, Albéric Humbert de Hautvillers, ayant traversé la ville de Noyon à la suite de l'armée du roi, tomba malade à l'abbaye de S. Eloi. Pour qu'il puisse se rétablir, l'abbé le fit conduire à la ferme de l'abbaye à « *Babue* » où il fut accueilli avec beaucoup d'égards et de libéralité.

Pour témoigner sa reconnaissance, l'archevèque fit constater par une charte authentique, qu'il avait été reçu dans la ferme par pure charité de la part de l'abbé et de ses religieux, et que cette hospitalité momentanée ne devait à l'avenir obliger en quoi que ce soit l'abbaye de St-Eloi. (3).

Renaud II de Magny, qui avait épousé Hawid de Varesnes, mourut en 1222, (4) après avoir fait, en faveur de l'église de Babœuf et des établissements du voisinage, de nombreux legs que nous allons rapporter ici :

A l'abbaye d'Ourscamp, tous ses droits sur le Clos S. Paul à Guny, avec 6 muids de bois au Bois-Milon, tenant à la forêt des religieux ;

(1) Il ne faut pas confondre ce Renaud de Magny, avoué de Babœuf, avec le seigneur de Magny, châtelain de Coucy. Ce sont deux personnages bien distincts qui figurent parfois dans le même acte. (V. *Cart. d'Ourscamp*, ann. 1214, p. 545). Le châtelain de Coucy, mort en 1218 ou 1219, laissait une veuve nommée Eléonore qui se remaria à Henri de Châtillon.

V. à ce sujet la notice que M. Melleville a consacrée aux *Châtelains de Coucy*, br. in-8° 1855.

(2) Arch. de l'Oise. H. 1972.

(3) Ibid.

(4) Le 22 Avril, dit le P. Labbé.

Au Chapitre de Noyon, 2 muids de blé sur la grange de Babœuf, pour son anniversaire ;

A l'abbaye de S. Eloi, la part qu'il possédait dans la terre de Jean Villain et toute la vigne de Constance (?) avec réserve d'usufruit pour sa femme ;

A S. Barthélemy, le pré Hérel, à charge d'un denier de cens au seigneur foncier ;

A S. Lazare de Noyon, un muid de blé de rente perpétuelle sur la grange de Babœuf ;

A l'hôpital S. Jean de Noyon, un autre muid de blé sur la même grange ;

A S. Pierre de Brétigny, la meilleure de ses vignes de Pinel (?) et un muid de blé à Juvegny, mesure de Soissons ;

A Colard de Coucy, la vigne de Lambert Brusle à Guny ;

A Brétigny, *« militi suo »*, 2 muids d'avoine à Juvegny, mesure de Noyon ;

A Warimpont (?) 3 muids de vin au vinage de Selens ;

A sa nièce, 3 muids de vin au même vinage, qui retourneront à la nouvelle abbaye de Beaulieu, après le décès de ladite nièce ;

A l'hôpital de Pontoise, 3 muids de blé sur la grange de Varesnes, et à l'église dudit lieu, un muid sur la même grange ;

A l'église de Babœuf et à celle de Varesnes, à chacune un muid d'avoine, sur la grange de Varesnes ;

A l'hôpital de la rue S. Eloi et à celui de la rue S. Maurice, à chacun un muid de blé, à perpétuité ;

Aux Templiers, son cheval avec trois caparaçons de fer ;

Aux curés de Noyon, cinq sous à chacun, prêtres et curés.

Renaud rendait en outre aux hommes de Varesnes le droit d'usage dans le bois de Louvetain, et à ceux de Morlincourt les droits qu'ils avaient du temps de son père.

Ces donations furent faites en présence du sous-prieur d'Ourscamp, du frère Arnoux, moine, du prieur de Brétigny, de Pierre, curé de Babœuf, et des chevaliers Jean de Brétigny, Florent de Ville, Renaud de Sermaize, etc.

Il léguait encore dix livres de ses meilleures terres pour la fondation d'une chapelle, à la volonté de Jean de Hangest, Jean d'Orsin et de Jean de Brétigny.

Enfin, il remettait ses meubles entre les mains dudit Jean de Hangest, de sa femme Hawid, de Renaud de Sermaize, Jean de Brétigny et Jean d'Orsuy, pour être distribués comme bon leur semblerait, en présence du curé de Babœuf. Ceux-ci furent chargés de l'exécution du testament auquel Hawid et les sœurs de Renaud avaient donné leur consentement (1).

Deux ans après la mort de Renaud (1224), nous voyons Ade, dite *Comtesse*, approuver, en qualité d'*avouée*, un échange fait entre l'abbaye de S. Eloi et un habitant de Babœuf. Raoul, dit « *Flamens* », son fils aîné, confirme cet échange en présence des échevins de Babœuf spécialement convoqués dans la ferme de l'abbaye (2).

Nous pensons que cette Ade, dite Comtesse, doit être Hawid, veuve de Renaud de Magny, dont il vient d'être parlé.

Le surnom de Flament donné à son fils aîné nous permet de faire deux suppositions :

1° Ou bien elle était fille et héritière de Raoul Flament, sgr de Canny-Varesnes, dont elle transmit le nom et le titre au fils aîné qu'elle eut de son mariage avec Renaud de Magny ;

2° Ou bien elle avait épousé en 1res noces Raoul Flament, dont elle eut un fils, également nommé Raoul Flament (3).

Quoi qu'il en soit, Hawid épousa ensuite le chevalier

(1) Archives de l'Hôpital de Noyon. Pièce cotée B. 3. V. Pièce justificative N° VII.

(2) Arch. de l'Oise. H. 1792.

(3) V. P. Anselme. *Hist. généalogique...* — M. Margry dans son *Catalogue des Seigneurs de Canny-Varesnes*, croit pouvoir affirmer qu'Hawid (ou Helvide) était la fille de Raoul III, cité dans des actes de 1199 à 1238.

Hugues, dit *Haves,* dont elle eut Florent de Varesnes, sire de Forceville (1).

Elle vivait encore en 1261. Les religieux de Saint-Barthelémy, en considération de la donation que leur avait faite Renaud de Magny, lui accordèrent alors le droit de faire élever au château de Varesnes, un oratoire et un autel, en raison de ses infirmités, « *ob impotenciam proprii corporis... cùm non possit commodè ad parrochialem ecclesiam de Varesnes ad presens accedere ob missam et divina audienda...* » (2).

A partir du XIIIe siècle, nous n'avons plus rencontré de documents concernant l'avouerie. Il est à croire que cette charge, n'ayant plus de raison d'être, en présence des progrès de l'administration royale ou seigneuriale, fut supprimée naturellement.

§ 3. — La mairie. Les échevins.

La principale fonction de ces maires *féodaux* consistait à percevoir les revenus de l'abbaye. On trouvera dans les chartes que nous reproduisons plus loin les noms de quelques maires de Babœuf:

1063. Samson, maire de S. Éloi.
1155-1169. Jean, maire de Babœuf et Nicolas, son frère.
1224. Barthélémy.

12 Décembre 1383. « Guillaume Cachemarée, de Babœuf, tient ung fief qui contient *mairie* à Babœuf, consistant en

(1) *Cart. d'Ourscamp*, p. 449 — V. ci-après le chapitre IV.
(2) Arch. de l'Oise. H. 512 « *Domina Hawidis de Varesnes, relicta domini Renaldi, quondam domini de Magni* ».

une maison, terres ahennables, vingnes, prés et en prouffictz d'explois de justice, qui peut valoir par an 14 livres. »

Duquel fief sont tenus trois arrière-fiefs :

1° Jean Du Pré le jeune, pour un fief sis à Babœuf, consistant en terres, prés et vignes : 6 liv. par an. Les deux autres fiefs sont tenus par Raoul de Sorel, écuyer, à cause de sa femme et Me Simon Boulengier, et consistent en terres *ahennables* à Babœuf : 50 sols par an (1).

En 1602, le fief de la Mairie, appartenait à Charles de Troussures, écuyer, sgr dudit lieu et à Marie de Goussencourt, sa femme. Ils demeuraient à la Neuville-en-Beine.

Par acte du 12 Juin 1602, passé devant Waneng Morel, notaire à Noyon, ils baillèrent à ferme le « fief, terre et seigneurie de la mairerie de Babœuf, terres, vignes, prés et rentes... » moyennant 20 écus d'or sol.

Le fermier était alors Eloy Henne, en vertu d'un bail fait par feu Philippes Piat, vivant seigneur dud. fief. Il lui restait 5 ou 6 ans à faire (Min. de Me Pain).

Le sgr de Canny acheta ce fief dans le courant de cette même année.

L'acte de 1224 nous parle des *échevins* de Babœuf : Gontier Ledru, Aubri Dienne et Guillaume Le Boulanger, convoqués avec le maire Barthélemy dans la ferme de l'abbaye...

Faut-il voir dans ces échevins les représentants d'une organisation municipale, telle que nous la comprenons aujourd'hui ? Nous ne le pensons pas. C'étaient sans doute des hommes de confiance, chargés d'assister le maire ou l'avoué dans les audiences, et nommés par les religieux (2).

(1) Arch. Nat. P. 136. N° 170.

(2) Arch. de l'Oise. H. 1972. V. plus loin p. 89. — Il y avait également des échevins à Caillouel au XIIe siècle. *Cart. d'Héronval*, p. 11.

§ 4. — La Cense de l'Abbaye. Le Clos.

On a pu voir par ce qui précède que les religieux possédaient à Babœuf un domaine assez étendu. Ils avaient fait bâtir près de l'église une grande ferme et des bâtiments nécessaires à l'exploitation (1). En 1213, Jean, châtelain de Noyon et de Thourotte, leur avait donné le droit de prendre, dans sa carrière de *Montmédard*, sur la montagne, tous les matériaux qui leur seraient utiles pour bâtir et entourer de murs la ferme de Babœuf, ainsi que la marne nécessaire pour les terres et les vignes de ladite ferme (2).

Jusqu'au XIIIe siècle les terres furent cultivées sous la direction d'un ou de plusieurs religieux (3).

(1) Voir les échanges et ventes de 1155 à 1168. Arch. de l'Oise. H. 1970 et la transaction de 1189. Ibid. H. 1971.

Comme on le verra plus loin, la ferme de l'abbaye se trouvait entre l'église et l'ancien château. Le bâtiment principal, construit sur une cave fort spacieuse qui existe encore, était à côté de l'église. On le voit figuré sur un ancien plan de Babœuf que nous donnons d'après M. Peigné Delacourt.

Le 12 Décembre 1383, les religieux firent la déclaration suivante :

« C'est la déclaration des rentes et revenus de la temporalité que les religieux, abbé et couvent de l'église de S. Éloy emprés Noyon, tiennent et possessent en main-morte soubz le Roy en son bailliage de Vermandois et ailleurs.....

... Item, à Babœuf, en l'exempcion de la prévosté de Chauny, une maison en lequel, en cette ville du territoire et destrois d'environ, ils ont eu commune avec noble homme le sire de Canny, toute justice, fourfaictures et espaves...

Item, oudit terroir, ont une place nommée *les Platz* de Babœuf, où ils ont seuls toute justice, fourfaictures et espaves comme dessus et y appent XXXVIII moyes de terres arables, XI faulx de pré, XVII sestiers de vingnes, deux petits molins... et menus cens portans lods et ventes, terrages, rentes de grains, vinages et rente de vin, tant en ladicte ville comme en aucuns villages d'environ; peut valoir par an : grains, LX muis mesure de Noyon; argent, I livre; X quiefs (chefs, têtes ?) de poulaille et VI tonneaux de vin... etc. (Arch. Nat. P. 50. N° 2).

(2) Arch. de l'Oise. H. 1974.

(3) En 1257, les religieux de Longpont louent pour 12 ans aux *religieux de la maison de Babœuf*, 17 setiers de terre près de la ferme en échange de 17 autres setiers près d'Héronval (Ibid. H. 1972).

Plus tard, au siècle suivant, les religieux n'exploitèrent plus par eux-mêmes; ils affermèrent leur domaine.

Au mois de février 1385, ils louent à Martel de Cauchi, écuyer, et Marie, sa femme, demeurant à Babeuf, la maison, manoir, jardin et tout le lieu de l'abbaye à Babeuf, avec les pressoirs, maisons, seize muids cinq setiers et dix-huit verges et demie de terre labourable, à l'exception de « tout le toit de le grant sale », moyennant quatre setiers de blé, moitié froment, moitié méteil, par setier, quand les terres porteront ou devront porter blé, et deux setiers d'avoine par setier, quand elles porteront mars (tout ce grain, à la mesure de Noyon, conduit et livré en l'abbaye de Saint-Éloi) et 12 livres parisis par an, à charge de fournir à l'abbé, ses gens et ses chevaux, un « past » pour un jour entier seulement (1).

Le bail fut continué en 1392, par les enfants de Martel de Cauchi : Jean de Cauchi, dit Martel, écuyer, demeurant à la Neuville le Roy, et Colart, son frère, resté à Babœuf (2).

Par acte du 29 septembre 1429, l'abbé et les religieux consentirent un nouveau bail au profit de « noble homme Jehan de Béhéricourt, chevalier ». Ils lui cédaient leur maison, jardin, colombier, lieu et pourpris de Babeuf, avec trente muids de terre et quarante faulx de pré, mesure de Babeuf, et trois mancauts de bois au terroir d'Héronval, moyennant quarante muids de grain, mesure de Noyon, deux tiers blé et un tiers avoine, et 16 livres parisis.

Mais dès la première année de son bail, le nouveau fermier fut éprouvé par le passage des ennemis.

La grange de la maison de Babeuf, en laquelle avaient été mis tous les grains de la cense, ayant été « arse et destruite par la fortune de la guerre et par les ennemis et adversaires du roy notre sire », Jean de Béhéricourt prétendit qu'il n'était pas tenu de payer le fermage de 1430,

(1) Arch. de l'Oise. H. 1974.
(2) Ibid.

attendu que la grange avait été brûlée avant le terme de la Chandeleur, auquel il était tenu de payer partie de son fermage.

L'abbé et les religieux ne l'entendaient pas de même. Une procédure s'engagea. Des arbitres furent nommés de part et d'autre : ce furent Mahieu Feré, Jehan Cuerdor et Guillaume Baquet, de Chauny.

Par sentence rendue le 21 août 1431, Jehan de Béhéricourt fut condamné à payer aux religieux de St-Eloi 24 muids de blé et 6 muids d'avoine, mesure de Noyon, et 16 livres parisis, plus les dépens fixés à 16 livres parisis. (1).

Au cours des guerres religieuses qui désolèrent le Noyonnais pendant la seconde moitié du XVIe siècle, la cense de Babœuf fut encore brûlée et ruinée.

Les religieux baillèrent, en 1561, pour une durée de 98 ans, à Michel de Gaillart, écuyer, seigneur de Dyon, demeurant à Appilly, Nicolas Bert et Sébastien Carpentier, laboureurs à Babœuf, la cense de Babœuf avec les terres, prés, terrages, grosses dîmes et les deux tiers des menues dîmes de Babœuf (les terres comprenant deux cent quarante setiers, les prés quarante faulx, les terrages se prenant sur quinze setiers de terre), les deux tiers des oblations de l'église aux six fêtes principales de l'année, *à charge de rebâtir tous les édifices de la cense qui ont été brûlés, ruinés et démolis par les dernières guerres,* de rebâtir la maison suffisamment grande pour loger les censiers et la faire couvrir de tuiles, la grange pour y entasser huit mille gerbes de blé et quatre mille gerbes d'avoine, les étables pour loger douze chevaux et douze vaches et les bergeries pour trois cents moutons, ces divers bâtiments couverts de chaume « d'esteulles », réparer et entretenir le colombier et la fontaine, cultiver les terres et héritages demeurés « en riez et savart », et en outre moyennant soixante-neuf muids de grain, deux tiers blé et

(1) Archives de l'Oise. H. 1983.

un tiers avoine, quatre setiers de pois, 37 livres parisis, trois pourceaux de la valeur de 6 livres parisis chacun, six chapons et six poules, quarante paires de pigeons et 40 sous tournois au jour des Rois pour la récréation des religieux. (1)

On voit par là quelle était l'importance du domaine au XVIe siècle.

Cependant les terres de la ferme furent divisées quelques années plus tard (1569). Antoine Maréchal et Nicolas Fortin en prirent 37 setiers moyennant 45 setiers de blé et 22 setiers 2 mancauts d'avoine ; Jean Boullet, 86 setiers moyennant 2 muids 6 setiers 1 mancaut 3 boisseaux de blé et un muid 3 setiers 1 mancaut 3 boisseaux d'avoine ; Antoine Gensse, 17 setiers ; etc. (2)

La cense ainsi diminuée fut louée à Antoine Boucher. On peut voir aux Archives de l'Oise, une transaction de 1609 entre le procureur de l'abbé et ledit Boucher, par laquelle l'abbé quitte à Boucher les 1,000 livres qui lui avaient été adjugées par arrêt du Conseil privé du roi, pour les améliorations par lui faites à la ferme de Babeuf et pour les labours, semences et amendements. « Boucher prendra à son profit, sans rien payer, la dépouille des terres qu'il a fait ensemencer, tant en blé que navette, soit trente-trois setiers, comme aussi celle des terres qui sont ou seront chargées en mars, comme aussi les blés et mars qui proviendront des terres qu'il a baillées à moitié à Claude Riquier et quatorze faulx de pré ; Boucher pourra engranger ces récoltes au lieu où il demeure à présent, à charge de laisser ce lieu avant la Chandeleur prochaine... » (3)

Finalement, les bâtiments de la ferme étant à peu près

(1) Arch. de l'Oise. H. 1974. — Une sentence du baillage de Noyon rendue l'année suivante entre les religieux et leurs fermiers, nous apprend que le prix du setier de blé était alors de 30 sous tournois, et le prix du setier d'avoine, de 20 sous. (Ibid. H. 1983).

(2) Ibid. H. 1974.

(3) Arch. de l'Oise, H. 1983.

tombés en ruine, l'emplacement fut baillé à cens et surcens en 1647, à charge par les preneurs d'y établir de nouvelles constructions.

Nous allons reproduire l'acte de bail extrait des « registres du greffe de l'abbaye royale de St-Eloi de Noyon » :

Plais tenu en l'auditoire de l'abbaye de S. Eloi de Noyon par nous, Jean de S. Massens, bailly général.

Du mercredi vingt-deuxième jour de mai mil six cent quarante-sept, issue de nos dits plais, s'est présenté le procureur fiscal qui a remontré que, par sentence du vingt-septième avril dernier, il auroit été ordonné que la ferme de Babœuf, appartenant à ladite abbaye, tenant d'une lisière à l'église de Babœuf, d'autre lisière à Monsieur le Marquis de Nantouillet, d'un bout à la plaine dudit Babœuf, d'autre bout à la rue Guedine et à la rue de Monchy, seroit baillée au plus offrant ; en conséquence de quoi ladite ferme auroit été publiée au prône de l'Église paroissiale dudit Babœuf à trois jours de dimanche consécutifs. La première annonce et publication fut le dimanche cinquième jour du présent mois, et le mercredi en suivant, auroit icelle été mise à prix par Jean Lescart, vigneron, demeurant à Babœuf, à la somme de dix-huit livres de surcens et douze deniers de cens. Et le dimanche douze dudit mois de mai, ayant de rechef ledit lieu ou *héritage où étoit la ferme*, été publié, auroit été enchéri mercredi dernier à vingt livres par Pierre de Saint-Quentin et surenchéri, par Claude Carbonnier, à vingt-deux livres. Ayant été ordonné que ledit bien et héritage seroit de rechef publié, la dite publication et annonce ayant été faite dimanche dernier au prône de la dite messe paroissiale comme il appert par le certificat du sieur curé du dit lieu. En conséquence de l'annonce faite au dit prône que l'adjudication du dit héritage se feroit définitivement à ce jourd'hui, auroit été le dit lieu et héritage, mis à prix par Charles Villain à vingt-trois livres

dix sols, par Claude Carbonnier à vingt-quatre livres, à la charge des frais et de *bâtir* sur le dit lieu et héritage pour assurance des dits cens et surcens; par Jacques Lécart, charron, à vingt-quatre livres dix sols aux dites charges; par le dit Carbonnier à vingt-cinq livres, et par le dit Jacques Lécart à vingt-cinq livres dix sols, auquel après plusieurs publications le dit lieu et héritage est demeuré à la dite somme de vingt-cinq livres dix sols de surcens et douze deniers de cens et de bailler caution; à quoi satisfaisant, nous auroit à l'instant présenté Flourent Maréchal, laboureur, demeurant à Babœuf, à la charge que la dite prise et adjudication demeureroit à son profit pour la moitié, ce qui a été accordé par le dit Lécart; et ensemble se sont obligés et obligent solidairement au payement des dites vingt-cinq livres dix sols de surcens et douze deniers de cens, sans division, qu'ils seront tenus de payer à Monseigneur l'abbé de ladite abbaye de S. Eloy, ou à son receveur, au jour de la Toussaint, et de *bâtir en dedans six ans pour six cents livres de bâtiments*, solidairement comme dit est, et demeureront à ce tous leurs biens affectés ou hypothéqués pour la continuation du dit cens ou surcens non rembour-sable, et à la charge de payer les frais. Et à l'instant, les dits Lécart et Maréchal sont demeurés d'accord qu'ils ne pourront céder aucune portion de leur moitié, sinon du consentement l'un de l'autre. La première année de payement desdits cens et surcens échoira au dit jour de fête de Toussaint de l'année que l'on comptera mil six cent quarante-huit, et ainsi continuer à l'avenir; et ne pourront les dits preneurs toucher aux matériaux et *brocailles*, ni en disposer aucunement qu'ils n'aient au préalable fait achever le bâtiment qu'ils sont obligés de faire et iceux fait recevoir par devant nous. Et après la construction des dits bâtiments, le surplus des matériaux et brocailles demeurera à leur profit, et ne pourront céder leur droit à autre personne sans l'exprès consentement du dit

seigneur abbé de la dite abbaye. Et a le dit Maréchal signé, et quant au dit Lécart, sur ce interpellé, a déclaré ne savoir écrire ni signer, et a fait sa marque. Signé à la minute : Flourent Maréchal et de St. Massens ; la marque du dit Jacques Lecart est faite en cette forme : (1).

Au XVIIIe siècle, quatre maisons et leurs dépendances se trouvaient bâties sur l'emplacement de la cense. Par acte du 28 janvier 1734, Denis de St-Quentin, vigneron, Jean Boisset, aussi vigneron, Louis Vignon, Jean Goret, Pierre Capelle, charron, et Marie-Marguerite Lescart, sa femme, reconnurent être possesseurs desdits immeubles et s'engagèrent à continuer le paiement de la redevance consentie en 1647.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que les biens de l'abbaye St-Eloi étaient alors divisés en deux parties : la *mense abbatiale* et la *mense conventuelle.*

Suivant un arpentage fait par Derouvroy, de La Fère, en 1723, les terres de la mense abbatiale à Babœuf *et aux environs* comprenaient 260 setiers 22 verges 3/4, et les prés, 44 faux 38 verges. La mense conventuelle n'avait que 21 setiers 53 verges de terre et 3 faulx 6 verges de pré. Aussi presque tous les actes du XVIIIe siècle relatifs à Babœuf, sont-ils passés au nom du procureur de l'abbé. (2).

En 1708, les revenus de la mense abbatiale avaient été affermés par l'abbé Charles-François Lomenie de Brienne, à Eloi et Pierre Henne, laboureurs à Babœuf, moyennant 13,500 livres, pour une durée de 9 années.

Le bail fut ensuite continué par Pierre Henne, conseiller du Roy, garde-marteau en la maîtrise de Noyon, aux mêmes conditions. (3)

(1) Copie d'un extrait délivré par le greffier de l'abbaye, le 16 juillet 1787, à la requête de Jean-Antoine Cavé.

(2) Arch. de l'Oise, H. 1784. — De 1720 à 1734, la mense abbatiale fut réunie à celle des religieuses de l'abbaye royale de Chelles.

(3) Voir à ce sujet la liasse H. 1923, aux archives de l'Oise.

Les religieux avaient sur le coteau de Babœuf, au-dessus de leur ferme, un *clos* de vignes d'une contenance de 8 setiers 3/4. En 1572, ils l'affermèrent à Claude Tabary, laboureur à la cense de S. Ladre de Noyon, moyennant 62 sous 6 deniers tournois du setier, à charge de faire « houer » et arracher les vieilles vignes dans l'espace de deux ans, et d'en replanter de nouvelles deux ans après.

Les vignes du clos furent ensuite divisées et louées en 1587 à Antoine Bynant, Nicolas Baret et autres. Antoine Maréchal en prit un setier en 1602, moyennant 75 sous et 2 sous pour la récréation des religieux le jour des Rois, etc. (1)

Par acte du 2 décembre 1655, François de Loménie, abbé commendataire de St-Eloi, donne permission au sieur Jacques Coquille, greffier de la prévôté générale et de la maréchaussée, de bailler pour 18 ans, les vignes de Babœuf, à charge de les replanter à nouveau, et « d'aultant que les gens de guerre, tant de l'armée du Roy que des ennemys, font souvent des courses et logemens dans les villages dépendans de nostre abbaye », ayant égard aux troubles qu'en subissent les sous-fermiers, l'abbé promet au sieur Coquille de ne prétendre sur ces sous-fermiers aucuns dommages-intérêts. (2)

On pourra voir aux Archives de l'Oise (H. 1975) les baux de vignes passés aux XVIIe et XVIIIe siècles : En 1750, le prix moyen de location était de 30 à 35 livres par setier.

En 1570, l'abbé commendataire de St-Eloy, afin de satisfaire à la taxe imposée par l'aliénation de 50,000 écus de rente des églises de France, autorisée par bulle pontificale du 24 novembre 1568, dut vendre les terres suivantes au terroir de Babœuf : 5 setiers, entre la Poirette et le grand chemin qui mène à Chauny, tenant au sieur de Canny ; 5 quarterons derrière le jardin de Louis de Bel-

(1) Arch. de l'Oise H. 1975. Voir les autres baux jusqu'à 1756.
(2) Arch. de l'Oise, H. 1929.

liant ; 4 setiers au-dessous du chemin de Mondescourt à Babœuf et 3 mencauds près du moulin de la Bucquerie.

Gabriel Geuffrin, procureur du Roi à Noyon, fut déclaré adjudicataire moyennant 180 livres. L'acte est signé des cardinaux de Lorraine et de Bourbon et de Nicolas de Pellevé.

Cinquante-cinq ans plus tard, l'abbé Gabriel de Laubespine, usant de droit de retrait, fit racheter les terres aliénées par son receveur et fermier général, Denis de Saint-Genis, bourgeois de Paris. (1)

***

Un état général des biens et revenus de l'abbaye de St-Eloi dressé à la fin du XVIIIe siècle, nous résume ainsi l'importance du domaine de Babœuf :

BABŒUF : les grosses dixmes, les deux tiers des menües, et 6 faux de pré, loués 1,500 livres et 230 setiers de terre et 40 faux de pré environ, loués moyennant 246 setiers de blé et 3,350 livres. (2)

Ces propriétés, déclarées en 1790 *domaines nationaux*, furent vendues révolutionnairement l'année suivante au District de Noyon.

***

Pour terminer ce chapitre, nous donnerons sous forme de tableau, d'après le Tome II de l'Inventaire sommaire des titres de la série H aux archives de l'Oise, l'énumération de différents baux faits aux habitants de Babœuf, au XVIIe et au XVIIIe siècle. Nous pensons qu'ils peuvent offrir quelque intérêt à cause des noms qui y sont cités, et aussi pour l'histoire économique avant la Révolution.

(1) Arch. de l'Oise H. 1973. — L'abbaye de St-Eloi avait été cotisée à 50 écus de rente ou 3,600 livres tournois. Nous avons cité deux autres ventes de terres faites dans les mêmes conditions, à Appilly, en 1569, dans notre *Notice sur Mondescourt*. (T. XVII, p. 247 et 249).

(2) Ibid. H. 1921. – On pourra consulter avec intérêt, à la Bibliothèque du Comité Archéologique de Noyon, le manuscrit coté I. 3., intitulé *Inventaire des titres et papiers de la mense conventuelle de l'abbaye royale de St-Eloy...* (1764-1765).

DATE des BAUX	DÉSIGNATION DES TERRES	NOMS DES FERMIERS	FERMAGE
1663	16 setiers en plusieurs pièces.	Jacques Henne, de Babœuf	30 setiers de blé, (2/3 blé, 1/3 seigle).
1727 et 1736	id.	Quentin Maréchal.	40 setiers de blé (id.)
1745 et 1754	id.	Jean Borgnet et Jacques Debric.	id.
1764 et 1779	id.	Q. Maréchal et N. Gillot.	id.
1721	6 setiers de terre et sept quartiers de pré, en 8 pièces.	Antoine Boitel.	18 set. de blé 2/3 + 18 livres.
1729	id.	Médard Prévost.	19 set. de blé + 15[l] 12[s] 6[d].
1762 et 1770	id.	Marie Boitel, veuve.	10 set. de blé + 55[l].
1778	id.	id.	12 set. de blé + 80[l].
1729	12 set. en 7 pièces, vers Apilly.	I. Roquart et N. Liévrard, d'Apilly.	34 set. 10 boisseaux de blé.
1756 et 1762	id.	Bernard Cavalier, meunier d'Apilly.	19 set. de blé + 69[l] 15[s].

DATE DES BAUX	DÉSIGNATION DES TERRES	NOMS DES FERMIERS	FERMAGES
1769	12 set. en sept pièces, vers Apilly.	Antoine Trousselle, d'Apilly.	20 set. de blé + 80 livres.
1778	id.	Et. Maréchal et P. Dhermigny, de Babœuf.	26 set. de blé + 110 livres.
1721	2 faux de pré, aux Hauts-Riez.	P. Lelièvre et J. Polleux, vignerons à Babœuf.	20 liv. + 4 liv. de pot de vin.
1721	28 set. 3/4 de terres en 4 pièces + 6 faux 1/2 de pré à la Pâturelle.	Jean Parelle.	60 set. de blé et 2 chapons.
1729	id.	J. Parelle, F. Vauvillé et J. Debrie.	id.
1756	id.	Louis Sézille.	id.
1756,1762,1768	id.	Pierre Guillot.	id.
1778	id.	Pierre Gérard.	800 livres.
1722	12 set. de terre en 2 pièces.	Eloi de S. Quentin.	38 set. de blé 2/3.

DATE des BAUX	DÉSIGNATION DES TERRES	NOMS DES FERMIERS	FERMAGES
1729	12 set. de terre en 2 pièces.	Ant. Grégoire le Jeune.	38 set. de blé 2/3.
1757 et 1762	id.	Q. Maréchal et P. Capelle.	15 set. de blé + 48 livres.
1770	id.	P. Capelle et autres.	170 livres.
1778	id.	id.	220 livres.
1722	30 set. de terre en 5 pièces et 5 faulx de prés.	Ant. et Alex. Mofflé.	105 set. de blé + 50 livres.
1729	id.	Alex. Mofflé et Th. Herville.	106 set. 15 boisseaux de blé + 50 livres pour les prés.
1757	id.	Ant. Tatin et Ant. Vinchon.	35 set. de blé + 287 livres.
1762 et 1769	id.	P. Gérard, Ant. Vinchon et J. Tatin.	id.
1778	id.	Et. Cavé, P. Gérard, Jacques Tatin et Ant. Fernet.	800 livres.
1722	4 set. 1/2 au camp du Rosel et 2 faux 1/4 aux Echelles.	Jean Parelle et N. Maréchal.	120 livres.

DATE des BAUX	DÉSIGNATION DES TERRES	NOMS DES FERMIERS	FERMAGES
1729	4 set. 1/2 au camp du Rosel et 2 faux 1/4 aux Echelles.	Pierre et Quentin Maréchal.	120 livres.
1757	id.	Quentin et Nicolas Maréchal.	id.
1770	id.	Etienne Cavé et Ant. Vinchon.	12 setiers de blé et 50 livres.
1778	id.	Etienne Cavé.	15 set. de blé et 72 livres.
1721	23 set. de terre en 15 pièces.	Fr. Vauvillé et J. et L. Debrie.	?
1729	id.	Claude et Jacques Debrie.	71 setiers de blé.
1756 et 1762	id.	François Guibert, chirurgien.	30 set. de blé et 230 livres.
1770	id.	J.-B. Fagard.	40 set. de blé et 250 livres.
1778	id.	id.	50 set. de blé et 325 livres.
1721	14 setiers de terre, vers Grandrû.	Antoine Marc, laboureur à Grandrû.	?

DATE DES BAUX	DÉSIGNATION DES TERRES	NOMS DES FERMIERS	FERMAGES
1729	14 setiers de terre, vers Grandrû.	Jean Maréchal.	?
1778	id.	Pierre Briquet et Louis Froissard.	280 livres.
1721 et 1729	11 set. 1/2 de terre en 7 pièces, vers Apilly.	Pierre Maréchal.	?
1749 et 1761	id.	Antoine Maréchal.	?
1769	id.	Pierre-Jacques Maréchal.	20 set. de blé et 80 livres.
1778	id.	id.	24 set. de blé et 100 livres.
1778	41 set. 19 verges de terre en 8 pièces et 4 faux 35 v. de pré, au-delà de Pont-à-la-Fosse.	Laurent François, Fr. Gillot, Q. Maréchal, L. Parmentier, Eloy Briquet et L. Froissard, laboureurs, à Babœuf.	40 set. de blé et 650 livres.
1780	16 set. 1/4 de terre.	Médard Maréchal et J.-Ch. Borgnet.	40 setiers de blé et 200 gerbes.

CHAPITRE IV

La seigneurie de Babœuf

§ 1. — Les seigneurs de Canny

La terre et seigneurie de Babœuf — sur l'étendue de laquelle on trouvera ci-après des renseignements assez complets — relevait de l'évêché de Noyon.

Les évêques paraissent l'avoir inféodée, dès une époque très reculée, à un membre de la famille des Flamenc de Canny, seigneurs de Varesnes.

M. Margry nous a donné dans les *Mémoires* du Comité archéologique de Senlis, une notice très documentée sur cette famille(1). Nous aurons l'occasion de lui faire quelques emprunts.

En tête de sa liste, M. Margry indique Hermann de Canny, qui fit partie de la 1re croisade ; puis :

Raoul Le Flament, 1er du nom, seigneur de Canny, Varesnes, Champien, Beauvoir, etc... Il vivait en 1128, dit le P. Anselme.

Raoul II Le Flament, seigneur de Canny, Varesnes, etc.; fils du précédent, cité dans des chartes de 1141, 1156, 1159.

Il eut plusieurs enfants : 1° Raoul, qui suit ; 2° Henri, sire de Beauvoir(2) ; 3° Pierre Le Flament, seigneur de

(1) V. *Mémoires du Com. arch.* de Senlis, un vol. in-8° 1886, p. 260-402.

(2) Beauvoir, cne d'Elincourt Sainte-Marguerite. V. la *Notice historique* de M. Peyrecave, p. 111.

Biarre et de Plessier, qui figure dans le rôle des chevaliers de la châtellenie de Montdidier sous Philippe-Auguste.

Raoul III Le Flament, seigneur desdits lieux. « De sa femme Hodierne, dit le P. Anselme, il eut : 1° Adam Le Flament, qui lui succéda, et Regnaud, seigneur de Magny et Varesnes, mort sans enfant ».

Nous pensons que cette filiation doit être ainsi rectifiée : Raoul III Le Flament eut une fille nommée *Ada* (ou Hawid), qui épousa Renaud de Magny, avoué de Babœuf, et lui apporta en dot les seigneuries de Varesnes et de Babœuf (1).

Dès l'année 1218, nous voyons Renaud de Magny approuver, en qualité de « seigneur de Varesnes et de Babœuf », un échange fait entre les religieux d'Ourscamp et Guy de Candor (2).

Il confirma la même année la donation que sa mère Cécile (3) avait faite avant de mourir, aux-dits religieux d'une rente de 2 muids de blé à prendre sur sa terre de Juvigny.

Renaud de Babœuf est encore cité comme seigneur de Varesnes dans une donation faite au mois de mars 1221 par le chevalier Gobert Le Martre, aux chanoines de Noyon (4).

Il mourut en 1222, ainsi qu'il a été expliqué plus haut, après avoir pris les dispositions testamentaires que nous avons énumérées.

Raoul IV, Flamant.

Raoul IV est cité avec sa mère Ade, avouée de Babœuf,

(1) V. ce que nous avons dit plus haut des *avoués* de Babœuf. Ce Renaud de Magny était fils de Renaud I de Magny et de Cécile (*Syzilia*), sœur d'Hugues, seigneur de Guni.

(2) « *Rainaldus, dominus de Varennis et de Balbodio* », Cart. d'Oursc., p. 561, et Sceaux d'Ourscamp, par de Gaignières, n° 29.

(3) Ibid., p. 562 « *Syzilie de Balbodio* ».

(4) Cart. du chap. cath. Inv. somm., p. 363.

dans un acte de 1224 que nous reproduisons aux pièces justificatives (1). Le P. Labbé dit qu'il quitta le parti du comte de Flandre pour prendre celui du Roi de France en 1227.

En 1231, Raoul Flament « de Babœuf », reconnait la donation que sa mère avait faite aux religieuses de l'Abbaye-aux-Bois d'une rente de deux muids de blé à prendre sur ses terrages d'Ecuvilly et de Cathigny (2).

Il figure au tournoi donné à Compiègne en 1238 et présidé par Saint-Louis : « Raoul Flammens, d'or à dix macles de gueules en abîme posées en fasce 3. 3. 3. et 1 ; un lambel de 5 pendants brochant sur les premiers (3) ».

En 1248, il accorda plusieurs droits d'usage aux habitants de Varesnes. Il est encore cité dans le cartulaire d'Ourscamp, en 1257 (4). Le P. Labbé dit qu'il vivait encore en 1270.

Raoul V Le Flament, maréchal de France.

Par une charte du mois d'avril 1271, Raoul Flament reconnaît qu'il a obtenu des religieux de Saint-Barthélemy, patrons de Varesnes, le droit de faire chanter la messe

(1) Arch. Oise, H. 1972. — Hawid de Varesnes épousa en 2mes noces un certain chevalier Hugues, dit Haves, dont elle eut un fils : Florent de Varesnes, sire de Forceville, qui épousa Aliénor de Montfort.

Ceux-ci eurent deux enfants : 1° Jean de Varesnes, qui vivait en 1274 (Cart. Oursc., p. 560) ; 2° Agnès de Forceville, qui s'intitulait dame de Varesnes et fut inhumée à Ourscamp (voir la reproduction de sa pierre tombale dans l'*Histoire d'Ourscamp*, par M. Peigné Delacourt).

Jean de Varesnes et son père Florent figurent au nombre des Croisés en 1269 et 1270. Jean de Varesnes, nommé maréchal de France en 1287, mourut en 1290.

(2) Cart. mss. de l'Abbaye-aux-Bois, à la Bibl. de Noyon.

(3) M. Margry. — *Le Vermandois*, t. I, p. 149.

(4) Cart. d'Oursc. ch. 812. — Nous ignorons la date de la mort de Raoul IV ; il se peut que certains des actes que nous lui rapportons s'appliquent à son fils Raoul V.

dans l'oratoire de son château à la réserve des offrandes et redevances appartenant au curé.

Il reconnaît en outre que le chapelain, quel qu'il soit, ne pourra « espouzer nule fame, ne relever (1) ou devant dit oratoire sans le congié et le volonté le prestre curé de Varesnes », et qu'il devra supprimer son chapelain et son oratoire le jour où les religieux l'exigeront (2).

Au mois d'août 1276, il fit un échange de terres avec les religieux d'Ourscamp. Il leur donna une pièce de terre « entre le bos que l'on apele le Keue Saint-Eloi et l'iave d'Oise et entre le crois que on dit Mgr Renaut de Magni et Parviler ». En échange, il reçut deux autres pièces sises à la Carmoie, entre le lieu dit l'Ecouvillon et son manoir de Beauvoir (3).

Il est qualifié dans cette charte « chevalier, sire de Canni ».

Raoul Flamens « sires de Varennes et de Babue », confirma en 1278 une donation faite à l'Abbaye-aux-Bois (4).

Il paraît avoir servi sous le commandement de Guy, comte de Flandres, car celui-ci lui servit une pension de 100 livres depuis l'an 1280 jusqu'à sa mort (5). En 1285, il fut élevé à la dignité de *maréchal de France* (6).

(1) C'est-à-dire célébrer mariages ou relevailles.

(2) Arch. de l'Oise. H. 512. — Voir plus haut la concession faite dix ans auparavant, à sa grand'mère Hawid de Varesnes. Les religieux tenaient surtout à faire constater que la chapelle du château de Varesnes avait été érigée dans des circonstances exceptionnelles et sous leur bon plaisir, afin que le seigneur de Varesnes ne puisse à l'avenir prétendre à la nomination du chapelain.

(3) Cart. d'Ourscamp, p. 561. — La Carmoye, hameau de Cannectancourt. Beauvoir, c^ne^ d'Elincourt Ste-Marguerite. V. la *Notice* de M. Peyrecave, déjà citée.

(4) Cart. mss. de l'Abbaye-aux-Bois.

(5) Arch. de la Chambre des Comptes de Lille. B. 166, 188, 1565. Les successeurs de Guy, puis les ducs de Bourgogne, continuèrent à délivrer chaque année aux héritiers de Raoul Flamenc, la rente en question.

(6) Cette dignité était la seconde de l'armée, après celle de *connétable*. Elle avait été instituée en 1185 sous Philippe-Auguste. Sous saint Louis, on comptait deux maréchaux.
Jean de Varesnes fut promu maréchal en 1287.

Il avait épousé Helvide de Conflans, petite fille de Jean IIe du nom, châtelaine de Thourotte (1), dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels, Raoul, qui suit ;

Raoul Le Flamenc, VIe du nom.

Il épousa Eléonore de Hangest, fille du seigneur de Genlis, et mourut à la bataille de Courtray (14 juillet 1302).

Au commencement de cette même année, il avait abandonné à l'abbaye d'Ourscamp les cens qu'il avait droit de percevoir sur une maison de la rue Saint-Pierre, à Noyon (2).

Sa veuve fit reconstruire le château de Varesnes entre 1310 et 1313 et réunit à ses domaines la terre de Mondescourt vendue par le seigneur de Condren (3).

Le sceau de Raoul Flament, qui se trouve au bas d'une charte de 1294 conservée aux archives de l'Oise, est décrit par Demay, dans son *Inventaire des sceaux de la Picardie* (n° 214) :

Ecu portant dix losanges, au lambel de cinq pendants.

† RAOUL · FLAMENC · SIGNEUR · ...CAYNI

Contre-sceau : Ecu portant dix losanges 4. 3. 2 et 1, au lambel de trois pendants.

† SECRETV̄ · R · DCĪ · FLAMENT

Raoul Le Flament, VIIe du nom.

Seigneur de Canny, Varesnes, Babœuf, Apilly, Mondescourt, du fief de la Quinzaine, etc.

(1) Mém. du Com. arch. de Noyon. T. XI, p. 222.

(2) Cart. d'Ourscamp, p. 27.

(3) Le P. Anselme. Graves. *Précis stat. du canton de Noyon.* V. notre notice sur Mondescourt.

Quelques auteurs pensent que Raoul Flament, mort à Courtray en 1302, était le maréchal de France qui aurait, en conséquence, épousé en 2mes noces, Eléonore de Hangest. Raoul V et Raoul VI ne seraient alors qu'un seul et même personnage.

En 1324, il était, d'après le P. Anselme, premier maître d'hôtel de la Reine de France ; en 1340, il figure dans les rôles de « l'ost de Flandre ».

« Le 1er janvier 1341, Raoul Flament, sire de Canny, chevalier, déclare tenir du Roi, et rend hommage à Madame de Nesle, à cause de *viage*, pour un bois sis ès Mons de Noyon et des cens et terres de Babœuf (1) ».

Ces bois du Mont de Noyon, situés entre Crisolles et Salency, étaient en effet dans la mouvance de la châtellenie de Chauny. Ils consistaient en 41 muids de bois aux lieux dits : à la fontaine de Ressons, à la Craonnière, à Belefontaine, à la fontaine de Biau Feu, au Tilloloy, etc.

Raoul ne les conserva pas longtemps ; il les échangea trois ans plus tard (1344) avec les religieux de l'abbaye de Saint-Eloi qui lui cédèrent en compensation 32 muids 4 setiers 1/2 de bois, au bois de Louvetain, avec 13 faux 1/2 de pré aux lieux dits : Lombry, la voie Warnoise, le marcais Larget et le pré dou Kaisnot (2).

Il approuva en 1343 la fondation faite par son père — ou son grand-père — de la chapelle du château de Varesnes, consistant en 10 muids de blé de rente, 4 setiers de bois et une maison avec jardin, sise à Varesnes (3).

Dans son étude sur les seigneurs de Canny-Varesnes (4),

(1) Arch. Nat. P. 136, n° 218 Invre de M. de Witasse.

(2) Arch. de l'Oise. H. 2052.

(3) Le Vasseur, *Annales*, p. 998. — V. *Pouillé de l'ancien Diocèse de Noyon*, publié par M. l'abbé Chrétien, p. 66 et 67.

(4) On sait que les seigneurs de Varesnes avaient le droit d'exercer la justice dans toute l'étendue de la ville et de la banlieue de Noyon, depuis le 23 juin jusqu'au 8 juillet. Cette juridiction spéciale était appelée « Prévôté de la Justice de Varesnes, ou Prévôté de la quinzaine de saint Jean-Baptiste ».

L'inféodation en avait été faite — à la suite de circonstances que nous ignorons — par les évêques de Noyon, à l'un des seigneurs de Varesnes, antérieurement à 1237. Jusqu'à la Révolution, ceux-ci eurent à Noyon : un bailli, un procureur fiscal, un greffier, etc. V. *Histoire de la ville de Noyon*, par M. Abel Lefranc, p. 124 et s.; *Le Livre rouge*, dans les Mém. du Comité arch. de Noyon, t. X, p. 20 et s. et M. Margry, *loc. cit.*, p. 332 et s.

M. Margry a donné le texte d'une importante transaction consentie le 28 novembre 1358 entre l'évêque de Noyon et Raoul Flament, au sujet des droits de justice et seigneurie à Noyon pendant la quinzaine de saint Jean-Baptiste. Comme elle n'intéresse pas spécialement Babœuf, nous ne la reproduirons pas ici.

Raoul Flament participa à la répression de la Jacquerie. Il assista à la bataille de Courtrai et aux autres combats livrés en Picardie en 1357 et 1358 par les troupes du roi contre les Anglo-Navarrois. Il était accompagné de ses trois fils, Raoul, Jean et Aubert.

Le chroniqueur Froissart nous a longuement raconté les péripéties du siège du château de Mauconseil (1) par les troupes royales : les Français, surpris par l'ennemi, durent battre en retraite sur Noyon. « Là, eut grant bataille et dur hustin, et moult de gens mors et reversés entre Noion et Oskans et entre Noion et le Pontlevesque, et tout là entour. Et gisoient li mort et li navret à fons et à mons sus le chemin de Noion, et entre haies et buissons. Et dura li caces jusques ès portes de Noion... »

Le sire de Canny fut fait prisonnier avec ses deux fils.

Pendant près de quatre années, les habitants de la région eurent à souffrir considérablement des Anglais installés dans les châteaux-forts du voisinage : « Nulz ne osoit labourer les terres ne ouvrer; n'osoient nulz marchans chevaucier en ses besongnes que il ne fust tantost rués jus de quel costé que il volsist aler : dont uns très chiers temps en naschi ou royaume de France, et moroient les petites gens de faim... »

Les Noyonnais ne parvinrent à s'en débarrasser qu'aux prix des plus grands sacrifices et moyennant une rançon de 12000 moutons d'or, qu'on eut toutes les peines du monde à recueillir.

D'autre part, les Jacques soulevés contre les exactions

(1) V. L. Mazière, *Annales Noïonnaises*, t. XII, p. 137 et s. Chroniques de Froissart et de G. de Nangis.

de la noblesse avaient jeté l'épouvante dans toute la contrée.

La révolte avait commencé dans le Beauvaisis, entre Creil et Clermont. Les paysans excités par la misère tuaient sans pitié tous les gentilshommes qu'ils pouvaient rencontrer et mettaient le feu à leurs châteaux. Ils se dirigèrent vers Compiègne et vers Senlis, sous la direction d'un des leurs qu'ils avaient élu comme capitaine, nommé Guillaume Calle.

Les nobles durent se réunir et prendre des mesures pour combattre l'insurrection. Ils parvinrent à attaquer les Jacques assemblés aux environs de Meaux, le 9 juin 1358. Mieux armés et mieux organisés que les paysans, ils mirent facilement ceux-ci en déroute.

La répression fut sanglante. Dès que les rebelles furent dispersés, les nobles massacrèrent à leur tour tous ceux qui avaient participé à l'insurrection. « L'on en avoit bien tué, le jour de la saint Jean-Baptiste, *vint mil et plus...* » dit l'auteur des *Chroniques de saint Denis.*

Raoul VII mourut en 1360 et fut inhumé en l'abbaye d'Ourscamp (1). Il avait épousé Yolande d'Enghien, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Raoul, qui suit :

Raoul Flament, VIIIe du nom.

Il est appelé « *dilectus et fidelis miles et consiliarus noster* » dans une charte du roi Jean, datée du 24 avril 1361 (2).

Dans l'inventaire des sceaux de la collection Clairambault, ses armoiries sont ainsi décrites :

Ecu à dix losanges 3. 3. 3 et 1., penché timbré d'un heaume cimé d'une chauve-souris dans un vol. Dans le champ, un cercle de rinceaux (3).

(1) *Hist d'Ourscamp*, par Peigné-Delacourt, p. 81.

(2) *Le Livre rouge*, dans le t. X des Mém. du C. A. N. p. 16 et 18.

(3) Sceau apposé au bas d'une charte de 1362.

Il donna en 1376, le dénombrement de sa terre de Mondescourt à Blanche de France, dame de Chauny (1).

En 1387, il transigea avec les religieux de Saint-Barthélemy au sujet des droits de justice et de seigneurie sur Courcelles (2).

Il avait épousé Marie de Nesles, fille de Guy, maréchal de France, dont il eut deux fils : Aubert, qui suit, et Jean, tué à Nicopolis en 1396.

Nous rapporterons ici le fait-divers suivant :

Un certain Perrin du Quesnoy, qui était venu à la foire de Compiègne, eut une violente discussion avec un nommé Geoffroy de Louvain, du pays de Brabant, « à ung jeu de palme où ils jouoient l'ung contre l'aultre ».

Geoffroy ayant quitté la foire pour venir à Noyon, fut suivi par son antagoniste qui vint coucher avec un compagnon appelé Huguelin de Hollande, à l'hôtellerie de la *Cloche*.

De là, ces derniers purent voir Geoffroy et un de ses amis logés précisément en face de l'hôtellerie, à l'enseigne du *Mouton*.

Le lendemain matin, dès que Geoffroy eut quitté la ville, Perrin et son compagnon se mirent à sa poursuite, et ils le rejoignirent *près de la ville de Babœuf* : « A mort! » s'écria alors Perrin, « et d'une darde qu'il avoit et tenoit en sa main, jeta icelle après ledit Geoffroy, de laquelle darde, il le fery et atteigny entre les deux espaules, et dudit cop, chei icellui Geoffroy illec à terre tout mort ».

Perrin se mit en devoir de fouiller son adversaire tombé, mais, bien qu'il ait trouvé 40 sols sur lui, il ne déroba rien et s'en alla avec Huguelin vers la ville de Saint-Quentin.

Finalement, ayant été appréhendé par la justice, il avoua avoir tué, près de Saint-Gobain, un autre individu

(1) V. notre *Notice historique sur Mondescourt*, p. 239 et s.
(2) Arch. de l'Oise, H. 497.

dans les mêmes conditions : « comme très fort larron, il fust pugny, c'est assavoir trainez et penduz ».

La sentence fut exécutée le 24 décembre 1389 (1).

AUBERT DE CANNY, seigneur de Varesnes, Babœuf, etc.

Une biographie complète d'Aubert de Canny comprendrait plusieurs pages (2). Nous le trouvons cité pour la première fois dans des lettres de rémission, datées du mois de novembre 1393, et délivrées par le roi Charles VI (3); puis en 1398, dans une transaction de l'abbaye de Saint-Barthélemy, où il intervient en qualité de représentant des habitants de Pontoise, afin de maintenir leurs droits d'usage dans la queue du vivier de Courcelles (4).

Il avait épousé, en 1389, Marie d'Enghien, qui ne lui donna pas toute satisfaction, car elle l'abandonna au bout de quelques années de mariage, pour devenir la maîtresse du duc d'Orléans, dont il était le chambellan.

Aussi, lorsque le duc fut assassiné en 1407 par les hommes de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, Aubert fut-il fortement soupçonné d'avoir participé au meurtre, « pour la grant haine qu'il avoit, à cause de ce que audit Aubert, il (le duc d'Orléans) avoit sa femme soustraite et emmenée avec luy, et tant avoit tenu icelle dame en sa compaignie qu'il en avoit un fils... (5) »

Aubert de Hangest prit part à la défense de la ville de Noyon contre l'ennemi. Le 18 avril 1414, il fut nommé

(1) Registres criminels du Châtelet de Paris.

(2) V. les *Annales Noyonnaises*, de M. Mazière, dans les Mémoires du Comité Archéologique de Noyon, t. X, p. 324; t. XI, p. 241; t. XII, p. 224, 225, 234, 236, 242, 244, 245, 249, 251, 256, 262, 263, 266, 267, 278 et 283. — Chroniques de Monstrelet aux années 1407, 1417, 1418 et 1421. — Delafons, *Cité Picarde*. — M. Margry, loc. cit., p. 278 et s.

(3) Arch. Nat. JJ. 145.

(4) Arch. de l'Oise, H. 498.

(5) Monstrelet. Chroniques. Ann. 1407. — Ce fils fut connu sous le nom de *bâtard d'Orléans*, comte de Dunois.

par le roi, capitaine de la ville. L'année suivante, ayant été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il demanda aux bourgeois de Noyon de l'aider au paiement de sa rançon aux Anglais : il lui fut accordé 300 livres.

On verra dans les *Annales Noyonnaises* de M. Mazière, le rôle actif joué par le seigneur de Varesnes dans la lutte entre les Armagnacs et les Bourguignons. Après avoir été emprisonné à la Bastille en 1417, il fut nommé gouverneur de cette prison en 1418. Il redevint ensuite gouverneur de Noyon en juin 1421, et conserva cette fonction jusqu'en 1435.

Nous allons reproduire le dénombrement qu'il fournit le 4 juin 1411, pour ses biens mouvant de la *châtellenie de Chauny* :

« C'est le dénombrement des fiefs que je, Aubert, seigneur de Canny et de Varesnes, chambellan du Roy nostre sire et de Mgr le duc de Bourgogne, advoue, que je suis tenu de fournir, à cause de la souveraineté qu'il a à Chauny ; séant lesdits fiefs à Mondescourt et ses environs ;

« Et premièrement, je ay, à cause de l'un desdits fiefs nommé le *grand fief*, en ladite ville de Mondescourt, une maison forte environnée d'yaue et de fossés tout et ainsi qu'elle s'estend et se comporte jusqu'au mur du jardin, en laquelle basse-court ay une grange et des estables ;

« Je ay aussi, à côté dudit fief, huit mencauts de terre arable, à la mesure de Noyon, et aussi une pasture, une pièce de terre derrière le manoir, un molin près de Héronval, trois quarterons de terre près le molin de Dampcourt.

« Un autre fief, séant à Babœuf, nommé le *fief des Onze Mazures*, dont la justice appartient à l'église de Saint-Eloi de Noyon ;

« J'ay, à cause dudit fief, un pré nommé le *Pré du Quesnot*, près desdites *Onze Mazures*, qui contient treize faux ou environ, mesure de Noyon ;

« J'ay aussi, à cause dudit fief, 32 arpents 1/2 de bois,

mesure de Noyon, nommé le *bois de Saint-Eloi,* tenant au bois de Louvetain et audit *Pré du Quesnot* ;

« Lequel dénombrement j'ay baillé au Roy, mondit seigneur, sauf le plus ou le moins...

« Lesquelles lettres de dénombrement j'ay scellé de mon propre scel, qui furent faictes le quatrième jour du mois de juillet l'an mil quatre cent onze (1) ».

Aubert de Canny, suivant le P. Anselme, n'eut de Marie d'Enghien qu'une fille, nommée Jeanne, qui épousa vers 1444, le seigneur Jehan de Barbançon, sénéchal héréditaire de Hainaut, comte de Jeumont, seigneur de Werchin et autres lieux, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne.

C'est ainsi que les seigneuries de Canny, Varesnes et Babœuf, après être restées près de trois siècles entre les mains des Flament, passèrent à la famille de Barbançon, puis aux Duprat de Barbançon, qui les conservèrent jusqu'à la Révolution.

§ 2. — Les Barbançon

L'histoire généalogique de la famille de Barbançon a été trop bien exposée par M. Margry dans la brochure que nous avons souvent citée, pour que nous essayions de la refaire ici (2). Nous nous contenterons donc de rapporter exclusivement ce qui peut offrir quelque intérêt pour notre histoire de Babœuf.

Jean Ier de Barbançon.

Au mois de novembre 1453, Jean de Barbançon délivre saisine aux religieux de Saint-Pierre-en-Chastres, pour un

(1) Arch. Nat., p. 136, n° 231.

(2) M. Margry, *op. cit.*, p. 284 et suiv.

fief de 40 setiers de terre sis aux terroirs de Berlancourt et de Boutavent et mouvant de la seigneurie de Varesnes (1).

Nous trouvons encore un acte d'*homme vivant et mourant* donné pour une parcelle de vigne à Babœuf, par le Chapitre de Noyon et reçu le 18 octobre 1456 par Messire Drieu de Humerolles, seigneur de Nampcel, comme bailli et gouverneur de Varesnes et de la terre de « *Babuef* appartenante à haut et puissant seigneur M. de Jeumont, sénéchal de Haynaut, seigneur de Canny... (2) »

Jean de Barbançon fit partie de la première Ligue du Bien Public, dirigée par Charles le Téméraire contre le roi Louis XI (3).

Il mourut le 1er août 1470. Sa femme, Jeanne de Canny, l'avait précédé dans la tombe dix ans auparavant, dès le mois d'avril 1460. Tous deux furent inhumés dans l'église abbatiale de la Thure, à Solre-sur-Sambre.

Ils laissaient trois fils :

L'aîné, Jean, seigneur de Werchin, succéda à son père en l'année 1470, et deux ans après, il fut atteint au siège de Beauvais d'une couleuvrine « laquelle lui perça le bras tout outre entre le poing et le queuste et en languit assez bonne espace de temps, depuis le neuvième jour de juillet jusques au vendredy septiesme jour d'aoust, qu'il trespassa en la ville d'Abbeville ». Il n'était pas marié.

Le second fils, Jacques, seigneur de Jeumont, qui avait eu un pied emporté sept ans auparavant à la journée de Montlhéry, le remplaça en qualité de sénéchal de Hainaut, mais pour peu de temps, car il mourut le 21 octobre suivant.

Les seigneuries de Canny, Varesnes, Babœuf, etc. avaient été, dès la mort de Jeanne de Canny, attribuées à Christophle, qui suit.

(1) Arch. de l'Oise, fonds de Saint-Pierre-en-Chastres.

(2) Ibid., G. 1733.

(3) V. la note publiée sur les *Seigneurs de Barbançon*, par M. A. Ponthieux, dans le t. XIV, des Mémoires du C. A. N., p. 144 et suiv.

Christophle de Barbançon.

En novembre 1462, Christophle de Barbançon cède à Guillaume Lortie un setier de pré en la pâture de « Babuef », moyennant la redevance annuelle d'un chapon (1).

Il épousa vers cette époque la seconde fille du sire de Commercy, comte de Braisne et de Roucy, Jeanne de Saarbrück.

Il ne suivit point le parti du duc de Bourgogne et, dès l'année 1465, il commandait le château de Bray-sur-Somme pour le roi Louis XI. Comme son père, il se qualifiait conseiller et chambellan du roi.

Il eut 3 enfants : deux garçons, Jean et François, et une fille, Blanche, mariée au seigneur de Suzanne.

Jean II de Barbançon

Jean, qui était l'aîné, eut en partage les terres de Canny, Varesnes, Babœuf, etc.

Nous le voyons dès l'année 1501, délivrer acte de saisine aux religieux de Saint-Eloi, pour une vente à eux faite par un laboureur de Babœuf, nommé Colin Leleu, de 4 faux de pré, sises à Varesnes, tenues de la seigneurie dudit Varesnes, à charge par les religieux de fournir homme vivant et mourant (2).

Le garde de la justice de Babœuf était alors (1507-1510) messire Sézille, avocat à Noyon.

M. Margry pense que Jean II était le père de Jean de Canny, seigneur de Bugny, qui donna en 1533, à l'église de Maucourt, la relique de saint Leu qu'il avait rapportée de Sens (3).

(1) Arch. de l'Oise.

(2) Arch. de l'Oise, H. 2126.

(3) V. A. Dufour, *Notice historique sur Maucourt*, dans le t. VIII des Mémoires du C. A. N.

Quoiqu'il en soit, il eut pour fils Michel de Barbançon, qui suit :

Michel de Barbançon

Il confirma en 1525 l'acte de saisine délivré en 1501 par son père (1).

En 1522, il avait épousé Péronne de Pisseleu, fille de Guillaume de Pisseleu et sœur de la duchesse d'Etampes. Péronne était une familière de la reine de Navarre et faisait partie du petit groupe de la Cour, qui s'était rallié à la Réforme.

« C'était, dit M. Abel Lefranc (2), une femme intelligente et fine, jouissant d'un grand crédit à la Cour. Elle résidait une partie de l'année au château de Varesnes et se trouvait en rapport d'amitié avec la famille de Normandie de Noyon. Elle se constitua, dès le début, la protectrice des Réformés du pays, et il n'est pas douteux que son action n'ait été pour beaucoup dans le tranquille développement du protestantisme noyonnais. Grâce à son intervention, beaucoup d'ennuis et de mesures répressives furent évitées à ses coreligionnaires. Plus tard, Calvin entretint avec elle une correspondance dont une partie nous a été conservée. »

Une petite église de luthériens protestants s'était donc formée à Varesnes, sous la protection de Madame de Canny et quelques noyonnais, entre autres les membres de la famille Cauvin, s'étaient affiliés à cette association qui tenait ses assemblées dans le plus grand secret (3).

Ceci se passait vers 1533. On trouvera à ce sujet de curieux renseignements dans l'ouvrage de M. Abel Lefranc : *La Jeunesse de Calvin*. Nous ajouterons que Michel de Barbançon était loin de partager les opinions reli-

(1) Arch. de l'Oise, H. 2126.

(2) Abel Lefranc, *La Jeunesse de Calvin*, p. 36 et s.

(3) L. Mazière, *Annales Noyonnaises*, t. XIII, p. 25.

gieuses de sa femme et qu'il se montrait alors ennemi farouche des réformés (1).

Sa biographie est résumée dans une très élogieuse épitaphe, transcrite en latin et en français par M. Peigné-Delacourt, dans son *Histoire d'Ourscamp*, p. 59, et par D. Labbé, dans l'*Histoire manuscrite de Chauny*.

Il mourut le 15 mai 1547, âgé seulement de 36 ans, (ou plutôt de 46 ans, comme le fait observer M. Margry). Péronne de Pisseleu lui avait donné onze enfants, dont François qui succéda à son père.

François Ier de Barbançon.

Il fut pourvu fort jeune (1543) du gouvernement de Senlis et il épousa quatre ans plus tard une des plus riches héritières de Picardie, Antoinette de Waziers, dame d'Hangest et de Davenescourt.

La vie de François de Barbançon, dit M. Margry, paraît n'avoir été qu'une longue suite d'expéditions, car sa présence est à peine signalée à Varesnes aussi bien qu'à Senlis.

Le 31 octobre 1556, il comparut à Reims en qualité de seigneur de Varesnes, Babœuf, Pontoise, Couarcy et Morlincourt, pour la réforme des coutumes de Vermandois.

(1) Nous devons toutefois rectifier ici une erreur commise par M. Abel Lefranc. A propos de l'arrêt du Parlement rendu le 7 septembre 1552 contre certains réformés noyonnais, notre collègue a écrit ce qui suit : « Tous ces événements eurent leur contre-coup immédiat sur la situation de Mme de Canny. Son mari, qui voyait avec un déplaisir croissant les procédés bienveillants dont elle usait à l'égard des huguenots, ses coreligionnaires, *la tourmentait de plus en plus* ». (*La Jeunesse de Calvin*, p. 148). Or, Michel de Barbançon était mort depuis plus de cinq ans.

M. Lefranc confond évidemment Michel avec son fils François lorsqu'il écrit un peu plus loin : « M. de Canny, par un retour tout à fait imprévu, se fit protestant à son tour, se montrant dès lors aussi fougueux huguenot qu'il avait été catholique intolérant » (Ibid., p. 149).

A l'exemple de sa mère, il avait embrassé les doctrines calvinistes. Dénoncé comme ayant des intelligences avec le prince de Condé, et réunissant au château de Varesnes une grande quantité d'armes, il y fut arrêté en 1560. Mais, grâce à ses hautes relations, il put être relâché peu de temps après.

Il devint, avec François de Hangest (le neveu de l'évêque de Noyon), l'un des principaux chefs du parti protestant dans notre région. Il fut député, par ses partisans, au colloque de Poissy, le 5 septembre 1561 (1).

Il fut tué à la bataille de Saint-Denis (10 novembre 1567) dans laquelle les huguenots furent défaits, et son corps rapporté dans la chapelle des Canny à l'abbaye d'Ourscamp (2).

Sa veuve, Antoinette de Waziers, lui survécut près de 30 ans. Elle mourut le 24 mai 1587 et fut inhumée dans la chapelle de la Sainte-Vierge en l'église de Varesnes.

Sa pierre tombale a été conservée. Nous allons reproduire entièrement l'inscription qui s'y trouve, car elle nous donne de précieux détails généalogiques :

Cy gist haute et puissante
Dame Madame Anthoinette de Wasiers,
vivante dame douairière
des terres et seigneuries de Canny, Varesnes,
Babeuf, Montdescourt, Morlaincourt, Ponthoise et
Coarcy, propriéteresse des terres, seigneuries et
comté de Hangest et Davenescourt, Heudicourt,
Manencourt et Magnières, qui fut fème et espouze de feu
. . . . . *François de Barbanson,*
vivant chevalier, seign^r desd. terres de Canny, Varesnes,
Bailly et capitaine de Senlis. Et eurent de leur mariage trois
enfans, savoir : Messire Louis de Barbanson, chevalier aussy

(1) L. Mazière, *Annales Noyonnaises*, t. XIII, p. 77, 79, 82, 85, 100, 103, 110 et 117.

(2) *Histoire d'Ourscamp*, p. 60.

seigneur de tous lesd. lieux. Dame Anne de Barbanson, espouze de Mre Anthoine du Prat, chevr seignr de Nathouillet prevost de Paris. Et Dame Marie de Barbanson, espouze de Me Jacque Auguste de Thou, président au Parlement de Paris. Laquelle dame trespassa le XXIIIe jour de May 1587, estant veufve dudict feu seigneur de Canny son mary, quy fut tué à la bataille Sainct-Denis l'an 1567, le X novembre.

Louis de Barbançon, marquis de Varesnes.

Il épousa Catherine de Schomberg, en 1588.

Le 23 février 1589, l'Union autorise la ville de Noyon à prendre 600 écus dans les 2.000 francs de pension que Louis de Barbançon, seigneur de Canny, Varesnes .. « notoirement suspect » possédait sur l'abbaye de Saint-Eloi. Cette somme devait être employée à réparer les fortifications de la ville (1).

Cette même année, le seigneur de Varesnes fut grièvement blessé à Senlis, en combattant dans les rangs des royalistes contre les Ligueurs.

L'année suivante, les Ligueurs installèrent, dans son château-fort de Mondescourt, une garnison qui vivait aux dépens des paysans et fit beaucoup de mal aux pays. Ce ne fut d'ailleurs, pendant les guerres de la Ligue, qu'un va-et-vient de soldats dans notre région. Du 24 août au 19 septembre 1591, durant le siège de Noyon, le roi Henri IV résida le plus souvent au château de Varesnes.

Catherine de Schomberg étant morte encore jeune, Louis de Barbançon contracta deux autres unions ; mais il ne laissa point d'enfants. C'est ce qui le porta, vers la fin de sa vie, à reconnaître héritière de ses immenses domaines la maison de Nantouillet du Prat, *à condition que l'aîné porterait par substitution le nom et les armes des Barbançon.*

(1) L. Mazière, loc. cit., p. 149, 154 et 165.

Il avait fait son testament au mois de mars 1627 et il mourut en 1630. On l'inhuma dans la chapelle du château de Varesnes avec sa femme et son oncle Charles.

« L'on ne saurait trop relever la charité chrétienne de ce gentilhomme, dit l'annaliste d'Ourscamp, car il remit à tous ses sujets les cens et rentes qui lui étaient dûs jusqu'au jour de sa mort ».

Par lettres-patentes données à Paris au mois de juin 1616, la terre de Varesnes avec ses dépendances avait été érigée en *marquisat* en faveur de Louis de Barbançon (1).

Le 22 juin 1619, celui-ci avait fourni à Messire Charles de Balzac, évêque de Noyon, le dénombrement des terres et seigneuries qu'il tenait de l'évêché (2). Nous allons interrompre la biographie des seigneurs de Varesnes pour donner, d'après ce dénombrement, une description du village et de la seigneurie de Babœuf au commencement du XVIIe siècle.

§ 3. — Le dénombrement de 1619. Babœuf au XVIIe siècle.

Le dénombrement de la seigneurie de Babœuf peut-être divisé en 5 chapitres :

Le premier chapitre comprend les cens, surcens, corvées et autres redevances « tant en argent, poules, fouaches, que chappons » perçues sur les maisons, jardins et héritages du village de Babœuf. La nomenclature des censitaires nous fait connaître les noms des habitants de Babœuf en 1619 :

(1) Le 28 de ce même mois de juin, le duc de Mayenne qui venait à Noyon, avait été reçu au château de Varesnes (L. Mazière, *Ann. noyonn.*, t. XIII, p. 245).

(2) V. une analyse de ce document — qui appartient à la bibliothèque du Comité archéologique — donnée par M. Ponthieux dans le t. XX des Mémoires du Comité, p. 246 et s.

Possesseurs de maisons et héritages dans la Vieille-rue :

François Debrye, Claude Séphart, Claude Henne (sa maison tient d'un bout au rû Canon), Médard Gadiffet, Anthoine Leplat, Adrien Platel, Noël Frémin, Pierre Tocquesne, la veuve Claude Devillers et François Magnien.

Dans la rue des Marests :

Pierre Tocquesne (maison tenant à la voirie du rû Canon), Pierre Delanchy, Pierre Maréchal, Claude Helle (maison t. d. l. à la ruelle qui mène aux vignes), François Agisson, Claude Devillers, Médard Gadiffet (maison tenant à la rue Caline), Jehan Gillot « sous ma grâce et faveur » (pour une maison abandonnée par Vincent Boucher et Anthoine Leplat), Charles Carré (maison t. d. l. au presbytère), « La ville de Babœuf, au lieu de Germain Genel, pour une masure et place, t. d. l. Jean Gillot, d. sur la vieille rue des Marestz, d. b. à la rue Caline, doit 12 sols parisis ».

Dans la rue Caline :

Pierre Lescart (maison t. à la piécente qui va aux vignes), Jean Lescart et Nicolas de Bellicourt (maison t. d. b. au presbytère, d. l. à la rue des Marets) et pour une autre maison t. à la rue qui va aux vignes).

Dans la rue du Moustier :

La veuve Anthoine Leplat (maison t. au maire de Babœuf), Jehan Magnien (héritage t[t] au cimetière), Mathieu Grandin (t. d. l. à la ruelle qui mène à la rue du Monchel), la veuve Grandin et Jean de Pontoise (maison t. d. b. à la rue du Monchel), Pierre Delicourt, « pour sa maison et héritage t. d. l. à Fanchon, d. à Pierre Helle, d. sur lad. rue, vulgairement appelée le *Château Gaillard...* » et Pierre Helle.

Dans la rue du Monchel :

Claude Grandin (maison t. d. l. aux Jardins des Archers dudit Babœuf, d. b. sur la rue du Moustier et d. b. aux vignes). « Les Archers de Babœuf et Jehan Gillot pour leur *jardin* qui fut à Pierre Fagart, t. d. l. à moy. d. à

Claude Grandin, d. b. aux vignes d. sur lad. rue doivent 4 deniers parisis, un chappon et une poulle », Flourent Maréchal (maison t. à la ruelle qui conduit aux vignes), Adrien Platel, Flourent Mareschal, et Antoine Devillers (par sa maison t. à la ruelle qui va à la rue du Monchel).

Dans la rue du Marteloy :

Guillaume Levoir (maison t. d. l. au chemin de Babœuf à Mondescourt), Noël et Nicolas Villin, Claude et Catherine Maréchal (héritage tenant au *pressoir banal* « qui est à moy ») Nicolas et Jeanne Maréchal, Louis Goullieu, Simon Bavet et Martin Dermigny.

Dans la rue Martin :

Louis Badier (héritage t. d. b. à la fosse Louvière), Anthoine Vignon, Claude Henne (héritage t. d. l. à la rue des Bocquets).

Dans la rue des Bocquets :

Mathieu et Claude Pauchet (héritage t. d. b. aux maretz), Jacques Leplat, Anthoine et Adrian Maréchal, Simon Natier, Simon Tocquesne, la veuve Jehan Baret, Pierre Vignon et Guillaume Taffu (héritage t. d. l. à la rue Martin et d. b. « aux chemins et voyries »).

Dans la rue Neuve :

Jacques et Antoine, fils de Simon Devillers (maison t. d. b. à la rue Credo), Pierre Henne, François Pronier et Pierre Platel (idem), Anthoine Taffu et la veuve Hubert Taffu, Jean-Pierre Boucher, la veuve Médard Grandin, Noël Tocquesne, les héritiers Claude Séphart, Antoine Dumont, Mathieu Reusse, François Agisson, Anthoine Devillers, Jean Taffu, Adrien Mornienval, Jean Maréchal, Claude Henne, Martin Pauchet, Jean Demaison, Claude Pauchet, Catherine Maréchal, Jean Baudart, Pierre Borgnier, Guillaume Taffu, Simon Natier et Claude Pauchet « pour leur maison et lieu vulgairement appelé le *Jardin Bottin*... t. d. b. à la *ruelle Lefèvre* ».

Au Pont-à-la-Fosse :

Jehan Flament (héritage t. d. l. à la *mairerie de Babœuf*...

d. à la chaussée qui va de Pont-à-la-Fosse à Babœuf; maison tenant à la rivière d'Oise... d. à la chaussée), Antoine Reusse, Adrien Platel et Médard Gadiffer (id), Pierre Lescart et Jean Leleu (héritage t. d. b. à la prée).

Dans le second chapitre, on trouve les censives dûes sur les « terres, prés et vignes » dépendant de la seigneurie.

Ces immeubles sont situés aux lieux-dits suivants : Le camp Germain (près de la voyette de Babœuf à Mondescourt) ; la Longue roye, t. d. b. à la Prée ; La Bucloye, t. d. b. au chemin des Piétons ; le Pas-des-loups (vignes) t. à la piécente de Babœuf à Behéricourt ; Guny, t. à la Montagne; la Grande-Borne ; la Bucloye ; l'arbre de la Prée, autrement dit Remblocquement ; la fontaine Rouchard.

La Pourlande, tenant au rû Canoir ; la Couturelle (pièce t. d. b. à M. Henri Charmolue, d. à M. de Vingré); en Warwal ; les Genestrelles ; les Treuées ; la Merlière, près du grand chemin de Noyon à Chauny.

La Bucloye (sur Mondescourt) tenant au chemin Aguidet ; les franches vignes (vignes) ; Guny (vignes tenant aux Ruatres) ; Le Monchel (vignes) ; le vignoy de Babœuf; les Pas-de-loups, t. d. l. à la ruelle de Babœuf à Béhéricourt (vignes) ; le Buisson caché (vignes) ; ès-barières, t. à la mairie de Hautecourt.

Les hauts riez, près des pâtures de Babœuf; les Esgoulards, tenant au marest ; le Poirier-Dieu, près du chemin de Noyon à Chauny ; le Granier, près de la pâture ; la Buiseuse, près des pâtures.

« La veuve Pierre Cavé et Simon Geuffrin, pour leur maison, jardin et lieu, t. au chemin de Hautecourt à Grandrû, faisant le coing... »

Le clos Nicaise, près du chemin de Noyon à Chauny ; les Jonequerolles ; la Motte au vivier Caron ; le rû Canoir ; Corbinet ; les longues roies ; les douze setiers ; les Croisées ; les Treuées, près du chemin de Grandrû à Babœuf ; les Grèves ; le Pied Agueret ; la croix d'Apilly (sur Apilly) ;

la Besenage, près de la Pâture ; les Moulins, tenant à la Pasture ; les Larris.

La Couturelle ; la Verde-Marotte ; Rembloquement, tenant à la Mairerie et à la prée ; la couture Jean Derche, tenant à la prée de Béhéricourt ; les Clozeaux, tenant à la ruelle Credo ; les Estroits de Babœuf, tenant à la Pasturelle et à la Pâture ; ès-Warwal, tenant au rû du Moulin de Mondescourt et au chemin de Mondescourt à Grandrû ; le riez Coquerel, tenant au rû Canoir.

Le 3e chapitre comprend les *vinages* « à prendre à bord de cuve » exigés des possesseurs de vignes, qui étaient en outre obligés d'envoyer chercher le commis du seigneur de Varesnes pour percevoir son droit. Le défaut de paiement entraînait une amende de 30 sols parisis.

La majeure partie des vignes était située entre les deux piécentes de Babœuf à Béhéricourt. [Lieux dits : les Plants, la ruelle des Mormonts, les Larrys, les Larrys-sets, Longbouel, les Pierres, en Watin, le Carré, Panarcy (tenant à la Place), la Tournelle (près du chemin de la Place) ; la Place ; Belval, derrière les berseaux ; la Pierre.]

On en trouvait aussi une certaine quantité entre le chemin de Babœuf à Grandrû et la Montagne. [Lieux dits : le Monchel ; les Ruatres ou les Ruaittes ; la trouée, en Patelart.]

Plusieurs pièces de terres labourables et de prés, autrefois en vignes, étaient encore assujetties au droit de vinage : [Lieux dits : les Clozeaux, la vieille Rue, la fosse Louvière, le camp du Rozel, près du chemin de Babœuf à Grandrû ; les Estroits, près des hauts riez ; la pasture des hauts riez ; la Pasturelle ; la prée de Babœuf, etc..]

« Les religieux, abbé et couvent de Saint-Eloi, de Noyon, à cause des terres et prés dépendant de leur *cense* qu'ils ont au village de Babœuf, doivent chacun an un muid de vin revenant à 13 lots 1/3 ».

(Viennent ensuite les vinages de Grandrû et Haulecourt — dont nous n'avons pas à parler — et les censives du fief de Guny, auquel nous consacrons un chapitre spécial).

Le 4e chapitre est intitulé « louaiges », et comprend les possesseurs de neuf maisons assujetties chacune à une redevance annuelle de *8 jallois* de vin.

Ce sont : Jehan Lescareux, Jehan Carbonnier, Anthoine Mofflé, Anthoine Linart, Pierre Tocquesne, Martin Bocquet, Jehan Benoist, Claude Bellicourt et Claude Brulle, pour leurs maisons dans la *Vieille rue ;* Anthoine Reusse, Yoland Boisset et Noël Frémin, pour leur maison de la *rue du Moutier*, t. d. l. à la ruelle Credo et d. b. à la chaussée ; André Froissart et Claude Gadiffet, pour leur maison de la *rue des Clozeaux*.

Enfin la 5e partie du dénombrement est formée par l'énumération des droits seigneuriaux exercés ou perçus dans toute l'étendue de la terre et seigneurie de Babœuf. Comme nos anciennes coutumes locales y sont exposées d'une façon précise et complète, nous allons la reproduire à peu près *in extenso :*

« J'ay sur chacune des masures cy-dessus déclarées une *courvée de bras* qui se paie au my-mars chacun an : c'est assavoir de ceux qui n'ont pas charrue, pour lesquelles corvées, mesdits sujets me paient chacun an au jour de S. Remy, my-mars : 2 s. 6 d. p.

« Je soulois avoir par cy devant une *courvée* sur tous ceux qui ont charrue en leurs maisons, payable audit my-mars : c'est assavoir du vallet et des chevaux et me debvoient ceux qui avoient charrue comme dict est, pour lad. courvée au jour et terme de S. Remy, 2 set. d'avoyne et audit jour de my-mars 5 sols, et moïennant ce ils étoient exempts de lad. courvée de bras, le tout à loy et amende de 6 sols 6 d. Mais du temps de ma minorité, madame ma très honorée feue mère avoit trouvé bon de leur modérer

un septier d'avoine, à la charge néant moins que s'il me plaisoit leur faire païer la redebvance entière, faire le pourrois ; touttefois ne voulant en rien contredire cette diminution, je leur ay continué icelle et ne leur ay fait payer comme feray à l'advenir auxd. jours, à loi et amende comme dict est, lesd. 5 sols et 1 set. d'avoine par courvée.

« J'ay à cause de mond. fief sur chacune desd. masures, trois den. par an de *plaids généraux* que les détempteurs et possesseurs desd. masures sont tenus me payer à 3 termes... Et en doibvent autant aux religieux de S. Eloy de Noyon. Et s'il me plaist et auxd. religieux prendre des détempteurs desd. maisons et masures, un denier à chacun desd. termes, ils sont et demeurent quictes desd. plaids généraux.

« Est à scavoir que si les detempteurs desd. masures ou autres, demeurant et faisant feu en icelles masures, ne ne sont frères ou sœurs, ils me doibvent paier pour chacun *feu* 6 d. p. à la S. Remy, sur peine de 7 s. 6 d. p. d'amende.

« Sont tenus de moy à *terrage* au terroir dud. Babœuf environ 3 set. 1/2 de terre, dont j'ay la 9e gerbe, et dont la déclaration m'est à présent incongneue ; et sont tenus les possesseurs desd. terres faire mener à leurs frais lesd. terrages en mon chastel de Babœuf...

« J'ay tant à cause de mond. fief, que ceux y réunis, sur tous ceux qui ont berbis en lad. ville de Babœuf, un *agneau d'herbaige ;* et me le doibvent garder s'il me plaist jusqu'au 1er jour de may... à choisir par mon commis...

« J'ay à cause de mond. fief en lad. ville de Babœuf, droit de *rivage* et d'*esrivage ;* c'est assavoir pour chascun basteau qu'on charge sur la rivière 2 den. par., avec amende de 60 s. au cas qu'aucuns partent sans congé.

« J'ay, et a moy appartient seul et pour le tout, le grand chemin de 60 pieds de large depuis une voye qui est auprès l'arbre de la *Croix Messire Raoul Flament,* qui maine

de Noyon à Chaulny, en allant jusques au pont de Waripont, auquel chemin j'ay toute justice et seigneurie, haulte, moyenne et basse, semblablement tout au long du chemin jusques à 30 pieds de là estant dessus ledit chemin qui vient de l'ourmel Oudin jusques au ruissel qui dépend du relays du Molin de Mondescourt au lez vers Babœuf, excepté les destroits de Babœuf qui sont en justice commune entre moy et les religieux de S. Eloy, en laquelle justice et seigneurie dud. Babœuf et en destroits d'icelle, j'ay la moitié en tout et lesd. religieux ont l'autre moitié.

« Me doibvent lesd. masures et hostises du *fief de Guny*, (1) réuny à ma table, chacun, plaids généraux, trois fois l'an : c'est assavoir pour chacune hostize 1 den. Et s'il y a charrue, lesd. plaids doublent et l'autre aussy.

« M'appartient sur tous lesd. héritages tenus de moy et sur lesquels j'ay et prends cens par la manière que dict est, *ventes* et *travers*, touttefois que le cas y eschiet.

« J'ay, puis naguères, acquis du Sr de Troussure, un fief nommé le fief de la *Mairerie de Babœuf* (2) que j'ay réuny à la table de mon Domaine, et consiste led. fief en plusieurs terres, prés et vingnes par moy baillés à louaige et autres droits cy après cottez :

3 qers de terre au terroir de Babœuf, appelés le *camp de l'hostel.*, d. b. au grand chemin ;

3 qers de terre à la *Croix arrachée*, d. l. au vieil chemin.

3 set.....

2 set. 1/2 app. le *Camp Crespy* ... t. d. b. à la Pasture ;

3 qers à la *fontaine Grévin* ... d. b. à la ruelle Credo ;

1 md au coin du chemin qui descend de Babœuf et du grand chemin ;

3 mds au Chemin-des-Vaches ;

(1) V. ci-après ce que nous disons du fief de Guny.

(2) M. de Barbançon avait acheté ce fief en 1602. V. plus haut.

3 qers assez près de l'*arbre Gemet*, d. b. aud. Chemin des Vaches;

4 set. au *Camp Foullet*, traversés par le grand chemin;

2 set. près du moulin de la *Bucloye ;*

3 qers id.

4 f. de prés à la prairie de Babœuf;

5 qers de prés au *Pont-à-la-fosse*, t. d. b. à la cne de Babœuf et d. b. à Me Anthoine Vrévin, à cause du *fief Picot.*

60 v. de vignes au *vignoy de Babœuf.*

« J'ay à cause de mondit fief un *mayeur*, qui est mon homme de bouche et de main, et tient de moy à *terrage* six setiers 1/2 de terres là où j'ay et prends la quarte jarbe, desq. terres la déclaration ensuit :...

« M'appartient aussi à cause de mondit fief une pièce de pré nommée le *Pré fumé*, séant dessoubz une pièce de pré appt à la ville de Babœuf, tt au Camp de la Bourne.

« Est tenu mondit mayeur, à cause de mond. fief. dessusd., pour lad. mairerie, moy païer chacun an deux *repas*, à moy 4e, en deux termes en l'an ; c'est assavoir : Pasques et Noël — et me doit à chacun repas deux paires de pains, c'est assavoir blanc et bis, deux pots de vin blancq et vermeil, et deux pièces de chair rosties et bouillies ; et doit recevoir mond. maieur tous mes cens, rentes et rivages, et sy doibt faire les tenances de toutes mes terres et doibt avoir 2 den. pour les gants. Et sy doibt avoir mond. mayeur, sy je demeure au lieu, ses despens en recepvant mes rivages et un quarteron de vin sur mesd. rivages ; et au cas que mond. mayeur demeure en aucune de mes hostizes, il demeure quitte d'agneau d'herbaige, de courvées de mars, de plaids générés, de poulles et de saulces.

« J'ay à cause de mondit fief un *eschevin* de mes hostes.

« J'ay en tous les héritages qui sont tenus de moy à cens et rentes, tant en la ville et terroir de Babœuf comme en

ceux qui sont assiz et scituez hors du destroit dud. Babœuf, toute *justice*, haute, moyenne et basse, seul et pour le tout, et tous droits appartenant à seigneur et hault justicier, bas et moien.

« J'ay chacun an cinq *feuillées* et cinq deniers sur l'église de St-Eloy : c'est assavoir à Pasques et Pentecoste, à la St-Eloy, lendemain de la S. Jean-Baptiste, lendemain de S. André et Noël...

« J'ay ensuitte de la *vendition* faite cy-devant à mes prédécesseurs sgrs de Varesnes, appartenances et dépendances, par les religieux, abbé et convent de S. Eloy de Noyon, droits de *terrages*, à moy appartenant par réunion à ma table de mond. fief, sur plusieurs terres cy-après déclarées, séant aux terroirs de Babœuf et environs, à raison de la *septième gerbe*... (la désignation de ces biens offre peu d'intérêt).

« J'ay, et est pareillement revenu à ma table par la succession de dlle Jeanne de la Motte, comme dit est, un fief contenant *voiries* et *pâturaiges*, pour moy et pour mes hostes en lad. ville de Babœuf et ès appartenances et dépendances (1).

« *S'ensuit la déclaration de tous les héritages* à moy appartenant en la ville, terroir et app. de Babœuf, tant à cause de mondit grand fief que celui de Guny et autrement, que j'ai réuny comme dit est :

« 1° Ma *maison et hostel dudit Babœuf*, tout et ainsi que le lieu se comporte de long, de haut et de bas, enclos de murs de pierres tout autour, tenant aux religieux de S. Eloy (2) ;

(1). Nous n'avons pas d'autre renseignement sur la demoiselle de la Motte.

(2). Le château primitif avait dû être détruit, en même temps que la cense de l'abbaye, à l'époque de Jeanne d'Arc. Les fouilles qui ont été faites en 1872 ont révélé des fondations en grès d'une épais-

« Item — Un petit jardin étant et séant derrière la porte de mondit hostel, enclos de hayes... »

(Suit la déclaration des terres labourables, vignes et prés « baillés à louage »).

§ 4. — Les Duprat de Barbançon.

Louis-Antoine Duprat de Barbançon.

Par acte passé le 25 février 1622, par devant Perlin et Berthou, notaires à Paris, Louis de Barbançon avait donné à son petit-neveu et filleul, Louis-Antoine Duprat, « par donation pure et irrévocable faitte entre vifs et dans la meilleure forme que faire se peut » tous ses biens, meubles et immeubles, et notamment ses terres, fiefs et seigneuries ainsi désignées :

« La terre de Canny (1), en la prévôté de Roye, en la mouvance du sr vicomte de Brigueil, à cause de la terre et seigneurie de Monchy ;

« Les terres de Varesnes, Babœuf, Morlaincourt, Ponthoise, Coarcy, quinzaine de Noyon et fief Quagerel, en la prévosté royalle de Noyon, en la mouvance du sr Evesque de Noyon à cause de sa comté et pairie dudit lieu (2) ;

---

seur considérable. Il reste encore deux caves dans un parfait état de conservation.

On a trouvé les substructions de deux grands corps de bâtiments dans le sens de la cave principale.

Deux autres caveaux — dont l'un renfermait un squelette — ont également été découverts au nord du château actuel. Ils ont été démolis.

Les seigneurs de Canny ne firent point rétablir le château-fort de Babœuf. Ils utilisèrent les caves, sur lesquelles on bâtit un logement pour leur fermier ou receveur, avec des bâtiments et un pressoir banal.

Une partie des anciens *murs de pierre* subsiste encore.

(1) M. Margry, *loc. cit.*, p. 317 et suiv.

(2) V. *Analyse sommaire de documents...* concernant spécialement les villages de Babœuf, Grandrû, Morlincourt, Ponthoise et Varesnes et la ville de Noyon, par A. Ponthieux (Extr. des Mém. du C. A. N.) br. in-8° 1906.

« La terre d'Apilly, en la prévosté de Noyon, tenue en partie de ladite terre de Varesnes, et le surplus, du seigneur d'Offémont et de MM. du chapitre de Noyon (1) ;

« La terre de Mondescourt et le fief des Onze Masures, scis au village de Babœuf, mouvant du Roy nostre Sire à cause de Chaulny (2) ;

« La terre, baronnye et chatellenye de Hangest et Davenescourt, en la prévosté de Montdidier et mouvante du Roy à cause de son château de Montdidier ;

« Et le fief, terre et seigneurie de Heudicourt, scis en la prévosté de Péronne et mouvant, au regard du chef-lieu, dudit seigneur Roy à cause dudit Péronne, et le reste du sieur comte de Fiasque, à cause de sa terre d'Honnecourt... »

Louis de Barbançon se réservait cependant l'usufruit de ces biens, pour lui et pour Anne de Barbançon, au cas où elle lui survivrait.

La donation, outre diverses réserves, exigeait que les enfants de Louis-Antoine Duprat portent à l'avenir, par ordre de primogéniture, le nom et les armes de Barbançon (3).

(1) V. *Notes historiques sur Apilly*, par A. Ponthieux (Extr. des Mém. du C. A. N.) br. in-8° 1906.

(2) V. notre *Notice historique sur Mondescourt* (Extr. des Mém. du C. A. N.) br. in-8° 1901.

(3) La généalogie de la maison du Prat se trouve dans tous les dictionnaires et ouvrages spéciaux : le P. Anselme, La Chesnaye des bois, etc.

Les armes étaient : *d'or à la fasce de sable accompagnée de 3 trèfles de sinople : 2 en chef, 1 en pointe.*

Le fonds de la seigneurie de Formerie, aux Archives de l'Oise, contient sur cette famille des tableaux généalogiques très complets. Nous nous contenterons de donner les noms des ascendants de Louis-Antoine :

1. Antoine du Prat, sgr de Nantouillet, mort en 1589 :
   épousa Anne de Barbançon (v. plus haut, p. 120)
   dont
2. Michel-Antoine Duprat, baron de Thoury, seigneur de Nantouillet, mort en duel en 1606,
   épousa Marie Seguier,
   dont
3. Louis-Antoine Duprat, marquis de Nantouillet et de Précy, baron de Thouri, mort en 1681, à l'âge de 81 ans,
   épousa Madeleine de Baradat.

Dès le mois de mars 1630, le marquis de Nantouillet prit donc le titre de *marquis de Barbançon* et vint demeurer au château de Varesnes.

Il le fit restaurer avec soin et s'attacha à l'embellissement de son nouveau domaine. Les travaux qu'il entreprit furent un bienfait pour la contrée. Le parc fut agrandi et couvert d'arbres exotiques. Les belles avenues plantées à cette époque ont conservé des témoins jusqu'à nos jours (1).

Vers le même temps, le bac de l'Oise fut remplacé par un pont de pierres que l'inondation de 1658 devait faire écrouler quelques années plus tard.

En 1640, le roi Louis XIII séjourna au château de Varesnes (2). On connaît de lui, dit M. Graves (3) deux actes royaux datés de ce lieu :

L'un, du 29 mai 1640, est une déclaration portant prorogation du délai accordé pour l'exposition des monnaies d'or, décriées par la déclaration du 31 mars précédent ; l'autre est un édit, du mois de juin, réglant le cours des pièces de billon, avec création d'un office de contrôleur général de cette monnaie.

« Le roi, ayant témoigné le désir de posséder une relique de sainte Godeberthe, dont le corps était conservé dans la cathédrale de Noyon, l'archidiacre, accompagné de plusieurs chanoines, se transporta le 3 juin au château de

(1) M. Margry a rectifié l'erreur commise par Cambry, Graves et Coët, qui attribuent la restauration du château de Varesnes au chancelier Duprat mort depuis plus d'un siècle, et qui mettent à l'actif du présent seigneur la fondation du prix de vertu institué par l'un de ses descendants.

(2) On lit sur le mur extérieur de l'église de Varesnes, du côté de la rivière, l'inscription suivante grossièrement gravée :
Le 28 de may 1640, le Roy est venu à Varesnes et est party le 13 de juin 1640.

(3) Graves, *Précis statistique du canton de Noyon*, p. 152.

Varesnes, où il présenta à Sa Majesté un os de la main qu'on avait retiré de la châsse(1) ».

Pendant son séjour à Varesnes, « Louis XIII fut prié « par le seigneur de Salency d'assister à la cérémonie de « la *Rose*; mais, se trouvant indisposé, il envoya à la « Rosière une bague et son cordon bleu, et lui permit, et à « ses compagnes, de le porter tant en ce jour qu'aux « grandes cérémonies (2) ».

Les villages de Varesnes et de Babœuf durent souffrir considérablement de l'invasion espagnole (1636) et des passages de troupes pendant les guerres de la Fronde (1653); toutefois nous n'avons rencontré aucun détail particulier à ce sujet.

Au mois de février 1657, Louis XIV délivra des lettres-patentes datées de Paris, portant confirmation et relief de surannation, pour l'enregistrement de celles de 1616 qui avaient constitué le *marquisat*.

Louis-Antoine Duprat, qui avait épousé en 1626 Madeleine de Baradat, fille du seigneur de Dannery, mourut au mois d'avril 1681, à l'âge de 81 ans, laissant de son unique alliance plusieurs filles et un fils, François du Prat, qu'on appelait alors le *chevalier de Nantouillet*.

François Duprat, marquis de Barbançon.

Le chevalier de Nantouillet s'était d'abord distingué au fameux passage du Rhin, chanté par Boileau (3); il était alors capitaine de cavalerie au régiment de la Reine (1672).

Dans la lettre que Mme de Sévigné adressait à sa fille

(1) M. Margry, *loc. cit. Histoire de la rosière de Salency*

(2) Graves, *Précis stat.*, p. 153.

(3) Mais déjà devant eux une chaleur guerrière
Emporte loin du bord le vaillant Lesdiguière,
Vivonne, *Nantouillet*, et Coislin et Salart
Chacun d'eux au péril veut la première part.
(Boileau — 4e Epitre).

le 3 juillet, elle parlait de François du Prat en ces termes : « Le chevalier de Nantouillet était tombé de cheval ; il va au fond de l'eau ; il revient ; il y rentre ; il revient encore ; enfin il trouve la queue d'un cheval ; il s'y attache ; le cheval le mène à bord ; il monte sur le cheval, se trouve à la mêlée, reçoit deux coups dans son chapeau et revient gaillard : voilà qui est d'un sang-froid qui me fait souvenir d'Oronte, prince des Massagètes... »

A la bataille de Cassel (1er avril 1677) où il fit encore preuve de vaillance, il eut la cuisse cassée.

En 1685, il acquit la charge de premier maître d'hôtel de Monsieur et se fit, à la Cour, une certaine réputation par son esprit, ses bons mots et ses chansons (1).

Il demeura fort peu au château de Varesnes ; en 1689, il afferma les revenus de son marquisat au sr Sézille, de Noyon, moyennant 12 400 livres.

En 1692, il céda à l'abbaye de Saint-Barthélemy les chemins du vivier de Courcelles, en se réservant le droit de justice (2).

Il mourut le 28 juin 1695, d'une attaque d'apoplexie.

De son union avec Anne-Marie Colbert, fille de Charles Colbert, seigneur du Terron, conseiller d'Etat, il laissait : François, qui suit, et Henri du Prat, chevalier de Malte, dit le chevalier de Barbançon.

François de Barbançon, 2e du nom, comte de Barbançon.

Il s'intitule seigneur de Canny, Varesnes, Babœuf, etc.; marquis de Nantouillet, baron de Thoury, de Formerie, de Viteaux, etc.; colonel d'un régiment d'infanterie, puis brigadier des armées du Roi, grand veneur de S. A. R. le duc d'Orléans.

Il avait épousé Claire-Charlotte-Séraphine du Tillet, dame de Mareuil-sur-Ay, au diocèse de Reims.

(1) *Mémoires* de S. Simon.
(2) Arch. de l'Oise, H. 498.

En 1715, ses domaines déjà si étendus, reçurent un accroissement considérable par suite de la donation que lui fit un de ses parents, messire Louis-Antoine du Prat, marquis de Viteaux et seigneur de Formerie, de la plus grande partie de ses biens, notamment des seigneuries de Formerie, Blargies, etc.

Le marquis de Viteaux conserva toutefois l'usufruit des biens légués jusqu'à la fin de ses jours; il mourut vers l'année 1730.

Une déclaration (1) des biens de Mgr Duprat de Barbançon, situés à Babœuf, contient ce qui suit :

1° 100 setiers de terre labourable, valant ensemble, de revenu	800 livres
2° 16 setiers de pré	192 —
3° 5 setiers de vigne	30 —
4° Le vinage	100 —
5° Plusieurs masures	200 —
6° Censives	90 —
7° Le moulin à vent	350 —
8° Un petit terrage et un demi-rouissage dans la rivière	25 —
Total du revenu dudit seigneur de Barbanson	1.807 livres

Dès le 3 décembre 1735, le seigneur de Varesnes avait obtenu en chancellerie, des *lettres de terrier* (2).

Le 10 du même mois, une sentence du lieutenant général au bailliage de Noyon, nommait Me Gabriel Dechilly, notaire royal à Noyon, pour recevoir les déclarations des vassaux, censitaires et tenanciers dans l'étendue des

(1) Datée de 1744, et conservée aux archives de l'Oise.

(2) Les lettres de terrier donnaient aux seigneurs le droit de faire comparaître par devant notaires les vassaux dont ils voulaient exiger la redevance.

terres et seigneuries de Canny, Varesnes, Pontoise, Couarcy, Babœuf, etc., en présence de Me Christophle Moulin, avocat au Parlement, chargé de la confection du papier-terrier desdites terres et seigneuries.

La sentence fut publiée à Babœuf, selon l'usage, pendant trois dimanches consécutifs, les 18 et 25 décembre 1735, et 1er janvier 1736.

En 1741, pour des « raisons particulières » que nous ignorons, le notaire Dechilly fut révoqué et son confrère Antoine Guibert fut nommé à sa place.

Cependant les vassaux ne paraissent guère s'être dérangés avant 1748. Le 21 juillet de cette année, il fut publié à Babœuf que le bureau des déclarations se tiendrait à Varesnes, rue Saint-Gaugery, où le notaire Guibert recevrait les déclarants (1).

Le marquis de Barbançon mourut à Paris, en son hôtel de la rue Neuve Saint-Gilles, paroisse Saint-Paul, le 15 décembre 1749, à l'âge de 65 ans. Il fut inhumé le lendemain « dans la cave de la nef de l'église St-Paul (2) ».

Il laissait tous ses titres et biens à son fils et unique héritier féodal, Antoine-Louis Duprat, né le 10 novembre 1715. Le défunt avait en outre une fille, Charlotte-Elizabeth, qui fut abbesse de Saint-Remy, près Villers-Cotterêts, dont nous parlerons plus loin.

Antoine-Louis Duprat, marquis de Barbançon.

Antoine-Louis Duprat, né à Mareuil-sur-Ay, le 10 novembre 1715, fut baptisé à Paris, en l'église Saint-Merry le 26 avril 1719. Son parrain fut Me Louis-Antoine Duprat

(1) Les déclarations faites pour Babœuf et Pont-à-la-fosse sont conservées dans un gros registre in-folio de 1009 pages. La première est datée du 28 septembre 1749.

(2) Extrait des registres de la paroisse, rapporté dans le registre terrier dont il vient d'être parlé, à la page 634.

de Viteaux, et la marraine Marie-Anne Colbert du Terron, veuve en 1res noces de François du Prat — et par conséquent, grand'mère de l'enfant (1).

Entré au service à l'âge de 16 ans, le 11 février 1731, comme lieutenant réformé au Régiment du Roi, il y obtint une enseigne le 23 septembre suivant ; il marcha avec ce régiment à l'armée d'Italie en 1733 et se trouva aux sièges de Pizzighitone, de Milan, de Novarre et de Tortone durant cette campagne et la suivante.

Le 25 mars 1734, il passa capitaine au régiment de Toulouse-Cavalerie et assista la même année aux batailles de Parme et de Guastalla. Le 23 mars 1735, il prit le commandement d'un régiment qui porta son nom (Barbançon) à la tête duquel il combattit à l'affaire de Clausen. En 1741, son régiment faisait partie de l'armée de la Meuse.

Appartenant à la 3e division de l'armée, il pénétra en Westphalie et passa l'hiver dans le duché de Berg. Dans la marche sur les frontières de la Bohème, le marquis de Barbançon assista à plusieurs escarmouches très vives et prit part au secours de Braunaut et au ravitaillement d'Egra.

Rentré en France avec l'armée, au mois de juillet 1743, il contribua à la défaite des ennemis à Rhinvilliers. A l'armée du Rhin, l'année suivante, il commanda son régiment à la reprise des lignes de Weissemburg et de la Lautern. Il reçut le brevet de brigadier de cavalerie le 2 mai de la même année, se trouva à l'affaire de Haguenau et à la prise de Eronembourg ; puis, en 1746, sous le prince de Conti, aux sièges de Mons et de Charleroy, et sous le maréchal de Saxe, au siège de Namur et à la bataille de Raucour.

En 1747, il combattit à Lawfeldt et l'année suivante au siège de Maëstricht dans les Pays-Bas. Il avait été créé maréchal de camp le 1er janvier 1748. A la fin de cette

(1) Les parents de l'enfant demeuraient alors (1719) rue Neuve Saint-Merry (Extr. du registre-terrier déjà cité).

campagne, il fut contraint de quitter l'armée pour aller aux eaux refaire sa santé.

Il avait épousé en 1735, Angélique-Françoise-Joséphine de Thiard de Bissy qui mourut l'année suivante, le 30 septembre 1736. Au mois de mars 1749, il contracta une seconde alliance avec Antoinette-Eléonore de Faye de La Tour-Maubourg, seconde fille du second lit du marquis de La Tour-Maubourg. Elle mourut à la suite de couches, le 24 juin 1750, après avoir donné le jour à un fils, Augustin-Jean-Louis-Antoine, qui fut le dernier des Barbançon (1).

Antoine-Louis fut nommé premier veneur du duc d'Orléans en 1752 ; puis capitaine du château de Villers-Cotterêts, inspecteur général de la cavalerie des Dragons et des écoles d'équitation, le 17 décembre 1754 ; lieutenant-général des armées, le 1er mai 1758. Il fut en cette qualité employé au camp de Dunkerque, puis sur les côtes de Flandre.

En 1753, il avait affermé pour neuf ans tous ses revenus de la seigneurie de Varesnes.

Il demeurait à Paris dans son hôtel de la rue de Babylone lorsqu'il mourut, à l'âge de 60 ans, le 4 décembre 1775.

Par son testament du 1er mars 1774, il avait pris, en faveur des habitants du pays, différentes dispositions intéressantes que nous allons reproduire à peu près entièrement.

Testament de M. Duprat, marquis de Barbançon.

« Du dit jour, 1er mars 1774, moy, soussigné, Antoine-Louis Duprat, marquis de Barbanson, je fais Augustin-Louis-Antoine, mon fils unique, mon légataire universel.

« Je prie M. le baron de (Pondens) ?, mon ami, de vouloir bien être mon exécuteur testamentaire, et d'accepter

(1). La Chesnaye des bois. *Dict. généalogique.*

un diamant de dix mille francs, comme une marque de mon amitié et de mon souvenir.

« Si mon fils décédoit sans postérité, la substitution de mes biens passeroit à M. Duprat, officier aux grenadiers à cheval ; à son deffault, ou à celui de ses enfans masles, à M. de Pleures, capitaine de carabiniers, ou à deffault d'enfans masles, à M. de Vasseur, capitaine au régiment de Chartres cavalerie ; aux clauses, charges et conditions de porter le nom et les armes de Barbanson, comme aussi de faire ériger en comté de ce nom la terre de Varennes.

Hôpital de Varesnes

« Je fonde sur les terres de Varennes et de Canny, une somme de deux mille livres de rente pour l'entretien des sœurs grises, ou autres hospitalières, pour avoir soin des malades de Varennes, Pontoise, Morlincourt, Babœuf, Apilly et Mondescourt. On leur fera bâtir, indépendamment de cette somme, une maison commode, où il puisse y avoir six lits pour les malades ; on y joindra un jardin d'un arpent.....

« Les sœurs seront nommées et subordonnées au seigneur, à qui elles rendront compte des deniers. »

Le codicille daté du jour suivant, ajoute : « J'augmente de mille francs de rente la fondation de mon hôpital de Varennes... S'il falloit des lettres-patentes, on les obtiendroit, et seroient payées sur le fond de mes biens... »

Les travaux ordonnés par le marquis lui-même furent promptement achevés par son fils et successeur. Les sœurs hospitalières y furent installées dès le mois de juillet 1776 ; on leur confia en outre la direction de l'école des filles (1).

Prix de Vertu

« Je fonde, sur les terres de Varennes et de Canny, une somme de mille francs par an pour marier trois filles de

(1) Nous aurons l'occasion de reparler plus loin de l'hôpital de Varesnes.

Sceau de Renaud de Magny
Avoué de Bobœuf
1218

Armes des Flamenc
Seigneurs de Canny

AUGUSTIN DE BARBANÇON

Armes des Barbançon

Armes de la Famille Duprat

la terre de Varennes, Pontoise, Morlaincourt, Babœuf, Apilly et Canny. Tous les ans, elles seront choisies par le seigneur et ne pourront épouser que des garçons des dites terres ; cette dot sera employée en choses utiles pour le ménage des mariés, et dix écus seulement pour frais de noces ». Et dans le codicille : « Pour les trois filles que l'on mariera tous les ans, on choisira celles qui n'ont rien et qui ne pourroient pas se marier sans le secours que je donne ; elles auront la préférence sur celles qui auront peu de chose. Quant à celles dont les parents ont du bien, cet établissement n'est pas fait pour elles... »

Cette dernière fondation a été fidèlement exécutée jusqu'à la Révolution, ainsi que le prouvent différents reçus de la somme de 333 liv. 6 sols 8 d., conservés aux archives de l'Oise.

A Babœuf, Marie-Louise Polleur fut dotée en 1777, Marie-Anne Quillet en 1781, Marie-Hélène-Appoline Vatin en 1783, Françoise Polleur en 1785, etc.

§ 5. — Le dernier des Barbançon.

Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat, comte, puis marquis de Barbançon, naquit à Paris, comme on vient de le dire, dans l'hôtel de la rue de Varesnes, le 10 juin 1750, et fut baptisé le 19 en l'église de S. Sulpice. Son parrain fut Jacques-Gabriel Bazin, marquis de Bezons et de Maisons, brigadier des armées du Roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et la marraine Madeleine-Louise de Fay de La Tour-Maubourg, sa tante.

Sa mère mourut la semaine suivante.

Dès l'âge de huit ans, on le nomma officier à la suite de la cavalerie. En 1765, il passa avec le même grade à la suite des carabiniers. Il fut successivement promu capitaine au régiment de Versailles en 1768, colonel à la suite de la cavalerie en 1773, colonel du régiment d'Orléans le

23 juin 1775, chevalier de S. Louis le 11 juin 1783 et maréchal des camps le 24 mars 1790.

Il porte en outre dans les actes les titres de : comte souverain de la Valteline, baron de Viteaux, châtelain de Formerie, gouverneur du Valois et de Villers-Cotterêts, Coucy, Folembray et Noyon, capitaine des chasses de la capitainerie royale de Villers-Cotterêts, et en survivance premier veneur de S. A. Mgr le duc d'Orléans, gruyer de la Basse-Aigue, etc. (1).

Le comte de Barbançon, qui se plaisait beaucoup à Varesnes, fit hâter l'établissement de l'hôpital inauguré par son père en 1774 ; il y installa une école des filles en 1776.

S'il possédait une immense fortune, il faut dire, à sa louange, qu'il était fort charitable et qu'il se préoccupait du soin des pauvres.

Nous pouvons en juger par quelques fragments de comptes tombés entre nos mains. Ainsi, en 1778, nous trouvons la note suivante d'un tailleur :

Mémoire de l'ouvrage que j'ai fait pour les pauvres de Babœuf pendant l'année 1778 :

Avoir fait 2 habits, façon.....	2[l]	08[s]
10 vestes, »	7[l]	
14 culottes, »	4[l]	18[s]
3 vestes, »	1[l]	16[s]
6 culottes, »	1[l]	16[s]
une culotte de S. Nicolas.....		15[s]
	18[l]	13[s]

La même année, autre distribution d'habits faite aux pauvres de Babœuf : 6 chemises, 2 habits, 13 vestes, 22 culottes, 6 justaucorps et 8 jupons.

Aux pauvres d'Apilly : 12 chemises, 2 habits, 38 vestes,

(1) V. Mém. du Com. Arch. de Noyon. T. XIX, p. 219.

41 culottes, 44 justes, 48 jupons et en plus 548 livres de pain ; 224 livres aux pauvres de Mondescourt.

Le compte rendu en 1787 par Antoine Guibert mentionne une somme de 328l 14s employée en aumônes et une autre de 624l distribuée à 14 pauvres de Varesnes, 7 de Pontoise, 2 de Morlincourt, 6 de Babœuf, 3 d'Apilly, mis au mois.

D'après une liste dressée le 19 décembre 1778, 42 ménages sont secourus : 6 à 3 livres de pain par jour, 7 à 2 livres, le reste à 1 livre.

En 1779, on a distribué : 720 livres de pain aux pauvres d'Apilly, 264 à ceux de Mondescourt, 113 livres à ceux de Pontoise, etc. ; plus des habits (1).

Ces quelques chiffres pris au hasard nous montrent l'importance des secours distribués.

Suivant la déclaration de 1744 que nous avons rapportée plus haut, les revenus de M. de Barbançon à Babœuf s'élevaient à 1807 livres.

En 1759, les revenus de la recette générale de Varesnes sont évalués à 27.464 liv. et les dépenses à 23.000 liv.

Dans un compte qu'il rend au marquis, Louis Rapsy, concierge du château de Varesnes, déclare qu'il a reçu pour fermages pendant onze mois de 1777, 36.678 livres. En 1778, les fermages s'élèvent à 39.911 livres. Sur le compte de 1779, on trouve 20.645 livres de recettes et 14.700 liv. de dépenses.

En 1787 (compte d'Antoine Guibert) les recettes s'élèvent à 20.645 liv. 13 s. 6 d.

Le marquis ne négligeait rien pour améliorer son domaine. En 1788, il fit transformer ses pépinières, pour les enrichir d'espèces nouvelles ; il se procura du plant et des graines en Amérique et en Russie. On trouve dans ses

(1) Archives de l'Oise. Etat des aumônes faites par M. le comte de Barbançon aux pauvres de ses terres...

comptes une note considérable pour arbres achetés à Philadelphie et destinés à être transplantés dans ses terres.

Lorsque les seigneurs de Barbançon séjournaient au château de Varesnes, la chasse était un de leurs passe-temps favori. Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, leur avait accordé, en 1757, l'autorisation de tuer 30 biches dans les terres de Canny et de Varesnes : preuve de l'abondance du gibier. Ils s'attachaient d'ailleurs à le multiplier. Pendant l'hiver, les gardes étaient chargés de lui porter de la nourriture en plaine.

Le compte de 1787 indique un somme de 106 liv. 19 s. dépensée pour œufs de perdrix couvés ; 302 l. 16 s. pour destruction de bêtes puantes et 445 liv. pour menus frais de chasse.

L'équipage se composait alors de 45 chiens courants, 5 limiers et 1 levrier ; au total, 51 chiens au chenil.

Le marquis avait affermé le droit de bac et de pêche en conservant pour lui et les siens la faculté de passer et de pêcher gratuitement ; le poisson qui lui était fourni devait être payé, savoir : le brochet, le barbeau, la carpe, la sole, l'anguille et la perche, à raison de 10 sols la livre, les autres 8 sols, les fritures, 6 sols...

Etat détaillé des charges de la seigneurie de Varesnes en 1781.

Récapitulation :

La dépense annuelle de la terre de Varesnes est de	14.764l »» »»
Celle de l'équipage	23.479l 16s 08d
Celle de l'attelage	10.331l 08s 02d
Celle de la nourriture des chevaux	1.460l »» »»
Au total	50.035l 04s 10d

Le 17 mars 1789, le comte de Barbançon fut élu président de l'assemblée de la noblesse du bailliage de Vermandois réunie à Laon : il signa en qualité de *grand bailli*

d'épée le cahier de Doléances du bailliage de Villers-Cotterêts.

Les progrès de la Révolution l'obligèrent à quitter la France au cours de l'année 1791.

Un décret de l'Assemblée législative mettant les biens des émigrés sous la main de la Nation fut adopté le 9 février 1792 et mis en exécution le 12 du même mois. L'inventaire des titres et biens séquestrés que dressaient des commissions spéciales fut immédiatement prescrit.

Le 13 septembre 1793, l'inventaire des biens-fonds situés dans le département de l'Oise était complètement terminé. La première adjudication fut faite le 1er janvier 1794; la 11e et dernière eut lieu le 12 novembre 1795. Elles produisirent une somme totale de 419.410 livres en numéraire.

Donnons quelques extraits de l'inventaire :

Estimation de l'hôtel de Barbançon, rue de Babylone, à Paris, le 16 février 1791(1).

Le terrain, à 50 livres la toise.....	185.870l 16s 08d
Bâtiments de la cour ... à 100 liv. la toise.....	3.400l »» »»
Ecuries et remises ... à 150 liv. la toise.....	21.540l »» »»
Deux bâtiments entre les première et seconde cour ... à 300 liv.....	17.583l 06s 03d
L'aile droite avec la cage d'escalier.	4.200l »» »»
Principal corps de logis avec ses ailes et avant corps, à 800 liv.....	53.787l 10s »»
Bâtiment de l'orangerie, à 1.500 liv.	3.325l »» »»
Est[on] totale.....	301.886l 13s 04d

Etat des effets, literies, linges et autres objets provenant

(1) M. Margry. — Arch. nat. 1381[0] 2e liasse. — Ajoutons que l'hôtel de Barbançon qui portait le n° 18 a été démoli lors du percement de la rue Vaneau.

de l'émigré Duprat, et mis à la disposition des hôpitaux militaires.

165 matelas, estimés	7.712[l]
78 couchettes	329
18 sommiers de crin	306
34 lits de plumes et 70 traversins	1.349
7 lits de camp	23
77 chemises	329
92 couvertures de laine et coton	2.978
151 douzaines de serviettes	2.676
134 nappes	748
88 paires de draps	1.489

Lors de l'inventaire, on a trouvé à Varesnes, 86 gros orangers dans leurs caisses, qui ont été vendus de 35 à 40 liv. pièce, 30 petits, 7 grenadiers, 180 petits arbres et arbustes en pots de différentes espèces.

Dans une autre orangerie, 400 petits arbustes en pots...

Dans le château, 165 matelas; draps et couvertures à proportion; 122 douzaines de serviettes; 93 nappes à grain d'orge et ouvrées; 13 nappes à œils-de-perdrix et autres; dans la bibliothèque, 80 volumes in-folio, 376 in-quarto, 1420 in-12°; total : 1876 volumes.

Dix pendules vendues de 200 à 445[l] chacune.

54 tableaux de valeur dans les pièces du château, etc., déduction faite de ce qui a été donné aux hôpitaux militaires.

Ceci nous donne une idée de l'importance du mobilier du château.

Dans une première vente, l'huissier Fortin en vendit pour ..... 9.605[l] 01[s]

Dans une seconde vente, pour	31.919[l] 08[s]
L'huissier Troussel, 1re vente	18.605[l] 17[s]
id. 2me vente	24.793[l] 13[s]
L'huissier Grare	14.781[l] 01[s]
» Dantier	25.106[l] 10[s]

Inventaire de la maison de Babœuf fait le 25 avril 1793, par Jean Mouret, administrateur du District de Noyon :

... Deux grands pressoirs avec leurs ustensiles, un petit pressoir pour le vin.

Dans une cave, à une portée de fusil du pressoir. Premier caveau : 106 bouteilles de vin blanc de Barzaque, 9 bouteilles de vin blanc mousseux ; 240 de bière anglaise ; 2 bouteilles, plus 5 demies de vin de Tokay ; 17 de vin de S. Georges ; 15 demies de vin du Cap ; 34 demies de vin de Chypre ; 28 demies de vin de Malvoisie ; 29 demies de vin de Hongrie ; 12 bouteilles de Graves ancien ; 9 de rancio ; 5 demies de vin d'Ormorozo.

Seconde cave : 10 bouteilles de vin de Rivesaltes ; 9 de vin d'Engratte ; 15 de Madère ; 14 de Chypre ; 4 du Commandeur ; 5 sans étiquette.

Le vin de Tokay fut vendu 10[l] la bouteille ; le Malvoisie 52 sols la demi-bouteille ; le vin de Hongrie, 6[l] la demi-bouteille ; le Graves, 3[l] 5[s] la bouteille ; le Chypre, 4[l] 12[s] la demi-bouteille ; le vin du Rhin, 5[l] la bouteille ; le vin de Rivesaltes, 12 livres...

Le 29 Germinal an 2 (18 avril 1794) le *ci-devant* château de Babœuf « provenant de l'émigré Duprat, consistant en une maison, bâtiment, fournil, pressoir, avec un enclos contenant environ 2 setiers 1/2 » est adjugé à Charles-Toussaint Leroy, pour la somme de 6.175 livres.

Le même jour, le château de Varesnes, proche la rivière d'Oise, consistant en un corps de logis, avec pavillon de chaque bout, deux ailes de bâtiments à droite et à gauche avec terrasse en galeries, orangeries et autres bâtiments en retour d'équerre avec pavillons, une basse-cour... etc., est adjugé, après l'extinction des 3 feux sur une première enchère de 100.000 francs, à Louis Devillers, vigneron à Babœuf.

Les belles grilles du château n'étaient pas comprises dans l'adjudication.

La suite de l'acte (1) nous apprend que le tout fut adjugé définitivement au sieur Raulin (Nicolas) pour une somme de 100.187^{l} 12^{s}.

Raulin démolit le château l'année suivante. Il vendit les matériaux, combla les fossés, et finit par céder l'emplacement au citoyen Herlich, négociant à Paris, qui fit bâtir la maison actuelle.

La grille est maintenant au château de Folembray.

Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat de Barbançon, qui était officier général dans l'armée de Condé, mourut à Mannheim le 19 mars 1797. Il fut inhumé dans cette ville.

Il était resté célibataire. Sa succession, réglée par la loi du 17 Nivôse an II (6 avril 1794), fut dévolue pour la moitié à la ligne paternelle représentée par la dame Charlotte-Elizabeth Duprat de Barbançon, sa tante, ancienne abbesse de l'abbaye de S. Remy, et pour l'autre moitié, à M. Louis-Marie-Palamède Genestel, comte de S. Didier, seul héritier du côté maternel.

Le nom de Barbançon ayant été rayé de la liste des émigrés le 22 décembre 1801, les héritiers obtinrent un arrêté du Préfet de l'Oise, daté du 5 avril 1802, ordonnant la main-levée du séquestre sur les biens non vendus situés dans le département, « à l'exception seulement des bois sis à Formerie, Varesnes, Canny, excédant la contenance de 300 arpents ».

Les droits des héritiers furent amplement reconnus par divers jugements, parmi lesquels celui du tribunal civil de la Seine du 4 juillet 1806. Dans le même temps, ils furent remis en possession de l'avenue du château de Formerie, dite la Garenne, naguère usurpée par la commune.

La loi du 5 décembre 1814 leva enfin le séquestre sur

(1). Archives de l'Oise. Registre des adjudications des biens des émigrés. — Louis Devillers aurait recédé à Raulin, arrivé un peu tard, moyennant 4.000 francs, son acquisition dont il était fort embarrassé.

les bois dépendant de la succession. Leur restitution fut ordonnée le 20 janvier 1818, et signifiée aux héritiers.

Ils vendirent en 1821, à la commune de Formerie, moyennant 3.100 fr., l'avenue du château ainsi que les halles qui leur avaient été restituées dès 1806. Ils demandèrent à être admis au bénéfice de la loi du 27 avril précédent, qui accordait aux émigrés une indemnité de 30 millions de rente. On leur accorda une somme de 201.606 francs.

Enfin, par un dernier acte passé devant Me Budin, notaire à Noyon, le 2 juillet 1827, ces mêmes héritiers vendirent aux enchères l'avenue du château de Varesnes et diverses parcelles qui furent adjugées à MM. Dufour, maire et Cleroy, marchand de bois. Ceux-ci abandonnèrent leur droit d'acquisition dès l'année suivante à la commune de Varesnes (1).

§ 6. — Le fief des Onze-Mazures.

Le fief des Onze-Mazures — dont il a déjà été parlé — était ainsi nommé à cause des onze habitations dont il se composait primitivement, et situées près du Pont-à-la-fosse sur le bord de la rivière d'Oise.

Il relevait de la châtellenie de Chauny.

Dès le commencement du XIIIe siècle, il paraît avoir déjà

(1) La dame abbesse de Barbançon était décédée en 1803, après avoir laissé pour légataire universel, suivant testament du 15 floréal an XI, M. l'abbé François Blaise de Malafosse.

D'autre part, M. de S. Didier avait vendu la moitié de ses droits dans la succession de Barbançon au sr Isaac Thuret, banquier à Paris.

On trouvera dans la notice de M. Margry d'intéressants détails sur le règlement de cette succession et sur les nombreuses procédures auxquelles elle donna lieu.

été en la possession du seigneur de Babœuf. On lit en effet dans le *Cartulaire de Philippe-Auguste* (1223) (1) :

« *Renadus de Meigni, homo, tenet boscum Milonis et XX hospites apud Babeio et VIII modiatas terre et VI falces prati et debet exercitum et equitatum* ». *(Feoda de Calniaco).*

Dans l'aveu du 1er janvier 1341 — cité plus haut — Raoul Flament déclare qu'il tient en foi et hommage de la dame de Nesle, châtelaine de Chauny : 42 sols de surcens, 22 setiers d'avoine, 24 chapons, 11 poules (gélines) et onze muids trois quarterons de *vinages* dûs chaque année sur *onze masures séant en le ville de Babœuf* et moitié de la justice et seigneurie... (Arch. Nat. P. 136, nº 218).

En 1344, Raoul Flament augmenta sa mouvance de la châtellenie de Chauny par l'échange, qu'il fit avec les religieux de S. Eloi, des bois du Mont-de-Noyon contre le Pré du Quesnot et le bois de Louvetain (2).

Au mois d'octobre 1609, Messire Louis de Barbançon, chevalier, seigneur de Canny et de Varesnes, se fait représenter à Chauny — pour la réforme de la Coutume — « à cause des fiefs du bois de Louvetain, de Babœuf, des *Onze Mazures y étantes* et de la seigneurie de Mondescourt », par Me Anthoine Souillart, notaire et procureur à Noyon (3).

Le fief des Onze-Mazures « seis au village de Babœuf mouvant du Roy nostre sire à cause de Chaulny » est encore cité dans la donation faite en 1622 au marquis de Nantouillet.

Il se confondit avec le hameau de Pont-à-la-fosse.

(1) Publié en 1868 dans le t. XXII des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.

(2) V. plus haut le dénombrement de 1411.

(3) Comparaît également : Eloi Henne, *lieutenant* de Babœuf, *à cause du fief des Onze-Mazures* (Procès-verbal de la Coutume).

§ 7. — Le fief de Guny.

Le fief tirait son nom des seigneurs de Guny(1) qui le possédèrent aux XIIe, XIIIe et XIVe siècle.

Nous avons cité plus haut (1189) Hugues de Guny, dont la sœur avait épousé Renaud de Magny, avoué de Babœuf.

Raoul de Guny, chevalier, est mentionné dans la transaction de 1302 entre l'abbaye de S. Eloi et les paroissiens de Babœuf, au sujet de la réparation du *cancel* de l'église.

Le fief de Guny est ainsi détaillé dans un acte de 1613 :

« ... Ung fief appelé le fief de **Guny**, scitué ès-villaiges et paroisses de Babœuf et Grand Rû, se consistant en touttes justice haulte, moienne et basse, — Item — en unze faulx de prés scitués en la prairye de Babœuf oultre le Pont-à-la-fosse t. d'une part à l'angle Boucquery près les fossés de Labedans et d. p. au prés des Cappettes de Noion. — Item, en quatre masures scituées aud. Babœuf ; la 1re tenue par Pierre Platel, au lieu de Jehan Guérard ; la 2e par Anthoine Mareschal, au lieu de Colin Mareschal ; la 3e par Guillaume Taffu, au lieu de Jehan Gadiffer et la 4e par Estienne Lucas au lieu de Guillaume Retoire redevables chacunes desdites masures de deulx septiers d'avoine, mesure de Noion, une poulle et deulx deniers parisis pour la saulce au jour de S. Remy, ung quartier de vin dicte *mesure du vinaige* au jour de S. Martin d'hiver, trois deniers de *plais généré* ès-jours de S. Remy, Noël et Pasques esgallement et une corvée de bras en mars par chacun an, le tout au cas qu'il n'y ait point de charrue esdictes masures et s'il y a aucunes escuelle, est redebvable oultre ce que dessus de deulx septiers d'avoine dicte mesure et d'une corvée de chevaulx au lieu de celle de bras paiable en mars par chacun an, et encores particulièrement celle du-

(1) Guny, c^ne^ du canton de Coucy-le-Château (Aisne).

dict Lucas de trois chappons au jour de Noël, soit qu'il y aict charrue ou non, comme aussy celle de Guillaume Taffu de deulx chappons audict jour de Noël. — Item, unze sols parisis de menus cens à prendre sur trois quartiers de terres scitués audit Babœuf que tient à présent le dict Guillaume Taffu, lesdicts cens et rentes portant lots, ventes, amende, aultres droits et proufficts seigneuriaux. — Item, en dix muids et demy de bois en une pièce, scituée au terroir dudit Grandrû, au lieudit Bertonval, t. d. p. aux bois de Mr le Vidame, au lieu du sieur de Nourmant, d. aux bois dudit Grandrû, d. b. à M. le vicomte de Brigueul, au lieu du sieur de Genly et d'aultre aux Usaiges et pastures dud. Grand Rû..... »

Le même acte nous apprend qu'il avait été acheté suivant acte du 21 octobre 1612, par Me Jean Vrevin, avocat au Parlement à Paris et Marie Picot, sa femme (1).

Ce fief fut saisi et vendu l'année suivante, à la requête de Me Anthoine Vrevin, chanoine de Noyon, pour garantie du paiement d'une rente de 30 livres tournois que lui devait son frère Jean. Il fut racheté par le seigneur de Barbançon.

On lit dans le dénombrement de 1619 (art. 1474) :

« Anthoine Devillers, Martin Vignon et Jehan Baudart, au lieu de Jacques Rochart, pour leur maison et lieu, vulgairement appelé le *Chaudron, qui est le chef-lieu du fief de Guny*, t. à Pierre Pauchet, d. à Simon Deville, d. b. au marest et par haut sur la rue des Bocquets, doivent 18 s. p. ».

Cette désignation nous permettra de fixer l'emplacement du manoir primitif.

(1) Collection Mazière. — On ne donne pas dans cet acte le nom du vendeur.

§ 8. — Le fief des Mormonts.

Dans un acte de 1700, on trouve cité Pierre Marcotte, seigneur de Mormont, demeurant à Béhéricourt (1).

Nous n'avons pas d'autre renseignement sur ce fief, ni sur le suivant.

§ 9. — Le fief Picot.

On a vu plus haut (2) la désignation d'un pré, sis au Pont-à-la-fosse, « tenant d'un bout à Me Anthoine Vrévin, *à cause du fief Picot.* »

CHAPITRE V

Biens et revenus possédés par les établissements religieux

Le chapitre cathédral de Noyon.

On voit, dans le *Cartulaire* du Chapitre, que les chanoines de Noyon avaient été gratifiés dès le XIe siècle, de nombreuses possessions sur Apilly, Babœuf et Mondescourt. Dans son inventaire des biens du Chapitre, le trésorier Guy, qui vivait vers l'an 1030, déclare que les

(1) Pierre Marcotte, né à Noyon le 27 janvier 1656, était fils aîné de Pierre Marcotte, sgr du Pin, et maire de Noyon (1688 et 1690) et de Louise Wiart. Il mourut sans postérité.

(2) V. l'article du fief de la mairie. Me Anthoine Vrevin était chanoine de Noyon, et frère de l'auteur des Commentaires de la Coutume de Chauny (v. Mém. du Com. arch , t. XX, p. 40). Un autre frère, Jean, avait épousé Marie Picot.

V. dans le chapitre suivant le don fait à l'église Ste-Godeberthe de Noyon, par Me Antoine Picot, ancien curé.

chanoines possèdent « les maisons, vignes et terres du prévôt Gérard dans les faubourgs de Noyon et à Babœuf (*Batbodio*) ».

En l'année 1208, le châtelain de Coucy, Renaud de Magny, vend aux chanoines une pièce de terre sise entre Babœuf et Bretigny, provenant de son cousin Renaud de Sinceny (1).

Nouvelles acquisitions au cours du XIVe siècle : une faux de pré au lieudit Radel, vendue en 1310 par Gobert Boulanger de Babœuf au chanoine Pierre de Lihons ; 2 pièces de pré, sises dans la prairie, vendues en 1311 par Jean Randon de Babœuf au chanoine Jean Sauvage, moyennant 16 liv. 2 s. ; dix boisseaux, vendus par Isabeau, veuve de Colart Bérard, de Babœuf, au chanoine Pierre Marchand (1313).

La même année, Perrine, veuve de Jean Prudhomme de Babœuf, vend à Agnès, veuve de Renaud de Rouy, trésorier du roi, 26 setiers de terre en plusieurs pièces sur Babœuf, Appilly, Grandrû et Mondescourt, moyennant 188 livres parisis. Ces terres furent quelques années plus tard léguées au chapitre par Agnès (2).

En 1383, le doyen du chapitre déclare posséder ce qui suit : « à Babuef, en la terre et grange de Mons. de Canny, de rente chascun an : blé, II muis ; deniers XXX s.

Item — à le S. Remy, en menus cens : XVII s.

Item — en le praerye d'icelle ville, environ XVII faulx de prez.

Item — ou terroir de lad. ville, X setiers de terre arable valant de muiage chascun an en grain, X setiers et en deniers IV sols (3) ».

(1). V. cette charte reproduite aux pièces justificatives.

(2) Il faut rappeler ici que Renaud de Rouy fut le fondateur de la chartreuse du Mont-Renaud, pour laquelle il avait acheté aux Templiers, vers l'an 1300, le domaine de Hérimont, à Passel. (V. la notice de M. l'abbé Gallois).

(3) Arch. nat. P. 136, n° 192.

En 1449, les chanoines achètent encore à Nicaise Wanel, sergent du roi, à Noyon, 80 verges de vignes au vignoble de Babœuf, moyennant 20 liv. par.

Quelques années plus tard, le chanoine Jean Sénard, leur lègue 80 autres verges de vignes, au Mezacart.

Par son testament de l'année 1221 — que nous avons analysé plus haut — Renaud de Magny leur avait laissé une rente de deux muids de blé à prendre sur sa terre de Babœuf; mais les seigneurs de Barbançon ne s'acquittèrent pas toujours régulièrement de cette redevance. Une sentence rendue au bailliage de Noyon au commencement du XVIIe siècle condamna le seigneur de Babœuf à payer 7 années d'arrérages.

Dans les comptes du chapitre pour 1789, on lit : « Le s[r] de Nantouillet, à cause des terre et seigneurie de Babœuf, pour l'anniversaire de Renaud de Magny, par reconnaissance du 8 mars 1754, doit à la recette des bleds non conduits, 36 sols ».

Les archives de l'Oise conservent une suite à peu près complète des baux des terres du chapitre depuis le XVIIe siècle jusqu'à la Révolution, ainsi que plusieurs plans du terroir de Babœuf au XVIIIe siècle (1).

La communauté des Chapelains

Les terres que cette communauté possédait à Babœuf, provenaient d'un legs fait en 1450 par le chanoine Jean Boucher.

Antoine de S. Quentin, laboureur à Appilly, leur vendit plus tard une pièce de 5 quartiers au lieudit la Longue roye (2).

(1) Inventaire sommaire. T. 1. p. 260 et s. Liasses G. 1729, 1730 1733 à 1737.

Plan du terroir de Babœuf, 0,70 sur 1[m]03. — Autre avec indication des limites du terroir, de 0,42 sur 0,60. — Plan du terroir en 4 feuilles : la 1re de 0,52 sur 0,79; la 2e de 0,52 sur 1[m]; la 3e de 0,58 sur 0,83; la 4e de 0,53 sur 0,66. — Plan des prés de Babœuf, Mondescourt et Waripont.

(2) Arch. Oise. G. 1543.

Au XVIe siècle, ils avaient été gratifiés d'un surcens de 3 liv. 4 sols.

L'aumône du Cloître

Le compte de l'aumône pour 1785, indique 8 setiers de terre en 2 pièces sises à Babœuf : un setier, près des Prés de la ville et 7 setiers, lieudit le champ Fosset. Le tout était loué par bail de 1777, moyennant un fermage d'un muid et 3 setiers de blé, à Joseph Maréchal, de Babœuf.

Nous avons retrouvé un titre du 22 août 1623, portant donation à ladite aumône d'un surcens de 25 sols à Babœuf par demoiselle Jeanne Lhomme, femme de Me Louis Desjardins (1).

On sait que les revenus des biens de l'aumône étaient distribués aux pauvres par les soins des chanoines de Noyon.

Les Capettes de Noyon

Le chanoine Robert Favre, fondateur de l'*Hôpital des pauvres clercs* de Noyon, leur avait légué, en 1294, 3 faux de pré derrière Pont à la fosse (2).

Ces 3 faux de pré étaient louées : en 1692, 20 livres ; en 1738, 32 livres ; en 1789, 81 livres.

La fabrique de la Cathédrale

En 1790, le chanoine Reneufve payait à la fabrique une redevance de 30 livres sur sa vigne de Babœuf, d'une contenance d'un setier 24 verges, appelée la *Vigne du Chapitre.*

La fabrique percevait aussi une rente de 12 s. 6 d. sur une maison et un quartier de terre à Babœuf.

(1) Arch. de l'Aumône du Cloître.

(2) Arch. Oise. G. 1695 et G. 1699.

L'église S. Martin de Noyon

Percevait un surcens de 8 livres sur quelques pièces de terre sises à Pont à la fosse, sur le bord de l'Oise. Ces immeubles avaient été vendus en 1521 par Guillaume Reusse, marchand au Pont à la fosse, et Annette Leleu, sa femme, à Jean Martine l'aîné, bourgeois de Noyon.

L'église S. Martin paraît les avoir eus en don des héritiers Martine.

L'église Sᵉ Godeberthe de Noyon.

Le chanoine Guillaume Huré avait donné à Sᵉ Godeberthe, en 1491, une faux de pré au Molinet, pour la fondation des services de S. Achaire, de S. Eunuce et de S. Mummolin.

M. Antoine Picot, ancien curé de Sᵉ Godeberthe, légua plus tard à cette église 10 faux de pré en 2 pièces, au lieudit le *fief Picot* ou le fossé des Bedans, à charge de 4 obits.

Ces deux pièces furent baillées à surcens moyennant 4 livres. Un décret de Mgr de Broglie, évêque de Noyon, affecta ce surcens à la fondation de la messe de Sᵉ Barbe.

L'église de Sᵉ Godeberthe percevait encore un autre surcens de 25 sols — sans charge — sur une maison de la vieille rue.

L'église de la Madeleine

Le curé de la Madeleine de Noyon jouissait d'un setier de terre à Babœuf, dont le revenu était estimé 8 livres.

La fabrique de cette église avait 5 livres de surcens à prendre sur 4 setiers de terre sis à Salency « et à Babœuf » plus 8 sols sur une maison et héritage de la rue des Clozeaux (?)

Nous n'avons pas de renseignement sur l'origine de ces revenus.

L'église S. Maurice.

La fabrique de S. Maurice avait acheté, en l'année 1476, 3 faux et 30 verges de pré, dans la Prairie de Babœuf, au lieudit Fontenoy, moyennant 20 livres tournois. Elle les bailla à surcens pour 4 sols parisis, qui furent payés jusqu'à la Révolution.

Elle avait encore 12 verges de vigne en 2 pièces, aux lieux dits : le Clos et le Plant, qui étaient aussi baillées à surcens moyennant 18 sols 6 d.

Enfin, depuis le 11 mars 1689, elle avait le droit de prendre une rente de 25 livres sur tous les biens des héritiers de Quentin Maréchal.

L'église S. Germain

Une demoiselle James avait légué 3 quartiers de pré, aux Hauts Riez, à l'église S. Germain, à charge de dire un *De Profundis* tous les dimanches après la grande messe. En 1789, ce pré était loué 15 livres.

L'église S. Hilaire

Percevait un surcens de 4 livres sur un demi-quartier de vigne à Babœuf.

L'église S. Eloi de la rue d'Orroir

Possédait un setier et deux boisseaux de terre à Pont à la fosse, dont le fermage (21 livres) se partageait par moitié entre le curé et la fabrique, chargé d'un obit.

L'abbaye de S. Barthélemy

Le 18 mars 1383, les religieux déclarent qu'ils possèdent « à Babuef, sur plusieurs héritages, cens, surcens, vinaiges, toute justice foncière et valant par an : XVI sols (1) ».

(1) Arch. Nat., P. 136, n° 227.

En 1436, ils louent à Hugues Loret et à sa femme Isabelle, leur vigne de Babœuf, moyennant une rente perpétuelle de 2 sols p. (1).

En 1506, ils achètent à Jean Leborgne et à sa femme Jeanne, de Babœuf, deux setiers de terre en 3 pièces, sises audit terroir, moyennant 12 liv. 16 s. t.; en 1517, à Louis de S. Quentin et à Antoine Boisset, plusieurs pièces de terre aux Joncquerolles, au Monchel, à Lalouë; à Guillemette Duriez, veuve de Guillaume Le Maréchal, 83 sols de rente; à Pierre Platel, 60 sols de surcens (1520), etc.

Les Ursulines de Noyon.

Leurs biens consistaient en 15 setiers de terre affermés par bail de 1782, 40 setiers de blé.

Les religieuses les avaient acquis par acte du 11 juillet 1676, de noble homme Th. Bouzier, président de l'élection de Noyon, moyennant 2612 l. 10 s.

Elles avaient aussi une rente foncière de 35 livres à prendre sur différentes pièces (2).

Les immeubles provenant de Th. Bouzier sont ainsi détaillés dans la déclaration portée au registre terrier le 4 août 1772 :

3 setiers au canton des Béguines, à la Bucloye, proche les quatre muids; un setier au même lieu.

2 set. 1/2 proche le moulin de la Bucloye; 31 verges aux saulx Grenier, proche la Bucloye; 2 set. 3 verges au même lieu.

2 setiers entre le Fondacq et l'arbre Villion.

1 setier à la Poirlande, au-dessous de Joncquerolles.

1 mencaut proche les Berlandes.

1 mencaut à l'Emblocquement.

(1) Arch. Oise, H. 444.

(2) Abbé Blond., *Les Ursulines de Noyon*, t. IV, p. 238.

Les Béguines.

La terre qui appartenait aux Béguines, sise au lieu dit Esgoulars, avait été donnée en 1330 par Marie de Cove, béguine de Noyon, à Marie de Babœuf, autre béguine, qui la laissa à la communauté (1).

Les biens des béguines étaient, comme ceux de l'Aumône du Cloître, administrés par les chanoines délégués par le chapitre.

La Sainte-Famille de Noyon

Le 16 mars 1753, la sœur Marie-Marguerite Gourdin, supérieure de la communauté de la Ste Famille et la sœur Marie Dehaut, assistante, déclarent être propriétaires de 38 verges de terre aux Merliers, proche les Joncquerolles et de 30 verges aux Berlandes, proche l'*Ave Maria*.

L'Hôtel-Dieu de Noyon

Les dames de l'Hôtel-Dieu avaient à Babœuf, 8 setiers 1/2 de vignes affermés 100 livres (1780). Nous n'avons rien trouvé sur l'origine de cette propriété.

Le 15 septembre 1752, elles reconnaissent être propriétaires des immeubles suivants :

2 set. de terre aux Joncquerolles ; 12 verges à la voirie ; 28 verges à la voirie ; 28 verges proche la Longue roye, t. au chemin du Pont à la fosse, assujettie au *droit de terrage* à la 7e gerbe ; 17 verges audit lieu ;

17 verges proche la Plaine du Noyer ; 54 v. à la Praelle ; 39 v. proche la Fossette (droit de terrage) ; 43 v. aux Malvaux ; 1 set. 12 v. au rû de Rollanval ;

24 v. à la ruelle Perdue ; 11 v. à la voirie ; 36 v. proche les 4 Muids ; 50 v. proche la pâture des Aulnois ; 24 v. audit lieu ;

(1) A noter que la partie de la rue d'Ongne, qui longe l'école des sœurs, depuis la rue de l'Eglise jusqu'à la rue du Monchel, portait le nom de *rue des Béguines*.

41 v. à la faux quarrée et 11 verges 1/2 aux Franches vignes, près du chemin de Babœuf à Grandrû. (p. 774 et s.)

L'église d'Appilly

Déclaration de Me Pierre Villart, curé d'Apilly, des immeubles appartenant à l'église dudit lieu, et situés dans la mouvance du seigneur de Babœuf (1er avril 1752) :

34 verges aux Esquielles ; 37 v. aux Malvaux ; 27 v. à la fontaine Rohart ; 20 v. au camp Hermant ; 35 v. proche les Malvaux ; 28 v. à la Fossette et 18 v. aux Moulins, (Ibid. p. 706 et s.)

La cure d'Apilly

42 verges aux Prés fumés ; 31 v. aux Griefves et 17 v. proche les Malvaux. (Ibid. p. 710 et s.)

La cure de Grandrû

Déclaration de M. Charles Cavel, curé de Grandrû (15 mars 1753) ;

44 v. de terre, proche le canton du Calice, à la limite des seigneuries de Babœuf et de Grandrû, plus 22 verges 1/2 de terre au-dessus de Thivy, à l'est du chemin de Grandrû à Bretigny.

La cure de Mondescourt

Déclaration du 9 juillet 1753, par Me P. Fr. de Baynast de la Salle, chevalier, curé de Mondescourt :

2 set. 35 v. à la Bucloye, t. au chemin de S. Hubert ; 2 set. 19 v. près du grand Marais et 61 verges près le canton du Calice.

Provenant de la donation faite au commencement du XIIIe siècle par le seigneur de Mondescourt.

Les chartreux du Mont Renaud

Sur le plan terrier que M. l'abbé Gallois a reproduit dans son *Essai sur l'Histoire du Mont Renaud*, on lit que

les Chartreux possèdent 12 setiers 15 verges de terre sur Babœuf et Crépigny, sans autre renseignement.

L'abbaye d'Ourscamp

D'après la déclaration de 1744, les religieux d'Ourscamp possédaient 5 setiers de terre à Babœuf, d'un revenu estimé à 40 livres.

L'abbaye de Ham

On trouve aux archives de l'Oise un bail, daté du 20 sept. 1781, pour une pièce de terre de 54 verges, sise en la prairie de Babœuf, appartenant à l'abbaye de Ham. (1)

L'Abbaye de Prémontré

Dans un état des biens de cette abbaye dressé en 1661, on voit que celle-ci possède à Babœuf : (2)

1. 3 pièces de terre de 9 quartiers, affermées 9 livres ;

2. Une pièce de 3 quartiers, plus un mancaut, assujettie à un surcens de 8 sols ;

3. Un autre surcens de 15 sols.

La déclaration du 12 sept. 1754 donne la désignation des immeubles : 35 verges aux Joncquerolles ; 16 v. à la Bucloye, tenant à la voie Pallée ; un quartier près le Moulin à vent et 1 setier à l'Emblocquement.

La Collégiale de S. Quentin

Nous voyons dans le *Pouillé* de Colliette (p. 133) que l'une des chapellenies de S. Eloi, fondée dans la collégiale de S. Quentin, avait une rente de 5 livres à prendre sur le *fief de Babœuf*, autrement dit des *Bourdons de S. Jean*, à charge de dire une messe basse par semaine et une messe basse obituaire par an, pour le seigneur du fief de Babœuf.

Nous ignorons la date de cette fondation.

(1) Arch. Oise. H. 932.

(2) Ch. Taiée, *Etude sur Prémontré.*

C'est peut-être ici l'occasion de rappeler qu'en l'année 1279, les habitants de Babœuf (*homines Baboti*) malmenèrent un moine de l'abbaye de S. Quentin en l'Isle, en présence du prévôt de Chauny. Ils furent, par arrêt du Parlement, condamnés à une amende de 120 livres tournois, au profit du Roi, à 20 liv. au profit dudit prévôt et à 60 liv. de dommages-intérêts envers le moine injurié. (1)

Le reste du terroir se partageait entre les laboureurs, vignerons et artisans de Babœuf, dont nous avons déjà souvent cité les noms.

Parmi les propriétaires étrangers mentionnés au registre terrier, nous citerons :

M. Ch. Benoist Meniolle, curé de Solente, représentant son père, Me Valentin Meniolle, ancien greffier de la subdélégation de Noyon (20 articles, déclaration du 15 mars 1753) ;

La demoiselle Charlotte Blampin, veuve de M. Charles Lebrun, receveur de Varesnes, pour 20 verges de terre au lieudit le Cul de l'Asne ;

M. P. Fr. Brunet, écuyer, Sr de S. Gervais, ancien officier d'infanterie d'Orléans, demeurant ordinairement à Paris, pour deux petites pièces (14 avril 1753) ;

M. Ch. Lebrun, bourgeois de Noyon, receveur de l'Evêché, représentant la demoiselle Marie de la Motte, de Senlis, pour 1 faux de pré (5 juillet 1753) ;

Jacques Sarrazin, marchand orfèvre à Noyon, pour 5 pièces de terre (9 juillet 1753) ;

Les demoiselles Goyer, de Noyon, ayant acquis des héritiers de l'arpenteur Martin Warmont, par acte du 9 juin 1750 (16 articles). Ces biens qui appartenaient autrefois à M. Meniolle d'Armancourt, avaient été légués

(1) *Olim.* T. II. p. 142, n° 2224.

par ce dernier à Martin Warmont, en récompense de ses bons services, suivant acte du 20 août 1736 (10 juillet 1753) ;

Me Jean Gouillard, conseiller du roi et substitut du procureur au Châtelet de Paris, pour onze pièces de terre (24 octobre 1753) ;

Me Charles Sauvel, notaire à Noyon, pour 23 pièces de terre acquises en 1768 des époux Evrard-Lemoine (18 mai 1773) ;

Les demoiselles Pelleton-Dumesnil, filles et héritières de M. Ch. L. Pelleton-Dumesnil, receveur des décimes du diocèse, et de Marguerite-Louise Martine, pour 2 pièces de terre (8 novembre 1774) ;

Etc., etc.

CHAPITRE VI

La Communauté des Habitants

§ I. L'Administration communale avant 1787

Avant 1787, l'administration communale s'exerçait par un conseil qui n'était autre que l'assemblée générale des habitants. Lorsque leurs intérêts l'exigeaient, ils se réunissaient, généralement le dimanche à la sortie de la messe ou des vêpres, après avoir été convoqués au son de la cloche par les soins de leur président qu'on nommait *syndic*.

Ce syndic élu par la communauté, n'était pas magistrat; il ne pouvait pas rendre d'ordonnance et l'usage ne lui donnait pas même qualité pour certifier exacts les procès-verbaux des assemblées des habitants : ces procès-verbaux devaient être passés par devant notaire, ou par devant un officier de justice. (1).

(1) V. *Mém. du Comité arch. de Noyon*. T. XX. p. LXXXV.

Les principaux objets sur lesquels délibéraient ces assemblées étaient : la nomination du clerc-laïc et du berger communal, la répartition de la taille et des corvées, le choix des miliciens et surtout l'administration des biens communaux et la réglementation du pâturage.

Le plus ancien acte que nous ayons rencontré est du 29 décembre 1619. Il est passé par devant les notaires Godeffroy de Longuemort et Jean Lemannier, de Noyon.

Les habitants de Babœuf représentés par Adrien Platel, Etienne Lucas, Pierre Henne, François Prosnier, Pierre Helle, Pierre Lescart, Pierre Carbonnier, Anthoine Mofflé, Louis Patry, Jean Lescarre, Simon Tocquesne, Jehan Magnien, Simon Varret, Martin Borgne et Noël Tocquesne, donnent pouvoir à quatre d'entre eux, Pierre Helle, Pierre Henne, Claude Henne et Louis Patry, pour racheter moyennant une rente de 6 livres tournois, à Jacques de Bresmes, adjudicataire général des offices de « jaulgeur, marqueur et visiteur de vins, vaisseaux à mettre iceulx ou autres liqueurs, tant plains que wides de la ville et élection de Noyon », l'état et office de *jaulgeur* dudit village et paroisse de Babœuf... (1)

L'acte de rachat est daté du lendemain. C'est ainsi que les habitants s'affranchissaient — moyennant finances — d'une foule de tracasseries administratives, et notamment de la surveillance des employés de la régie.

On trouve aux Archives Nationales la « *déclaration des marests et pasturages* appartenant aux manans et habitans du village de Babœuf, laquelle les habitants baillent au Roy... Ladite déclaration sera faite aux habitans et annoncée au prône dans l'église dudit Babœuf par le curé de céans, le premier dimanche du mois de février 163[illegible] ».

(1) Pièce sur parchemin. Au dos est écrit « Contract d'acquisicion du droit de jaugeage à Babœuf en 1619 ».

« Par devant nous, notaires royaux héréditaires à Noyon, soussignés, le 20e jour du mois de mars 1634 avant midy, ont comparu les députés du village de Babœuf, lesquels ont versé la somme de 55 livres tournois, moyennant quoi ils sont fondés à jouir du marest et du pasturage pour y conduire le bestial...

« Signé : G. DE LONGUEMORT ».

Une autre déclaration datée du 23 juillet suivant, faite également par devant les notaires de Noyon, pour les terres soumises à « la taxe de liquidation des droits d'amortissement dus à Sa Majesté » est signée : Anthoine Mofflé, Jacques Séphaire, Mathieu Gillot et Nicolas Maréchal.

En 1709, la paroisse de Babœuf est chargée de fournir quatre chariots attelés de quatre chevaux, pour conduire du bled à prendre au port de Pont-Lévèque et le transporter à Arras, lequel bled doit servir à l'armée de Flandre — par les ordres de Monseigneur l'intendant de la généralité de Soissons.

Vu la misère des temps, les habitants réunis au son de la cloche, à l'issue de la messe, décident que pour subvenir aux frais, on vendra deux faux de pré appartenant à la commune, pour la somme de 170 livres tournois. — Sur ce, un certain nombre d'habitants, pris parmi la plus saine partie de la population, vont au nom de la paroisse, passer acte à Noyon, avec Mre Simon Sézille de Bessancourt, acquéreur, à la condition que la commune pourra rentrer dans sa propriété en remboursant le principal et les frais audit Mre Sézille (1).

Les assemblées n'étaient pas toujours aussi paisibles qu'on pourrait le croire. Il y avait souvent des contestations entre le syndic et ses administrés.

(1) Notes de M. Godebert de la Porte, curé de Babœuf.

Le 5 mai 1754, les habitants de Babœuf, convoqués au son de la cloche, s'assemblent en présence de Pierre Caillet, notaire à Noyon, assisté de François Debray, praticien, et de Nicolas-Antoine Bourdos, huissier-archer en la connétablie et maréchaussée de France.

Il est question de la location des prés communaux faite récemment par adjudication. Les membres présents demandent que les procès-verbaux soient annulés, « attendu, disent-ils, que les particuliers dénommés auxdits procès-verbaux, ayant cabalé une émeute avant l'heure de procéder à l'adjudication, le procureur fiscal prévoyant des accidents fâcheux par l'effet de la mutinerie des dénommés... auroit déclaré qu'il ne seroit procédé à aucune adjudication jusqu'à ce que les habitants se soient consultés et demeurés d'accord entre eux, à la pluralité des voix, sur les causes qui pourroient avoir occasionné la division, laquelle n'est provenue que de la boisson » que quelques-uns d'entre eux avaient absorbée en trop grande quantité...

Il s'agissait d'une faux de pré dont l'usage était depuis plus de trois siècles, laissé aux baillis de Babœuf en reconnaissance des services gratuits qu'ils rendaient à tous les habitants. Finalement, on décide d'insister auprès du bailli actuel, le sr Guibert, pour qu'il continue à jouir de cette faux de pré (1).

Le 28 octobre 1759, nouvelle assemblée par devant le notaire Verlon, dans laquelle on expose de nombreux griefs contre François-Alexandre Guibert « soi-disant syndic de la paroisse de Babœuf, qui auroit de sa propre autorité et sans aucunement avoir convoqué l'assemblée à la manière accoutumée, fait planter un marest faisant partie des pastures grasses de la commune de Babœuf... lequel marest il a fait couvrir de plançons pour empêcher la commune et les habitants de Babœuf, ainsi qu'il a été de tout temps pratiqué, de pâturer après le foin récolté... etc. »

(1) Min. Caillet, chez Me Jourdain, à Noyon.

Il est décidé qu'à l'avenir, on conduira les bestiaux pâturer dans la faux de pré ci-dessus mentionnée, laquelle tient d'une lisière à M. de Barbançon, d'autre au Courtil Caudron ; d'un bout au chemin de Babœuf à Caillouël, d'autre bout au pré Femelle (1).

Le registre de l'assemblée municipale constituée par l'édit de juin 1787, n'a pas été conservé.

Le 1er mars 1789, les habitants se réunirent pour rédiger leur cahier de doléances et élire les députés chargés de porter ledit cahier à Noyon.

Nous allons reproduire in-extenso leur délibération qui paraît avoir été assez mouvementée.

Cejourd'huy dimanche premier mars de l'année mil sept cent quatre-vingt-neuf, après avoir convoqué l'assemblée générale de la paroisse de Babœuf, au son de la cloche, à l'issue de la messe paroissiale, au prône de laquelle a été lu la lettre et règlement du Roy et ordonnance de M. le lieutenant général de Noyon avec indication de l'assemblée particulière à Noyon pour le six de ce mois et de celle qui doit avoir lieu à Laon le seize du présent mois de mars, nous Laurent François, *sindic*, Nicolas Mannier, greffier, nous sommes présentés à la principale porte de l'église, lieu ordinaire des assemblées paroissiales, pour y faire itérativement lecture desdittes lettres, règlement d'ordonnance ; *mais ayant été interrompus par les clameurs et invectives* de Louis Parmentier et Antoine Fernet, tous deux habitants de cette paroisse et les paroissiens s'étant retirés, nous dits sindic et greffier auxdits noms, avons requis et sommé les membres de notre municipalité de se rendre en la salle du presbitaire, lieu ordinaire des assemblées municipales, où nous nous sommes retirés, lesdits Laurent François, sindic, Pierre

(1) Min. Verlon, chez Me Jourdain, à Noyon. La minute ne comprend pas moins de 4 pages.

Grégoire, Joseph Maréchal, Jean-Charles Borgnet, Pierre-Jacques Maréchal, Jean-Baptiste Fagard, Etienne Cavé, Louis Froissart, Joseph Boisset, membre et adjoint, Nicolas Mannier, greffier de ladite municipalité où nous avons fait lecture desdittes lettre, règlement et ordonnance et fait choix de deux députés pour être chargés de notre cahier portant nos doléances *que nous n'avons pu rédiger à cause desdits troubles*, dont les auteurs doivent être regardés et poursuivis comme perturbateurs du repos public, et défendus de paroître dans aucune assemblée, nous susdits membres de notre municipalité assemblés audit presbytaire, avons fait choix et à haute voix des personnes de Laurent François, nôtre sindic et Nicolas Mannier, notre greffier, pour être les députés de cette paroisse à l'assemblée qui se tiendra à Noyon vendredi prochain, six du présent mois de mars pardevant M. le Lieutenant général au baillage du Vermandois, à Noyon, afin d'y être porteurs de nos doléances, de faire élection des députés pour se rendre à l'assemblée générale qui se tiendra à Laon, le seize du présent mois pardevant M. le bailli ou son lieutenant et de répondre et procéder à tout ce dont ils seront requis, promettant de l'avoir pour agréable et de le ratifier si besoin est.

A Babœuf, en la salle du presbitaire, lesdits jour et an que desssus.

Signé : François, Maréchal, Borgnet, Fagard, Maréchal, Grégoire, Froissart, Cavé, Boisset, Mannier.

§ 2 Le cahier de doléances

Les doléances des paroissiens de Babœuf ont été reproduites intégralement dans le Tome XV des Mémoires du Comité archéologique. Elles sont rédigées sous une forme légèrement déclamatoire où l'on retrouve le style des procureurs de l'époque.

Le cahier de Babœuf constitue aussi bien un long programme d'administration générale qu'un exposé des plaintes des habitants. Il débute ainsi :

« Plaintes et Doléances que mettent au pied du trône de Sa Majesté le Roy de France et de Navarre dans l'Assemblée des Etats-Généraux dudit Royaume convoqués à Versailles pour le 27 avril 1789, les très-fidèles et très-respectueux sujets de Sa Majesté, habitants de Babœuf :

« La paroisse de Babœuf est depuis longtemps écrasée sous le poids et la multitude des impôts, dixmes, taille, capitation, droits de toute espèce sur tous les objets d'usage et de consommation, frais plus onéreux encore pour quiconque réclame le ministère de la justice. Des années malheureuses qui se sont succédées, le prix excessif des premières nécessités à la vie, ont porté au comble la misère de la paroisse.

« Si les sommes prodigieuses qui se lèvent depuis longtemps sur le peuple, avoient procuré la liquidation des dettes et la prospérité de l'Etat, tout bon François trouveroit du moins un motif de consolation dans la situation florissante de la Monarchie. Par quelle fatalité la dette publique s'est-elle accrue à mesure que le peuple faisoit de plus grands sacrifices pour l'éteindre ? La Nation accuse de ce déficit les ministres qui ont abusé de la confiance de Sa Majesté.

« Demande : 1° Qu'il soit établi un nouvel ordre dans les finances et que tout ministre soit personnellement responsable à la Nation de son administration ;

2° Qu'à cet effet les Etats généraux soient périodiques et se tiennent au plus tard, de cinq ans en cinq ans ;

3° Que les Etats généraux prochains, désignent la ville et le jour où se fera l'ouverture de pareille assemblée en mil sept cent quatre-vingt-quatorze ;

4° Qu'aucun impôt ne soit accordé qu'après avoir réformé les abus et fait droit aux différentes doléances. »

Suivent des projets d'établissement et de répartition de l'impôt.

Ils demandent ensuite le maintien des *municipalités* sagement établies dans les paroisses — que personne d'ailleurs, croyons-nous, ne songeait à supprimer.

« Que les droits de *contrôle* soient réglés d'une manière claire et précise et que copie du règlement soit adressé à toutes les municipalités pour en prendre communication... »

Suppression des *aides et gabelles*, des *droits d'entrée* dans les villes, des *droits de sterlage* sur les marchés et aussi des droits payés à l'exécuteur des hautes œuvres quand il fait quelque exécution ;

Abolition des *droits de champart* sur les récoltes, de la *banalité* des pressoirs et moulins.

« Dans plusieurs provinces, disent-ils, on obtient plus facilement grâce pour avoir tué un homme que pour avoir tué un lièvre.

« Il est juste que le Souverain ait des privilèges personnels, mais il est contre l'ordre que les ordonnances rendues pour la conservation de son gibier, s'appliquent à des seigneurs particuliers... »

Ils réclament en conséquence, une nouvelle réglementation de la chasse, la suppression des remises ou garennes et en même temps la fermeture des colombiers aux époques des semailles et pendant la moisson.

« Qu'il soit défendu, sous peine de punition corporelle, à tous inspecteurs et garde-chasses, de saisir, frapper, lier et conduire de force aucun Français domicilié, ni attenter en aucune sorte à sa liberté... ; que l'amende à prononcer contre un braconnier ne soit que de 12 livres pour la première fois, 18 livres la seconde, et ainsi de suite... etc. »

Au sujet des dîmes : « Les dîmes ont été établies pour nourrir et loger un ministre de la Religion, élever et entretenir les temples et soulager les pauvres : ces dîmes pour la plupart, sont passées en des mains étrangères qui en jouissent presque sans charges.

« Demande que, conformément à la primitive institution et à l'image de plusieurs provinces de France, les gros décimateurs et, à leur défaut, les possesseurs des dîmes inféodées soient tenus aux réparations et reconstruction des églises et des presbytères ».

En considération de la fréquence des incendies : qu'un bureau de secours pour les incendiés soit établi dans chaque diocèse à l'instar de celui de Soissons.

Les abbés commendataires ne sont pas ménagés :

« Il s'est introduit, depuis quelque tems, un usage concussionnaire parmi MM. les abbés commendataires : ils exigent des pots-de-vin exorbitants... d'autres meurent dès le commencement d'un bail en laissant à leurs héritiers un bien ravi aux cultivateurs... »

Ils demandent la règlementation du pot-de-vin.

Vœu au sujet des biens communaux : « Les municipalités seront autorisées à louer publiquement sans frais les biens appartenant à la commune, après les affiches préalables, sans être astreintes à se servir d'autre ministère que celui de leur greffier; le syndic ou receveur de la commune rendra compte, dans une assemblée générale de la paroisse et recevra décharge de la municipalité, laquelle présidera à ladite reddition sans frais, etc. »

Le mauvais état des chemins, causé par le manque d'entretien et les plantations trop rapprochées faites par les seigneurs est également l'objet de leur préoccupation. Ils proposent un règlement pour les plantations.

« La mendicité, disent-ils encore, est une source de fainéantise pour les uns, de brigandage et de toutes sortes de vices pour les autres. Les vieillards et les infirmes, qui sont les vrais pauvres, sortent rarement de leur paroisse.

Demande : que la mendicité soit proscrite et que chaque paroisse nourrisse ses pauvres ;

Qu'à cet effet, il soit établi, dans chaque paroisse, un bureau de charité .... que les vagabonds soient arrêtés et mis dans le dépôt de la province pour y travailler selon leur âge et leur capacité .... qu'où les charités seront insuffisantes, les gros décimateurs et les possesseurs de dîmes inféodées soient obligés d'y suppléer jusqu'au quart de leur revenu... »

La partie relative à la justice et à la procédure est très longuement traitée :

« Une des calamités qui désole la France, ce sont les abus, les longueurs et les malversations que la chicane a mêlées à l'administration de la justice, ce qui renouvelle parmi nous le système féodal avec toute sa tyrannie, *qui fait que les seigneurs sont tout et leurs vassaux, rien* ; c'est encore la manière dont la justice est rendue par les tribunaux... »

Suit un minutieux programme de réforme judiciaire en 11 articles — rédigé certainement par un homme de loi — et dans lequel il est question de l'arrondissement des bailliages, de la refonte des codes civil et criminel, de l'établissement de justices locales, de la compétence des juges, de la fixation des frais, de l'unification des coutumes, des poids et des mesures, etc., etc.

« Les habitans de cette paroisse, pleins de confiance dans la bonté paternelle de Sa Majesté, dans la sagesse des futurs Etats-Généraux, espèrent le redressement de

leurs griefs et prient pour la conservation des jours précieux du Roy, et pour l'heureuse issue de l'auguste assemblée.

Fait et dressé à Babœuf, ce cinq mars, mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Signé : François, Mannier, Boisset, Cavé, Fagard, Maréchal, Froissart, Borgnet, Maréchal.

CHAPITRE VII

Babœuf pendant la Révolution

§ I. Le canton de Babœuf (1790-1802). — Les délibérations de l'Assemblée cantonale

La division administrative décrétée le 15 janvier 1790 par l'Assemblée Constituante, institua dans Noyon l'un des neuf *districts* entre lesquels fut réparti le département de l'Oise. On y réunit 99 communes ou anciennes paroisses, groupées en neuf cantons dont les chefs-lieux furent placés à Attichy, *Babœuf*, Beaulieu, Carlepont, Guiscard, Lassigny, Noyon, Ressons-sur-Matz et Ribécourt.

Le canton de Babœuf se composait de dix communes : Appilly, Babœuf, Béhéricourt, Bretigny, Dominois, Grandrû, Mondescourt, Morlincourt, Saleney et Varesnes.

On a conservé aux Archives de l'Oise le registre des délibérations de l'Assemblée cantonale. Nous allons en reproduire les parties essentielles en conservant autant que possible le style des délibérations.

Nomination du Bureau. — Aujourd'hui 29 avril 1790, à huit heures du matin, en exécution des décrets de l'Assem-

blée Nationale des 22 déc. 1789, 15 janvier et 2 février 1790 et autres, acceptés et sanctionnés par le Roy ;

Nous, citoyens actifs des municipalités des paroisses de Babœuf, Morlaincourt, Salency, Dominois, Béhéricourt, Grandrû, Mondescourt, Appilly, Brétigny et Varesnes, formant le canton de Babœuf, duement convoqués, suivant qu'il appert par les listes envoyées par les officiers municipaux des dites paroisses, lesquelles demeureront annexées au présent procès-verbal ;

Nous étant réunis en l'église de Babœuf, chef-lieu du dit canton, et Jean Gossard, de Mondescourt, ayant été reconnu unanimement pour le *doyen d'âge*, et comme devant, aux termes du décret du 22 déc. dernier, présider provisoirement l'assemblée, il a pris place à cet effet au bureau. Les sieurs Jean Vrévin, de Mondescourt, François Cléroy, de Varesnes et Jacques Testart, d'Appilly, ayant été reconnus comme les plus anciens après lui et en état de faire provisoirement les fonctions de *scrutateurs*, ont pris place près de lui. Nicolas Mannier, maire de Babœuf, a été choisi pour faire les fonctions de *secrétaire*.

Il a été reconnu que le nombre des citoyens votants, venus des dites paroisses étoit de cent soixante-dix. Ensuite, M. le doyen ayant invité les officiers municipaux à déclarer le nombre des citoyens actifs de chaque commune, il s'est trouvé que les dites paroisses du canton contenoient cinq cent soixante-cinq citoyens actifs.

Il a été procédé ensuite par scrutin individuel à l'élection du *président*. Chacun ayant donné son scrutin, tous les billets ayant été dépouillés l'un après l'autre, en présence de toute l'assemblée, il en est résulté que le sieur Jean-Baptiste Berton, maître ès arts de l'Université de Paris, de la paroisse de Mondescourt, a réuni quatre-vingt-deux voix ; ayant déclaré accepter les fonctions de président, a prêté le *serment* de maintenir de tout son pouvoir la constitution du Royaume, d'être fidèle à la Loi et au Roi, de

remplir avec zèle et courage les fonctions publiques et politiques qui pourroient lui être confiées.

On a procédé ensuite à un second scrutin pour la nomination d'un *secrétaire* ; Jean-Baptiste VATIN, clerc séculier de Babœuf, ayant réuni quatre-vingt-six voix, a été élu et a prêté serment.

L'heure de midi étant arrivée, et l'assemblée ayant témoigné le désir de se séparer, le président a levé la séance et a indiqué la continuation des opérations à trois heures de relevée.

A la dite heure de relevée, l'assemblée s'étant de nouveau réunie en l'église de Babœuf, il a été procédé à la nomination de trois *scrutateurs*.

Les bulletins ouverts et dépouillés, M. DEBRAS, curé de Babœuf, a réuni 74 voix, Jacques LEROY, clerc séculier de Morlaincourt, 70, Nicolas JOURDAIN, clerc séculier de Salency, 69. Ayant obtenu la pluralité des suffrages, ils ont été nommés scrutateurs définitifs pour les élections qui vont suivre, après avoir tous trois, l'un après l'autre, prêté le serment de bien et fidèlement remplir leurs fonctions et de garder le secret.

Les citoyens actifs du canton étant au nombre de cinq cent soixante-cinq, M. le président a déclaré que le nombre des électeurs à nommer devoit être de six. On a procédé ensuite au recensement des citoyens éligibles qui étoient au nombre de deux cent quatre vingt onze.

Lecture ayant été faite des citoyens éligibles de chaque paroisse, il a été reconnu que les membres présents étoient au nombre de cent cinquante huit.

Le dépouillement fait, Nicolas MANNIER, de Babœuf, qui a réuni 132 voix, Bernard CAVALLIER, d'Appilly, 109; Jean-Baptiste BERTON, de Mondescourt, 102, se sont trouvés nommés à l'assemblée des électeurs.

L'heure de huit heures du soir étant arrivée, les membres présents ont signé et la continuation des opérations a été remise au lendemain huit heures.

Le vendredi 30 avril, huit heures du matin, l'assemblée s'étant de nouveau réunie au nombre de quatre-vingt-dix, le scrutin ayant été dépouillé, Jacques DRIENCOURT, de Varesnes, a réuni 56 voix, Charles QUERVELLE, de Babœuf, 53, et ont été nommés électeurs dans un nouveau scrutin; Louis MARIN, de Varesnes, a obtenu 47 voix, et a été nommé sixième électeur du canton.

Le procès-verbal clos et arrêté a été signé par les membres présents; une expédition a été remise auxdits électeurs, à l'effet de se rendre à l'assemblée des électeurs du département de ce canton, au jour et lieu qui seront indiqués.

Election du Juge de Paix. — L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-quatre octobre, les différentes paroisses du canton sont invitées à choisir parmi les citoyens actifs de leurs municipalités quatre *notables* destinés à remplir les fonctions d'*assesseurs au juge de paix* qui doit être nommé à Babœuf le même jour.

Ensuite, les citoyens actifs se réunissent en l'église de Babœuf à l'effet de procéder à cette nomination.

M. Bertin, curé de Béhéricourt, est choisi par acclamation, comme président de l'assemblée, avec M. Clicquot, prieur de Salency, pour secrétaire. Jean-Baptiste Vatin, maître d'école à Babœuf, Nicolas Jourdain, maître d'école à Salency, Jean Souaille, maître d'école à Grandrû, sont choisis comme assesseurs et prêtent le serment ordonné par l'Assemblée Nationale.

Le scrutin terminé, on constate qu'aucun candidat n'a recueilli la majorité des suffrages. Il est six heures du soir; la séance est prorogée au lendemain lundi à une heure de relevée.

Le lundi, après l'appel nominal des votants et le dépouillement, Nicolas MANNIER réunit cent quatre-vingt-neuf voix, sur trois cent cinquante-quatre votants; le sieur Letourneur cent cinquante-six. Nicolas Mannier, de

Babœuf, est nommé *juge de paix* du canton. Puis chaque commune donne les noms des quatre *assesseurs* désignés par elle qui figurent au procès-verbal.

Suivent cinquante-deux signatures.

Le sieur Letourneur, mécontent de n'avoir pas été élu, présenta une requête au District de Noyon, dans laquelle il prétendait que la nomination du Juge de paix devait être déclarée nulle, attendu que les membres du bureau avaient été nommés par acclamation. Les officiers municipaux de Babœuf répondirent avec indignation ; néanmoins, il fallut voter de nouveau.

Le 15 du mois de novembre, les membres actifs des municipalités du canton se réunissent à neuf heures du matin en l'église de Babœuf. On fait l'appel nominal. M. Clicquot, prieur de Salency, est nommé président, Jean-Baptiste Vatin, secrétaire ; Quervelle et Mannier de Babœuf, Durier de Salency, assesseurs.

On procède au vote avec le plus grand soin, car Letourneur est là pour surveiller les opérations. Sur deux cent sept votants Nicolas Mannier réunit deux cents voix ; Letourneur, six.

Letourneur partit sans faire d'observations et sans même prendre le temps d'apposer sa signature au bas du procès-verbal.

Liste des Patriotes. — Le 6 janvier 1792, on dresse sur un registre spécial, la liste des Patriotes du canton avec noms, prénoms, profession, âge, taille et observations particulières.

Chaque patriote appose sa signature.

209 habitants des différentes paroisses du canton sont venus se faire inscrire. Les patriotes de Babœuf sont au nombre de 169, depuis l'âge de 19 ans jusqu'à 84 ans ;

nous y voyons des laboureurs, des vignerons, des tisserands, quelques bourgeois, un chirurgien, un officier de santé, etc.

Garde Nationale. — Le 22 janvier suivant, dans le but de réorganiser la garde nationale, les grenadiers des dix communes du canton se réunissent dans l'église de Babœuf et procèdent à la nomination de leurs officiers.

Comme ils sont au nombre de 114, ils décident de former deux compagnies ainsi composées :

1re Compagnie

Babœuf....	18	hommes	Appilly.....	7	hommes
Grandrû....	14	»	Brétigny....	12	»
Mondescourt.	7	»			

Total : 58 hommes

Jean-François Polleur est nommé capitaine.

2e Compagnie

Varesnes..	23	hommes	Salency	15	hommes
Morlincourt..	6	»	Béhéricourt..	12	»

Total : 56 hommes

Louis-Henri Doré, de Béhéricourt, en est nommé capitaine.

Une séance interrompue. — Le 17 juillet 1793, en exécution de l'acte constitutionnel présenté au Peuple français par la Convention nationale en date du 24 juin dernier, les citoyens du canton de Babœuf se réunissent, comme d'habitude, dans l'église de cette paroisse, à l'effet d'examiner ledit acte et d'émettre un vœu sur son rejet ou son acceptation.

Le citoyen Charles Quervelle est nommé président.

Il donne lecture du document. Arrivé à l'article 27, il se voit interrompu par le citoyen Augustin Grandchère,

marchand chiffonnier à Salency, qui trouble l'assemblée en faisant des remarques à propos des fleurs de lys qui servaient d'ornement à un crucifix de l'église.

Les habitants n'avaient pas cru devoir enlever ces fleurs pour ne pas dégrader le crucifix et en même temps par respect pour la Divinité, ne considérant dans cet ornement que les armes de France et non les attributs de la royauté.

Grandchère, insinuant ses idées à plusieurs membres de l'assemblée, échauffa ceux-ci à un tel point qu'il en résulta une rixe et une mêlée générale où plusieurs citoyens furent maltraités.

Le citoyen président eut beau rappeler à l'ordre ledit Grandchère — et cela pendant près d'une heure — le chiffonnier de Salency ne cessa de crier et d'exciter au désordre...

Le président se couvrit, mais cette formalité n'ayant pu ramener le calme, il dut lever la séance...

Électeurs. — Le 23 septembre 1795 (1er vendémiaire an 4) le citoyen Wateau, de Béhéricourt, est nommé électeur du canton de Babœuf, avec les citoyens Charles Quervelle, J.-Fr. Warmont, de Babœuf, et Warnier, de Varesnes.

Garde nationale. — Dans la séance du 30 pluviôse an 4 (19 février 1796), on s'occupe de la réorganisation de la garde nationale.

Commissaire du Pouvoir exécutif. — Le 16 ventôse an 4 (6 mars 1796), on consacre une séance extraordinaire à l'installation du citoyen Dantier, de Noyon, nommé commissaire du Pouvoir exécutif dans le canton de Babœuf.

Le premier acte du citoyen Dantier est d'exiger que l'administration cantonale ait à faire choix, sur le champ,

d'un autre registre pour servir à la transcription de ses délibérations, « le présent registre ayant été paraphé par l'ex-bailli de l'émigré Duprat de Barbançon ».

Puis il jure devant l'assemblée « haine éternelle à la royauté »...

Réquisition de chevaux. — Le 6 germinal an 4 (26 mars 1796), on réunit sur la place de Babœuf 64 chevaux du canton, qui, d'après la visite des maréchaux-experts, se trouvent dans les conditions d'âge et de taille exigées par l'arrêté du Pouvoir exécutif. Sur les 64, cinq seulement ont été trouvés propres au service. Ils ont été conduits à Beauvais par le citoyen Coquelet, de Béhéricourt, désigné à cet effet.

Quelques jours plus tard, l'administration départementale déclare n'accepter les cinq chevaux que comme *à-compte* sur les 13 que doit fournir le canton de Babœuf.

Les administrateurs cantonaux répondent qu'ils n'ont trouvé que cinq chevaux convenables : si le département persiste à en réclamer huit autres, qu'il envoie un commissaire pour les choisir...

Port de la cocarde. — A la réunion du 10 germinal an 4 (30 mars 1796), la municipalité du canton de Babœuf, ayant remarqué que plusieurs des administrés présents à la séance n'étaient point munis de la cocarde tricolore, arrête qu'il sera désormais interdit aux citoyens d'assister aux séances sans être porteurs de ladite cocarde, et sous peine d'être poursuivis et punis selon la rigueur des Lois.

Écritures. — Le 12 floréal an 4 (1er mai 1796), l'assemblée cantonale, considérant qu'il est indispensable, pour l'expédition des affaires administratives et pour la tenue des registres, d'avoir au moins trois sujets dans ses bureaux, nomme le citoyen Boisset, *secrétaire*, et les citoyens Fortin et Prevost, *commis expéditionnaires*.

Orage et grêle. — Le 30 messidor an 4 (18 juillet 1796), dans l'après-midi, un violent orage a détruit le quart environ de la récolte dans différentes communes du canton, « au moment de recueillir le fruit d'une année de travail ». Un état des dégâts est dressé et envoyé à l'administration départementale dans l'espoir d'obtenir une indemnité.

L'emprunt forcé. — (Loi du 19 frimaire an 4). Vu les plaintes portées par les contribuables cotisés au rôle de l'*emprunt forcé*, le 1er nivôse an 5 (21 décembre 1796), l'administration municipale décide qu'une lettre sera adressée au département de l'Oise pour obtenir le dégrèvement des réclamants.

Le 13 pluviôse suivant (1er février 1797), le département se plaint de son côté du peu de contribuables portés à la contribution personnelle et somptuaire du canton de Babœuf : deux ou trois seulement dans quatre communes, et personne dans les autres, disent les administrateurs...

Location des presbytères. — Le 6 ventôse (24 février), on décide de louer pour trois ans les presbytères vacants du canton. Celui de Mondescourt est conservé pour faire une école, réserve faite du jardin. A Salency-Dominois, on rencontre des difficultés ; les habitants s'y opposent et plusieurs adjudications successives ont été tentées sans résultat.

Quant au presbytère de Babœuf, il sert à l'administration cantonale pour le dépôt de ses archives.

Contribution foncière. — Le 10 vendémiaire an 5 (1er octobre 1796), il est procédé à la répartition définitive de la contribution foncière du canton entre les dix communes :

Babœuf . . .	6.164 »	Grandrû . . .	5.727 »
Apilly	3.772 »	Mondescourt .	3.605 25
Behéricourt .	3.829 50	Morlincourt .	2.472 50
Bretigny . . .	3.197 »	Salency . . .	5.048 50
Dominois . .	1.661 75	Varesnes. .	5.922 50

Total : 41.400 francs.

Le citoyen Devin, de Noyon, est nommé commissaire du pouvoir exécutif près le canton de Babœuf, en place du citoyen Dantier.

Nouvelle élection de juge de paix. — Le 17 germinal an 5 (6 avril 1797), l'assemblée primaire cantonale est encore réunie, sous la présidence de Charles Quervelle, pour la nomination d'un juge de paix.

Nicolas MANNIER avait bien été proclamé élu au premier tour, mais Warnier fils, de Varesnes, et ses partisans font recommencer l'élection en demandant de faire entrer en ligne de compte les *bulletins nuls* dans le nombre des votants. En procédant de cette façon, Nicolas Mannier n'avait plus la majorité, c'est-à-dire la moitié, plus un, des suffrages exprimés.

Les partisans de Warnier obtiennent 277 voix pour leur candidat et Mannier n'en retrouve que 275.

(Ce dernier réclama une copie du procès-verbal de l'élection et l'adressa à l'administration supérieure. Finalement l'élection Warnier fut annulée par le Conseil des Cinq-Cents.)

Dans la même séance, le citoyen Boisset est nommé juge de paix et Fortin, secrétaire de l'administration cantonale.

Suspension, puis destitution d'un agent municipal. — Dans la séance du 2 thermidor an 5 (20 juillet 1797), le citoyen Pierre-Éloy Gillot, agent municipal, est suspendu de ses fonctions par l'administration centrale du département de l'Oise, pour s'être fait remettre induement par Parmentier, percepteur, le rôle des contributions, l'avoir emporté chez lui, avoir assemblé les habitants au son de la cloche sans y être autorisé, les avoir excités à ne pas payer leurs contributions, disant que les répartitions étaient mal faites...

Le cinq novembre suivant (15 brumaire an 6), le commissaire du Pouvoir exécutif donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté du Directoire qui destitue le sieur Gillot, agent municipal, et nomme Martin TATIN pour le remplacer.

La Rosière de Salency. — Le 10 floréal an 6 (29 avril 1798), le citoyen Carbonnier de Salency, est autorisé à réunir le Conseil de cette commune pour choisir une rosière. Il lui est recommandé de faire en sorte qu'il ne soit pas traité d'autres questions que celle qui fait l'objet de la convocation.

Réquisitions. — Le 10 messidor an 7 (28 juin 1799), il est procédé à la répartition des réquisitions de seigle et d'avoine entre les communes du canton.

(Un mandat de 20 francs est remis au citoyen adjoint de Varesnes pour avoir tué un louveteau.)

Le 20 thermidor (8 août 1799), répartition des vivres, fourrages et fournitures diverses requises pour le canton. On nomme des commissaires pour faire des visites à domicile, chez tous les citoyens, afin de constater ce qu'ils possèdent réellement, et de fixer leur quote-part.

Un tableau est dressé pour établir ce que chacun devra fournir en avoine, vivres, matelas, bois de lit, couvertures, draps, paillasses et traversins...

Exercice du culte.— Le 30 fructidor (22 septembre 1799), lecture est donnée de la délibération de l'administration centrale du département du 26 fructidor dernier, ordonnant la fermeture des *temples* les jours autres que les *décadis*, les *quintidis* et la fête nationale.

Corps de garde. — Le 10 frimaire an 8 (1er décembre 1799), on décide d'établir deux corps de garde dans le canton, dans lesquels on devra mettre des armes et le feu et

la lumière. L'un d'eux sera placé au bas de Babœuf, sur la route, et l'autre à Varesnes.

Réquisition de chevaux. — Le 10 nivôse an 8 (31 décembre 1799), levée de 13 chevaux dans le canton, pour l'administration de la guerre.

Nouvelles mesures. — Le 30 nivôse an 8 (20 janvier 1800), distribution de *mètres* destinés à remplacer l'*aune*,..

L'arrêté du gouvernement du 23 vendémiaire an X, qui réduisit à trente-cinq le nombre des justices de paix du département de l'Oise, supprima les cantons de Babœuf, de Beaulieu et de Carlepont. Les dix communes du canton de Babœuf entrèrent dans celui de Noyon qui comprit alors 20 municipalités.

Mais après quelques mois d'intervalle, un autre arrêté, daté du 3 ventôse an X, modifia cette circonscription. Les communes d'*Appilly*, *Babœuf*, *Beaurains*, *Grandrû*, *Mondescourt*, furent incorporées au canton de Guiscard.

Cependant l'adjonction au canton de Guiscard de ces communes situées dans la vallée de l'Oise était tellement contraire à la disposition naturelle des lieux, qu'il fallut bientôt la faire cesser. Un arrêté des Consuls, du 26 ventôse an XI, donna à la justice de paix de Noyon l'organisation qu'elle a conservée jusqu'à ce jour (1).

§ 2. — La commune de Babœuf pendant la Révolution

Nous allons résumer ici les principaux actes de l'assemblée communale.

Police des auberges. — Le 26 juin 1791, le conseil municipal se réunit à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour sévir contre les aubergistes, cabaretiers, mar-

(1) Graves. *Précis statistique du canton de Noyon.* p. 51, 52.

chands de vin et cidre en détail, qui donnent à boire chez eux pendant le service divin et après neuf heures du soir en hiver et 10 heures en été.

Délimitation du terroir. — En novembre et décembre 1791, la municipalité de Babœuf s'entend avec les municipalités voisines pour fixer la limite qui sépare le terroir de Babœuf de ceux d'Appilly, Varesnes et Béhéricourt.

Au mois de janvier suivant, il est procédé à la reconnaissance du terroir qui est divisé en 36 sections.

MM. les Administrateurs du Directoire du district de Noyon fixent la contribution foncière et mobilière de la paroisse pour l'année 1792, ainsi qu'il suit :

Contribution foncière.	7.325 l.
Contribution mobilière	1.566 l.
	8.891 l.

Partage d'arbres. — Le 4 novembre 1792, les officiers municipaux et les notables de la paroisse se réunissent pour délibérer au sujet du partage à faire, entre les citoyens et les citoyennes de Babœuf, des arbres plantés sur plusieurs places vagues du territoire communal, par le *ci-devant* seigneur de Babœuf, émigré.

Il est décidé que le partage aura lieu, par parts égales, entre les citoyens et citoyennes chefs de communauté. Les citoyennes filles non mariées, comprises au rôle, auront droit à une demi-part ; le citoyen Clément Gunicourt, chirurgien, qui ne réside pas toute l'année dans la paroisse, ne pourra y avoir droit.

Projet d'établissement de foire marchande. — Les maires des communes du canton de Babœuf ont adressé au Directoire du département de l'Oise une demande pour l'établissement d'une foire à Babœuf.

Par leur délibération du 27 novembre 1792, les administrateurs du Directoire déclarent qu'ils persistent dans l'avis qu'ils ont fait parvenir au Corps législatif, par l'intermédiaire des Députés de l'Oise, le 17 septembre 1790 ; ils sont toujours d'avis qu'il soit établi audit Babœuf une foire marchande qui se tiendra le premier lundi de chaque mois ; qu'en conséquence la présente délibération sera adressée à la Convention nationale avec le mémoire des officiers municipaux.

Il ne fut pas donné suite au projet (1).

Les volontaires de 1793. — Le 14 mars 1793, en exécution de la loi du 24 février 1793, ordonnant la levée de 300.000 hommes, le maire de Babœuf, considérant que *personne ne s'est présenté pour se faire inscrire*, convoque tous les citoyens à l'église pour choisir les sept soldats que la commune doit fournir pour cette levée.

Il est procédé au choix par la voie du scrutin. Sont nommés : Pierre-Jacques Gillot, François Gillot, Pierre-Jacques Séphaire, Pierre Barbier, Médard Coffinier, Jean-François Lalaux et Louis-Alexis-Théodore Maréchal.

Le régime de la Terreur. — Avec les années 1793-1794, nous arrivons à cette époque abominable, dite de *la Terreur*.

« Tout citoyen, dit la loi du 22 prairial, *est tenu de dénoncer* les ennemis du Peuple qui sont à sa connaissance. »

C'est le triomphe de la délation. Les mauvais sujets en profitent pour satisfaire leurs haines personnelles. Personne n'ose plus sortir de chez soi, ni même parler à haute voix.

Les tribunaux révolutionnaires siègent en permanence. La guillotine fonctionne à Paris du matin au soir : au mois

(1) Un marché avait lieu le mercredi de chaque semaine au carrefour du Point-du-Jour, à proximité du chef-lieu de l'ancien fief de Guny.

de mai et juin 1794, il y eut dans la capitale, 1376 exécutions en 49 jours. On condamnait par « fournées ». Sur le registre du greffier, on laissait des places en blanc pour ceux qui auraient pu, dans la journée, venir augmenter la liste. Jamais on ne vit, en aucun temps, pareil mépris de la justice.

Un Comité de surveillance avait été établi dans la commune de Babœuf. Le citoyen Warnier fut nommé par les administrateurs du département de l'Oise pour exercer les fonctions de commissaire provisoire du directoire exécutif pour le canton de Babœuf.

Cependant, le comité de surveillance de Babœuf ne paraît pas avoir fait beaucoup de zèle révolutionnaire. Composé en somme de gens du pays qui craignaient pour leur propre tête, ils remplirent du mieux qu'ils purent leurs fonctions ingrates et s'efforcèrent de ne nuire à personne.

Nous trouvons, au registre, des *certificats de résidence* délivrés aux citoyens Charles-François Doré, de Salency; Jean-Pierre Mannier et Louis-Antoine Quervelle, de Grandrû ; J.-B. Berton et sa femme, d'Héronval ; Seb.-Joseph Boisset, François-Charles Quervelle, Louis-Henri-Gabriel Mannier, Madeleine-Brigitte Devillers et Jean-François Warmont, de Babœuf ; François Perignon, de Varesnes, etc.

Tous doivent déclarer, sur l'attestation de 8 témoins, qu'ils n'ont pas cessé depuis six mois au moins de résider dans leur habitation ; qu'ils ne sont pas sur la liste des émigrés ; qu'ils n'ont point été détenus pour cause de suspicion ou de contre-révolution ; qu'ils ont payé la contribution mobilière et patriotique.

Perquisitions chez les cultivateurs.— La misère publique fut le résultat des désordres de la Révolution. De 1790 à 1796, on avait mis en circulation plus de 45 milliards d'assignats ; leur valeur tomba subitement. Ils perdirent

jusqu'à 97 pour cent de leur valeur. L'anarchie régnait partout. Les fonctionnaires n'étaient plus payés. Les routes n'étaient plus entretenues. On pillait les diligences.

A la fin, le blé vint à manquer sur les marchés. Les cultivateurs cachaient les grains qu'ils possédaient et cuisaient leur pain la nuit, en cachette.

Le 17 pluviôse an 3 (5 février 1795) le citoyen Dortu, commissaire nommé par le district de Noyon, se présente à Babœuf et requiert que l'on procède à la nomination de deux commissaires pour faire la recherche des blés qui se trouvaient chez les cultivateurs, afin de réunir les cent quintaux que la commune doit fournir pour sa part dans l'approvisionnement de la ville de Paris.

Au cours des perquisitions faites chez les cultivateurs, on ne trouve que 402 quintaux en tout. Cette quantité est insuffisante pour nourrir les 526 habitants qui composent la commune.

Malgré les vives instances du citoyen Dortu, l'assemblée déclare qu'elle a le regret de ne pouvoir obtempérer à cette réquisition.

§ 3. — Le partage des biens communaux

Le 20 frimaire an 2 (10 décembre 1793), les habitants se réunissent, conformément à la loi du 10 juin 1793, pour exprimer leur avis sur le partage des biens communaux.

245 citoyens et citoyennes sont présents. Il est procédé au vote. 159 voix se prononcent contre le partage et 86 pour, soit 4 voix en plus du tiers exigé par la loi.

Un grand nombre d'habitants demandent que les pâtures ne soient pas comprises dans le partage, car plusieurs d'entre eux vont se trouver dans la nécessité de vendre une partie de leurs bestiaux qu'ils ne peuvent nourrir à l'étable toute l'année. Une pétition est adressée à ce sujet aux administrateurs du district de Noyon.

Le sieur Dantier leur répond qu'ils doivent se conformer à ce qui a été voté.

On propose alors de déléguer à Paris, près de la Convention nationale, le citoyen Vatin pour demander le maintien des pâtures communes. (Nous ignorons le résultat de cette démarche).

Les prairies furent cependant partagées. Trois experts, un arpenteur et deux indicateurs furent choisis hors de la commune. Le partage et le bornage ayant été effectués, il fut procédé au tirage au sort des lots entre 275 habitants.

Toutefois, indépendamment des prairies partagées, on conserva une portion d'environ vingt arpents, pour servir au pâturage commun. Une autre portion d'un demi-arpent ne fut attribué à personne et resta à la commune. Enfin, une troisième portion également d'un demi-arpent, destinée à être défrichée, ne fut point non plus comprise dans le partage; quelques particuliers s'en emparèrent sans autorisation.

On peut voir aux archives de la mairie de Babœuf une pétition signée de 75 habitants et adressée quelques années plus tard au « citoyen sous-préfet », au sujet de cette portion restée indivisée.

« Les exposants, citoyen sous-préfet, vous demandent ce qu'ils doivent faire ; s'ils sont dans le cas prévu par l'article 2 de la loi du 10 juin 1793 ou dans celui prévu par l'article 4 d'icelle loi... »

Nous n'avons pas la réponse du sous-préfet... mais les pâtures restèrent communes.

§ 4. — Les fêtes publiques sous le Directoire

Pour essayer de distraire les citoyens attristés par le spectacle de la misère publique, le Gouvernement ordonna des réjouissances variées. Nous allons encore extraire quelques notes de notre registre de délibérations.

Fête de la Jeunesse. — (28 ventôse an 4-18 mars 1796). Délibération relative à cette fête. Copie sera envoyée à chaque agent des communes du canton, lequel devra s'y conformer et rendre compte du résultat...

Fête des Victoires. — (10 prairial an 4 - 29 mai 1796). Vu les lois et arrêtés du Directoire exécutif concernant la fête des victoires remportées, l'administration municipale, considérant qu'il n'est point en son pouvoir de donner à cette fête tout l'éclat qu'elle mérite ; mais voulant faire tout ce qui est en son pouvoir pour remplir les principales dispositions de l'arrêté du pouvoir exécutif ;

Arrête qu'il sera écrit à chaque agent municipal pour l'inviter à annoncer la fête des victoires pour le 10 prairial du présent mois, à faire un état des défenseurs de la Patrie de leur commune, de l'armée dans laquelle ils servent, des faits qui les auraient distingués, de ceux morts en la défendant, pour être ensuite inscrits sur un registre à ce destiné ; à inviter les pères et mères et autres parents des défenseurs à se rendre au chef-lieu de ce canton pour y recevoir les témoignages de la reconnaissance nationale et partager l'honneur de leurs victoires.

Fête de l'Agriculture. — Le dix messidor an 4 (28 juin 1796), l'administration municipale du canton de Babœuf, suivant l'arrêté du Directoire exécutif, considérant qu'il est de son devoir de rendre hommage à l'agriculture ; que l'amour de la Patrie est inséparable du désir de voir prospérer tous les arts et le commerce qui ne peuvent être florissants qu'autant que l'agriculture les alimente ; considérant enfin qu'elle doit employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour donner à cette fête tout l'apparat qu'un tel sujet mérite, suivant que la localité peut le permettre, arrête que ce jour d'hui, deux heures de relevée, elle se rendra sur la place publique du chef-lieu de ce canton, accompagnée des fonctionnaires publics et de

la Garde nationale, pour célébrer avec toute la pompe que la localité peut comporter la fête de l'Agriculture ; charge son président de faire un discours analogue pour démontrer que le premier des arts est l'agriculture, source première et inépuisable de la prospérité publique et de la richesse nationale.

Fête de la Liberté.— Le 9 thermidor an 4 (27 juillet 1796) l'administration municipale, suivant l'arrêté du Pouvoir exécutif, considérant que le Législateur a voulu, dans une même fête de deux jours, célébrer la destruction de la tyrannie triumvirale, et le 14 juillet 1789 où la Nation fit de grands efforts pour recouvrer ses droits, et le 10 août 1792, où le trône fut renversé ;

Arrête qu'aujourd'hui et demain, à deux heures de l'après-midi, elle se transportera sur la Place publique de cette commune, accompagnée des fonctionnaires publics, escortés par la Garde nationale, pour célébrer avec toute la pompe que la localité peut comporter, la fête de la Liberté.

Fête du 10 août. — L'administration municipale, considérant que la fête du 10 août a été célébrée en même temps que celle de la Liberté ; mais que, conformément à la Loi, elle doit l'être de nouveau aujourd'hui, anniversaire du jour où le trône fut renversé ;

Arrête que ce jourd'hui elle se transportera sur la Place publique... etc...

Fête des Vieillards. — Le 10 fructidor an 4, l'administration municipale, considérant qu'il est de son devoir de donner un nouvel encouragement à la vertu par les spectacles des honneurs rendus à la vieillesse vertueuse ;

Arrête qu'à deux heures de relevée, elle se transportera sur la place publique... etc...

Anniversaire de la fondation de la République. — Le 1er vendémiaire an 5 (22 septembre 1796), l'administration,

considérant que, parmi les fêtes, il n'en est aucune qui soit si intéressante et qui doit être célébrée avec plus d'enthousiasme ;

Arrête qu'elle se transportera sur la place publique à deux heures de relevée... etc... (1)

Le 30 nivôse an 6 (19 janvier 1798), *fête de la paix entre l'Empereur, roi de Bohême et de Hongrie et la République.*— Les autorités constituées, fonctionnaires publics, employés, instituteurs et institutrices avec leurs élèves, garde nationale et autres habitants des communes de cet arrondissement, sont invités à se rendre au chef-lieu de canton. Le cortège se dirigera en ordre sur la Place publique dudit chef-lieu ; le secrétaire y fera la publication de la paix, après quoi les présidents et commissaires du Pouvoir exécutif prononceront des discours ; ensuite desquels les chants et hymnes républicains, puis la fête commencera...

Le 21 janvier, *fête de l'anniversaire de la punition du dernier Roi des Français...*

Le 30 ventôse, *fête de la Souveraineté du Peuple...*

Le 20 floréal (9 mai), *fête des Époux.* — Les personnes mariées sont invitées à accompagner les membres de l'administration sur la Place publique... etc., etc. (2)

(1) L'*enthousiasme* de ces fêtes qui ne répondaient ni aux mœurs, ni aux idées des habitants, était-il bien réel ? Nous ne le pensons pas. Mais le *procès-verbal* était nécessaire pour prouver le *civisme* de la population.

A la même époque, l'administration municipale, considérant que les chemins sont devenus impraticables la nuit, l'audace des brigands augmentant de jour en jour, décide que des patrouilles de nuit seront faites dans les communes par la colonne mobile de la garde nationale.

(2) Voir dans les *Mémoires* du Comité archéologique de Noyon les procès-verbaux des fêtes et cérémonies qui eurent lieu à Noyon sous le Directoire, publiés par M. Mazière. (Tome xv, p. 199 et suiv.)

§ 5. — La sonnerie des cloches

Nous avons cru devoir rapporter en un même chapitre les délibérations relatives à la sonnerie des cloches qui paraît avoir fortement préoccupé l'administration cantonale de Babœuf.

Au mépris des règlements révolutionnaires, les citoyens et citoyennes continuaient à se servir des cloches pour annoncer les services religieux et le commissaire du Pouvoir exécutif était parfois obligé d'intervenir...

Le 28 ventôse an 4 (19 mars 1796), l'administration cantonale arrête que chaque jour, la cloche sera sonnée, dans les communes du canton, à 8 heures pour l'appel des enfants à l'école, à midi pour le rappel des ouvriers, à 2 heures pour l'entrée de l'école, par un seul coup qui ne devra pas excéder trois minutes. Les jours de décadi, la cloche sera employée pour la lecture des lois, les assemblées primaires et communales. Cet arrêté sera immédiatement transmis aux agents des communes qui devront le publier, l'afficher et en surveiller l'exécution.

Le 4 germinal an 4 (24 mars 1796), dénonciation est faite à l'administration cantonale par l'agent municipal de Salency et son adjoint, qu'au mépris des lois et de notre précédent arrêté, les citoyens Laurent Carbonnier et François Carbonnier se sont avisés aujourd'hui de sonner la cloche pour appeler le peuple à la messe et autres offices à cause du Jeudi-Saint.

Après avoir entendu le commissaire du Pouvoir exécutif, la municipalité arrête que lesdits Carbonnier seront traduits par devant les juges qui en doivent connaître.

Le 27 floréal an 4 (17 mai 1796), l'administration du canton de Babœuf prend connaissance d'une autre dénonciation contre le son de la cloche de la commune de

Varesnes et contre le ministre du culte qui, lors des inhumations, fait la levée du corps avec les cérémonies religieuses.

L'administration, considérant que l'on sonne encore la cloche à Varesnes pour les offices, malgré sa défense, *et que ce sont les femmes qui s'en mêlent* sous prétexte que c'est le vœu général, arrête que le ministre du culte de Varesnes sera convoqué à la prochaine séance.

Le 3 prairial (22 mai), l'administration, ayant entendu le curé de Varesnes, considérant qu'il n'a ni excité, ni autorisé la sonnerie ; que ce sont les femmes qui sonnent lorsqu'il est à l'autel; considérant qu'il est de son devoir de faire exécuter les lois ; que cependant il y aurait à craindre que la tranquillité publique ne soit troublée en employant des mesures de rigueur ; arrête que l'agent municipal de la commune de Varesnes sera invité à employer tous les moyens de douceur et de persuasion pour ramener les habitants à l'esprit de la Loi.

Malgré ces arrêtés successifs, on continuait de sonner dans toutes les paroisses du canton.

Le commissaire du Pouvoir exécutif rédige un réquisitoire dont la teneur suit :

Babœuf, 4 frimaire de l'an 6 (26 novembre 1797)

Le commissaire du Pouvoir exécutif aux citoyens agents municipaux du canton de Babœuf. « Citoyens, malgré mes avis réitérés, on n'a cessé de sonner partout, comme autrefois lorsque le culte était reconnu.

Pas une naissance, pas un mariage, pas une mort qui ne fournisse l'occasion d'enfreindre les lois. Le Gouvernement va donner tous ses soins à leur exécution.

Les lois sont écrites, les peines sont prononcées ; les jours d'indulgence s'écouleront, et bientôt les châtiments atteindront les coupables.

Jusqu'à ce jour, la lecture des lois était le prétexte de la sonnerie ; mais vous ne pouvez feindre d'ignorer qu'elle ne peut plus se faire de cette manière. Vous êtes responsable de toute nouvelle infraction. La clef du clocher doit être chez vous. On ne peut donc pas sonner sans votre participation. Si quelqu'un trompait votre vigilance, vous devez provoquer sa punition.

Je requiers, en conséquence, que vous m'accusiez par écrit réception de la présente, en m'indiquant quel jour vous en aurez fait lecture à l'assemblée de votre commune légalement convoquée, *au son de la cloche.* »

Signé : DEVIN.

30 frimaire an 6 (20 décembre 1797). — L'administration, considérant qu'il y a lieu de craindre des troubles à Salency pendant la nuit de Noël, à l'occasion de l'office qui se célèbre à minuit ; attendu qu'une partie des habitants ont adopté un ministre et les autres un autre ; arrête :

1° Que l'église sera fermée toute la nuit de Noël ;

2° Que les clefs seront déposées chez l'agent municipal de la commune.

Le 17 nivôse an 6 (27 décembre 1797), l'administration arrête que la porte collatérale de l'édifice servant au culte de la commune de Salency, qui communique avec la maison ci-devant presbytérale, appartenant maintenant au citoyen Lobbez, acquéreur, sera sur le champ fermée en dedans et en dehors, attendu que ledit édifice fait une partie distincte de la propriété dudit Lobbez.

Autre arrêté (postérieur) : L'administration, considérant que l'on continue à se servir des cloches sous prétexte d'indiquer aux habitants les heures du travail et du repos ; arrête :

1° Que le son des cloches est interdit dans toutes les communes de l'arrondissement ;

2° Qu'on ne pourra s'en servir qu'en cas de danger public, tel que incendie, inondation, approche de l'ennemi, convocation des assemblées primaires...

Le 4 frimaire an 8 de la République (25 novembre 1799) l'administration municipale du canton de Babœuf est informée que dans plusieurs communes de son arrondissement, on se permet de sonner les cloches pour appeler aux cérémonies religieuses ;

Considérant que cet usage est contraire à la loi du 3 ventôse ; décide que les réfractaires seront désignés au commissaire du Gouvernement et que la présente délibération sera imprimée et affichée dans tous les temples et écoles des communes du canton.

Cet arrêté fut probablement le dernier que les administrateurs cantonaux eurent à prendre, car la liberté du culte fut rétablie peu de temps après.

CHAPITRE VIII

Babœuf après la Révolution

§ 1. — Faits divers au XIXe siècle

Nous nous bornerons à rappeler quelques faits caractéristiques, sans entrer dans le détail de l'administration communale.

1803. — Le citoyen François Gérard, berger du troupeau des bêtes à laine de la commune de Babœuf, est condamné par le juge de paix de Guiscard (1) à une amende de trois

(1) Nous avons dit plus haut que, du 2 février 1802 au 18 mars 1803, la commune de Babœuf avait été réunie au canton de Guiscard.

journées de travail et aux dépens liquidés à 12 fr. 80 cent. pour avoir contrevenu à l'article XXIV de la Loi du 28 septembre 1791, qui interdit de faire paître les bestiaux sur le terrain d'autrui. Défense lui est faite de récidiver sous peine d'une plus forte amende.

Août 1805. — Éloi Briquet, vigneron, est nommé *garde messier* pour soigner la récolte des vignes du territoire jusqu'à l'époque des vendanges. Son traitement est fixé à vingt centimes par verge de vigne soumise à sa surveillance.

Chaque année, on nommait une commission de trois experts pour fixer le jour de la publication du ban des vendanges — généralement dans la première quinzaine d'octobre. Jusqu'en 1870, il continua à être publié à son de caisse.

20 janvier 1806. — Un arrêté du conseil municipal interdit de battre le blé et de cuire le pain pendant la nuit par crainte des incendies (1). Il interdit en même temps de fumer dans la rue avec des pipes sans couvercle.

Nous constatons, d'après le registre des délibérations, que les revenus de la commune de Babœuf, privée de ses biens communaux, se sont élevés :

En 1804. . .	à 543 fr. 79	(recettes effectuées ou à recouvrer)
1805. . .	517 fr. 17	id.
1806 (2) .	885 fr. 72	id.
1807. . .	535 fr. 80	id.
1808. . .	540 fr. »	id.

1806. — L'ancien moulin de Babœuf, situé dans la section de la voie Pallée, vers Grandrû, fut incendié en 1806. Le berger François Gérard, arrivé le premier sur le

(1) Depuis la Terreur, les habitants, par crainte des réquisitions, avaient pris l'habitude de battre leur blé et de cuire leur pain pendant la nuit, le plus secrètement possible.

(2) Voir ci-après, la délibération du 12 février 1806.

lieu du sinistre, déclara avoir vu des torches de paille enflammées attachées à des perches de bois qui avaient servi à mettre le feu.

Les deux gardes-moulin ont eu de la peine à se sauver.

Le coupable fut pris, condamné et guillotiné.

Le 10 février 1806, le conseil municipal décide de faire à l'église, et notamment à la toiture, les réparations nécessaires.

Dans sa séance du 12 février, le conseil constate que le pavé des rues est devenu impraticable aux voitures. Autrefois, les revenus des biens communaux étaient employés en partie à l'entretien des chemins ; mais depuis que les biens ont été partagés, la commune manque des ressources nécessaires. On décide que les 575 habitants, ou leurs représentants, qui ont bénéficié de ce partage, paieront chacun vingt-cinq centimes par an pour contribuer à l'entretien dudit pavé.

Le 15 août 1807, le conseil municipal se réunit au second coup de la grande messe pour se rendre sur la Place publique, puis de là, au *Martelois*, au son de la caisse.

Le Maire donne lecture de la proclamation de l'Empereur, datée de Tilsitt, annonçant « une paix qui assurera à la France, la tranquillité et le bonheur pendant des siècles ». Cette lecture est suivie d'acclamations et des cris de « Vive Napoléon, empereur des Français » ; après quoi le dernier coup de la messe s'étant fait entendre, le cortège se rend en cérémonie à l'église, pour assister à la messe, ainsi qu'au *Te Deum* qui doit être chanté à la fin d'icelle.

Le 28 décembre 1807, le conseil municipal, considérant que beaucoup de personnes, qui ne conservent pas de feu la nuit, vont dès le matin chez leurs voisins pour chercher de la braise, les uns dans des vieux sabots troués ou trop secs pour contenir des charbons sans péril de brûler, les autres avec des pots à couver sans couvercle, décide que

sous peine d'amende, chacun devra à l'avenir, afin d'éviter l'incendie, se servir de pots couverts.

1810. – Le tribunal de paix du canton de Noyon fait défense à François Gérard, berger, et à Sophie Ricot, sa femme, de conduire à l'avenir le troupeau de Grandrû sur la section des *Warvalles*, ou toute autre partie du territoire de Babœuf, et, pour l'avoir fait, le condamne à trois journées de travail et aux frais, que le tribunal a liquidé à la somme de 9 fr. 36 cent. ; — fait défense également aux sieurs Muzelle, Louis Goron, Simon Morcrette et Jean Béranger de ne plus à l'avenir conduire ou faire conduire leurs troupeaux de bêtes à laine sur le territoire de Babœuf et, en raison de leur intervention pour ledit Gérard et sa femme, les condamne à la somme de 45 fr. 30 cent.

« Fait et jugé par J.-Fr. Warnier, juge de paix à Noyon, le 12 novembre 1810, assisté de Cabour, greffier ».

Le dimanche 9 juin 1811, le conseil municipal se rend en corps à la mairie, où il avait été devancé par une nombreuse garde nationale et par la compagnie d'arc. Un cortège se forme pour aller à l'église, où un *Te Deum* devait être chanté après les vêpres à l'occasion de la naissance du *roi de Rome*.

La marche est ouverte par le tambour et une musique instrumentale ; puis viennent les drapeaux suivis de la compagnie d'arc et de la garde nationale sur deux lignes. Le conseil municipal se tient au milieu, précédant un grand nombre d'habitants de l'un et de l'autre sexe.

Arrivés à l'église, le conseil municipal est placé dans le chœur ; le célébrant entonne le *Te Deum*, suivi des prières pour l'Empereur, l'Impératrice et la conservation de leur fils. Enfin la garde nationale fait une salve par la décharge de ses armes et le cortège se retire dans le même ordre qu'il était venu.

24 août 1821. — Importante délibération relative à l'alignement des chemins vicinaux sur lesquels de nombreuses anticipations ont été faites par les riverains.

1826-1828. — Établissement du canal latéral à l'Oise, sur lequel un pont est construit pour relier Bretigny à Babœuf.

8 février 1827. — L'administration invite le conseil municipal à délibérer sur un projet de réunion des communes de Babœuf et de Mondescourt. Cette proposition n'est point acceptée.

2 septembre 1827. — Transaction passée par devant Me Méniolle de Cizancourt, notaire à Noyon, entre les communes de Babœuf et d'Appilly, représentées par MM. Étienne-Joseph Cavé, maire de Babœuf, et Michel-Gabriel Cavallier, maire d'Appilly, relativement aux droits de pâturage, glanage et chaumage sur une partie du terroir de Babœuf, lieux dits la Fossette, les Grièves et les Échelles supérieures.

Un plan est dressé et, d'un commun accord, le partage est fait, attribuant les droits à exercer par la commune de Babœuf sur les deux tiers du terrain en question et sur l'autre tiers par la commune d'Appilly.

La jouissance du *chemin de S. Hubert,* dont la vaine pâture ne peut se partager, appartiendra pendant quatre jours à Babœuf et pendant deux jours à Appilly.

Les frais des présentes seront supportés par la commune de Babœuf pour les deux tiers et pour un tiers par Appilly.

24 juin 1831. — Jean-Joseph Boisset est nommé capitaine de la garde nationale.

Juin 1832. — Babœuf est éprouvé par l'épidémie de choléra qui fait son apparition d'avril à septembre 1832.

Du 25 juin au 23 juillet, on constate à Babœuf, dix décès sur treize malades (trois hommes et sept femmes).

16 octobre 1832. — Le conseil municipal autorise M. Dalbine à extraire des cendres noires pour sa fabrique d'alun établie près du chemin des Vaches (aujourd'hui l'avenue de la Gare) (1).

En 1850, construction du chemin de fer du Nord entre Noyon et Saint-Quentin.

Nous arrêterons ici nos « annales » de Babœuf, et nous n'essayerons pas de résumer les délibérations, procès-verbaux d'élection, tableaux statistiques et autres documents administratifs qui existent à la mairie.

Nous dirons seulement que depuis un demi-siècle, Babœuf a eu la bonne fortune d'avoir à sa tête des magistrats dévoués aux intérêts du pays et sachant concilier heureusement la bonne gestion des finances communales avec les nécessités du progrès.

Nous citerons M. Isidore Gillot, qui fut nommé maire par arrêté préfectoral, en avril 1852. Il fit bâtir (1856) une école pour les garçons. Il fit ajouter deux pièces au presbytère en 1867 et réparer le clocher en 1869.

Il apporta tous ses soins à l'amélioration de nos chemins vicinaux et procéda au redressement du bas de la Vieille rue en 1867.

(1) Nous avons déjà dit un mot de cet établissement, p. 12.
M. Graves (*Précis stat.* p. 12) dit que cette cendrière est recouverte d'une argile sableuse remaniée au-dessous de laquelle on voit successivement :

Du sable jaunâtre	1 m.
Argile verdâtre avec huîtres	0 m. 30
Marne argileuse, bleuâtre, pyriteuse	2 m. 60
Lignite terreux en lits ondulés et contournés.	2 m.
Marne argileuse, noire, pyriteuse	0 m. 30
Argile blanche pyriteuse, contenant du fer sulfuré, sous des formes diverses.	2 m. 30
Sable glauconieux	

M. Joseph Cavé, qui lui succéda en 1870, eut à faire face aux exigences de l'armée prussienne.

Le 12 novembre 1882, M. Victor Menget, qui avait établi l'importante manufacture de chaussures de Babœuf, fut nommé maire.

Il administra la commune jusqu'en mai 1888, avec le concours dévoué de son adjoint, M. Henri François.

Des raisons de santé l'ayant obligé à démissionner, le conseil municipal élut à sa place M. Jules Cavé.

Le fait important de l'administration de M. Cavé, fut l'établissement de la halte de chemin de fer inaugurée le 1er juin 1893.

M. Amédée Fagard lui a succédé en 1896. Par ses actives démarches, il a réussi à faire installer à Babœuf un bureau de facteur-receveur dont le service a commencé le 1er juin 1898.

§ 2. — Le bureau de bienfaisance

A la lettre circulaire du 27 janvier 1788, dans laquelle les procureurs-syndics de l'assemblée de l'élection de Noyon demandaient si la paroisse possédait un *bureau de charité*, la municipalité de Babœuf avait répondu que la paroisse n'avait pas assez de facultés pour pouvoir établir un bureau de charité ; « que, du reste, M. le comte de Barbançon faisait distribuer du pain et des vêtements aux indigents pendant l'hiver ; qu'il recevait les malades pauvres dans son hôpital de Varesnes ; et qu'en conséquence les malheureux se trouvaient suffisamment assistés ».

La Révolution devait anéantir les fondations charitables de M. de Barbançon.

La banqueroute des deux tiers réduisit à 1.033 livres les rentes de l'hospice de Varesnes. Cette somme était

insuffisante pour assurer le traitement du personnel et l'entretien des bâtiments.

Par une délibération du 27 mars 1804, la commission de bienfaisance du canton de Noyon proposa la suppression de cet établissement et sa réunion à l'hospice de Noyon.

Un arrêté préfectoral du 23 avril suivant (1) approuva cette décision.

Les bâtiments et jardins furent loués au profit des indigents des six communes intéressées (Canny avait renoncé à ses droits). Les six lits furent transférés à l'hospice de Noyon.

Moyennant le paiement d'une somme de neuf cents livres par an (cent cinquante francs par lit) les administrateurs des hospices de Noyon étaient tenus de recevoir, sur les invitations qui leur en seraient faites par les maires des communes de Varesnes, Mondescourt, Appilly, Babœuf, Pontoise et Morlincourt, les pauvres malades desdites communes et de les faire soigner et traiter à l'égal des autres malades.

Le surplus de la rente, soit 133 francs, ainsi que le produit de la location de l'immeuble de Varesnes, devait être distribué en secours à domicile dans lesdites communes.

Les bâtiments de l'hospice de Varesnes furent vendus et démolis en 1811 ; il n'en reste que le puits et les murs du jardin.

En supprimant les établissements religieux et en faisant vendre leurs biens, la Nation s'était chargée de l'assistance des pauvres... Mais cette belle promesse ne put être réalisée.

Par suite de la misère qui avait succédé à la tourmente révolutionnaire, les villages étaient envahis par des nuées de mendiants à l'égard desquels le gouvernement dut prendre des mesures.

(1) Nous avons reproduit cet arrêté dans notre *Notice sur Mondescourt.*

Un arrêté du gouvernement, daté du 7 frimaire an X, abandonna au profit de *bureaux de bienfaisance cantonaux* les rentes des fabriques d'église non encore remboursées — et devenues rentes nationales.

La recherche des titres relatifs à ces rentes — ou surcens — fut assez longue et pénible. De nombreux débiteurs se montrèrent récalcitrants, et d'ailleurs le faible produit de ces redevances n'apporta que fort peu de soulagement à la classe indigente. Les bureaux ne pouvant interdire la mendicité, durent se borner à la réglementer ; ils délivrèrent des *plaques* aux personnes que les communes autorisaient à mendier.

D'après un tableau fourni le 6 floréal an XI, on voit que la commune de Babœuf possédait treize mendiants.

Les infirmes et les invalides recevaient alors 2 francs par semaine pendant six mois. Les enfants en état de travailler, 50 centimes pendant 4 mois et les autres, 60 centimes pendant six mois.

Les mendiants valides avaient droit à un secours provisoire de 1 franc par semaine, renouvelable chaque mois.

Mais les revenus du bureau de bienfaisance cantonal ne permirent pas de continuer ce faible secours. La commission dut faire appel à la générosité privée. On fit circuler des listes de souscription, mais sans beaucoup de succès.

Les pauvres de Babœuf ne retrouvèrent jamais les avantages que le marquis de Barbançon leur avait assurés.

Une ordonnance royale du 31 octobre 1821 supprima les administrations charitables des cantons pour les remplacer par des bureaux de charité dans chaque commune.

Les revenus du bureau cantonal de Noyon, montant en totalité à la somme de 2.463 fr. 92 (défalcation faite des rentes particulières à Noyon et à Caisnes), furent répartis entre les communes du canton (arr. préf. du 24 janvier 1825 :

Apilly.....	52 17	Morlincourt..	38 64
Babœuf.....	89 61	Pontoise.....	86 »
Mondescourt.	54 01	Varesnes	96 98

Le *bureau de bienfaisance* de Babœuf fut installé le 5 juin 1825. Ses premiers administrateurs étaient MM. Étienne Cavé, maire, J.-Fr. Wateau, curé, Gilbert Fagard, Pierre Dermigny, J.-Ch. Borgnet et Fr. Devillers.

Suivant acte du 10 septembre 1835, Mlle Thérèse Grégoire, propriétaire à Babœuf, légua aux pauvres de la commune trois hectares trente-trois ares vingt centiares de terres labourables, en 19 pièces sises au terroir de Babœuf.

Ce legs important donna lieu à une transaction entre le conseil de fabrique et le bureau de bienfaisance.

Par son testament, Mlle Grégoire avait confié la répartition de ses aumônes au conseil de fabrique, et l'ordonnance royale avait autorisé l'acceptation du legs aux clauses et conditions portées audit testament.

En communiquant l'ordonnance à Mgr l'évêque de Beauvais, M. le Préfet fit observer que le conseil de fabrique n'ayant pas qualité pour administrer les biens des pauvres, le bureau de bienfaisance serait toujours en droit d'exiger une reddition de comptes des personnes auxquelles la testatrice avait confié la distribution de ses aumônes.

En conséquence, le bureau de bienfaisance et le conseil de fabrique se réunirent en séance le 1er octobre 1841, et, d'un commun accord, décidèrent ce qui suit: « Afin d'éviter toute entrave dans l'administration du patrimoine des pauvres, le bureau de bienfaisance a proposé au conseil de fabrique de ne plus former par la suite qu'une seule administration, dont tous les membres auraient en séance voix consultative et délibérative ».

Cette délibération fut suivie des signatures de MM. Maréchal, Gillot, Saint-Laux, Maréchal, Cavé, François, Maréchal, de Saint-Quentin, Mouquet, curé, Détrée, maire

Cependant, le bureau de bienfaisance, dirigé par le maire Détrée, se mit en devoir d'administrer sans consulter la fabrique.

Sur la réclamation du conseil, M. le Préfet, d'accord avec Mgr l'Évêque, exposa que les intentions de Mlle Grégoire pouvaient parfaitement se concilier avec la législation, si on laissait au bureau de bienfaisance l'administration des biens légués (location des terres, acquit des contributions et autres charges), à la condition de s'entendre avec la fabrique pour la répartition des secours.

Le conseil de fabrique et le bureau de bienfaisance se réunirent de nouveau le 21 décembre 1844; et prirent la résolution suivante :

Art. 1er. — Le bureau de bienfaisance aura seul la gestion des biens légués aux pauvres par Mlle Grégoire ;

Art. 2. — Pour ce qui est de la désignation des pauvres à secourir, et de la répartition des secours à leur accorder, le bureau de bienfaisance ne pourra jamais rien faire sans l'avis du conseil de fabrique.

Et ont tous les membres présents, signé : Saint-Laux, Maréchal, de Saint-Quentin, Gossard, Maréchal, Croyzet, Maréchal, Mouquet, curé, Détrée, maire.

Par la suite, pour occasionner moins de dérangement, il fut décidé entre les deux administrations que l'on nommerait toujours au moins deux membres du conseil de fabrique pour faire partie du bureau de bienfaisance : convention qui a été respectée jusqu'à nos jours.

En 1850, le revenu des biens légués par Mlle Grégoire était de 415 francs. La bienfaitrice a sagement interdit tout secours en argent ; les revenus sont employés en secours en nature : pain, charbon, vêtements, etc.

Les ressources du bureau ont encore été augmentées en 1880, d'une rente annuelle de 200 francs que Mlle Virginie Boisset a léguée par testament du 16 décembre 1879.

§ 3. — Les Archers de Babœuf

On sait que nos Compagnies d'arc ont une origine religieuse : c'est à Rothade, évêque de Soissons, qui vivait au IXe siècle, que l'on attribue généralement l'érection de la célèbre *Confrérie de Saint-Sébastien*, établie en l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Les devoirs des premiers confrères consistaient à garder jour et nuit les reliques et la basilique où elles reposaient, laquelle était sans cesse envahie par l'affluence des pélerins...

Plus tard, des associations formées sur le même modèle se répandirent dans tout le diocèse de Soissons et même dans les diocèses voisins.

A la fin du XIVe siècle, à la suite de l'ordonnance du roi Charles, qui enjoignait à ses sujets de s'exercer au tir à l'arc et à l'arbalète, dans l'intérêt de la défense du pays, les compagnies d'archers se confondirent avec les confréries de Saint-Sébastien.

Ces sociétés subsistèrent longtemps après que l'arc eut été abandonné comme arme de guerre. Des compagnies nouvelles se formèrent dans la plupart des villages du Noyonnais.

En offrant aux populations de nos campagnes une distraction saine et honnête et en pratiquant le respect, la déférence et l'obéissance, ces sociétés contribuèrent grandement à maintenir dans nos paroisses la concorde et la paix.

Au commencement du XVIIIe siècle, les statuts et règlements des confréries d'archers furent revisés. L'abbé de Saint-Médard de Soissons, qui, en cette qualité, conservait le titre de « grand maître et juge souverain du noble jeu de l'arc et des confréries de Saint-Sébastien dans le royaume de France », les approuva le 29 novembre 1733.

Ce sont ces règlements qui, légèrement modifiés, au cours du XIXe siècle, sont encore suivis par les compagnies d'arc pour l'organisation de leurs jeux et cérémonies.

Le jeu d'arc de Babœuf existait au commencement du XVIIe siècle ; il est cité dans le dénombrement de 1619, dont nous avons parlé plus haut :

« Les archers de Babœuf et Jehan Gillot pour *leur jardin*, qui fut à Pierre Fagard, t. d. b. à moy (le seigneur de Barbançon) d. b. aux vignes, d. sur lad. rue (du Monchel) doivent quatre deniers parisis, un chapon et une poule ».

Le plus ancien titre possédé par la Compagnie date de 1629 :

« Le trois février mil six cens vingt neuf, avant midy, par devant Jehan Sézille et Pierre de Chilly, notaires royaux, garde-nottes, tabellions héréditaires à Noyon ;

« Fut présent Antoine Morienval, vigneron, lequel a reconnu avoir pris *à titre de surcens*, des confrères de S. Sébastien de la paroisse de Babœuf, représentés par Mathieu Helle, *connétable*, Messire Jacques Lemannier, curé dudit Babœuf, confrère, Simon Toquesne, Nicolas Bellicourt, Jehan Magnier, Adrien Morienval, Mathieu de S. Quentin, Martin Platel, Pierre Lambert et Hubert Taffu, représentant la plus grande et saine partie de ladite confrérie — la maison encommencée avec le jardin sis en la rue du Monchel, contenant un mencaut ou environ, t. d. l. et d. b. au sieur de Canny, d. l. à Pierre Carbonnier et d. b. à la rue du Monchel... »

Le preneur était tenu de payer chaque année les cens et redevances dudit jardin, au seigneur de Canny, à cause de sa seigneurie de Babœuf ; il devait en outre remettre auxdits archers, ou à leurs successeurs, cinquante sols par an, le jour de la Saint-Sébastien.

Il était obligé d'entretenir la maison, les halles et *buttes* en bon et suffisant état. Il devait recevoir dans ladite maison les membres de la confrérie qui avaient le droit d'y déposer leurs armes.

S'il arrivait que le preneur cède son habitation, les bailleurs pouvaient rentrer en possession desdites maison et jardin.

Il fut, par la suite, passé plusieurs actes de reconnaissance de ce surcens : le 14 septembre 1749, devant Me Guibert, notaire à Noyon, par Charles Borgnet et Marie Froissard, sa femme ; le 24 février 1775, devant led. Me Guibert, par Étienne Testart et Marguerite Lesage, sa femme ; le 24 mai 1821, devant Me Méniolle de Cizancourt, par le sr Leroy-Dussart ; le 28 avril 1845, devant Me Vauremoire, par Made Fernet et Madlle Rose Dussart.

Enfin, le 7 mars 1885, par devant Me Lancel, sont comparus : Nicolas Fernet et Alexandrine Leroy, son épouse, d'une part ; MM. Eugène Tassus, curé de Babœuf, connétable, Désiré Béranger, capitaine, Paschal Fercot, lieutenant, d'autre part ;

Les divers actes passés précédement — et ci-dessus indiqués — ayant été rappelés, M. et Made Fernet, reconnaissent tenir de la compagnie d'arc de Babœuf, les maison, bâtiments et jardin, qu'ils occupent dans la rue du Monchel, sous les clauses et conditions portées auxdits actes.

Il est convenu, toutefois, entre les parties, que le surcens (ou rente) de 2 fr. 50 à payer annuellement, sera réduit à un franc, et que le passage, qui avait lieu par la maison, sera transporté entre le pignon et le mur de M. Menget, tel qu'il est figuré au plan dressé par M. Paris, géomètre à Noyon.

La compagnie d'arc de Babœuf, qui fait partie de la *ronde de Chauny*, a offert plusieurs fois des prix provinciaux aux compagnies voisines.

En 1736, le *bouquet provincial* fut offert à Babœuf par les archers de Villeselve ; les archers de Babœuf le rendirent l'année suivante à une autre compagnie.

Le plus ancien *mandat* que nous possédons est daté du 31 mai 1841 ; il est rédigé en ces termes :

Messieurs et chers Collègues,

Au milieu de la prospérité, du calme parfait dont jouit en ce moment notre belle France, grâce à la sagesse de son gouvernement, il nous est doux et honorable de vous inviter à nos fêtes, que nous vous préparons avec enthousiasme.

Les siècles ont passé sur l'institution du noble jeu de l'arc ; c'est à vous de montrer qu'ils n'en ont point altéré la glorieuse origine : l'honneur, l'ordre et la fraternité qui unissaient autrefois nos ancêtres, et les faisaient jouir d'une paix inaltérable, ont été les causes de l'établissement de ce jeu ; venez, Messieurs et chers Confrères, prouver avec nous à la génération qui nous contemple que nous voulons être les dignes héritiers de tant de vertus.

Des prix seront offerts à votre adresse avec la plus grande cordialité ; l'émulation qui règne dans vos contrées donne l'assurance qu'ils seront disputés avec envie, et que le triomphe réservé au vainqueur parmi vous le couronnera de gloire.

Recevez, Messieurs et chers Confrères, l'assurance de nos sentiments les plus distingués, avec lesquels nous l'honneur d'être,

Vos dévoués serviteurs,

Les Officiers et Chevaliers du Jeu d'arc de Babœuf.

En 1859, la Compagnie rendit encore le bouquet qu'elle avait reçu de celle de Berlancourt.

Les deux derniers prix ont été offerts en 1883 et en 1903.

Une seconde compagnie fondée en 1878, à la suite de l'établissement de la manufacture de chaussures de Babœuf, a rendu son premier prix général en 1892 ; elle fait partie de la ronde de Carlepont.

§ 4. — Statistique

Population

ANNÉES	NOMBRE D'HABITANTS	ANNÉES	NOMBRE D'HABITANTS
1720	440	1861	527
1790	562	1866	503
1806	614	1871	488
1821	596	1876	512
1826	621	1881	530
1831 . . .	619	1886	600
1836	601	1891	586
1841	601	1896	565
1846	631	1901	579
1851	631	1906	568
1856	556		

On comptait, en 1790, 145 maisons d'habitation ; en 1806, 160 sur lesquelles 12 seulement étaient couvertes en tuiles et les autres en chaume ; en 1831, on en comptait 175 (4 couvertes d'ardoises, 2 en tuiles, 15 en tuiles et chaume et 154 en chaume) (1).

Électeurs

Les lois des 2 mai 1827 et 2 juillet 1828, relatives à l'élection des députés, n'attribuèrent à Babœuf qu'un seul électeur : M. Etienne François, meunier, payant 460 fr. 59 d'impositions.

Plus tard, le cens électoral fut abaissé à 200 francs (Loi du 19 avril 1831) et Babœuf compta 3 électeurs :

(1) *Précis statistique du canton de Noyon.*

MM. Boisset (Jean-Joseph), propriétaire ; Dalbine (Pierre-Alphonse), fabricant d'alun, et François (Etienne), propriétaire.

Lorsque la loi du 21 mars 1831 décida de soumettre les nouvelles municipalités à l'élection, il y eut 65 électeurs, dont 52 domiciliés dans la commune. Le minimum du cens électoral, c'est-à-dire le contingent payé par le dernier électeur inscrit sur la liste définitive, était de 34 fr. 90 (1). En dehors des électeurs censitaires, le nombre des électeurs déterminé par la loi était alors de 10 pour 100 dans les communes au-dessous de 1.000 âmes.

Garde Nationale

En 1833, la garde nationale de Babœuf comprenait une compagnie de 125 hommes ; elle était réunie aux 4 compagnies formées par les communes d'Apilly, Mondescourt, Béhéricourt, Grandrû, Morlincourt et Salency, sous le commandement de M. Boisset, officier retraité, chef de bataillon.

Sapeurs-pompiers

Une pompe à incendie a été achetée en 1844, sur l'initiative de M. l'abbé Mouquet, à la suite d'un violent incendie qui, l'année précédente, avait détruit la plupart des habitations sises entre le Marteloy et la rue Carie. Une compagnie de 20 sapeurs-pompiers fut alors constituée sous la direction du sous-lieutenant Leclercq.

Société de musique

Une fanfare, composée en grande partie des ouvriers de la manufacture de chaussures, a été organisée en 1880. Elle n'a duré qu'une dizaine d'années.

(1) Annuaire administratif de 1832.

Budget communal

Les dépenses ordinaires prévues au budget communal de 1906 s'élèvent à 8.202 francs.

Le centime vaut 67 francs. La commune est imposée de 78 centimes.

Le produit des prestations, ajouté aux 5 centimes spéciaux, donne une somme de 1.974 fr. 95, sur laquelle la commune verse à la caisse départementale 110 francs pour le contingent du chemin n° 87 (de Noyon à Chauny) et 260 francs pour le chemin n° 130 (de Compiègne à Noyon); il lui reste donc une somme de 1.604 fr. 95 pour l'entretien de ses chemins vicinaux ordinaires.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Renonciation par Ode, avouée de Babœuf, à certaines redevances qu'elle prétendait exiger sur le vin récolté à Babœuf.

Noyon. 1063.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ad firmamentum hujus manumissionis, ego Balduinus ecclesie Noviomensis episcopus, omnibus catholice et apostolice fidei cultoribus quoniam quidem ad edificationem animarum a sanctis patribus quedam nobis instrumenta traduntur quibus jam in momento ruine humane mortalitatis infirmitas relevetur ex officii nostri proprietate dignum duximus sustentationis manum competenter ponere non solum nostris sed (*effacé par l'humidité*) lapsibus. Siqui-

dem in hujusmodi operatione multiplex modus aperitur, ubi per exortationis studium asperitatis tumor deicitur, per malleum penitentie inimibus error confringitur per lineam blande correctionis quod ad interitum pendet erigitur, inter cetera vero divina bonitas nos latere non voluit quod successionis gradus quodam vinculo medietatis a superiore non refugit quotiem malo consensu emendare neglegit, quod antecessoris taciturnitas iniqua suggestione sustinuit, Universis igitur fidelibus ecclesie volumus notum fieri et per chartam memoriter retineri quod in villa Sancti Eligii que Batbodus dicitur, Herewardus miles et ejusdem abbatie advocatus, exactionem vini per singulos annos sub nomine comparationis usurpare consuevit. Et illam consuetudinem sub excommunicatione romani pontificis et consensu ipsius romani concilii quod ibidem subnotatum est in privilegio sancti Eligii usque ad exitum vite sue irrevocabiliter obtinuit, cujus hereditatem filia filii ejus Oda nomine subsecuta et deinceps trium virorum maritali conjugatione potita, sub duobus quidem timorem Dei non habentibus ab usurpatione patris nullatenus est revocata, ad ultimum vero jam tertio virili succedente consortio, ego Balduinus Cathedre pontificalis onere suscepto, monitis et increpationibus aures eorum cepi ferire si possem duritiam illius antique obstinationis mollire, et in eis excommunicationis sententiam aliquo modo exinanire, tandem itaque Dei opitulante clementia exhortationis cultum ad hoc promovi ut mulier in ipso egritudinis sue lecto, et ipsius vite quam brevi articulo illam usurpationem sano sensu et pie recordationis affectu dimiserit et festucam dimissionis super altare sancti Eligii transmiserit in quo etiam mariti sui videlicet Nevelonis assensum efficaci petitione impetravit. Quod ita factum esse in consessu fidelium nostrorum et ipsius Nevelonis presentia per sacramentum postea confirmatum est, et ut certiùs stabiliùsque maneret ab ipso Nevelone rogatione nostra super ipsum altare Sancti Eligii manu-

missum, et ne quisquam ulteriùs audeat repetere per repetitam excommunicationem interdictum, ad cujus rei stabilitatem conservandam testes visu et auditu veraces subnotantur, qui in tempore necessitatis si quid opus fuerit ad veritatem confirmandam non repellantur.

Quorum hœc sunt nomina :

Ego Balduinus episcopus.
Guerinfredus clericus.
Alardus clericus.
Guido clericus.
Gerardus clericus.
Petrus clericus.
Ogerus monacus.
Gualterus monacus.
Hugo castellanus.
Nevelo manumissor.
Atso miles.
Fulco privignus ejus.
Anselmus de Terota.
Rainardus miles.
Boso miles.
Odo miles.
Herimarus miles.
Balduinus miles.
Guatscelinus miles.
Odricus prepositus.
Teodericus miles.
Hugo marinus.
Gotselinus miles Nevelonis.
Guatselinus ejusdem prepositus.
Rogerus, qui sacramentum juravit.
Lambertus miles.
Albricus frater ejus.
Guido miles.
Gerlo miles.
Rainerus miles.
Sanson, major Sancti Eligii.
Grimoldus similiter major.

Actum Noviomi et ad finem completum in monasterio Sancti Eligii anno ab Incarnatione Domini, millesimo sexagesimo tertio, regnante rege Philippo, anno quarto, Balduino Flandrensi comite procurante regnum pro eo anno secundo, Balduino vero episcopatum agente anno decimo octavo, Angelberto abbatiam tenente anno tertio, epacta decima octava, indictione prima concurrente secundo.

(Original sur parchemin. Archives de l'Oise. H. 1970).

II

Confirmation de la donation de l'autel du Mont-Médard faite en 1205 à l'abbaye de Saint-Eloi de Noyon.

Noyon. 1142.

† In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti amen.

Ego Symon, Dei gracia Noviomensium episcopus, tam presentibus quam futuris in Christo fidelibus, in perpetuum. Maxima pastori ecclesiastico incumbit necessitas est dignitatis sue virtutem vigilanter attendat et quod ex injuncto sibi officio dicitur operum exhibitione sollerter ostendat ; debet siquidem omnibus et maximę fidei domesticis prout prevalet prodesse et ecclesiarum sibi a Deo creditarum justis utilitatibus sui favoris studium exhibere. Quocirca, fili Teoderice in Christo plurimum dilecte, tibi tuisque successoribus et ecclesie tue, altare de Monte Medardi cum omnibus appendiciis suis, quod per elemosinam Hugonis castellani et donum venerabilis predecessoris nostri Baldrici, Noviomensis episcopi, vobis pervenit, et jam per triginta et septem annos libere et canonice sub personatu tenuistis, nostri auctoritate ministerii confirmamus et in perpetuam possessionem sanccimus. Ista sunt autem que ad jus nostrum pertinent : tota maxima decima tam in vino quam in annona ; due partes minute decime ; habetis insuper in Natali duas partes totius offerende ; in Parasceve duas partes totius offerende ; in Pascha duas partes totius offerende ; in festo mortuorum, medietatem totius offerende ; de oblationibus mortuorum per totum annum, medietatem totius offerende ; de domo presbiteri, in Natali, XVIII denarios. Ut igitur hec vestra possessio firma et illibata vobis permaneat, laudamus et precipimus et perturbatorem hujus possessionis excommunicamus et

presentem paginam sigillo nostro communimus et testium sub assignatione corroboramus. Signum Balduini decani. S. Petri cantoris.

Actum Noviomi in presentia nostra anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo XL° II°. Ego Hugo cancellarius recensui.

(Original sur parchemin. Arch. de l'Oise : H. 1970).

III

Vente par le chevalier Aubri Mauclerc de 2 muids et demi de vinage et d'un muid de terre à Babœuf, au profit du chanoine Renaud.

Noyon. 1169.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti amen. Ego Rainaldus, Dei gracia Sci Eligii Noviomensis abbas totum que ejusdem ecclesie capitulum, omnibus fidelibus in perpetuum notum quidem fieri volumus universis presentibus atque futuris, venerabilem virum sacerdotem Rainaldum, ecclesie Beate Marie Noviomensis canonicum, duos modios et dimidium vinagii emisse et unum terre campum, modium unum seminis capientem, in villa que dicitur Babodius, a quodam videlicet milite Noviomensi, qui Albricus Malus Clericus nuncupatur ; unum autem modium et dimidium vinagii istius de meliori vinearum nostrarum vino, prefato militi nos ipsi debebamus ; alterius vero modii debitores sunt quidam predicte ville mansionarii. Quam videlicet emptionem prefatus Albricus et filius ejus primogenitus Balduinus, junior quoque filius qui similiter Balduinus dicitur, et Rossa, soror eorum, a se deinceps nullatenus impediri fiduciaverunt. Plegii vero fuerunt Symon de Maigni et Rainerus filius ejus et Dudo miles,

Johannes etiam, major Babodii, et Nicholaus, frater ejus, qui prescriptam emptionem contra omnes qui super hoc juri stare voluerint se adquietaturos spoponderunt. Hoc itaque vinagium et hanc pariter terram memoratus Rainaldus, ob anime sue et parentum suorum atque benefactorum suorum salutem, ecclesie nostre sub hoc determinatione in elemosinam contradidit, quod istos duos modios et dimidium vinagii, medietatemque fructus, quem supradicta terra protulerit, omni vita sua, neposque ipsius, eodem nomine dictus, si illo decedente hic superstes fuerit, recipiet ; ecclesia vero nostra ad domum ejusdem Rainaldi duci faciet. Sunt preterea istius emptionis in prescripto Babodio decem denarii census et unus panis et una gallina, que quidem ecclesia nostra et ad presens et in posterum tanquam sua recipiet. Post decessum autem utriusque Rainaldi, omnia pariter que supra notata sunt, ecclesie nostre libera erunt in perpetuum. Si quidem de morte vel vita quarumlibet personarum sive alia mutabilitate earum nulla penes aliquem certitudo manet, ut ea que pretaxata sunt rata atque immutata perseverent, presenti chyrographo sigilli nostri suppositione munito cum subscriptorum testium annotatione confirmamus. Quorum hec sunt nomina : Rainaldus abbas ; Petrus prior ; Stephanus, Lambertus, Gualcherus, Rainerus, presbiteri ; Gislebertus, Petrus, Arnulfus, diaconi ; Herbertus, Robertus, Landricus, subdiaconi ; magister Robertus Amiclas ; magister Ingelrannus ; Radulfus, Cavell... (1), Rai..., ...ngelbertus, Rohardus, presbiteri ; Gualterus major ; Gotso Morel ; H. de Sarmais ; Andreas pistor ; Robertus major.

Actum anno incarnationis Dominice millesimo c° lx° viii°.

(Original sur parchemin. Archives de l'Oise. H. 1971).

(1) Quelques parties de la charte sont détruites.

IV

Transaction entre Renaud de Magny, avoué de Babœuf, et les religieux de Saint-Eloi de Noyon, au sujet de leurs droits respectifs dans le bois de Louvetain.

1189.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego, Rainaldus de Magni, advocatus ville que Batbodius dicitur, omnibus in perpetuum ad quos hec pagina pervenerit notum facio quod querele que inter me et ecclesiam beati Eligii Noviomensis extiterant diù ventilate, tandem prudentum virorum consilio et auxilio in hunc modum sedate sunt : domus si quidem beati Eligii que in Batbodio sita est de jure suo sicut et ab antiquis diebus habet in silva que dicitur Lovetain quicquid ei ad edificandum, ad comburendum, ad fruges sepiendas, et ad vineas adque torcularia necessarium fuerit, ita tamen quod quamdiù in parte communibus usibus assignata eadem necessaria repperire potuerit ibidem sumet. Si vero illic repperire nequiverit ubicumque in tota silva invenerit ei sumere licebit. Abbas autem prefati monasterii monacho quem ad custodiendam predictam domum deputaverit in virtute obedentie precipere tenebitur ut nihil de memorata silva cedere faciat, nisi quod supra scripte domus usibus necessarium esse perpenderit. Nemus vero predicte silve contiguum quod Kaisnetum dicitur solius Sancti Eligii liberum omnino et proprium est ad dandum, ad incidendum et ad vendendum ; de forisfactis autem que de ipso nemore emerserint dimidia pars mea, altera beati Eligii erit ; famulus etiam ab ecclesia custodie nemoris delegatus de indempnitate partis mee et heredum meorum fidelitatem michi et heredibus meis faciet, ad quem clamores totius districtus Batbodii primo referentur sive ad monachum, sive ad advocatum diem placiti tractandi in domo Sancti Eligii apud Batbodium per majorem et major per decanum faciet

assignari, de omnibus autem forisfactis quorum dimidia pars mea altera beati Eligii ipse dinoscitur, nichil a neutra parte sine mutuo assensu poterit relaxari, quod si res ad duellum venerit, Noviomum ad curiam S. Eligii adduci debebit, et ibi sicut apud Batbodium que juri meo competunt percipiam; preterea ter in anno apud Batbodium teneri debebit placitum generale, in quo homines predicte ville michi et abbati condignam procurationem debent exhibere; si autem communi assensu nostro placitum aliquando non teneri contigerit, nihilominus antiquos redditus nostros reddi oportebit. Homines etiam predicte ville ad quemlibet furnum, molendinum, torcular libere et absolute absque aliquo banno ire poterunt. Denique omnes possessiones et tenuiture quas tam ego quam abbatia S. Eligii usque ad diem hujus compositionis tenuimus rate et quiete, utrique parti deinceps permanebunt, sic tamen quod neutra pars absque mutuo assensu in districtu memorate ville a modo ad proprium suum quoquo modo aliquid redigere debebit; ego insuper anime mee et predecessorum meorum salute sollicitus monasterio S. Eligii, tam pro suc quam pro ipsis in elemosinam concessi quod si ego porcos meos in silvam de Lovetain ad pastionem misero prefati monasterii monachus in Batbodio manens usque ad viginti de suis ad eandem pastionem libere mittere poterit; si autem alieni cum precio pastionis admittantur, jam dicto monacho quadraginta de suis absque ullo precio sive contradictione mittere licebit, quod si neque mei neque alieni ad dictam pastionem mittantur prefati monachi porci ab eadem pastione abstinebunt. Ut igitur hec et universa que superiùs taxata sunt rata deinceps et inviolata permaneant, assentientibus et laudantibus matre mea Agnete, et uxore mea Cecilia, presenti scripto sigilli nostri subpressione munito, testium etiam subscriptione confirmo, quorum hec sunt nomina:

S. Hugonis, decani noviomensis. S. magistri Michaelis, decani meldensis. S. Johannis, abbatis hamensis. S. Ingel-

ranni. S. Jovini. S. Wermundi, canonicorum noviomensium. S. Symonis, presbiteri de Monte Medardi. S. Radulfi, comitis suessionensis. S. Radulfi, castellani nigellensis. S. Reineri de Magni. S. Guidonis, filii ejus. S. Godefridi de Villa. S. Hugonis de Betencurt. S. Alardi de Croisilles. S. Bartholomei de Diva.

Actum anno ab incarnatione Domini M° C° LXXX° nono.

(*Original sur parchemin. Archives de l'Oise. H. 1971*).

V

Vente par le châtelain de Coucy, Renaud, au chevalier Pierre Leroux, de Magny, de 10 setiers 1/2 de terre sise entre Babœuf et Bretigny.

Noyon. Janvier 1207.

Ego Rainaldus, castellanus de Cochiaco, notum facio presentibus et futuris quod x sextarias terre et dimidiam inter Babodium et Brethegni que tenentur de ecclesia Beate Marie Noviomensis per sex nummos annuatim quas dederat mihi Rainaldus, miles de Chinceni, cognatus meus, pro quodam debito suo, vendidi Petro Rufo, militi, de Magni, et heredibus suis, ipso Rainaldo de Chinceni et omnibus heredibus venditionem terre predicte factam memorato Petro Rufo concedentibus, terram vero jam dictam memorato Petro Rufo et heredibus suis quamdiu vixero contra omnes qui de sepe dicta terra ad justitiam et legem venire voluerint, tenetur adquitare et garandire. In hujus igitur rei confirmationem presentem paginam sigillo meo tradidi communitam.

Actum dominice incarnationis M° CC° septimo anno mense januario.

(Sceau rond en cire jaune pendant sur queue de parchemin, offrant un écusson bandé d'une pièce, au premier quartier un lion courant.)

(Archives de l'église de Noyon. Babœuf, layette 10, liasse 1re, d'après D. Grenier.)

(*Cart. du chapitre cath. f° 148*).

VI

Déclaration faite par Albéric de Hautvillers, archevêque de Reims, relativement à l'hospitalité qu'il reçut en 1213, à la cense de Babœuf.

Juin 1214

Albericus, Dei gracia Remensis archiepiscopus, omnibus presentes litteras inspecturis, in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod cum nos anno preterito circa festum beati Mathei apostoli per partes Noviomensis transitum faceremus, dilectus filius et specialis amicus noster abbas Sci Eligii Noviomensis, apud quem tunc in monasterio suo hospitati fuimus et honorifice procurati, volens adhuc plenius demonstrare sue erga nos devotionis affectum, ad recreandam debilitatem nostram, qui domini Regis exercitum sequebamur debiles et infirmi, in grangiam suam sive curtem apud Babue traxit nos hospites et quasi invitos compulit declinare, totius humanitatis et honoris nobis et nostris solutium exhibendo, pro qua liberalitate eidem merito tenemur abbati et teneri nos profitemur perpetue gratie debitores. Verum, quia ex bonis rebus exempla mala plerumque contigit exoriri, ne facti hujus memoria in perversam exempli consequentiam trahi possit, aut ne aliquod ex eodem facto ipsi curti de Babue vel abbati et successoribus suis prejudicium generetur, nos super hoc eis in posterum precavere volentes, presentibus litteris protestamur quod nulla nobis in curte predicta debebatur aut debita fuit unquam vel exacta a nobis procuratio, sed quicquid fuit ibi nobis et nostris hospitalitatis et procurationis exibitum, totum ex mera liberalitate et gratia abbatis et suorum, absque ullo debito factum fuit. Unde in testimonium et munimen dicto abbati has easdem presentes litteras concessimus sigilli nostri appensione signatas. Datum per manum Hugonis, cancellarii nostri, anno gracie M° CC° quarto decimo, mense junio.

(Original sur parchemin. Archives de l'Oise : H. 1972).

VII

Vidimus par l'official de Noyon des lettres de Gérard de Bazoches, évêque de Noyon, confirmant le testament fait par Renaud de Magny, avoué de Babœuf, en 1222.

Noyon. Juin 1319.

Universis presentes litteras inspecturis, officialis noviomensis salutem in Domino. Notum facimus quod nos, anno Domini millesimo trecentesimo decimo nono, feria tercia ante festum Decollationis beati Johannis, litteras bone memorie domini Gerardi, quondam noviomensis episcopi, sigillo ejusdem pro ut prima facie apparebat, sigillatas, non abolitas, non cancellatas, nec in aliqua sui parte viciatas, vidimus in hec verba :

Gerardus, Dei gracia noviomensis episcopus, omnibus presentes litteras inspecturis, in Domino salutem, Universitati vestre notum esse volumus quod dilectus ac fidelis noster in Domino Rainaldus de Maigny, miles et advocatus Babodii, in extremis constitutus, testamentum condidit in hunc modum sicut in auctentico proprio ipsius sigillo signato vidimus contineri :

Legavit ecclesie Beate Marie Ursicampi, quicquid juris habebat in clauso quondam Sancti-Pauli apud Guny, et sex modiatas nemoris in bosco Milonis contiguas bosco Fratrum ;

Beate Marie Noviomensi, duos modios frumenti in grangia Babodii pro anniversario suo ;

Sancto Eligio Noviomensi, partem que se contingit in terra Johannis Villani et vineam de Constancia, salva dote uxoris sue et post mortem ipsius totam ;

Sancto Bartholomeo, pratum Hérel per unum denarium censualem reddendum domino ;

Sancto Lazaro noviomensi, unum modium frumenti in grangia Babodii perpetuo ;

Hospitali Sancti Johannis noviomensi, unum modium frumenti in grangia Babodii perpetuo ;

Sancto Petro Britiniaci, meliorem de vineis Pinel, et unum modium bladi apud Juvegny ad mensuram suessionensem ;

Colardo de Coci, vineam Lamberti Brusle apud Guny, reddito uxori sue excambio competenti in vinea quam emit apud Baineus ;

Britiniaco, militi suo, duos modios avene apud Juvegny ad mensuram noviomensem ;

Warimponti, tres modios vini ad vinagia de Selens ;

Nepti sue, tres modios vini ad vinagia de Selens, ita quod remanebunt nove abbatie Belli-loci post mortem dicte neptis sue ;

Hospitali de Pontesia, tres modios bladi in grangia de Waresnes, et ecclesie dicte ville unum modium in eadem grangia ;

Ecclesie Babodii, unum modium avene, et ecclesie de Waresnes unum modium avene, totum in grangia de Waresnes, hec omnia in perpetuum ;

Hospitali in vico Sancti-Eligii, unum modium bladi, et hospitali in vico Sancti-Mauricii, hec non imperpetuum ;

Templariis, equum suum cum tribus cooperturis ferreis ;

Presbyteris de Noviomo, per singulos quinque solidos, presbyteris videlicet et parochialibus.

Reddidit hominibus de Waresnes usuagium suum in boscho suo de Louvethain, et hominibus similiter de Mollencort, et consuetudines villarum juxta quod in vita patris sui habuerunt.

Et hec omnia acta sunt astantibus subpriore Ursicampi, et fratre Arnulpho monacho, et priore Britiniacensi, et Petro presbytero suo, et de militibus : Johanne de Bretigny et Florencio de Villa, et Rainaldo de Sarmaizes et multis aliis ;

Legavit etiam decem librariatas terre sue imperpetuum ad instituandam capellaniam unam prout opportuerit de terris melioribus ad arbitrium Johannis de Hangest, Johannis de Orsui et Johannis de Britinniaco, et usi voluerint illam instituere ordinabunt.

Et postea, legavit omnia mobilia sua in manibus domini Johannis de Hangesto, et domine Hauvidis, uxoris sue, et domini Rainaldi de Sarmaizes et domini Johannis de Bretigny, et domini Johannis de Orsuy, distribuenda pro emendatia quocunque loco ipsi voluerint :

Hec autem omnia debent fieri coram domino Petro, sacerdote suo.

Sciant etiam quod domina Hauvidis et sorores domini Rainaldi de Maigny fidem dederunt, ut hec omnia nullo ostaculo contradicente tenerent.

Nos igitur devotionem dicti militis in Domino commendantis testamentum prescriptum sicut ipse dum adhuc viveret ore proprio nobis recitavit, necnon et illi quibus ejusdem testamenti executionem commisit videlicet predicti Johannes de Hangest, Johannes de Orsui, Johannes de Bretegny et Rainaldus de Sarmaizes, milites, nos rogaverunt dignum duximus confirmandi, et ad majorem firmitatem presentes litteras sigillo nostro facimus sigillari.

Actum anno gratie M° CC° XXII°.

Quod vidimus nos officialis noviomensis predictus testamentum et in hujus visionis testimonium presentibus litteris sigillum curie noviomensis duximus apponendi. Datum anno et die predictis.

Signé : J. de CAST...

(Le sceau manque)

(Original sur parchemin. Archives de l'hôpital de Noyon. B. 3.)

VIII

Confirmation par Ade, dite Comtesse, avouée de Babœuf, d'un échange de terres fait entre les religieux de Saint-Eloi et Guillaume le Parmentier, de Babœuf.

Juillet 1224.

Ada, dicta Comitissa, advocata Babodii, omnibus presentes litteras inspecturis, notum esse volo quod excambium quod fecit Henricus li Parmentiers, de Babodio, cum abbate et conventu Sci Eligii Noviomensis, de curtili suo et vineola ipsi curtili adjacente, juxta muros curtis eorumdem apud Babodium, quo duabus sextariatis terre, quas hiidem abbas et conventus dicto Henrico et suis heredibus pro premissis curtili et vineola dederunt, ratum et gratum habeo ; et ne super hoc a me vel heredibus meis ecclesia predicta valeat aliquando molestari, litteras presentes, sigillo meo roboratas, dicte ecclesie, in testimonium contuli et munimen. Sciendum etiam quod hoc idem laudavit et concessit expresse Radulphus cognomento Flamens, primo genitus meus, volens litteras presentes unico sigillo meo sigillari, quia necdum sigillum habebat.

Actum apud Babodium, in curia Sci Eligii, presentibus et ad hoc specialiter evocatis ejusdem ville scabinis, videlicet Guntero le Dru, Albrico Dienne, Guiellelmo le Boulengier, necnon et Bartholomeo, ipsius ville majore, anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo quarto, mense julio, dominica proxima ante festum divisionis apostolorum.

(Original sur parchemin. Archives de l'Oise. H. 1972.

IX

Transaction entre les religieux de Saint-Eloi de Noyon et les paroissiens de Babœuf, au sujet de la réparation du cancel de l'église.

1301.

Omnibus hec visuris, officialis curie Noviomensis, sede vacante, salutem in Domino sempiternam. Noverint universi tam presentes quam futuri quod coram dilecto et fideli nostro Roberto dicto le Pele, clerico, tabellione curie Noviomensis, a nobis specialiter destinato vicibus nostris eidem commissis et loco nostri constituto ad ea que inferius continentur et prout in commissione sibi facta continetur, hiis presentibus annexa, cui etiam super hiis fidem plenariam adhibemus, personaliter constituti in villa de Balbodio parrochiani dicte ville, videlicet Johannes Maitous, Petrus li Houliers de le Rue, Petrus Besiars, scabini dicte ville, Petrus dictus Besiars, Johannes Pasquiers, matricularii ecclesie de Balbodio, Petrus Bailles, Symon dictus Verris, Dyonisius dictus de Haudrecourt, Johannes dictus Cauche, Symon dictus Barisiaus, Symon dictus li Rous, Johannes dictus Roche, Willermus Boulengarius, Johannes dictus Preudons, dominus Radulphus de Guny, miles, Bertrannus dictus Berars, Johannes li Houliers, magister Renaudus de Fillencourt, Petrus Duriaus, Colardus du Puestich, Petrus dictus Besiars, Matheus Boulengarius, Symon dictus Fourmens, Johannes Barberius, Gerardus Pluques, Symon Berars, Johannes du Monchel, Gilo li Drus, Gobertus li Senescaus, Petrus Dyenne, Symon li Lievres, Johannes Hei pois, Gilo Marescallus, Johannes Moriaus, Huardus Hennons, Johannes Bailles, Robertus li Saisnes, Johannes li Cloquemans, Johannes Lambers, Johannes Moriaus

senior, Johannes Moriaus junior, Blavo dictus Bouche, Petrus li Saisnes, Johannes Bacons, Johannes Bailles, Symon Bailles, tabernarius, Radulphus Rillans et Radulphus Gossiers, tanquam parrochiani nomine suo et nomine universitatis parrochianorum ville de Balbodio, super discordia sive controversia quam habuerant contra viros religiosos abbatem et conventum Sancti Eligii Noviomensis, super refectione cancelli de Balbodio, ad quam dicebant dicti parrochiani dictos religiosos teneri, ipsis religiosis in contrarium asserentibus ; post multas altercationes seu lites habitas ad invicem tam in curia Noviomensi quam in curia Remensi fecerunt ad invicem inter se pacem perpetuam, concordiam, finem, reputationem, compositionem et pactum de ulterius non petendo, de omni jure, actione et omni eo quod ipsi parrochiani potuissent petere a dictis religiosis nomine et occasione refectionis dicti cancelli dicte ville et renuntiaverunt dicti parrochiani nomine predicto omni juri et rationi que sibi possent competere ullo modo ipsis parrochianis contra dictos religiosos super refectione cancelli dicte ville et recognoverunt et dixerunt dicti parrochiani dictos religiosos nullo modo teneri ad refectionem sive reparationem dicti cancelli et ipsos religios volunt esse in futurum quittos et immunes a dictis refectione et reparatione; immo ipsi parrochiani volunt se, suos heredes et successores teneri obligatos ad refectionem et reparationem predictas et ipsos religiosos et eorum successores fore quittos et immunes, et ad hec firmiter tenenda et observanda dictis religiosis se obligaverunt in perpetuum dicti parrochiani nomine predicto, et renuntiaverunt omni exceptioni juris et facti, que ipsis parrochianis super dictis refectione et reparatione posset sibi prodesse et dictis religiosis obesse et exceptioni per quam possent dicere generalem renuntiationem non valere et per quam possent dicere aliud esse scriptum quod actum, et omnia supradicta universa et singula promiserunt dicti parrochiani dicto nomine dictis religiosis stipulantes bona fide, firma

et rata habere et tenere, neccontra facere vel venire per se vel per alium aliqua causa vel ingenio, de jure vel de facto, pro premissis omnibus, dicti parrochiani per se et suos heredes et nomine communitatis totius ville de Balbodio firmiter tenendis et observandis, obligaverunt se et dictos parrochianos et omnia bona sua, tam habita quam habenda, prout hec dictus tabellio nobis retulit et quibus fidem adhibemus, et etiam ea suprascripta coram dicto tabellione habita et acta, rata et firma habemus, approbamus, laudamus et confirmamus et premissis omnibus, acsi quoram nobis essent acta, nostram auctoritatem apposuimus et decretum, et ut premissa in perpetuum robur obtineant firmiter, sigillum curie Noviomensis hiis presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo trecentesimo primo, mense januario.

(Original sur parchemin. Archives de l'Oise : H. 1972.)

E. TASSUS.

Une Fonderie de Cloches à Noyon

AU XVIIe SIÈCLE (1)

Par M. JOURDAIN

La fonte des cloches, à l'origine, ne dut être qu'un des nombreux objets rentrant dans la profession usuelle des marchands-chaudronniers. Ce n'est qu'avec le temps et aussi avec l'amélioration des communications entre les villes et les campagnes, facilitées par la paix et l'ouverture de routes, que les métiers se spécialisèrent peu à peu.

Nicolas Sensse (2), dont le nom n'est pas encore éteint à Noyon, joignait, comme bien d'autres, à son état de marchand-chaudronnier, celui de fondeur. A ce titre, il s'intitulait dans les actes publics, «marchand-chaudronnier et fondeur». Ce devait être un commerçant important et jouissant de l'estime de ses concitoyens, car, en 1696, il comparait dans un acte intéressant l'église de Saint-Maurice de Noyon, sa paroisse, comme marguillier désigné pour l'année 1697, en même temps que Claude Bonnedame, hôtelier, marguillier en charge, et Pierre Caplin, maître bourrelier, désigné pour l'année 1698.

(1) Publié antérieurement dans le volume de la LXXIIe session tenue en 1905, à Beauvais, par la Société française d'archéologie. Caen. H. Delesques, impr. 1906; page 678.

(2) Dans tous les actes, le nom est orthographié Censse, mais dans tous également, la signature est Sensse. Cette dernière orthographe s'étant perpétuée jusqu'à nos jours, c'est celle-ci qu'il a paru naturel d'indiquer.

La renommée de Nicolas Sensse comme fondeur devait être bien établie : il a été possible de relever quatre fournitures de cloches faites par lui dans les années 1693 et 1694.

I. — La paroisse Notre-Dame de Sempigny avait traité avec lui, suivant contrat passé devant Me Lemannier, notaire à Noyon.

Aucune pièce de la procédure qui a suivi n'indique le nombre ni le poids des cloches fournies, mais la paroisse fut condamnée à payer à Sensse 580 livres 5 sols 10 deniers, par sentence du bailliage de Noyon du 16 juin 1693, confirmée par arrêt du Parlement du 26 juillet 1694 et rendue exécutoire le 24 décembre 1695.

Les paroissiens de Sempigny tinrent diverses assemblées aux dates des 13 janvier 1695, 11 novembre 1696 et 18 novembre 1697 (1), relativement aux difficultés intervenues entre eux et Nicolas Sensse.

II. — La paroisse de Saint-Rémy de Roupy (2) fit marché avec Nicolas Sensse, à la date du 6 décembre 1693, pour la fourniture de 3 cloches.

Un contrat passé devant Me Dechilly, notaire à Noyon, le 15 mai 1694, entre Sensse et les curé et marguillier de l'église de Roupy, étant Messire Antoine Lefebvre, prêtre-curé, et Antoine Guffroy, marguillier en charge, constate :

Que les trois cloches fondues pesaient :

La grosse, 459 livres	459 l.
la moyenne, 348 livres	348 l.
et la petite, 250 livres	250 l.
Les trois paires de marteaux fournies en plus pesaient ensemble 30 livres.	30 l.
Ce qui donnait un poids total de 1.087 livres.	1.087 l.

(1) Procès-verbaux de délibérations devant Me Dechilly, notaire à Noyon.

(2) Canton de Vermand (Aisne), ancien diocèse de Noyon.

Qui, à raison de 21 sols la livre, portait le prix des cloches à la somme de 1.141 l. 7 sols . . .		1.141 l. 7 s.
Mais il avait été fourni par la paroisse 304 livres de fonte, provenant vraisemblablement d'une ou plusieurs cloches hors d'usage, et qui, calculées à raison de 16 sols la livre, donnaient 243 livres 4 sols		243 l. 4 s.
La paroisse de Roupy devait donc à Nicolas Sensse, pour son travail, 898 l. 3 sols. .		898 l. 3 s
Il lui avait toutefois été versé à compte, le 6 décembre 1693, jour du traité, 80 livres.	80 l.	150 l. »
Et il lui fut payé comptant, dans ledit acte du 15 mai 1694, 70 livres.	70 l.	
La paroisse lui restait débitrice de 748 l. 3 s.		748 l. 3 s.

qu'elle prit époque pour payer : 150 livres le 1er janvier 1695, et le surplus en cinq annuités de six vingt livres (1), dont la première à l'échéance du 1er janvier 1696.

Le curé et le marguillier constatent que les cloches leur sont livrées en bon et suffisant état, bien sonnantes et accordantes, les marteaux sonnant doux.

III. — La paroisse de Saint-Médard de Dallon (2) traita aussi avec Nicolas Sensse, à la date du 7 décembre 1693, pour la fourniture de trois cloches.

Un contrat passé devant Me Dechilly, notaire à Noyon, le 2 juin 1694, entre Sensse, Messire Charles de Lamour, prêtre-curé, Antoine Boullmé, marguillier en charge, et Jacques Caurlin, laboureur, ancien marguillier, constate que les cloches fondues pesaient :

(1) Six vingt pour cent-vingt ou six fois vingt.

(2) Canton de Saint-Simon (Aisne), ancien diocèse de Noyon.

La grosse, 454 livres	454 l.
la moyenne, 341 livres	341 l.
et la petite, 251 livres.	251 l.
et les trois paires de marteaux, 23 livres . . .	23 l.
Ensemble, 1.069 livres	1.069 l.

Qui calculées à raison de 21 sols par livre, donnaient comme prix la somme de 1.122 l. 9 sols. . . 1.122 l. 9 s.

D'où il fallait déduire 72 l. 9 sols pour le prix, à raison de 20 sols par livre, de 69 livres de métal provenant de la cloche fournie au sieur Sensse.		72 l. 9 s.
En sorte que le prix des trois cloches ressortait à la somme de		1.050 l. »
Sur quoi il avait été versé, le 7 décembre 1693, lors du traité, 66 livres par le sieur Boullené, marguillier en charge, et 100 livres par le sieur Caurlin, ancien marguillier, soit	166 l.	
Et il lui a été payé, ledit jour 2 juin 1694, 60 livres	60 l.	
Ensemble, 226 livres . .	226 l.	226 l. »
Il restait par suite à payer, 824 livres . .		824 l. »

Sur lesquelles le sieur Caurlin s'est obligé à payer 100 livres, en diminution de ce qu'il restait devoir sur son administration, et la fabrique prend des délais pour le surplus.

Le curé et le marguillier reconnaissent aussi que Sensse leur a livré les trois cloches en bon et suffisant état, bien sonnantes et accordantes, et aussi les trois paires de marteaux indiquant le ton de bon métal.

IV. — La paroisse de Saint-Waast, de Vaux (1), diocèse de Noyon, traita, le 8 mars 1694, avec Nicolas Sensse, pour la fourniture de deux cloches, dont la livraison put être faite dès le 18 mai 1694.

Un contrat passé à cette date devant Me Dechilly, notaire à Noyon, entre le fondeur et messire Jean Guyot, prêtre curé de ladite paroisse, « tant en son nom et qualité de curé de ladite paroisse, que comme ayant pouvoir des marguilliers et paroissiens d'icelle, suivant l'acte par lui représenté, fait en l'assemblée tenue le 15e du présent mois », constate que les cloches nouvelles pesaient : l'une 250 livres, y compris deux paires de marteaux, et l'autre trois cents moins une livre, soit ensemble 549 livres, qui, calculées à raison de 21 sols la livre, donnaient le prix principal de 576 l. 9 sols . . . . . 576 l. 09 s.

D'où il y avait lieu de déduire, pour le prix de 72 livres de métal de la cloche fournie, à raison de 17 sols la livre, soit 60 livres 12 sols . . . . . 60 l. 12 s.

La paroisse restait par suite redevable de 515 livres 17 sols. . . . . 515 l. 17 s.

A ce prix il fallait ajouter :

Pour les ferrures desdites deux cloches, 18 livres. . . . . 18 l.

Pour les deux battants d'icelles, 9 livres 10 sols. . . . . 9 l. 10 s.

Et pour Gensse, charpentier, pour les moutons et soins à façon d'icelles, 12 livres 12 l.

Au total, il était dû 555 livres 7 sols . . 555 l. 07 s.

à Reporter. . . 555 l. 07 s.

(1) Vaux-sur-Somme, aujourd'hui dépendance de la commune d'Eclusier-Vaux, canton de Bray (Somme).

Report. . .	555 l. 07 s.
Sur quoi il a été payé comptant, le 18 mai 1694 à Sensse, 114 livres 5 sols par le curé Guyot.	114 l. 05 s.
En sorte que, tous comptes faits pour les cloches, il restait dû à Sensse, la somme de 441 livres 2 sols.	441 l. 02 s.
Mais, par le traité dudit jour 8 mars 1694, le sieur Sensse avait encore vendu à l'église de Vaux, une croix de tabernacle et quatre grands chandeliers de cuivre, du prix de 45 livres tournois.	45 l.
Dont le prix joint au reliquat du coût des deux cloches, constituait l'église de Vaux débitrice envers le sieur Sensse de 486 livres 2 sols	486 l. 02 s.

Stipulés payables, 95 livres 2 sols le jour de Saint-Remy 1694, et pour le surplus, jusqu'à concurrence de 391 livres, il devait être fourni annuellement, au jour de Saint-Martin d'hiver, le prix de 16 setiers de blé qui étaient dûs à ladite église, pour ledit blé être vendu et par les marguilliers le prix en être remis audit sieur Sensse.

Et le sieur Guyot, curé, a reconnu que ledit Sensse avait le même jour fourni les deux cloches, dont il prit livraison, comme bien faites et façonnées de bon métal, sonnantes et accordantes.

A l'acte est annexé le pouvoir donné par les principaux paroissiens de Vaux à M. le Curé dudit Vaux et à Charles Fourier, marguillier en charge, ensuite de l'assemblée tenue au son de la cloche, le 15 mai 1694. Ce pouvoir porte la signature « Pierre Lebure », le mot « Condition » qui est peut-être aussi une signature, et cinq croix, marques faites par des paroissiens illettrés.

Ces fournitures, faites aux paroisses de Sempigny, Dallon, Vaux et Roupy, de cloches sorties des ateliers de Nicolas Sensse, sont les seules que nous ayons rencontrées (1). Le fondeur avait une assez grande notoriété pour que des paroisses comme Roupy ou Vaux assez éloignées de Noyon, aient préféré s'adresser à lui plutôt qu'à des fondeurs de Saint-Quentin ou d'Amiens plus à leur portée. C'est que les curés des paroisses rurales étaient forcément en relations suivies avec le chef-lieu du diocèse. Dans les visites qu'ils y faisaient obligatoirement, ils pouvaient y fréquenter des personnes appartenant aux divers corps de métiers de la ville, et se rendre compte plus facilement des soins apportés à la fonte des cloches.

Nicolas Sensse vendait aussi des croix et des chandeliers d'autel. Il y a lieu de penser que les objets de cette nature fournis par lui provenaient également de sa fabrication.

Quant aux cloches signalées, provenant des ateliers de Nicolas Sensse, elles ont sans doute disparu dans la tourmente révolutionnaire.

Pièce justificative

Contrat de réception des cloches de Dallon

2 juin 1694.

Par devant les notaires royaux, garde-notes héréditaires, tabellions à Noyon, soussignés.

(1) Les fournitures de cloches aux églises de Sempigny, Dallon, Roupy et Vaux sont effectivement les seules dont il y ait trace dans les minutes de Me Dechilly, notaire ; mais il y a lieu d'indiquer que dans son Histoire de la cathédrale de Noyon, parue dans le volume XVII du comité archéologique de Noyon (page 93), M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, énonce qu'un marché fut passé le 12 juillet 1708 entre le chapitre de la cathédrale de Noyon et Nicolas Sensse, fondeur à Noyon, qui s'engageait à descendre les huit petites cloches du carillon de la petite tour de l'horloge, au nord de l'abside, à les fondre et à en livrer six nouvelles pour une somme de 1.200 livres. Les nouvelles cloches fournies par Nicolas Sensse, non sans défauts, furent bénites le 28 juin 1709. Arch. de l'Oise, G. 1350. — Bib. Nat. fr. 12032, fol. 49.

Le deuxième jour de juin mil six cent quatre-vingt-quatorzième, avant midi, furent présents messieurs les curé et marguillier de la paroisse de Saint-Médard de Dallon, diocèse de Noyon, comparant par vénérable et discrète personne Mre Charles de Lamour, prestre curé et Antoine Boulmé, marguillier en charge de ladite paroisse et Jacques Caurlin, laboureur et antien marguillier d'icelle.

Lesquels ont reconnu et confessé qu'en conséquence du traitté et marché fait entre eux et Nicolas Censse, marchand chaudronnier et fondeur, demeurant à Noyon, le septième jour de décembre 16 c. quatre-vingt-treize (1693), ledit Censse a fait et parfait les trois cloches y mentionnées. Lesquelles ayant esté ce jourd'hui pesées au poids du Roy à seize (1) pour livre, se sont trouvez du poids, savoir : la grosse 454 livres, la moyenne de 341 livres et la petite 251 livres et trois paires de marteaux de 23 livres. Le tout pesant ensemble 1069 livres, dont le prix monte, à raison de 21 sols pour chacune livre, à la somme de onze cent vingt-deux livres 9 sols. Sur laquelle somme faisant desduction de 72 livres 9 sols pour le prix de 69 livres de mestail de la cloche fournie audit sieur Censse, à raison 21 sols pour livre de l'ancien, la somme de 66 livres qu'il a reçue de Antoine Boulmé, marguillier, ledit jour sept décembre dernier, ainsi qu'il est porté audit marché, et 100 livres qu'il a aussi reçu de Jacques Caurlin, ancien marguillier, suivant le reçu qui est au dos dudit marché dud. jour sept Décembre ; et encore la somme de 60 livres qu'icellui Censse a reçu ce jourd'hui comptant dud. Antoine Boullmé, marguillier en charge, il s'est trouvé dub de reste audit Censse pour le prix desdites cloches, la somme de 824 livres tournois. Le paiement de laquelle somme sera fait, comme promettent faire lesdits curé et marguilliers comparants, en conformité dudit traitté, scavoir, par ledit Jacques Caurlin, antien marguillier, la somme de cent livres et au jour de St Martin d'hiver prochain venant,

(1) Tuan ? ?

de laquelle somme de cent livres lui sera tenu compte sur ce dont il se trouvera redevable par le compte qu'il doit rendre de son administration et laquelle somme de cent livres icellui Caurlin présent comparant promet et s'oblige de payer audit Censse, ce acceptant, audit jour, et quant au surplus, il sera payé annuellement audit sieur Censse, le prix de 20 septiers de bled des revenus de ladite église et fabrique et à cet effet ladite quantité de vingt septiers de bled sera vendue audit jour de Saint-Martin d'hiver ou au plus tard quinzaine après, et les deniers délivrés audit Censse, à commencer le premier paiement audit jour prochain venant et continuer d'année en année jusqu'à parfait paiement de ladite somme de 824 livres, restant, pour sûreté de laquelle les biens et revenus de ladite église seront et demeureront affectés et hypothéqués et par spécial, lesdites cloches, sur lesquelles ledit Censse s'est réservé le privilège spécial ; ce fait, lesdits sieurs de Lamour, curé et Antoine Boulmé, marguillier en charge et Jacques Caurlin, antien marguillier comparants ont reconnu et confessé que ce jourd'hui ledit sieur Censse leur a fourni et délivré lesd. trois cloches en bon et suffisant état aussy sonnantes et accordantes avec les trois paires de marteaux y servant, le tout de bon mestail dont ils se sont tenus et tiennent contents et satisfaits, l'en quittent et déchargent, les ayant acceptez et pris dès ce jourd'hui à leurs risques et fortune, et pour la seule homologation des présentes et condamnation au coûteux d'icelles, les parties ont fait et constitué leur procureur le porteur et lui ont donné pouvoir de comparaître devant tous juges, tant en absence que présence.

Et à l'instant a esté convenu que led. Boulmé paiera comme il promet faire aud. sr Censse acceptant, la somme de 74 livres tournois dans quinzaine d'huij en sad. qualité de marguillier en charge, de laquelle somme lui sera tenu compte sur son administration et sera tenu compte par ledit sr Censse de ladite somme de 74 livres sur celle

totale de 824 livres à lui due de reste, et sans que le paiement de lad. somme de 74 livres à faire dans la quinzaine par ledit Boulmé puisse préjudicier aux paiements qui doivent estre faits au jour de Saint-Martin d'hiver prochain comme il est porté ci-dessus.

Sy comme promettent tenir, entretenir, payer, fournir, obligeant les biens et revenus de lad. Église, renonçant. Et ont les sieurs de Lamour, curé et Censse signez ; lesdits Boulmé et Caurlin déclaré ne savoir escrire ni signer de ce interpellez suivant l'ordonnance.

Fait et passé à Noyon les jour et an que dessus.

DE LAMOUR. NICOLAS SENSSE.
DECHILLY. DECHILLY.

LA BIENFAISANCE A NOYON

avant la Révolution

L'AUMONE DU CLOITRE

Parmi les nombreux établissements charitables que la ville de Noyon possédait avant la Révolution, — et dont les origines ont été, en partie, rappelées par M. Léon Mazière dans son étude sur *Noyon hospitalier* (1) — il faut mentionner au premier rang l'institution de l'Aumône du Cloître.

L'Aumône du Cloître — comme son nom l'indique d'ailleurs — était administrée par les chanoines de l'église cathédrale, et elle constituait ce que nous appellerions aujourd'hui, en style administratif, le bureau de bienfaisance du Chapitre.

Dans les quelques pages qui suivent, nous allons essayer, à l'aide des documents conservés aux Archives de l'Oise (2), — et surtout de ceux qui ont été récemment retrouvés dans les greniers de l'Hôtel-Dieu (3) — de retra-

(1) Mém. du Comité archéologique de Noyon, t. XI, p. 31, 118 et s.

(2) Arch. dép. de l'Oise. Série G. 1649 à 1683.

(3) Ces documents sont actuellement déposés aux archives de la ville de Noyon.

cer ce que fut cette institution jusqu'en 1790, de rappeler quels furent ses principaux fondateurs ou bienfaiteurs et ce qu'elle devint après la tourmente révolutionnaire.

I

C'est le cartulaire du Chapitre (1) qui, naturellement, nous fournira les actes les plus anciens relatifs à l'Aumône.

Nous y voyons que le doyen du Chapitre, Hugues de de Coucy, mort vers l'année 1202 (2), après avoir disposé d'une grande partie de son patrimoine en faveur de ses confrères, leur lègue en plus, une somme de cent livres parisis destinée à acheter des rentes qui seront payées à ses neveux Guy et Jean, et après la mort de ceux-ci, à *l'Aumône du Cloître* pour être distribuée entre 40 pauvres.

La maison canoniale qu'il possédait dans le cloître devait également être vendue après la mort de ses neveux, et le prix employé à acheter des rentes dont le premier quart serait distribué entre 40 chanoines, le second converti en pain pour l'aumône du cloître, le troisième donné à l'hôpital et le quatrième à la Léproserie (3).

En cette même année 1202, Lupeau de Cannectancourt, maire féodal du Chapitre, vend au chanoine Pierre de Ville, une rente d'un muid de froment, sur tout ce qu'il tient du Chapitre à Noyon, rente qui après la mort du chanoine, devait être distribuée dans le cloître aux pauvres (4).

Ces deux chartes nous permettent donc de constater l'existence de l'aumône dès le début du XIIIe siècle.

(1) Arch. de l'Oise. Registre G. 1984, mss. du XIVe siècle.

(2) Cart. f° 171. — Inv. somm. p. 320. — Hugues de Coucy était l'un des dix enfants de Guy, châtelain de Coucy. V. Mém. C. A. N. t. XI, p. 213.

(3) Mém. C. A. N. t. XI, p. 126 et s.

(4) Inv. somm^re^ du cartulaire, p. 334.

Dans les testaments des chanoines décédés au cours de ce siècle, on rencontre fréquemment des dispositions analogues à celles prises par le doyen Hugues ; ainsi, en 1240, le chanoine Milon d'Étampes ordonne de faire distribuer aux pauvres, après sa mort, du pain et du vin à chacune des fêtes de Saint-Germain d'Auxerre, de Sainte-Croix, de Saint-Denis, le 5e jour de l'octave de la Pentecôte, etc.

A cette dernière fête, le Chapitre devait faire remettre à chaque pauvre, un pain, un demi-setier de vin et 3 deniers, ainsi qu'un demi-setier de vin et 6 deniers aux fêtes suivantes.

Le testateur ajoute, qu'à l'avenir, si le pain et le vin faisaient défaut, le Chapitre pourrait remplacer cette distribution par un denier pour un pain et 4 deniers parisis pour un setier de vin (1).

Les autres testaments des XIIIe et XIVe siècles comportent à peu près les mêmes dispositions : distribution de secours aux fêtes et anniversaires.

Cependant, ce mode de procéder devait, comme on le pense, entraîner bien des inconvénients et des abus.

Aux jours fixés pour les aumônes, une multitude de mendiants de tous pays envahissait les abords du cloître et les chanoines se voyaient dans l'impossibilité de satisfaire tous les réclamants. On se représentera facilement les bousculades et les scènes fâcheuses auxquelles donnaient lieu les distributions.

Aussi, dès le XIVe siècle, le Chapitre reconnut la nécessité de réglementer les aumônes ; il dût changer le mode de distribution ainsi qu'il sera expliqué plus loin.

Nous allons donner, en attendant, une liste — évidemment incomplète — des principaux bienfaiteurs de l'Aumône jusqu'à la Révolution.

(1) Cart. du Chap., fo. 240. Inv. somm., p. 330.

1294. — Raoul de THIBAUVILLE (1), écuyer, donne une rente d'un muid de blé à prendre sur le fief d'Esmery-Hallon (2).

13... — Le chapelain Jean de SALENCY : 44 verges de vigne au Vignoy d'Applaincourt.

18 mars 1379. — Jean BRIET, de Noyon : cinq quartiers de terre à Morlincourt, au lieudit la Croix Raoul Flament.

Vers 1415. — Pierre FRESNEL, évêque de Noyon : une rente de 7 setiers de blé sur la grange dîmeresse d'Esmery.

Vers 1455. — Mre Gilles CORDIER, trésorier du Chapitre : 4 livres de rente à prendre sur le fief et maison du *Châtelet* hors la Porte-Dame-Journe (3).

1465. — Pierre LÉCUYER, chanoine de Noyon et chantre en la chapelle du prince d'Orange : 12 setiers de terres et pré à Verlaines (4).

1478. — Le chanoine Jacques REMY : une maison sise entre l'Hôtel-Dieu et l'église Saint-Germain, avec un setier de terre au Coquerel (5).

(1) Le fief de Thibauville, sis aux terroirs de Campagne et Frétoy, relevait au XVIIe siècle de la terre de Sermaize. Il appartenait alors à Louis de Montigny, fils de Charles de Montigny, président de l'élection de Noyon, et neveu du chanoine Louis de Montigny, l'auteur des *Vies de saint Éloi* et *de sainte Godeberthe*.

Il passa ensuite à Hilaire Du Bois qui avait épousé Louise de Montigny, et fut acheté, en 1678, par les Ursulines de Noyon (V. Mém. C. A. N. t. IV, p. 218).

(2) Les seigneurs d'Esmery essayèrent par la suite de se soustraire au payement de cette rente. On trouve beaucoup de procédures à ce sujet, du XVIe au XVIIIe siècle. (Arch. Oise, G. 1664 et 1794).

(3) V. Arch. de l'Oise, G. 1466.

(4) Commune d'Eppeville (Somme).

(5) La maison fut cédée plus tard (1555) par le Chapitre à l'Hôtel-Dieu, en échange d'un surcens de 4 livres parisis et de la remise de différentes redevances.

3 mai 1479. — Simon HÉRON, maître ès arts, à Noyon : 24 sols parisis de surcens à prendre sur 2 maisons en la rue du *Grand Buhart*.

Vers 1480. — Pierre MAUTRACHE, ancien maire de Noyon : un mencaud de terre proche de la *Justice* de Saint-Éloi.

20 janvier 1490. — Perrine FOUQUOIRE, veuve de Robert Glée, marchand à Noyon : 4 setiers de terre à Pontoise et 3 mencauds de pré.

20 avril 1536. — Me Jean LEMAIRE, chanoine : 9 verges de vignes à Larbroye.

(Vers la même époque). — Le chantre Jean des WATINES : une rente de 28 livres sur la terre de Blérencourt.

1577. — Le chanoine LEDAIN : 6 livres sur une maison tenant à la ruelle Saint-Hilaire.

Vers 1580. — Jean ROCQ, chanoine de Noyon : rente de 6 livres 15 sols à prendre sur un jardin et héritage nommé le Courtil David, à Hautecourt, près du chemin de Grandrû, à Babœuf.

1623. — Le chanoine Furcy POULLET : diverses rentes s'élevant à 89 l. 15 s. t.

22 août 1623. — Jeanne LHOMME, veuve de Louis Desjardins : surcens à Babœuf et Hautecourt.

7 mai 1636. — Me Guillaume VIEILLE, chanoine : rente de 18 l. 15 s. sur une maison et héritage à Tarlefesse.

12 novembre 1636. — Me Jean LEMANNIER, chanoine : 23 setiers de terre en plusieurs pièces, plus 7 quartiers de pré, sis à Sermaize (1). — Plus ses terres sur Villevesque (Somme).

(1) Me Jean Lemannier avait été curé de Sermaize.

1636. — Me Antoine Lefèvre, chanoine : un mencaud de vignes à Salency, lieudit Les Logettes (1).

1660. — Me François de Brouilly, chanoine : rente de 6 l. 9 s. 9 d. constituée par Pierre Fernet, de Béhéricourt, le 11 juin 1650.

29 mai 1703. — La demoiselle Anne Picard, fait différents legs à la Fabrique et à l'Aumône du Cloître.

Les deux chanoines exécuteurs testamentaires attribuent à ce dernier établissement :

1° 6 setiers de terres sur Ecuvilly et Beaulieu ;

2° 10 livres de rente dûe par Gildard Sézille, de Salency ;

3° 50 livres de rente dûe par le sieur Bocquet de Cangies ;

4° 80 livres de rente dûe par ledit sieur Bocquet.

Cette importante donation permit de fonder quatre nouvelles *places d'aumône* ; l'une pour Suzoy, l'autre pour Larbroye ; la 3e pour Thiescourt et la 4e pour Cannectancourt (2).

Vers 1755. — Me Charles Mauroy, chanoine, donne une somme de 2.000 livres à partager entre le Chapitre et l'Aumône.

22 avril 1782. — Me Claude Marie Letellier, chanoine : une somme de 3.000 livres destinée à être placée en

(1) Nous devrions rapporter ici la fondation de Madlle Hélène *Wattebot*, sœur d'un curé de Pont-l'Evêque, faite par acte du 7 octobre 1645. Cette demoiselle léguait « à l'aumosne de MM. les vénérables doien, chanoines et chapitre de l'église cathédrale N. D. de Noyon » une somme de 6.000 livres, pour être employée à l'achat d'une rente de 300 livres, « ou plus sy faire se peult » destinée à doter et à marier trois pauvres filles orphelines... M. Mazière a reproduit le texte de la donation dans son *Noyon hospitalier* (XI. 156).

(2) Nous expliquons plus loin en quoi consistaient ces places d'aumône.

constitution de rente sur le Clergé au profit de l'Aumône (1).

1790. — Me Turlure, chanoine, laissa par testament une somme de 3.000 livres, qui fut remise, après son décès, au receveur de l'Aumône, par M. De Pille, grand chantre et exécuteur testamentaire du défunt.

En somme, on voit par ce qui précède, que les revenus de l'aumône, avaient été, pour la majeure partie, constitués par les chanoines sur leurs biens personnels.

Cependant, comme ces ressources étaient déjà reconnues insuffisantes au XIVe siècle, le Chapitre avait tenu à les augmenter, et chaque année il accordait à l'aumône une *subvention fixe* de 25 muids de blé à prendre sur les rentes en grains ou dixmes qu'il possédait dans différentes paroisses.

Cette subvention avait été répartie de la manière suivante :

1.	Sur le fonds commun du Chapitre (donation de Jean de Suzoy), blé.	1 m. »	»
2.	Sur la moitié des terres du Mesnil, près Nesle, blé.	1 m. 5 s.	»
3.	Sur les terres et la cense de Bezincourt.	5 m. »	»
4.	Sur les terres de Gruny.	1 m. 2 s.	4 b.
	à Reporter. . . .	8 m. 7 s.	4 b.

(1) Nous avons seulement énuméré ici les donations faites spécialement à l'Aumône du Cloître. Les fondations charitables faites par l'intermédiaire des autres établissements religieux de la ville pourraient faire l'objet d'une étude spéciale : Ainsi, par son testament du 30 avril 1744, déposé chez Me Gueullette, le 1er juillet 1748, Anne Brice lègue à la *Communauté des curés*, une rente de 50 livres pour être distribuée aux pauvres de leurs paroisses ; par un autre testament du 16 mai 1787, Marie Marguerite Cordelle, lègue à la même communauté, 150 livres de rente à prendre sur une maison et des terres à Larbroye, pour être également distribuée aux pauvres des paroisses de Noyon ; etc.

	Report. . . .	8	m.	7	s.	4 b.
5.	Sur la moitié des dixmes de Punchy	»		7	s.	»
6.	A Pressoir, de redevance ancienne.			*nihil*		
7.	A Ercheu, sur la dîme des *quatre mailles*	»		2	s.	»
8.	A Hombleux, sur les terres du Cocquerel.	1	m.	6	s.	»
9.	A Quiquery, sur les dixmes dud. lieu.	»		7	s.	»
10.	Sur certaines terres, de redevance ancienne	»		4	s.	»
11.	A Voyenne . . . . . (Plus 2 mencauds d'avoine)	»		3	s.	4 b.
12.	A Beaugies, sur les dixmes dud. lieu.	2	m.	»		»
13.	A Matigny, sur les terres d'Hélène Catigny.	»		2	s.	8 b.
14.	A Sommette, sur la cense dud. lieu	1	m.	4	s.	8 b.
15.	A Douvieux, sur la *mairerie* dud. lieu.	1	m.	1	s.	»
16.	A Cannectancourt, sur le résidu des terres appartenant à Pierre de Ville	»		4	s.	»
17.	A Dives sous Cuy, sur les dixmes dud. lieu . . . . . (Plus 4 setiers d'avoine)	1	m.	2	s.	»
18.	A Moyencourt, sur le fief dudit lieu (1).	»		7	s.	»
19.	Sur les terres que tenait Aug. Létrillart	»		1	s.	»
20.	A Apilly, sur la dixme dud. lieu.	2	m.	»		»
21.	A Douilly, sur les dixmes et la maison d. l.	»		6	s.	8 b.
	A Reporter. . . .	24	m.	1	s.	» b.

(1) « Sur le fief de Hugo, seigneur ». (Compte de 1565).

	Report. . . .	24 m. 1 s. » b.	
22.	A Villers, sur les dixmes et la maison d. l.	»	4 s. 8 b.
23.	A Salency, sur les terres du Quene	»	4 s. »
24.	A Epinoy, sur la maison dud. lieu (1)	»	4 s. »
25.	A Evricourt, — —	»	4 s. »
	Total . . . Blé :	26 m. 1 s. 8 (2)	

En outre de cette contribution annuelle, les chanoines accordaient d'importantes subventions dans les circonstances extraordinaires (épidémie, guerre, famine, incendie, etc.) ainsi qu'on le verra plus loin.

L'administration des biens et revenus de l'Aumône était confiée à un chanoine qui s'intitulait, au XIVe siècle, le *maître* de l'aumône, et plus tard le *receveur* (3).

Les comptes étaient clos chaque année le 1er août, et le receveur devait les présenter à l'approbation des chanoines délégués par le Chapitre pour en faire l'examen.

Mais les receveurs n'étaient pas toujours exacts. En 1744. une procédure fut nécessaire pour obliger les chanoines Guilleux-Malo et Pierre Lagier à apporter leurs comptes arriérés. En 1780, autres procédures contre le chanoine Brisemontier qui n'avait pas rendu de compte depuis 5 ans.

Les derniers receveurs furent :

1784. Dautrevaux.
1785. Claude Maurice Vincent.
1788-90. Despréaux.

(1) « Sur le mollin » (Compte de 1565).

(2) Le muid de Noyon (8 setiers) équivalait à 4 hectol. 80. (Comptes de 1565 et de 1785).

(3) Le chanoine Francelles, receveur de 1697 à 1701, dressa l'inventaire des titres de l'aumône que nous avons utilisé pour cette notice.

Ajoutons que l'administration des revenus de l'ancien hôpital de la Gésine et de la communauté des Béguines était également confiée au receveur de l'aumône du cloître.

Dans son *Pouillé*, imprimé en 1773, Colliette dit que les biens de l'Aumône consistent en 150 setiers de terres labourables ou environ, 12 faulx de prés, 6 setiers de vignes et 85 livres d'argent.

Nous allons en donner le détail.

Voici d'ailleurs l'analyse de l'un des derniers comptes (1785-1786) présenté le 17 février 1789 par Claude Maurice Vincent aux chanoines Brisemontier et Dautrevaux, délégués par le Chapitre.

CHAPITRE I

Recette en grains

1. Du seigneur du Marquais, pour le moulin de *Verlaines*, 8 setiers de blé : 1 m.
2-26. (Assignation de l'aumône faite par le cellerier du Chapitre sur les villages dont nous avons donné plus haut l'énumération) blé : 26 m. 2 s. Plus : 1 m. 1 s. d'avoine.
27. Sur 4 journaux de terre à *Matigny* : (nihil).
28. — — à *Croix* : (nihil).
29. Les fermiers de la grange dixmeresse d'*Esmery*, du don fait par Pierre Fresnel, évêque de Noyon : 7 s.
30. Le seigneur d'Esmery, sur les fiefs d'*Esmery-Hallon* et *Flavy* (don de Raoul de Thiébauville) : 1 m.
31. Pour 18 setiers de terre, en 5 pièces, sur *Noyon*, *Pont-l'Évêque*, *Larbroye* et *Vauchelles* : 6 m.
32. Les dixmeurs de *Pressoir* pour le tiers des dixmes dudit lieu ; (nihil. Abandonné au curé).
33. Pour 5 s. 3/4 de terre à *Salency*, loués . . 2 m. 2 s.
34. Le fermier de la grange dixmeresse de *Magny-Gaiscard*, sur la grange dudit lieu : 3 m.
35. Fermage de 16 s. 1/4 de terres à *Vauchelles* : 4 m. 6 s.

36. Surcens sur 3 quartiers de terre de *S. Lazare* : (nihil).
37. Fermage de 11 s. 1/2 de terre, en 9 pièces, à *Béhéricourt* : 4 m. 1 s. Plus 5 faux 11 verges de pré en 3 pièces : 100 livres d'argent.
38. Pour un héritage de 2 setiers à *Béhéricourt,* tenant au petit Marais, provenant d'un échange avec le marquis d'Hautefort : 2 s.
39. Surcens sur 1 setier de vignes au *Mont S. François,* proche la Fosse au sang, argent : 10 sols.
40. Fermage de 6 s. 1/4 de terres, en 4 pièces, à la *rue d'Ornoir,* et à *Morlincourt* : 3 m.
41. Pour 3 mencauds de terre à *Guivry*, à la Longue Marlière : (nihil).
42. Pour 32 setiers de terre, en 4 pièces, à *Beaugies,* argent : 45 livres.
43. Cens sur 1 setier de terre près le moulin de *Beaugies* : (nihil).
44. Pour 1 setier de terre à la Marlière de *Beaugies,* argent : 1 l. 10 s.
45. Cens sur 3 setiers de terre à *Villevesque,* argent : 12 s. 6 d.
46. Fermage de 10 setiers de terre à *Villevesque* : 1 m. 6 s.
47. Fermage de 15 setiers de terre, en 2 pièces, sur *Eaucourt,* blé : 2 m. 2 s.
48. Fermage de 2 s. et 6 b. de terre à *Thiescourt* : 2 s. 1 md.
49. Fermage de 12 s. 1/2 de terres et près, en onze pièces, à *Verlaines* et *Eppeville,* blé : 1 m. 4 s. Plus, argent : 14 livres.
50. Fermage de 8 setiers de terres, en 2 pièces, à *Babœuf,* blé : 1 m. 3 s.
51. Pour 7 journaux 1/4 sur *Croix* et *Falvy*, en 4 pièces, blé : 1 m.
52. Pour 23 set. 38 v. de terre et 5 quartiers de prés, en 17 pièces, sises à *Sermaize, Béhancourt, Lagny* et *Bezincourt* (Legs Jean Lemannier), blé : 4 m. 4 s., argent : 6 livres.

53. Pour 6 setiers de terre, en 2 pièces, à *Beaulieu*, blé : 3 setiers, argent : 27 livres.

54. Pour 6 s. 1/2 de terre sur *Noyon* et *Morlincourt*, en 2 pièces, blé : 3 m. 2 s.

55. Pour 2 pièces nouvellement recouvrées par le Chapitre, séparées par le chemin qui mène à l'héritage appelé *la Culotte*, à *Applincourt*, blé : 2 setiers, plus 2 chapons.

Recette extraordinaire

28 set. 1/2 de seigle accordés par le Chapitre à l'Aumône à cause de l'*incendie arrivé au village de Thiescourt*, seigle : 3 m. 4 s. 1 m. (1)

CHAPITRE II

Recette en deniers

55. Du receveur de l'église de Noyon « sur le commun d'icelle » : 12 s. 6 d.

56. Sur la maison d'*Urvillers* : 9 s. 7 d.

57. Sur la maison canoniale de M... : 20 s. 6 d.

58. — des *Maillets*, rue des Merciers : 1 l. 5 s.

59. — de M. le Trésorier : 7 l. 10 s.

60. — de M. Foucreau, chanoine : 2 l. 10 s.

61. — de M. Pierre Boyart : 11 l. 5 s.

62. — de M. Nicolas Devaux : 2 livres.

63. — de M. d'Eglimont, chanoine : 7 l. 5 s.

(1) On lit dans les comptes du Chapitre Cathédral pour 1788-1789 : « Le 15 Décembre 1788, payé à M. Gely, trésorier du *bureau de charité de la ville* de Noyon, pour partie de la contribution du Chapitre en faveur des pauvres de la ville . . . . . 2200 livres.

— Au Sr Despréaux, receveur de l'Aumône du Cloître, pour être distribué aux pauvres de la ville pendant les mois d'Août et Septembre. . . . . 200 livres.

— Au même pour le soulagement des pauvres des terres et seigneuries du Chapitre . . . . . 528 livres. »

64. M. Corrée, procureur du roi, pour sa maison, *rue d'Wez*, t. au cimetière S. Germain et à l'Hôtel-Dieu : 2 l. 15 s.

65. M. le Maire et les échevins de la Ville, pour une maison au *Metz l'évêque*, près le rempart (1) : 1 livre.

66. Cens et surcens sur quatre maisons formant le coin des *rues de la Lavanderie* et du *Tripôt d'enfer* : 1 l. 8 s. 4 d.

67. Surcens sur 3 mencauds de vigne à *Larbroye*, en trois pièces : 2 l. 15 s.

68. Sur un mencaud de vignes à *Larbroye* : 12 s. 6 d.

69. Pour 8 verges 3/4 de vignes à *Larbroye* : 2 livres.

70. Fermage de 2 faux 3/4 et 3 s. 11 v. de vignes, en 7 pièces, au terroir de la *rue d'Orroir* : 60 livres.

71. Pour 2 faux de pré entre *Dives* et *Plémont* : 18 livres.

72. La communauté des Chapelains pour un jardin et héritage d'une contenance de 3 setiers sis à *Haplincourt* tenant à la ruelle qui mène au moulin et au *jardin des Archers*, surcens : 12 s. 6 d.

73. Pour 48 verges de vignes, lieudit *Forbeux* : 15 livres.

74. Le sr Delescluze de Chauny, pour une maison, sise au grand marché de *Chauny*, surcens : 8 livres.

75. Pour 40 verges de vignes aux haies d'*Applaincourt*, lieudit Forbeux : 15 livres.

76. Pour 2 set. 1/2 de vignes, en 3 pièces, à *Vauchelles* : 24 livres.

77. Surcens sur 4 setiers de terres, où il y avait 2 maisons, à la *rue d'Orroir*, lieudit Cambrette, à présent le Jonequoy, entre la ruelle qui conduit à Morlincourt et le chemin qui mène à Pontoise : 1 l. 10 s.

78. Sur un jardin contenant 1 quartier, à la *rue d'Orroir*, surcens de 2 s. 6 d., non perçu depuis 1694 : (nihil).

(1) L'aumône du cloître possédait, antérieurement au XVIIIe siècle, le *Jardin du Pavillon*, situé au bas de la rue de la Lavanderie, le long de la Versette. Il fut vendu par le chapitre à la Compagnie des archers de Noyon, par acte du 23 janvier 1700. On y établit alors le Jeu d'arc. (V. Mém. du C. A. N. IV. 227.)

79. Sur une maison, *rue des Boucheries :* 12 s. 6 d.
80. Sur une autre maison, appelée l'*Épée royale*, attenant à la maison ci-dessus : 12 s. 6 d.
81. Sur une maison et héritage à *Monchy-Lagache*, surcens non perçu depuis 1694 : (nihil).
82. Le trésorier de l'église de Noyon pour le fief et maison du *Châtelet*, hors la Porte Dame Journe (Don Gilles Cordier) *:* 5 livres.
83. Sur une maison à *Verlaines* surcens non perçu depuis 1694 : (nihil).
84. Fermage de 4 setiers de terre et 3 mencauds de pré sur *Varesnes* et *Pontoise* (Donation de Perrigne Fouquoire) : 60 livres.
85. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu, pour surcens sur tous leurs biens et domaines de l'Hôtel-Dieu, suivant la transaction passée pour la maison, jardin et lieu contigus au *chœur de ladite église,* où est une grande porte, maison sur la rue et la principale entrée de leur église... (Legs du chanoine Remi) suivant bail à surcens du 25 février 1555 : 5 livres.
86. Le cellerier du chapitre, d'ancienne redevance, au lieu de M. de Louvain, etc. : 23 l. 6 s. 8 d.
87. Sur une maison et héritage à *Tarlefesse*... (rente donnée par le chanoine Guillaume Vieille) : 6 l. 5 s.
88. Les héritiers de M. Bocquet d'Autecourt... pour jardin et héritage d'une contenance de 2 setiers 1/2, nommés le Courtil David, à *Hautecourt*, (Don de M. Jean Rocq, chanoine) moitié à la Fabrique et moitié à l'Aumône : 3 l. 7 s. 6 d.
89. Louis Morerette, cabaretier à Grandrû, pour 3 quartiers de terre à Autecourt, lieudit le *Courtil Trouvé,* tenant au chemin d'Autecourt à Babœuf... surcens : 1 l. 4 s. 9 d.
90. Pour 1 m. de vignes aux Logettes, sur *Salency*, (Don du chanoine Lefèvre) : 8 livres.
91. Surcens sur une maison, bâtiment et héritage, contenant 1 quartier, sis à *Babœuf*, en la vieille rue : 12 s. 6 d.

92. Pour la maison et héritage appelé *Candie* (1), contenant 5 quartiers ou environ, au faubourg S. Jacques, d. l. au chemin d'Orchies, d. et d. b. par derrière à Hadengue, aubergiste, d. b. au chemin de Noyon à Larbroye, surcens : 14 l. 10 s.

93. Rente de 30 l. 1 s. 6 d. constituée par le sr Villain, de *Béhéricourt :* (nihil).

94. Autre rente constituée par contrat du 11 juin 1650. (Legs du chanoine de Brouilly) : (nihil).

95. Rente constituée sur un héritage de 24 verges, sis à *Haplincourt*. (Legs de Brouilly) : 3 livres.

96. Le chapitre, pour une rente constituée au denier 26, par conclusion du 7 juin 1720, réduite à : 24 l. 16 s.

97. Le chapitre... rente constituée par conclusion du 20 novembre 1713 : 45 l. 11 s. 6 d.

(Suivent 3 articles concernant des rentes remboursées depuis longtemps.)

98. Sur une maison et héritage contenant un mencaud, proche l'église de *Salency*. (Legs Picard) : 10 livres.

99. Rentes sur le Clergé de France, constituées suivant contrats de 1747, 1760 et 1777, réduites à : 192 livres.

99 bis. Autre, suivant contrat de 1755 : 40 livres.

100. Le chapitre, pour rente de 120 livres, en 2 termes, au principal de 3.000 livres léguées aux pauvres, suivant testament de M. Letellier, chanoine, du 22 avril 1782 : 120 livres.

101. Du sr Dautrevaux, précédent comptable : 120 livres.

101 bis. Du même : 559 l. 9 s. 8 d.

102. De Me de la Breuil, maître des bois du chapitre, sur les *amendes :* 41 l. 18 s.

La totalité des recettes de ce compte se monte, en argent, à 1.711 l. 11 s. et en grains, à 76 muids 2 setiers 1 mencaud de blé, 3 m. 4 s. 1 m. de seigle et 1 muid 1 setier d'avoine.

(1) C'était une auberge qui portait comme enseigne, à la fin du XVIIe siècle : *A la Ville de Candie*, en souvenir du siège de cette ville, prise par les Turcs en 1669, après vingt ans de lutte.

II

Nous avons dit que les distributions de secours faites à l'occasion des fêtes religieuses ou des messes d'anniversaires offraient des inconvénients multiples, et que les chanoines avaient dû adopter, vers le XIVe siècle, un mode de distribution plus équitable.

Le compte de l'année 1586, qui est un des plus anciens qui ait été conservé, nous montre :

1° Un état de répartition de secours en blé et en argent entre les pauvres des dix paroisses de la ville, dressé probablement sur les indications des curés de chaque paroisse.

2° Un autre état de répartition entre les pauvres des paroisses suivantes, où le chapitre possédait des biens, c'est-à-dire : Cannectancourt, Lassigny, Dives le franc, Grandrû, Cambronne, Dive sous Cuy, Poplicourt (sic), Evricourt, Catigny, Muirancourt, Campagne, Vauchelles, Suzoy, La Potière pezée, Larbroye, Dreslincourt, Magny, Pont l'Evèque, Thiescourt, Carlepont et Genvry.

La distribution des secours avait lieu deux fois par an, à Noël et à Pâques.

3° Un état des sommes distribuées à quelques pensionnés, anciens employés de l'église, sonneurs, chantres ou fermiers du chapitre, ainsi qu'aux pauvres passants.

Voici d'ailleurs le *Journal de l'Aumône* pour l'an 1586 :

« S'en suict ce qui a esté distribué extraordinairement tant par l'ordonnance de MM. du Chapitre que de MM. les Commissaires, en l'an 1586 :

Août 1586. — Le 4, à Jacques Bonnival, 2 escus ; le 8, à Thomas Leborgne, 20 s. p. ; le 22, à un vicaire passant, 24 sols.

Septembre.— Le 1er, à un pauvre, 8 s. ; le 5, à un passant, 16 s. ; le 10, pour un malade, 8 s. p. ; le 10, à Fr. Dumoustier, autrefois vicaire, 48 s. p. ; le 7, aux Cordeliers de Noyon, 10 l. 19 s. ; le 24, à 3 *nautonniers* passants, 6 s. p.

Octobre. — Le 3, à plusieurs passants, 4 s. p. ; au crieur de nuit, un mencaud de blé et 4 s. p.

Novembre. — Le 7, à un passant, 4 s. p. ; au sergent de la Potière, 1 mencaud de blé et 20 s. ; le 26, à une pauvre demoiselle, 8 s. p.

Décembre. — (Nihil).

Janvier 1587 (Mémoire que MM. ont mis à l'aumosne ordinaire messire Pierre, clerc de S. Martin, à commencer ce mois de janvier...). — Le 7, à Mre Pierre, clerc de S. Martin, 40 s. p. ; le 12, a Mariette Fustel, 8 s. p. ; le 14, à un pauvre homme de Sempigny, 8 s.p. et un quartier de blé ; à Simon Henry, 8 s. p. ; le 19, à des vicaires passants, chacun 20 s. p. ; le 16, à un pauvre nautonnier passant, 4 s. p.

Février. — Le 9, à des *escholliers* passants, un écu sol; le 18, 1 mencaud de blé et 40 s. ; le 18, 40 s. p. ; le 27, 48 s. p. (on ne dit pas à qui ; sans doute au clerc de S. Martin pour les aumônes ordinaires).

Mars. — Le 4, à des pauvres filles religieuses passantes, 20 s. p. et à *ung eremite*, 20 s. ; le 4, à Fr. Dumoustier, 24 s. p. ; ... à un pauvre, 8 s. ; à une demoiselle, 4 s. ; *à ung de Thiescourt*, 16 s. p.

Avril. — Le 10, à un passant, 12 s. ; le 17, à un nommé Simon Henry, 12 s. ; le 17, à Anthoine Delaville, enfant de chœur, 60 sols ; le 24, à Martin Tocquesne et à Loys Bacquencourt, chacun un quartier de blé.

Mai. — Le 1er, à un chantre nommé Poix, 43 s. 6 d. ; à un passant, 40 s. ; à un chantre passant, 8 s. p. ; le 11, au crieur de nuit, 4 set. de blé méteil ; le 13, à un menuisier nommé Guille, un quartier de blé ; le 20, à un prêtre aveugle passant, 16 s. p. ; à Léon ..., un mencaud de blé ; le 8, à Bournonville, pour partie de sa pension, 60 s.

Juin. — Le 12, à un nommé Jean Coulon, 48 s.

Juillet. — Le 1er, à un vicaire passant, 20 s. p. ; à Léon Héduin, 48 s. ; à Guil. Dantier, 8 s. ; le 13, à Simon Henry, 4 s. »

A la suite de la misère occasionnée par les guerres de la Fronde, le nombre des mendiants était devenu considérable. Les pauvres de la campagne affluaient vers les villes où ils causaient des désordres.

Les municipalités se virent obligées de prendre des mesures énergiques pour faire cesser un pareil état de choses. En 1657, on décida d'établir à Noyon un *hôpital général* pour enfermer les pauvres mendiants, et à cet effet, on s'obligea de fournir pour son entretien, moitié par le clergé et moitié par les autres habitants, chaque année 100 muids de blé, et chaque semaine, 50 livres en argent, soit 2.600 livres par an (1).

Des lettres-patentes délivrées au mois de septembre de la même année, confirmèrent la résolution prise par le corps de ville et octroyèrent au nouvel établissement « tous les lieux, terres, rentes, maisons et immeubles, aumosnes et droitz quelsconques affectez aux pauvres et perceptibles dans ladite ville, faubourgs et estenduc du ressort dud. bailliage et prévosté royale dudit Noyon, qui sont abandonnez, usurpez ou divertis à autres usages que celuy desdicts pauvres, à l'exception des biens et droits appartenans à l'Hostel-Dieu dudict Noyon » (2).

Cependant, les chanoines voyant, avec juste raison, dans cette institution nouvelle, une atteinte à leurs droits de propriété et à leurs prérogatives, se montrèrent peu empressés à acquitter la part contributive mise à leur charge.

Dans la séance de la Chambre du 26 septembre 1659, le maire François Masse constate cette résistance avec une certaine amertume : « ... MM. du clergé, quy doibvent donner l'exemple, dit-il, ne se mettent en aucun debvoir de contribuer à ce bon œuvre, auquel au contraire ils résistent

(1) V. *Noyon hospitalier*, par L. Mazière, XI. 147.

(2) Les lettres-patentes de sept. 1657 ont été reproduites par M. L. Mazière, *loc. cit.*

et ont résisté jusques à présent, quoyqu'ils soient obligés à la nourriture des pauvres, à cause... des grands biens qu'ils possèdent destinés à l'*aumosne*, mais encore plus pour le bien des hospitaux de S. Jacques, où est le collège des Capettes, de S. Maurice, des Béguines, de S. Anthoine... de la Gésine quy est la maison où demeure M. Anthoine de Fourcroy, avocat, du Petit S. Lazare... devant le couvent des PP. Capucins ; des tiltres, maisons, biens et revenus desquels lesdits sieurs se sont mis en possession dans le malheur et disgrâces des guerres passées... » (1).

Enfin, par une délibération capitulaire, en date du 12 avril 1660, les chanoines décidèrent de donner à l'Hôpital général, une subvention annuelle de 200 setiers de blé sur les fonds de l'Aumône, subvention qui fut régulièrement délivrée jusqu'à la Révolution.

Les comptes du XVIIIe siècle nous fournissent des détails précis sur les charges de l'Aumône :

Il y avait chaque année deux distributions de secours en blé et deux en deniers.

« La première distribution de bled, nous dit le compte de 1757, a pour objets les Pauvres honteux, ou ceux dont les besoins ne sont que momentanés, comme les malades ou les pauvres femmes en couches.

Il a été distribué de cette manière, en l'année prise pour exemple, pendant les 12 mois, par mandats particuliers, 55 setiers 1/2 de bled.

(1) Il est certain que les guerres civiles et étrangères qui désolèrent le pays au XVIe et XVIIe siècles, avaient entraîné la ruine de la plupart des établissements charitables de Noyon. D'autre part, les revenus qui restaient avaient été en partie détournés de leur but primitif.

Il appartenait au pouvoir royal de réprimer ces abus, en exigeant l'exécution des fondations ; mais il faut avouer que les lettres-patentes de 1657 modifiaient complètement l'esprit de ces fondations : elles tendaient à remplacer la charité privée par la charité *administrative*...

« En distribution *ordinaire* aux fêtes de Noël, tant dans la ville de Noyon que dans les villages de la seigneurie du chapitre, 24 setiers ;

Et pour addition à cette distribution, par conclusion capitulaire, 24 setiers.

En distribution ordinaire aux fêtes de Pâques, 24 set.

Et par addition... par concl. cap., 24 set.

A Noël, selon l'usage, aux PP. Cordeliers et Capucins, 4 setiers.

Aux fêtes de Pâques, aux mêmes, 4 setiers ;

A l'hôpital général des Pauvres enfermés (comme il a été dit), 200 setiers ;

« La 2e distribution en bled se fait à 47 pauvres des deux sexes, ou à de pauvres familles chargées d'un grand nombre d'enfants, tant dans la Ville que dans les villages des différentes seigneuries du chapitre, à raison d'un quartier de bled et 5 sols d'argent pour chacun mois à chacun des 47 pauvres pendant toute l'année ; et ce pour tout le reste de leur vie. De sorte qu'on peut regarder ces secours comme de petits bénéfices laïcs destinés aux vieillards des deux sexes qui sont dans cette classe.

« Cette distribution particulière date de près de 300 ans et a été substituée à l'ancienne distribution en pains qui se faisoit dans le cloître de l'église, comme on le verra mieux dans le précis joint au présent état (1), manière de distribution dans laquelle l'avidité emportoit souvent ce qui étoit dû aux vrais besoins.

« Au reste, ces petits bénéfices se courent et se demandent par requêtes expositives des besoins réels certifiés au bas par MM. les curés des paroisses.

Il a été distribué de cette manière, en l'année qu'on prend pour exemple ici, 139 setiers de bled.

Le receveur à laissé dans les greniers de l'Aumône et son successeur s'est chargé de 69 set. 1/2.

(1) Nous ne l'avons pas retrouvé.

Première distribution en argent pendant l'année : par mandats particuliers du Chapitre aux pauvres honteux ou ayant des besoins pressans : 458 l. 10 s.

Seconde distribution :

Aux 47 pauvres qui ont un quartier de bled et qui ont aussi 5 sols par mois, 141 livres.

Distribution générale pour les fêtes de Noël . .	30 l.
Et par addition à cette distribution	30 l.
Distribution générale pour les fêtes de Pâques.	30 l.
Et par addition...	30 l. »

Donnons pour terminer quelques exemples de secours extraordinaires.

Compte de 1757 :

A une fille paralytique de Sommette, seigneurie du chapitre, 30 liv.; aux malades de Cannectancourt: 25l. 16s.

Compte de 1768-1769 :

A P. Jacquin, de Cannectancourt, ancien fermier du chapitre, sa vie durant, 6 setiers de blé par an; à Vassant, ancien sonneur du gros clocher, un mencaud de bled, tous les deux mois pendant sa vie ; au sr Béranger, ancien fermier de Monchy-Lagache...

Compte de 1785-86 :

A M. le curé de Larbroye, pour ses malades (conclon du 26 août 1785) 30 l. ; pour un homme de Larbroye, enfermé à la porte Corbault (oct. 1785) 12 liv. ; pour une femme de Watompré, 12 l. ; aux *brûlés* de Jussy, ouvriers en ornements d'église (27 mars 1786), 12 liv. ; aux brûlés (1) de Thiescourt, chacun 3 liv. (16 juin 1786), 53 l. ;...

Compte de 1787-88 :

A un capitaine de vaisseau (conclon du 5 déc. 1787) 33 l. ; à un ouvrier blessé aux marches de l'église (sept. 1787)

(1) Cet incendie, causé par l'imprudence d'une femme, avait eu lieu le 15 mai 1786. Il y eut 15 maisons brûlées. Les pertes furent évaluées à 36.500 livres. (V. les documents publiés par M. Bazin sur *Compiègne et ses environs*, d'après la série C des Archives de l'Oise).

24 l. ; à la Ve Lardé, de Chiry, à cause de la mort *tragique* de son mari, 48 l. ; à des religieux passants, pour la rédemption des captifs, 6 l. ; au sieur curé de Thiescourt, pour ses malades et la femme du nommé Bayart, dont l'esprit est aliéné, et a été nourrie par ordre du Chapitre, crainte de plus grand malheur, 147 l. ; pour la reconstruction du clocher de Catigny, 4 l. 19 s. 9 d.

Compte de 1789-90, rendu aux administrateurs du District le 30 avril 1791, par Me Despréaux, ci-devant chanoine :

« Contribution extraordinaire du chapitre pour les incendies d'Applaincourt et du Coizel (1) :

Le 7 avril 1790, le chapitre a voté une contribution de 48 livres pour chaque prébende, dont M. Daire a été dispensé, attendu qu'il n'avait gagné aucun fruit de son canonicat.

Lad. contribution, à raison de 60 prébendes, devait produire la somme de 2.880 l. Le comptable n'a reçu néanmoins que 2.658 l., quelques-uns de ces messieurs ayant jugé à propos de différer le payement de leur quote-part et de la donner plus tard à la municipalité, cy. 2658 l.

Item — Le comptable a reçu de quelques-uns de ces messieurs, en sus de leur contribution... 132 l. ;

On ne comprend point ici les sommes fournies par quelques membres du chapitre pour procurer la soupe et autres nourritures auxdits incendiés pendant un temps considérable... Total : 2.790 liv.

« Le comptable a reçu 2.790 l. pour être distribuées aux incendiés, de concert avec les commissaires-adjoints du chapitre et de la municipalité de Noyon.

(1) Il s'agit de l'incendie du 5 avril 1790, qui détruisit toute la rue du Coizel : 66 maisons furent brûlées, et près de 300 personnes se trouvèrent dans la plus profonde misère. V. L. Mazière. *Noyon de 1789 à 1795*. T. XV des Mém. du C. A. N. p. 18 et suiv.

Distribué, tant en pain qu'en argent dans les premiers jours qui ont suivi l'incendie, 171 l. 6 s.

Déposé entre les mains de M. de Cizancourt, maire, deux *billets de caisse* de 400 l. ;

Pour cause d'absence, remis à M. Vincent, chargé des aumônes, la somme de 2.218 l. 19 s. 6 d., sur celle de 2.250 l. qui avoit été déposée au trésor du chapitre...

III

Comme on a pu le constater, l'administration de l'aumône du cloître offrait quelque ressemblance avec celle de nos bureaux de bienfaisance actuels, avec cette différence, toutefois, que l'autorité civile n'avait pas à intervenir : les chanoines, *fondateurs* de l'Aumône, en étaient les seuls administrateurs.

Au commencement de l'année 1791, le Chapitre étant supprimé, la direction de l'aumône devait passer au directoire du District.

Nous voyons alors la Société des Amis de la Constitution — qui joua un rôle si important dans les premières années de la Révolution, à Noyon — entrer en scène avec une certaine audace.

Le 15 avril, une députation de cette association politique se présenta au directoire du District, et l'un de ses membres, s'adressant aux administrateurs, s'exprima ainsi :

Messieurs,

« La Société des Amis de la Constitution apprenant que MM. du Directoire, comme étant au lieu du ci-devant Chapitre de Noyon, sont chargés de l'administration et direction de l'Aumône du Cloître ; *vouée par état pour faire le bien et surveiller la chose publique,* persuadée d'ailleurs que les membres du corps administratif de cette ville ne peuvent se livrer à tous les détails qu'exige une sage distribution d'aumônes ; cette société vient offrir ses

services et présenter au Directoire les sieurs Brémart, Carpentier, Dortu, Guidée, Flamant et Théodore Pecquet, tant pour recevoir que pour distribuer les revenus de l'Aumône du ci-devant chapitre conformément aux titres de fondation. »

La députation s'étant retirée, le Directoire délibéra, séance tenante, sur cette « proposition charitable et patriotique » et arrêta de confier la recette de l'Aumône du Cloître, et en outre, des revenus de l'ancien hôpital de la Gésine et de la Communauté des Béguines, au sr Théodore Pecquet, et aux six autres la distribution des aumônes.

La municipalité s'en formalisa, et elle se plaignit au Directoire du département que l'on eut délégué cette administration « à une société nouvellement établie dans la ville sous le nom d'Amis de la Constitution » ce qui était contraire, disait-elle, aux décrets, à ses droits et injurieux à ses membres.

Par sa délibération du 29 avril, elle lui demanda d'annuler la délégation et de confier à elle-même cette administration ; mais elle ne l'obtint pas (1).

Le 30 avril 1791, le *ci-devant* chanoine Despréaux, dernier receveur de l'Aumône, dut présenter aux Administrateurs du District, le compte dont nous avons donné plus haut quelques extraits. Ce compte se soldait par un excédent de 144 l. 10 s. 4 d. qui fut remis entre les mains du sieur Pecquet.

Cependant, les revenus de l'Aumône devaient bientôt être anéantis. Cambon ayant fait voter la confiscation des propriétés hospitalières, la loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794) ordonna la mise en vente des immeubles, et dès la fin de cette même année les biens de l'Aumône furent adjugés par les administrateurs du District.

Le tableau qui suit nous renseignera à ce sujet.

(1) *Noyon de 1789 à 1795*, par L. Mazière. T. XV, p. 38.

Biens aliénés en exécution de la Loi du 23 Messidor an II et qui appartenoient à l'aumône du Cloître

SITUATION DES BIENS	DÉSIGNATION	PRIX DU LOYER en 1790	VALEUR EN CAPITAL	ÉPOQUE DE LA VENTE	PRIX DE LA VENTE
Noyon	6 set. de terres.	182 »	4.550 »	12 Brum. an 3.	19.600 »
Noyon et Larbroye	18 set. —	374 »	9.350 »	26 Brum.	20.200 »
Pont-l'Évêque	1 set. 1/2 —				4.625 »
id.	1 set. —	266 »	6.650 »	16 Pluviôse.	3.425 »
id.	8 set. 3/4 —				16.800 »
Vauchelles	5 set. —				8.850 »
Noyon	40 v. —	15 »	375 »	9 Ventôse.	570 »
Vauchelles	4 set. terres et prés.	61 50	1.537 50	26 Germinal.	8.500 »
Sermaize	24 set. 55 v. terres.	282 »	6.050 »	id.	4.730 »
Noyon	48 v. —	15 »	375 »	6 Floréal.	735 »
Vauchelles	2 set. 1/2 —	24 »	600 »	21 Messidor.	2.500 »
Salency	5 set. 3/4 —	140 »	3.500 »	26 Messidor.	17.300 »
Salency	1 mencaud. —	8 »	200 »	id.	1.100 »
		1.367 50	33.187 50		108.935 »

Le gouvernement s'aperçut trop tard des effets désastreux de cette loi : en moins d'un an la meilleure partie des biens des pauvres avait été vendue à vil prix. On ordonna de surseoir à l'aliénation des biens restants ; mais le mal était fait et les œuvres charitables ne devaient jamais retrouver les ressources perdues.

Ce fut alors que la Convention décida de créer les *bureaux de bienfaisance* (la *charité* étant devenue un vocable humiliant). Une loi du 10 vendémiaire an V (1er Octobre 1796) décida, *en principe*, que tous les biens vendus seraient remplacés par des biens nationaux d'égale importance.

Les administrateurs du District reçurent un État des rentes et biens qui *devaient* être attribués au bureau de bienfaisance : c'étaient des bois non aliénés provenant de différents établissements religieux et situés aux terroirs de Pontoise, Porquéricourt, Suzoy, Ville, Cannectancourt, Thiescourt, Gury, Crisolles, Bussy et Noyon. Le revenu en était évalué à 12.172 livres et la valeur vénale à 243.440 livres.

Mais il était plus facile de baptiser les bureaux de bienfaisance que de les doter : la loi de vendémiaire an V ne put être exécutée et sept ans après (27 floréal an XII), les membres du bureau se voyaient obligés d'inscrire le mot « néant » sur l'immense tableau où ils étaient invités à donner un état des biens dont ils étaient « en jouissance provisoire »...

Au commencement de l'année 1794 — c'est-à-dire en pleine Terreur — les administrateurs du District avaient institué à Noyon, pour la ville et les communes du canton, une *agence de secours* dont la recette fut confiée, le 6 germinal an 2, au citoyen Brémard, et un an après, au citoyen Ramboux, qui conserva cette fonction jusqu'en 1799.

Chaque année, le receveur de l'agence rendait compte « aux citoyens et citoyennes composant le bureau d'agence de secours des communes du canton de Noyon ».

Nous donnerons seulement, à titre documentaire, le chapitre des recettes du mois de germinal an 2 au mois de germinal an 3 :

« Le 12 germinal, l'an deux de la république, j'ai reçu de la citoyenne Devaulx, épouse du citoyen Martine. . . . . 1.133 l. 14 s.

Le 20 germinal, du cit. Reneufve, notable de la commune de Noyon, 1.524 liv. provenant de l'abonnement du *bal civique*, ainsi que de la somme de 40 liv. donnée pour les Pauvres, par les citoyennes Devaulx et Sauvel le jeune . . . . . 1.624 l. »

Le 20 germinal... d'un inconnu . . . 9 l. »

Le 3 floréal, de la citoyenne Jeannin (1) 103 l. 15 s.

Le 8 floréal, du bureau d'agence. . . . 365 l. 5 s.

Le 13 prairial, d'un inconnu . . . . . 10 l. »

Le 13 messidor, du cit. Fr. Margerin, notaire public. . . . . 30 l. »

Le 22 messidor, du cit. Talon (2) bibliothécaire. . . . . 1 l. »

Le 3 fructidor, du cit. Brunet, ci-devant notable,... provenant de la confiscation d'avoine saisie au profit des pauvres, sur la veuve Desachie, de Libermont. . . . 496 l. 10 s.

Le 3 fructidor, de la municipalité de Noyon,... provenant de la représentation faite par Comus . . . . . 6 l. 9 s.

Le 3 fructidor, d'un inconnu . . . . . 51 l. 15 s.

Le 8 brumaire an 3, du bureau d'agence, provenant d'un trimestre du rôle de sous-

(1) Sœur Reine Jeannin, ci-devant supérieure de l'Hôtel-Dieu.

(2) Ce Talon était un ancien vicaire de la paroisse constitutionnelle de Noyon, fortement engagé dans la politique révolutionnaire.

cription des citoyens de la commune de Noyon	3.450 l.	»
Le 6 frimaire, du cit. Maurice Reneufve, membre du comité de surveillance, 3.000 l. provenant des *aumônes du Cloître* du ci-devant chapitre de Noyon	3.000 l.	»
Le 3 nivôse, du cit. Reneufve, notable, provenant des bals	447 l.	7 s.
Le 13 nivôse, du bureau d'agence. . .	25 l.	»
Le 3 pluviôse, dudit bureau, 1.500 livres provenant d'un trimestre du rolle de souscription des citoyens de la commune de Noyon, ainsi qu'une somme de dix livres provenant d'un inconnu	1.510 l.	»
Le 29 pluviôse, dud. bureau, d'une somme de 1.300 l. provenant d'une recette du rolle de souscription des citoyens de la commune.	1.300 l.	»
Le 3 ventôse, du citoyen Lepot. . . .	30 l.	»
Total.	13.595 l.	1 s.

Les dépenses consistant en mémoires de boulangers, bouchers, marchands de bois, secours individuels, indemnités à la ci-devant sœur supérieure de l'Hôtel-Dieu, etc., se montent à la somme de. . . . . 8.147 l. 10 s. 9 d.

D'où un reliquat de 5.447 l. 10 s. que Brémard remit à son successeur Ramboux, le 8 germinal an 3.

On trouve au bas de ce compte les signatures de : Ramboux, Sézille d'Armancourt, Brémart, Deligny, Reneufve, Dive, veuve Lesueur, Grevin veuve Joyant, Dallot Guibert, Druon, Reneufve de Mory, Sanson veuve Hannonet (1), Huet veuve Dechilly, Gely, Lenrumé (président), Jourdan (secrétaire-greffier).

(1) Elizabeth Sanson, veuve de l'ancien receveur du district, J. B. Marie Hannonet, guillotiné le 26 mai précédent.

Nous arrêtons ici cette courte notice. L'histoire de l'agence de secours et du bureau de bienfaisance révolutionnaire mériterait un chapitre spécial, que nous écrirons peut-être un jour. Mais, en attendant, nous sommes obligé de constater que les essais de bienfaisance administrative tentés sous la Convention et sous le Directoire ne donnèrent que de piteux résultats.

Après la vente des immeubles, la banqueroute était venue enlever les deux tiers des rentes qui restaient. La misère était plus grande que jamais. Les circulaires et les décrets n'avaient pas suffi à assurer « l'assistance du Pauvre »...

Le tableau suivant, dressé vers 1802 par les administrateurs du bureau de bienfaisance, nous fournira, dans sa sécheresse officielle, la conclusion de cette étude.

État des revenus de l'Agence de secours à domicile de la ville de Noyon

Revenus fonciers avant l'évaluation des biens

En grains : 588 set. 10 b. de blé méteil, à 6 fr. 50 En argent : 1.672 francs.	Total : 5.498 fr. 33

Évaluation des biens aliénés
en vertu de la Loi du 23 Messidor an 2

En grains : 419 s. 2 b., à 6 fr. 50. En argent : 1.184 francs.	Total : 3.908 fr. 35

Évaluation des rentes

Sur le Clergé (non liquidées à défaut de titres)	3.362 80
Sur les ci-devant Tailles.	86 »
Sur les Gabelles.	67 »
Total.	3.515 80

Evaluation des revenus casuels au profit des Pauvres

Quêtes	de la ci-devant cathédrale	1.200 »
	de Pâques	500 »
	des Paroisses	200 »
	des mariages et processions	300 »
Aumônes particulières		300 »
Legs de bienfaisance		500 »
	Total	3.000 »

Total général de la perte annuelle, tant en fonds que rentes et produits : 10.424 l. 13 s.

Total des revenus existants pour le secours des Pauvres à domicile : 1.590 francs.

Montant des sommes auxquelles *doit* s'élever le remplacement à effectuer d'après la Loi du 16 Vendémiaire an V : 10.124 l. 13 s.

Observations : La totalité des revenus de l'Agence, avant la Révolution et la vente des biens qui en a été faite, étant insuffisante pour pourvoir aux besoins des indigens et malades qui sont à sa charge, le Gouvernement est instamment invité, *au nom de l'Humanité,* de venir à son secours et de lui procurer une somme suffisante qui égale au moins la valeur des biens actuels.

Il est prié d'observer qu'indépendamment de la perte d'une somme de 3.908 fr. 33 qu'elle a éprouvée depuis la Révolution par la vente de ses biens, elle en a encore éprouvé une autre considérable par la perte des surcens et rentes placées sur l'Etat et sur le Clergé. Elle a encore perdu en revenus casuels une somme de 3.000 l, ainsi qu'il est prouvé par l'état ci-contre.

Quant aux secours, ils consistent : 1° à fournir journellement du bouillon et du pain à 12 vieillards infirmes et 20 autres personnes, le tout à domicile ;

2° A fournir à des femmes en couches, ou indigentes, du vin, du bois, du linge et des drogues, en outre des layettes pour leurs enfants, de l'argent pour le lait nécessaire auxdits enfants, et quand les mères étoient incapables de nourrir, on payoit les mois de nourrice de leurs enfants ;

3° Pendant l'hiver, on fournissoit du bois, des chaussures, des vêtements de première nécessité aux enfants et vieillards, du pain aux enfants dont les pères étoient malades, et hors d'état de travailler, ainsi que toutes les drogues, bouillon et linges, abonnemens de médecins et chirurgiens qui visitoient ces malades.

A. PONTHIEUX.

Conseil d'Administration du Comité

Liste Alphabétique des Membres du Comité

Index Alphabétique - Table des Matières

Conseil d'Administration du Comité (1908-1910)

MM. E. BRY, à Noyon, *Président.*
O. JOURDAIN, à Noyon
l'abbé TASSUS, à Babœuf } *Vice-Présidents.*
A. PONTHIEUX, à Berlancourt, *Secrétaire.*
F. BRIÈRE, à Noyon, *Trésorier.*
GAUDISSART, à Noyon, *Bibliothécaire.*
G. FAGARD, à Noyon, *Conservateur des archives et des collections.*
P. COZETTE, à Noyon.

Commission d'Impression

MM. BRY.
l'abbé TASSUS.
F. BRIÈRE.
PONTHIEUX.

LISTE ALPHABÉTIQUE

Des Membres du Comité Archéologique et Historique de Noyon

Au 1er Mars 1908

N°s d'Ordre	Noms, Prénoms, Qualités, Professions et Demeures des Membres	Date de Réception

Membres d'Honneur

1	S. E. le Cardinal LECOT, archevêque de Bordeaux	3 Décembre 1856.
2	S. G. Monseigneur DOUAIS, évêque de Beauvais	16 Mai 1900.

Membres Titulaires

MM.

1	ARNETTE (Lucien), avocat à la Cour d'appel 18, quai d'Orléans, à Paris	22 Mai 1907.
2	BALLOT, I. Q, professeur en retraite, à Noyon	16 Mai 1900.
3	BAUDOUX (Alexandre), propriétaire à Noyon	14 Mai 1890.
4	BAUDOUX (Augustin), propriétaire à Noyon	21 Novembre 1900.
5	BÈGUE, curé de Thiescourt, par Lassigny (Oise)	22 Juin 1898.
6	BÉNARD, curé de Parnes (Oise), par Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise)	18 Novembre 1903.
7	BOCQUET, fabricant de sucre à Eppeville, par Ham (Somme)	22 Août 1906.
8	BONNAULT D'HOUET (le baron de), Président de la Société Historique de Compiègne .	18 Février 1903.
9	BOUDON, architecte, rue du Harlay, Compiègne	30 Août 1905.

N° d'ordre	Noms, Prénoms, Qualités, Professions et Demeures des Membres	Date de Réception
	MM.	
10	Bougon (Georges), docteur en médecine, 45, faubourg Montmartre, Paris	. . . . 1896.
11	Bougon (Auguste), O. ✻, colonel de cavalerie en retraite, à Noyon et 12, avenue du Trocadéro à Paris.	21 Mai 1902.
12	Bouillon, ✪, ancien instituteur, à Salency, par Noyon	22 Mai 1899.
13	Boulanger, curé de Vauchelles, par Noyon	. . 1896.
14	Boysson (de), lieutenant au 9e cuirassiers, 6, place du Parvis, Noyon.	. . . 1904.
15	Bréant, notaire à Noyon	21 Février 1900.
16	Bréard, 13, avenue de Villeneuve-l'Etang, à Versailles	13 Octobre 1868.
17	Brière (Fernand), banquier à Noyon . . .	14 Novembre 1877.
18	Brière de la Rosseraye (René), ancien magistrat, 78, rue des Saints-Pères, Paris.	
19	Brunier (E. de), ✻, château du Petit Ourscamp, à Larbroye, par Noyon.	16 Mai 1900.
20	Bry (Emile), receveur de rentes, à Noyon .	14 Juillet 1875.
21	Bulteau, peintre-verrier, à Noyon	22 Janvier 1896.
22	Caffin, vicaire de la cathédrale, à Noyon.	20 Novembre 1907.
23	Cannot, maire de Saint-Aubin, par Blérancourt (Aisne).	20 Février 1907.
24	Canthelou, chanoine honoraire, curé-doyen de Guiscard (Oise).	21 Mai 1902.
25	Chalot, propriétaire au château de Beaurains, par Noyon, et 17, place de la Madeleine, Paris.	21 Juillet 1897.
26	Charlier (Raymond), 41, rue du Champ-des-Oiseaux, à Rouen (S.-Inf.).	22 Novembre 1905.
27	Chèneau, banquier, place Saint-Médard à Noyon	7 Juin 1905.
28	Compiègne (Georges), photographe à Noyon	22 Janvier 1896.
29	Corbeau, notaire à Ribécourt (Oise). . .	. . . . 1894.
30	Cosserat (Maurice), 16, rue Lardières, Amiens	7 Juin 1905.
31	Cottret, prêtre habitué, à Noyon.	21 Février 1872.
32	Cozette, ✪, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique, médecin-vétérinaire à Noyon.	28 Octobre 1896.
33	Debout (Henri), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, curé du Sacré-Cœur à Calais (Pas-de-Calais)	19 Novembre 1902.
34	Delebecque (Jacques), propriétaire à Guiscard (Oise)	20 Novembre 1907

N° d'Ordre	Noms, Prénoms, Qualités, Professions et Demeures des Membres	Date de Réception
	MM.	
35	DELGUEY, docteur en médecine, à Guiscard (Oise)	19 Novembre 1902.
36	DELORME, curé de Bulles (Oise)	21 Février 1901.
37	DEVISE (Albert de), au château de Salency, par Noyon	. . . . 1866.
38	DHIVERT, chanoine honoraire, ancien supérieur du Petit-Séminaire de Noyon, à l'école secondaire libre de Pont-Sainte-Maxence (Oise).	21 Décembre 1898.
39	DONNÉ, ✻, 32, rue de Chazelles, à Paris. .	12 Février 1879.
40	DUBOIS (Maurice), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue Barbet-de-Jouy, 21, Paris, et château du Frétoy, par Guiscard.	1er Octobre 1904.
41	DUFOUR, propriétaire à Guiscard (Oise). .	11 Juin 1879.
42	DUQUESNAY (Gustave), agent général de la compagnie d'assurances l'Abeille, à Noyon	29 Mai 1895.
43	ESCAYRAC (comte Henri d'), au château du Mont-Renaud, à Passel, par Noyon . . .	12 Décembre 1883.
44	FAGARD (Georges), négociant à Noyon . .	24 Juillet 1895.
45	FRÉMIN, géomètre-expert à Noyon.	22 Juin 1898.
46	FORTIN, imprimeur à Noyon.	20 Février 1907.
47	GALLOIS, curé d'Elincourt-Ste-Marguerite .	20 Août 1902.
48	GAUDISSART, ✻, receveur des Hospices et du Bureau de bienfaisance, à Noyon . .	22 Mars 1898.
49	GICLAIS (Magon de la), O. ✻, général commandant la 5e brigade de cuirassiers, à Lyon	29 Mai 1895.
50	GORECKI, docteur en médecine, à Noyon. .	22 Juin 1904.
51	GRONIER (Charles), négociant à Ham (Somme)	28 Novembre 1906.
52	GUEULLETTE (Gaston), ancien avoué, 2, rue Mignet, à Paris	22 Mars 1899.
53	JOURDAIN (Octave), notaire à Noyon. . . .	22 Mars 1898.
54	HAGUET (Lucien), propriétaire à Guiscard (Oise)	21 Août 1901.
55	HERVILLY-BRY (Fulbert d'), agriculteur et fabricant de sucre, à Matigny (Somme) .	22 Mai 1907.
56	HOUDART (Léon), ancien principal clerc de notaire, propriétaire, boulevard Mony à Noyon	22 Août 1906.
57	Madame HOUDART (Léon), à Noyon	20 Novembre 1907.
58	LAGNEAUX, curé-archiprêtre, à Noyon. . .	. . . 1898.
59	LANCE, propriétaire, rue d'Orroire, à Noyon	21 Août 1907.

Nos d'ordre	Noms, Prénoms, Qualités, Professions et Demeures des Membres	Date de Réception
	MM.	
60	LECOMTE (Félix), 14, rue Leverrier, à Paris, et au Val-André, par Pléneuf (Côtes-du-Nord)	21 Février 1900.
61	LEFÈVRE (Louis), entrepreneur de bâtiments, rue du Buhat, 12, Noyon	1er Octobre 1904.
62	LEGRAND (Aimé), propriétaire, à Roye-sur-Matz (Oise)	20 Novembre 1901.
63	LÉTAGNEAUX (Ed.), agent général de la compagnie d'assurances Le Phénix, rue d'Orroire à Noyon	22 Août 1906.
64	LOIR, instituteur à Mont-l'Evêque, par Senlis (Oise)	21 Décembre 1898.
65	LUPPÉ (Le marquis de) au château de Beaurepaire, par Pont-Ste-Maxence (Oise), et 29, rue Barbet-de-Jouy, Paris	20 Novembre 1901.
66	MARCÉ (Victor), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 10, rue du Cirque, Paris, et château de Carlepont (Oise) . .	30 Août 1905.
67	MARTEL, propriétaire au Bois du Breuil, Noyon	20 Février 1904.
68	MASSON (Joseph), libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, Noyon	28 Novembre 1906.
69	MENGET (Paul), propriétaire à Babœuf (Oise)	1er Octobre 1904.
70	MORITZ, ✻, directeur de l'usine d'Ourscamp (Oise)	28 Juin 1899.
71	PAIN (André), notaire à Noyon	23 Novembre 1904.
72	PICARD, aide-bibliothécaire à la Faculté de Médecine de Paris, 143, boul. St-Michel, et Caillouël, par Chauny (Aisne)	28 Novembre 1906.
73	PLUCHE, notaire, 32, rue de la Chapelle, Paris.	16 Mai 1900.
74	PONTHIEUX (Alfred), maire de Berlancourt, par Guiscard (Oise).	14 Mars 1894.
75	RAGONNET, conservateur des hypothèques en retraite, 17, rue des Cordes, à Caen. .	. . . 1874.
76	RÉGNIER (Gustave), commissaire-priseur à Noyon	23 Octobre 1895.
77	ROUCY (Francis de), propriétaire, 11, rue des Domeliers, Compiègne	12 Mars 1873.
78	ROUCY (Gaston de), propriétaire au château de Morlincourt, par Noyon	29 Mai 1895.
79	SONNIER (Paul), propriétaire à Neuilly-le-Réal (Allier)	10 Mai 1901.
80	TASSUS, chanoine honoraire, curé de Babœuf.	14 Mars 1877.
81	VAILLANT, propriétaire à Guiscard (Oise), et 24, rue Gay-Lussac, Paris	22 Novembre 1905.

N° d'Ordre	Noms, Prénoms, Qualités, Professions et Demeures des Membres	Date de Réception
	MM.	
82	VASSEUX (Édouard), ✪ I., conseiller général de l'Oise, maire de Golancourt, par Guiscard (Oise)	21 Juillet 1897.
83	VÉROUDART, docteur en médecine, à Noyon	22 Janvier 1896.
84	VOISIN, pharmacien, place de l'Hôtel-de-Ville, Noyon	28 Novembre 1906.
85	WAUBERT de GENLIS (Le commandant de), major du 12e dragons, à Troyes (Aube)	22 Mars 1899.

Membres Correspondants

	MM.	
1	BEAUDRY, curé de Breuil-le-Sec (Oise), Secrétaire de la Société Historique de Clermont	23 Mai 1906.
2	BENAUT, ✪, archiviste de la Société historique de Compiègne	20 Août 1902.
3	BRUCELLE, curé de Marest-Dampcourt, par Chauny (Aisne)	3 Novembre 1863.
4	CHRÉTIEN, chanoine honoraire, curé-doyen de Ressons-sur-Matz (Oise)	11 Décembre 1878.
5	COTTU (Emile), 54, rue Poussin, Auteuil-Paris	8 Août 1900.
6	COUARD-LUYS, I. ✪, archiviste départemental, Versailles	13 Décembre 1882.
7	DODEUIL (T.), docteur en médecine à Ham (Somme)	28 Novembre 1906.
8	DUBOIS (Pierre), ✪, docteur en droit, 24, rue Pierre-l'Hermite, à Amiens (Somme)	30 Août 1905.
9	DURAND, I. ✪, archiviste départemental, 10, rue Pierre-l'Hermite, Amiens	16 Mai 1900.
10	GHELLINCK-VAERNEWICK (vicomte de), membre de l'Académie royale d'Archéologie, 15, rue de l'Industrie, à Bruxelles et au château d'Elseghem, par Peteghem (Belgique)	20 Février 1907.
11	LAURAIN, archiviste départemental, 18, rue du Lycée, Laval	20 Février 1907.
12	LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), I. ✪, Directeur de la Société française d'Archéologie, 13, rue de Phalsbourg, Paris	16 Mai 1900.
13	LEFRANC (Abel), I. ✪, professeur au Collège de France, 26, rue Monsieur-le-Prince, à Paris	13 Février 1884.
14	LONGNON (Auguste), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 52, rue de Bourgogne, Paris	19 Février 1908.

N° d'ordre	Noms, Prénoms, Qualités, Professions et Demeures des Membres	Date de Réception
	MM.	
15	MACON (Gustave), conservateur-adjoint du Musée Condé, Chantilly	22 Juin 1904.
16	MARTIN-SABON, I. ✪, correspondant de la Commission des monuments historiques, 5 bis, rue Mansart, Paris, et Ronquerolles, par Chambly (Oise).	8 Août 1904.
17	MEISTER, curé d'Halloy, par Grandvilliers (Oise)	21 Novembre 1900.
18	MOREL, ✪, membre correspondant du ministère de l'Instruction publique, chanoine honoraire, curé de Chevrières (Oise). . .	23 Octobre 1895.
19	MULLER, ✪, chanoine honoraire, aumônier de l'hospice Condé, Chantilly.	8 Octobre 1867.
20	PAGEL (René), archiviste départemental, à Auch.	3 Avril 1895.
21	PIHAN, chanoine prébendé, curé-doyen d'Estrées-Saint-Denis (Oise).	21 Novembre 1900.
22	PINVERT (Lucien), avocat à la Cour d'appel, 16, boulevard Saint-Michel, à Paris . . .	20 Novembre 1901.
23	PLESSIER, ancien président de la Société historique de Compiègne, 9, rue de Lancry, Compiègne.	30 Août 1905
24	POISSONNIER, curé-doyen de Crécy-sur-Serre (Aisne).	21 Août 1907.
25	POTTIER, ✪, chanoine honoraire, président de la Société Académique de Tarn-et-Garonne, à Montauban	21 Novembre 1900.
26	PROU (Maurice), ✪, ✻, professeur à l'École des Chartes, 51, rue des Martyrs, à Paris	21 Février 1905.
27	RÉGNIER (Louis), correspondant de la Commission des Monuments historiques et de la Société des Antiquaires de France, membre du conseil de la Société française d'Archéologie, rue du Meilet, Évreux (Eure)	22 Juin 1904.
28	RENET, chanoine de la cathédrale de Beauvais	21 Février 1900.
29	RIVIÈRES (baron de), ✪, au château de Rivières (Tarn).	21 Novembre 1900.
30	ROUSSEL (Ernest), ✪, archiviste départemental, Beauvais.	16 Mai 1900.
31	SPIETZ (Augustin), 53, rue du Poteau, Montmartre-Paris	19 Février 1908.
32	SOUCHON (A.), ✪, archiviste départemental honoraire, 11, rue Bridaine, Paris	15 Novembre 1899.
33	TRIGER (Robert), président de la Société historique et archéologique du Maine, aux Talvasières, par Le Mans (Sarthe) .	30 Août 1905.

Sociétés Correspondantes

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
Comité Archéologique de Senlis.
Société Historique de Compiègne.
Société Archéologique et Historique de Clermont (Oise).
Société d'Études historiques et Scientifiques de l'Oise, à Beauvais.
Société Académique de Laon.
Société Historique et Archéologique de Soissons.
Société Académique de Saint-Quentin.
Société Historique et Académique de Chateau-Thierry.
Société Archéologique de Vervins.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département de l'Eure, à Évreux.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'Émulation d'Abbeville.
Académie des Sciences de la Somme, à Amiens.
Société des Rosati Picards, à Amiens.
Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu, à Saint-Valery-sur-Somme.
Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.
Commission Historique du Département du Nord, à Lille.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes.
Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société Archéologique d'Eure-et-Loire, à Chartres.
Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, à Orléans.
Société Archéologique de Sens.
Société Archéologique du Gers, à Auch.
Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Société Nationale des Antiquaires de France, à Paris.
Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
Académie de Nimes.
Bibliothèque des Facultés de Droit et de Lettres d'Aix-en-Provence.
Académie des Belles-Lettres, Antiquités et Histoire de Stockholm.
Bénédictins de l'Abbaye Saint-Martin de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).

INDEX ALPHABÉTIQUE

Des Noms de Personnes et des Noms de Lieux

cités dans le présent volume

NOTA. — *Les Chiffres gras correspondent à la pagination en romain*

A

Ade, avouée de Babœuf, 86, 227.
Agnès, mère de Renaud de Magny, 221.
Albert, Comte de Vermandois, 1, 2, 3.
Alexandre, pape, **17.**
Angoulan, curé, 52.
Appilly (Oise), 19 et s., 45, 132, 161, 186, 201.
Applincourt (Oise), 252, 253, 255, 262.
Armancourt (Oise), **33.**
Arnette (Lucien), membre du Comité, **46.**
Arras (P.-de-C.), 166.

B

Babœuf (Oise), **14,** 10 et suiv. — (communes du canton de), 174 et s., 251, 254.
Baillet, curé de Marest, 54.
Barbançon (armoiries des), 30. — (famille de), 114 et suivantes.
Barbançon (Aug.-Louis Duprat de), **47.**
Barbulles, curé de Babœuf, 51.
Barthès, curé de Babœuf, 67.
Bauchy, — 68.
Baudouin de Bologne, évêque de Noyon, **16, 22.**
Baudouin II de Bologne, **22, 23.**
Baudoux (Augustin), m. du C., **11, 16, 17, 22, 31, 41, 48, 52. 78.**
Baudry, év. de Noyon, 1, 2, 3.
Baynast (de), chanoine, 58, 161.
Beaudry (l'abbé), m. du C., **13.**
Beaugies (Oise), 51, 251.
Beaulieu-les-Fontaines (Oise), **11, 78,** 13, 211.
Beaulieu-les-Fontaines (abbaye de), 85, 105, 106, 225.
Béguery, de Noyon, 15.
Béhancourt (Oise), 251.
Béhéricourt (Oise), **19,** 19 et s., 46, 47, 186, 251, 255.
Béhéricourt (Jean de), chevalier, 90, 91.
Belleforière (famille de), **72.**
Bellement, curé de Babœuf, 51.
Berlancourt (Oise), **52, 78,** 13, 211.
Berthault du Tombel, chanoine, 24.
Bertin (l'abbé), m. du C., **38.**
Béthencourt-en-Vaux (Aisne), **25.**
Beuvraignes (Somme), **76.**

Bezincourt (Oise), 251.
Bigant, receveur des Domaines, **43.**
Blampin (Charlotte), Vve Lebrun, 163.
Blérancourt (Aisne), **16, 22, 33.**
Blond (l'abbé), m. du C., 4.
Bocquet (E.), m. du C., **20, 26, 36.**
Boisset, chef de bataillon, 213.
— (Virginie), de Babœuf, 207.
Bonnault (le baron de), m. du C., **12, 20.**
Bonnedame (Claude), hôtelier 231.
Boucher (Jean), chanoine, 155.
Bougon (le docteur), m. du C., **24.**
Bourzac (Mgr de), év. de Noyon, **12, 17, 80.**
Bouverot (le citoyen), poëte, **35.**
Bouzier (Th.), président d'élection, 159.
Breda (M. de), m. du C., **9.**
Bremard (le citoyen), 266.
Brétigny (Oise), 201, 222.
— (le prieuré de), 85, 225.
Breuille (de la), chanoine, 255.
Brice (Anne), 247.
Brière (Fernand), m. du C., **32, 33, 36, 38.**
Briet (Jean), de Noyon, 244.
Brisemoutier, chanoine, 249.
Brouilly (Fr. de), chanoine, 246.
Brunet de St-Gervais, 163.
Bruyères (Aisne), **19.**
Bry (Émile), président du Comité, **32, 63, 77, 79.**
Buhat, lieudit, 13.
Bussy (Oise), **49.**

C

Caffin (l'abbé), m. du C., **77.**
Caillouël (Aisne), **25.**
Calvin, réformateur, 117 et suiv.
Cambronne (Oise), 256.
Cambry, préfet de l'Oise, 12.
Campagne (Oise), 256.
Candor (Oise), 13.
Cannot (A.), m. du C., **39.**
Cannectancourt (Oise), 256, 261.
Cannectancourt (Lupeau de), 242.
Canny-sur-Matz (Oise), 131.
Canny (sgrs de), 103 et suiv.
— (Aubert de), 112 et suiv.
— (Jeanne de), 114, 115.
— (Jean de), sgr de Bugny, 116.
Carlepont (Oise), **18, 41, 54, 55, 80,** 256.
Carpentier, lieutenant, **80.**
Carrépuits (Somme), **58 et s.**
Catigny (Oise), **49,** 105, 256. 262.
Cauchy (Martel de), écuyer, 90,
Cavallier (M.-G.), maire d'Apilly, 201.
Cavé (E.-J.), maire de Babœuf, 201, 206.
Cavé (J.), maire de Babœuf, 203.
Cavillier, fondeur de cloches, **59 et s.,** 29, 60.
Cécile, femme de R. de Magny, 221.
Champien (Somme), **58.**
Charmolue, conse du Roi, 53.
Charnay (Saône-et-Loire), 16.
Chartreuse (La grande), **40.**
Chauny (Aisne), 253.
Childéric Ier, roi de France, **24.**
Chiry (Oise), 262.
Chrétien (l'abbé), m. du C., **42, 55.**
Cizancourt (M. de), maire, 263.
Claude (Saint), 33.
Cléroy, de Varesnes, 149.
Colliette, historien, **79, 80.**
Colson (le Dr), m. du C., 14, 15.

Commenchon (Aisne), **45.**
Compiègne (S. Corneille de), **17.**
Compiègne (tournoi de), 105.
Confrères de S. Claude, à Babœuf, 39, 40, 41.
Cordelle (M. Marguerite), 247.
Cordier (G.), chanoine et trésorier, 244.
Courtray (Belgique), 107.
Cozette (P.), m. du C., **10.**
Crépin, curé de Babœuf, 58.
Crisolles (Oise), **17,** 108.
— (Alard de), 83, 222.
Croix (Somme), 250, 251.
Cuquigny (Edme), chanoine, 56, 57, 58.
Cuts (Oise), **31.**

D

Dainville (collège de), à Paris, **80.**
Dalbine, industriel, 12, 202, 213.
Dallon (Aisne), 233, 237.
Dambreville, chanoine, **79.**
Dantier (le citoyen), 183, 196.
Dautrevaux, chanoine, 249.
Davesnescourt (Somme), 132.
Debras, curé de Babœuf, 31, 59 et suiv.
Decaisne, notaire royal, 55.
Dechilly, prêtre de Noyon, 52.
— (Gabriel), notaire, 136, 232.
Dehaut (sœur Marie), 160.
Delaby, bénédictin, 65 et suiv.
Delannoy (le colonel), m. du C., **38.**
Delaporte (Godebert), curé de Babœuf, 55.
Delebecque-Vaillant, m. du C., **77.**
Delefortrie, architecte, 30, 70.
Demarquet, clerc de Babœuf, 31, 72.
Depille, chanoine, 247.
Deschamps (G.), curé de Babœuf, 51.
Deslandes (S.), couvreur, 56.
Despréaux, chanoine, 249, 262, 264.
Destrées, clerc séculier, 73, 74.
Devin (le citoyen), 183, 196.
Devise (R. de), m. du C., **9.**
Dhervilly (Fulbert), m. du C., **46.**
Dives (Oise), 253, 256.
Dives-le-Franc (Oise), 256.
Dives (Barthélemy de), 83.
Dodeuil (le Dr T.), m. du C., **26, 36.**
Dodeuil (le Dr S.-M.), m. du C., 29.
Domitien (monnaie de), **17.**
Donné, m. du C., **45, 55.**
Dortu (le citoyen), 189.
Douais (Mgr), év. de Beauvais, prés. d'honneur du Com., 71.
Dreslincourt (Oise), 256.
Druon, 268.
Dubois (Maurice), m. du C., 16, 17.
Dubois (Pierre), présid. de la S. A. P., m. du C., **13, 55 et s., 79.**
Dufour (A.), m. du C., **52.**
Dufour, de Varesnes, 149.
Dulau, curé, 52.
Dumont, chanoine, 54.
Duprat de Barbançon (famille), 131 et suiv.
Dupuis (l'abbé), m. du C., **38.**

E

Eaucourt (Somme), 251.
Ecuvilly (Oise), **78,** 105.
Egret, curé de Babœuf, 68.
Eglimont (d'), chanoine, 252.
Enson (Quentin), archer, 31.
Eppeville (Somme), 251.
Ercheu (Somme), 248.
Esmery-Hallon (Somme), 244, 250.
Estourmel (Louise-Charlotte d'), **79.**
Estourmel (la vve d'), **35, 80.**
Etienne de Nemours, évêque de Noyon, **41, 48.**
Evricourt (Oise), 256.

F

Fabre (Robert), chanoine, 156.
Fagard (Amédée), maire de Babœuf, 203.
Falvy (Somme), 251.
Flamant-Sézille, m. du C., **20.**
Flamenc (Raoul), 86, 150.
Flamenc de Canny (famille), 103 et suiv.
Flavy-le-Meldeux (Oise), **52,** 250.
Formerie (Oise), 148, 149.
Fortin, imprimeur, m. du C., **39.**
Foucreau, chanoine, 252.
Four à Verres (sgrs du), **55.**
Fourcroy (Antoine de), avocat, 259.
Fourcroy (Balthasard de), cour du Roy, 52.
Francelles, chanoine, 249.
François (E.), meunier, 212, 213.
François (L.), syndic, 168, 169.
Fresnel (P.), év. de Noyon, 244.
Frétoy-le-Château (Oise), **80.**

G

Gaillard (Michel de), écuyer, 91.
Gallois (l'abbé), m. du C., **13, 20, 21, 29, 39.**
Génin, curé de Grandrû, 54.
Genvry (Oise), **79,** 256.
Gérard de Bazoches, év. de Noyon, **52, 53.**
Geuflrin (Gabriel), procureur, 97.
Ghellinck (le comte de), m. du C., **39.**
Giclais (Magon de la), m. du C., **20.**
Gillot, agent municipal, 183.
— (I.), maire de Babœuf, 202.
Gouillart, conseiller du Roi, 164.
Gourdin (M. Marguerite), 160.
Goyer (les demoiselles), 163.
Grandrû (Oise), **49,** 21, 22, 161, 188, 254, 256.
Graves, historien, 14 et suiv.
Grégoire (Thérèse), de Babœuf, 67, 206, 207.
Gronier (Charles), m. du C., **29.**
Guibert (Antoine), notaire, 45, 137.
Guibert (Fr.-Alex.), chirurgien, 59, 167.
Guibold, abbé de St-Eloi, **17.**
Guilloux-Malo, chanoine, 249.
Guiscard (Oise), 13.
— (canton de), 185, 197.
Guivry (Aisne), 251.
Guny (Aisne), 84, 85, 224, 225.
— (fief de), 151, 152, 187.
— (Hugues de), 82, 151.
— (Raoul de), 27, 151, 228.
Guy, châtelain de Noyon, **17.**

H

Ham (Somme), **25.**
— (abbaye de), 162.
Hangest-en-Santerre (Somme), 132.
Hangest (Jean de), 226.
Hannonet (la veuve), 268.
Hautecourt (Oise), 254.
Henne, de Babœuf, 95.
Héron (Simon), maître ès arts, 245.
Heronval (Oise), 188.
Heudicourt (Somme), 132.
Heverard, avoué de Babœuf, 80, 215.
Hinnisdal (le comte d'), **49 et suiv.**
Houdart (Léon), m. du C., **20, 79, 80.**
Houdart (Mme Léon), m. du C., **77.**
Hugues, doyen de Noyon, 83, 221, 242.
Humbert de Hauvillers, archev. de Reims, 84, 223.
Huré (Guillaume), chanoine, 157.

I

Innocent II, pape, **11.**

J

Jacquet, curé de Babœuf, 68.

Jean, châtelain de Noyon, 89.

Jeannin (sœur Reine), supérieure de l'Hôtel-Dieu, 267.

Jourdain (O.), vice-président du Comité, **33, 43, 44, 49, 80,** 231.

Jussy (Aisne), 261.

L

Lagier (P.), chanoine, 249.

Lair (Jules), archiviste paléogr., **16.**

Lagny (Oise), 251.

Lagouëlle, curé de Grandrû, 63.

Lance-Paternotte, m. du C., **51, 56.**

Larbroye (Oise), 250, 253, 256, 261.

Lassigny (Oise), **78,** 256.

Laubespine (G. de), abbé de St-Eloi, 97.

Laucourt (Somme), **66 et s.**

Laurain, archiviste, m. du C., **39.**

Laval (Aisne), **19.**

Lebrun (Ch.), bourgeois, 163.

— (Jacques), curé de Grandrû, 52.

Lécart (Jacques), laboureur, 95.

Lecomte (Félix), m. du C., **54.**

Lecot (S. E. le cardinal), m. du C., **44,** 70.

Lecouvreur (P.), curé de Vauchelles, 52,

Lécuyer (P.), chanoine, 244.

Ledain, chanoine, 245.

Lefebvre, curé de Babœuf, 50.

Lefèvre (Antoine), chanoine, 245.

Lefebvre-Pontalis (Eug.), m. du C., **10, 32.**

Lefranc (Abel), m. du C., **11,** 117 et suiv.

Lefranc (Jacques), curé de Babœuf, 52.

Legrand (Aimé), m. du C., **23, 33.**

Lemaire, curé de Venette, 42.

— (Jean), chanoine, 245.

— sgr de l'Isle-Adam, **16.**

Lemannier (J.), curé de Babœuf, 219.

Lemannier, chanoine, 245.

Lemasson (Innocent), général des Chartreux, **13, 20, 21, 29, 39, 40.**

Lenfant (D.), prieur du Mont-Renaud, **23, 24.**

Létagneaux (Ed.), m. du C., **20.**

Letellier (Cl.-M.), chanoine, 246.

Lhomond, grammairien, **80.**

— curé de Misery, **80.**

Libermont (Oise), 267.

Ligugé (les bénédictins de), **46.**

Lihons (Pierre de), chanoine, 154.

Lobbé (Jean), clerc séculier, 32, 53, 72.

Loir, m. du C., **54, 55.**

Loménie (Fr. de), abbé de St-Eloy, 96.

Longpont (religieux de), 79.

Louis XIII, roi de France, 133.

Louvetain (bois de), 82, 83, 108, 220.

Lunéville (paix de), **35.**

Luppé (le marquis de), m. du C., **54.**

M

Magny (Guiscard-Oise), 250, 256.

Magny (Guy de), 83, 222.

— (Simon de), 218.

Mannier (N.), greffier de Babœuf, 168, 169, 175 et suiv.

Mannier (J.), doyen rural, 58.

Marcé (Victor), m. du C., **80.**

Marchand (Pierre), chanoine, 154.
Marche (le comte de la), **33.**
Marcotte (D.), prieur du Mont-Renaud, **21.**
Marcotte (Pierre), sgr de Mormont, 153.
Maréchal (Flourent), laboureur, 94, 95.
Margerin, notaire public, 267.
Margny-aux-Cerises (Oise), **58.**
Margry, de Senlis, 103 et suiv.
Marie d'Enghien, 112.
Marin (le général), **42.**
Marquais (le fief du), 250.
Marsaux (le chanoine), m. du C., **38.**
Marschall (le général), **42.**
Martine (Jean), bourgeois, 157.
Masse (François), maire de Noyon, 258.
Masson (Joseph), m. du C., **29.**
Matigny (Somme), 250.
Mauconseil, commune de Chiry (Oise), 109.
Maucourt (Oise), 116.
Mauges (le pays de), **33.**
Mauroy (Ch.), chanoine, 246.
Mautrache (P.), mayeur de Noyon, **16,** 245.
Menget, industriel, 12, 28, 203.
Menget (Paul), m. du C., **24,** 70.
Méniolle (Ch.-B.), curé, 163.
— (Cl.-Ch.-V.), **21.**
— (Valentin), 163.
— d'Armancourt, 163.
Merlin de Douai (famille), **11.**
— de Thionville (famille), **11, 15.**
Milon d'Etampes, chanoine, 243.
Mombl̀e (saint), 24.
Monchy-Lagache (Somme), 254, 261.
Mondescourt (Oise), 19 et s., 107, 111, 113, 120, 132, 161, 201.
Mont-de-Cuy (Oise), **43.**
Montigny (famille de), 244.
Montmédard (paroisse de), 24 et s., 154, 217, 222.
Mont-Renaud (chartreuse du), **23,** 31, 161.
Mont-St-Quentin (abbaye du), 1, 2, 3.
Morel (le chanoine E.), m. du C., 72.
Morlincourt (Oise), 85, 225, 251, 252.
Moulin (Chr.), avocat, 137.
Mouquet, curé de Babœuf, 67, 206, 207, 213.
Muirancourt (Oise), 256.

N

Nampcel (Oise), 115.
Nenflieux (Aisne), **25.**
Neuville-en-Beine (La) Aisne, 88.
Nicolas de Roye, évêque de Noyon, **78.**
Noyon (abb. de S. Barthélemy de), **23, 31,** 85, 158, 224.
— (abb. de S. Eloy de), 78 et s., 85, 224.
— (aumône du Cloître de), **18,** 156, 241 et s.
— (collège des Capettes de), **21,** 156, 259.
— (chapitre cath. de), **23, 31, 41, 43, 53, 78,** 85, 153.
— (communauté des Chapelains de) 155.
— (communauté des curés de) 85, 225.
— (corporations de), **12.**
— (couvent des Béguines de), **22,** 160, 264.
— (couvent des Capucins de), 259.
— (couvent des Cordeliers de), **16, 18, 78,** 256.
— (couvent de la Ste Famille de), 160.
— (couvent des Templiers de), **30,** 85, 225.

Noyon (couvent des Ursulines de), 159.
— (église et paroisse de S.-Eloi de), 158.
— (église et paroisse de S.-Germain de), **15, 16,** 158.
— (église et paroisse de Ste-Godeberthe de), **21,** 157.
— (église et paroisse de S. Hilaire de), 158.
— (église et paroisse de Ste-Madeleine de), 157.
— (église et paroisse de S.-Martin de) ,157, 257.
— (église et paroisse de S.-Maurice de), 158.
— (église et paroisse de S.-Pierre de) **30, 31,** 107.
— (églises et établ. rel. de), **36.**
— (évêques de), 1 et s.
— (excursion des Rosati à), **37.**
— (fabrique de la cathédrale de), 156, 224
— (hôpitaux et hospices de), **15, 18, 31, 41, 52,** 85, 160, 204, 225, 254, 258, 259, 264.
— (hôtelleries et maisons remarquables de), **16, 22,** 111, 252, 254.
— (Jeu d'arc de), **22,** 253.
— (Justice de la quinzaine à), 108, 109.
— (militaires nés à), **49, 54.**
— (paroisse constitutionnelle de), **41.**
— (séminaire de), **30.**
— (société des amis de la Constitution à), 263, 264.
— (terroir de), 250, 253, 265

O

Ode, avouée de Babœuf, 81, 214.
Odon (le chanoine), curé de Tilloloy, **68 et s.**
Onze-Mazures (le fief des), 149 et s.
Ourscamp (abb. d') **11, 16, 18, 34,** 84, 162, 224.

P

Pagel (René), archiviste, m. du C., **80.**
Pecquet (Ch.), **34,** 264.
Peigné Delacourt, m. du C., **24, 79.**
Pelleton-Dumesnil (famille), 164.
Péronne (Somme), **25.**
Philippe (J.-Fr.), curé de Babœuf, 57.
Philippot, supérieur du séminaire, 54.
Picard (Anne), 246.
Picard (L.), m. du C., **29.**
Picot (Antoine), curé de Ste-Godeberthe, 157.
Pisseleu (Péronne de), 117, 118.
Plessis-Patte-d'Oie (Oise), **52.**
Poirot, chanoine, **35.**
Poissonnier (J.), m. du C., **45.**
— (l'abbé), m. du C., **51.**
Pont-à-la-Fosse (Oise) **17,** 149, 150.
Ponthieux (Alfred), secrétaire du Comité, **12, 15, 21, 22, 30, 40, 41, 48, 53, 78,** 270.
Pont-l'Evêque (Oise), **18, 22, 31, 35, 48,** 166, 250, 256, 265.
Pontoise (Oise), **31,** 254.
— (hôpital de) 85, 225.
Popelicourt (Porquericourt), 256.
Porquericourt (Oise), **43.**
Potière-Pezée (Oise), **48,** 256.
Poujol de Frèchencourt, m. du C., **9.**
Poullet (Fursy), chanoine, 245.
Poulletier, président du tribunal, **43.**
Prémontré (abb. de), 162.
Presles (Aisne), **19.**
Pressoir (Somme), 250.

Q

Quervelle, curé de Mondescourt, 63.

Quignon (Hector), professeur, **29**.

R

Ramboux (le citoyen), 266.

Regnier (Gustave), m. du C., **43, 64**.

Regnier de Magny, 81, 83, 150, 154, 155, 218, 222.

Remy (G.), chanoine, 244.

Renaud, évêque de Noyon, **31**.

— chanoine, 218.

Renaud de Magny, avoué de Babœuf, 26, 27, 81 et s., 104, 220, 224.

Renaud II de Magny, 84 et s.

— châtelain de Coucy, 222.

— de Sinceny, 222.

Reneufve, chanoine, 156.

— notable, 267, 268.

Rimbercourt (Oise), **17**.

Roch (J.), chanoine, 245.

Roupy (Aisne), 232.

Roux (Pierre le) de Magny, 222.

Rouy (Renaud de), trésorier du Roi, 154.

Roye (Somme), 60 et s.

Rubin, prêtre constitutionnel, 64.

S

Sagnier, chanoine, 61.

Saint-Crépin-aux-Bois (abbaye de), **11**.

Saint-Just, révolutionnaire, **33**.

Saint-Quentin, **17**.

— (collégiale de) **18**, 162.

Saint-Quentin-en-l'Isle (abb. de), 163.

Salency (Oise), **13**, 134, 182, 184, 188, 194, 196, 250, 254, 255, 265.

Salency (Jean de), chapelain 244.

Sarrazin, orfèvre, 163.

Sauvage (Jean), chanoine, 154.

Sauvel, curé de Salency, 54.

— (Charles), notaire, 164.

Schomberg (Catherine de), 120.

Sempigny (Oise), 232.

Sénart (Jean), chanoine, 155.

Sensse (Nicolas), fondeur, 55, 231 et suiv.

Sermaize (Oise), **16**, 251, 265.

Sermaize (Renaud de), 85, 225.

Sévigné (Mme de), 134.

Sézille d'Armancourt, 268.

— de Bessancourt, 166.

Sicler (Sébastien), ermite, **30**.

Simon de Magny, 81.

Simon de Vermandois, évêque de Noyon, **11**.

Simon (Etienne), curé de Babœuf, 53 et s., 73.

Simon (les frères), prêtres, 32, 49.

Soissons (St-Médard de), 208.

Sommette (Aisne), 261.

Souchon, archiviste, m. du C., **19, 25, 29**.

Souillart, (Anth.), notaire à Noyon, 120.

Soyecourt (famille de), **68 et s.**

T

Talon, bibliothécaire, 267.

Tarlefesse (Oise), 254.

Tassus (l'abbé), Vice-Prés. du Comité, curé de Babœuf, **14, 17, 24, 43, 47**, 68 et s., 210, 230.

Tatin (Martin), de Babœuf, 41, 184.

Théis (de), vicaire-général, 39.

Thibauville (R. de), écuyer, 244.

Thibauville (fief de), 244.

Thiescourt (Oise), **31, 43, 44**, 251, 252, 256, 261, 262.

Ticquet (Mme Ch.), **36**.

Tilloloy (Somme), **68 et s.**

Tondu (Eloy), cons. du Roi, 58, 59.

Tournay (Belgique), **11**.

Tracy-le-Mont (Oise), 51.
Tracy-le-Val (Oise), **11**.
Transmar, évêque de Noyon, 4, 5, 7.
Triger (Robert), m. du C., **13**.
Troussures (Ch. de), écuyer, 88, 128.
Turlure, chanoine, 247.

U

Urcel (Aisne), **19**.
Urvillers (Somme), 252.

V

Vaillant, Dr en Sorbonne, 53.
Varesne (Oise, **17**, 19 et s., 85, 86, 87, 103 et s. 133 et s., 186, 188, 195, 203, 204, 225, 254.
— (hôpital de), 140.
Varlet, chanoine, 54.
Vatin, clerc séculier, 74.
Vauchelles (Oise), 250, 253, 256, 265.
Vaux-sur-Somme (Somme), 235.
Verlaines (Somme), 250, 253.
Vermand (évêques de), 1 à 9.
Verne (Jules), romancier, **19**.
Vieille (G.), chanoine, 245.
Viguès (Gustave), m. du C., **77**.
Ville (Oise), 13.
Ville (Flourent de), 85.
— (Geoffroy de), 83, 222.
— (Pierre de), chanoine, 242.
Villeselve (Oise), 210.
Villevesque (Somme), 251.
Vincent (Cl.-M.), chanoine, 219, 263.
Voisin (F.), m du C., **29**.
Vorges (Aisne), **19**.
Vrévin (Anthoine), 129, 152, 153.
Vrévin (Jean), avocat, 152.

W

Walkiers, émigré, **35**.
Warmont (Martin), arpenteur, 163.
Warnier (J.-Fr.), juge de paix, 200.
Wateau (D.), bénédictin, 63, 206.
Watines (Jean des), chantre, 245.
Watompré (Aisne), 261.
Wattebos (Hélène), 246.
Waziers (Antoinette de), 118, 119.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXI

COMPTES RENDUS 1906 et 1907

PAGES

Séance du 21 Février 1906 IX

M. Augustin Baudoux : *Les Evêques de Noyon* (suite). *Simon de Vermandois*. XI

M. A. Ponthieux : *Notes diverses sur les anciennes corporations noyonnaises* XIII

Communications de MM. de Bonnault et Bry XII

Séance du 23 Mai 1906 XIII

M. l'abbé Tassus : *Le Jeu d'Arc dans le Noyonnais*. . XIV

M. A. Ponthieux : *Notes sur l'ancien Noyon. La paroisse Saint-Germain* XV

M. Aug. Baudoux : *Les Évêques de Noyon* (suite). *Baudouin de Bologne* XVI

Communications diverses de MM. l'abbé Tassus et Augustin Baudoux. XVII

L'Excursion du 24 Juillet. XIX

Séance du 22 Aout 1906 XX

M. l'abbé Gallois : *Dom Innocent Le Masson, général des Chartreux* (1627-1703) XX

M. A. Ponthieux : *Notes sur l'ancien Noyon* (suite). *La paroisse Sainte-Godeberthe*. XXI

M. Augustin Baudoux : *Les Évêques de Noyon* (suite). *Baudouin de Bologne. Baudouin III*. XXII

Communications diverses de MM. Legrand et le Dr Bougon. XXIV

Don de M. Menget. XXIV

PAGES

L'Excursion du 25 Septembre. XXV

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1906. XXVIII

M. l'abbé Gallois : *Dom Innocent Le Masson, général des Chartreux* (suite) XXIX

M. A. Ponthieux : *Notes sur l'ancien Noyon* (suite). *La paroisse Saint-Pierre*. XXX

M. Aug. Baudoux : *Les Évêques de Noyon* (suite). *Renaud* (1175-1187). XXXI

Communications diverses de MM. Brière, Bry et Legrand. XXXII

Dons de M. Jourdain et de Mme Ticquet XXXIII

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1907 XXXVII

Décès de M. le chanoine Marsaux. Allocution de M. le Président XXXVIII

M. l'abbé Gallois : *D. Innocent Le Masson* (suite et fin). XXXIX

M. A. Ponthieux : *L'administration de la paroisse* constitutionnelle *de N.-D. de Noyon* (1791-1792) XL

M. Aug. Baudoux : *Les Évêques de Noyon* (suite). *Etienne de Nemours* (1188-1221) XLI

Communications diverses de MM. l'abbé Chrétien, G. Régnier, l'abbé Tassus et Jourdain XLI

Dons à la Bibliothèque de S. E. le cardinal Lecot et de MM. Jourdain et Donné XLIV

SÉANCE DU 16 MAI 1907 XLVI

M. l'abbé Tassus : *Antoine-Louis Duprat, marquis de Barbançon* (1715-1755) XLVII

M. Augustin Baudoux : *Les Évêques de Noyon : Etienne de Nemours* (suite) XLVIII

M. A. Ponthieux : La Bienfaisance à Noyon avant la Révolution : *L'aumône du Cloître* XLVIII

M. Jourdain : *Quelques noms de militaires morts ou disparus au service*, de 1792 à 1815. IL

Communication de M. le Président. L

Excursion du 25 Juin. L

SÉANCE DU 21 AOUT 1907 LI

M. A. Dufour : *Le Plessis-Patte-d'Oie*. LII

M. Aug. Baudoux : *Les Évêques de Noyon* (suite) *Gérard de Bazoches* (1221-1228) LII

PAGES

M. A. Ponthieux : *Les maisons canoniales de Noyon en 1789* LIII
Communications de M. Loir. LIV
Dons à la Bibliothèque de MM. Félix Lecomte, le chanoine Chrétien et Donné. LIV

Excursion *du Mardi 17 Septembre 1907* (Carrépuits, Roye, Laucourt, Tilloloy) par M. E. Bry. LVII

Séance du 20 Novembre 1907 LXXVII
M. Aug. Baudoux : *Les Évêques de Noyon* (suite). *Nicolas de Roye* (1226-1240) LXXVIII
M. A. Ponthieux : *Introduction au Pouillé de l'ancien Diocèse de Noyon* LXXVIII
M. E. Bry : *Compte rendu de l'excursion du 17 Septembre.* LXXIX
Communications diverses de MM. Léon Houdart, Marée, Pagel et Jourdain. LXXX

PUBLICATIONS reçues par le Comité pendant les années 1906 et 1907

A. *Envois du Ministère de l'Instruction Publique* . . . LXXXII
B. *Envois des Sociétés correspondantes* LXXXIII
C. *Dons d'auteurs.* LXXXVII
D. *Dons particuliers.* XC
E. *Acquisitions du Comité.* XCIII

MÉMOIRES

PAGES

Une liste des Évêques de Vermand et des Évêques de Noyon, par Mgr Douais 1

Notice historique sur la paroisse de Babœuf, par M. l'abbé Tassus. 10

Chapitre I. — Le Village de Babœuf et ses Antiquités

§ 1. Le village actuel. 10
§ 2. Etymologie de Babœuf. 13
§ 3. Le camp de Babœuf. Antiquités gallo-romaines et franques 14
§ 4. La butte des Mormonts. 18
§ 5. Anciens chemins et lieux-dits. 19

Chapitre II. — La Paroisse

§ 1. La paroisse de Mont-Médard. 23
§ 2. La paroisse S. Nicolas de Babœuf 27
§ 3. Les confréries de S. Claude, du Mont-Carmel et de S. Joseph. Les reliques. 33
§ 4. Biens de la fabrique et de la cure. 42
§ 5. Les curés de Babœuf. 50
§ 6. Les écoles de Babœuf. Les Clercs séculiers 72

Chapitre III. — Biens et revenus de l'Abbaye S. Eloi de Noyon a Babœuf

§ 1. Les donations des rois de France. 78
§ 2. L'avouerie de Babœuf 80
§ 3. La mairie. Les échevins 87
§ 4. La cense de l'abbaye. Le Clos 89

Chapitre IV. — La Seigneurie de Babœuf

§ 1. Les seigneurs de Canny 103
§ 2. Les Barbançon. 114
§ 3. Le dénombrement de 1619. Babœuf au XVIIe siècle 121
§ 4. Les Duprat de Barbançon 131
§ 5. Le dernier des Barbançon 141
§ 6. Le fief des Onze-Mazures. 149
§ 7. Le fief de Guny 151
§ 8. Le fief des Mormonts 153
§ 9. Le fief Picot. 153

PAGES

Chapitre V. — BIENS ET REVENUS POSSÉDÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

(Le chapitre cathédral, la communauté des Chapelains, etc...) 153

Chapitre VI. — LA COMMUNAUTÉ DES HABITANTS

§ 1. L'administration communale avant 1787. 164
§ 2. Le cahier de Doléances 169

Chapitre VII. — BABŒUF PENDANT LA RÉVOLUTION

§ 1. Le canton de Babœuf (1790-1802). Les délibérations de l'Assemblée cantonale 174
§ 2. La commune de Babœuf pendant la Révolution 185
§ 3 Le partage des biens communaux. 189
§ 4. Les fêtes publiques sous le Directoire. 190
§ 5. La sonnerie des cloches 194

Chapitre VIII. — BABŒUF APRÈS LA RÉVOLUTION

§ 1. Faits divers au XIXe siècle 197
§ 2. Le bureau de bienfaisance 203
§ 3. Les archers de Babœuf. 208
§ 4. Statistique. 212

Pièces justificatives 214

Une Fonderie de Cloches à Noyon au XVIIe siècle, par M. O. Jourdain. 231

La Bienfaisance à Noyon avant la Révolution. L'Aumône du Cloître, par M. A. Ponthieux 241

Liste alphabétique des Membres du Comité archéologique et historique de Noyon au 1er Mars 1908 273
Sociétés correspondantes. 281
Index alphabétique des noms de personnes et des noms de lieux cités dans le présent volume 283

PLANCHES

Babœuf. L'église actuelle. 11
Église primitive de Babœuf 29
Le petit portail. 31
L'ancien château de Varesnes. 133
Augustin de Barbançon (sceaux et armoiries) 141

PUBLICATIONS
du
COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NOYON

Prix fixés pour les Membres de la Société

Comptes Rendus et Mémoires in-8°

Tome I. (Réimpression de 1898)	2 fr.
Tome IV. (1872)	5 »
Tome V. (1878)	4 »
Tome VI. (1882)	4 »
Tome VII. (1885)	2 »
Tome VIII. (1886)	2 »
Tome IX. (1889)	3 »
Tome XIII. (1897)	4 »
Tome XV. (1899)	4 »
Tome XVI. (1900)	4 »
Tome XVII. (1901)	5 »
Tome XVIII. (1903)	4 »
Tome XIX. (1904)	4 »
Tome XX. (1907)	4 »
(Les Tomes II, III, X, XI, XII et XIV sont épuisés).	
Bibliographie Noyonnaise (1903)	4 »
Histoire de la Cathédrale de Noyon, par M. Eug. Lefèvre-Pontalis, 18 pl. (1901)	4 »

Publications in-4°

Inscriptions tumulaires de la Cathédrale de Noyon, 43 p., 22 pl. (1876)	3 50
Cartulaire d'Héronval, 121 p. (1883)	*épuisé*
Pouillé de l'ancien Diocèse de Noyon, 1er fascicule. (Doyennés de Noyon et de Chauny), 107 p. (1905)	4 »
— 2e fascicule (doyennés de Vendeuil et de Saint-Quentin), 105 p. (1907)	4 »

Ces volumes se trouvent actuellement déposés à la Bibliothèque du Comité. S'adresser pour les demandes d'achat à M. le Président ou à M. le Trésorier du Comité.